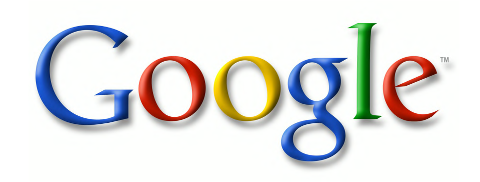
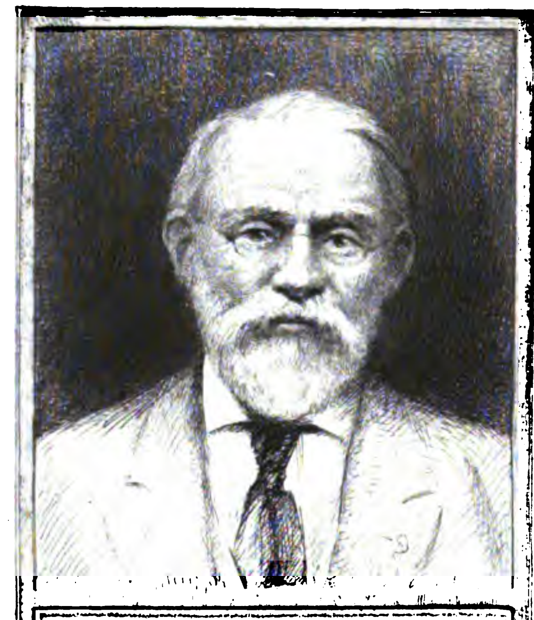
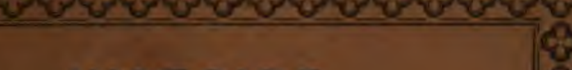

Google





HISTOIRE

POLITIQUE ET RELIGIEUSE

DE

L'ÉGLISE MÉTROPOLITAINE

et du Diocèse de Rouen,

PAR L. FALLUE,
MEMBRE DE L'ACADÉMIE DE ROUEN,
de la Société des Antiquaires de Normandie,
de la Commission des Antiquités du département de la Seine Inférieure,
correspondant de l'Académie de Cherbourg, etc.

TOME QUATRIÈME.



ROUEN,
A. LE BRUMENT, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
Quai Napoléon, 45.

1851.



HISTOIRE

POLITIQUE ET RELIGIEUSE

DE

L'ÉGLISE MÉTROPOLITAINE

Et du Diocèse de Rouen.

IMPRIMERIE DE A. PÉRON,
Rue de la Vicomté, 55. Rouen.

HISTOIRE

POLITIQUE ET RELIGIEUSE

DE

L'ÉGLISE MÉTROPOLITAINE

et du Diocèse de Rouen,

PAR L. FALLUE,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE DE ROUEN,
de la Société des Antiquaires de Normandie,
de la Commission des Antiquités du département de la Seine-Inférieure,
correspondant de l'Académie de Cherbourg, etc.

TOME QUATRIÈME.



ROUEN,

A. LE BRUMENT, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
Quai Napoléon, 45.

1851.

L'ÉGLISE DE ROUEN,

Sous le règne de Henri IV.

(SUITE.)

Le cardinal de Joyeuse. 1605.

Dès le 8 octobre 1605, le cardinal de Joyeuse, nouvel archevêque de Rouen, était arrivé au château de Gaillon, où le Chapitre s'empressa de lui présenter ses hommages.

D'un autre côté, le doyen Péricard reçut, dans son abbaye de Saint-Thaurin d'Évreux, des lettres qui le mandaient à Gaillon. L'archevêque lui apprit qu'il viendrait le 3 décembre à Rouen, *sans aucune cérémonie*, pour prendre possession de son église. Cette réception fut très simple; on fit seulement tendre des tapisseries dans le Chapitre, et on y attacha les armes du nouveau titulaire. Le lendemain, 4 décembre (1), le cardinal se présenta

(1) Dom Pommeraye place, par erreur, cette réception au 4 mars 1604.

à la porte de la métropole, où le doyen lui adressa le discours suivant, *à haute et intelligible voix* :

« Vous pouvez penser, Monseigneur, l'allégresse et plaisir que reçoit cette compagnie de ce qu'il a plu à notre Dieu et sauveur la pourvoir d'un si grand et si digne pasteur, par la conduite duquel elle espère être bien gouvernée, chérie et aimée; étant délibéré de vous recevoir non comme confrère seulement, puisqu'il vous plait nous faire ledit honneur que d'user de ce terme, mais vous tenir et reconnaître toujours pour supérieur avec protestation de vous obéir en tout, partout, en tant que nos petites facultés le pourront porter, et pour ce, il vous plaise prendre l'habit. »

Le cardinal fit cette réponse assez singulière, et dont l'un de ses prédécesseurs avait déjà gratifié le Chapitre :

« Il n'y a celui de la compagnie qui n'entende quelle est la dignité cardinale, et ne connaisse que le collége de Mrs les cardinaux ne soit le principal collége de la chrétienté. Pourquoi je proteste que là où en l'acte présent, je ferais quelque chose qui lui pût déroger, cela ne me pourrait aucunement préjudicier; néanmoins, pour l'affection que je porte à mon église, et à ce Chapitre, je me veux bien condescendre à faire comme le moindre. »

L'archevêque était fils du maréchal de Joyeuse

et élève d'André Guyon, professeur de philosophie au collége de Navarre.

François de Joyeuse, distingué par le roi à cause de ses connaissances et de la tournure de son esprit, ne tarda pas à être pourvu successivement des premières dignités de l'église. Ambassadeur près de la Cour de Rome, il fut nommé cardinal; et lorsqu'il parvint à l'archevêché de Rouen, il était abbé des monastères de Marmoutiers, de Fécamp, du Mont-Saint-Michel, de la Grasse, de Saint-Florent et d'Aurillac, puis pourvu des évêchés d'Ostie, de Narbonne et de Toulouse. On ne sait comment concilier tant d'avidité des biens de l'église avec la simplicité de nos premiers évêques. Ces abus donnaient bien lieu à certaines censures de la part de quelques prédicateurs zélés; on y répondait par des brefs et des permissions du pape, qu'il eût été beaucoup plus convenable de ne pas solliciter. Le cardinal de Joyeuse était, à la vérité, chargé de hautes missions dont l'église faisait depuis longtemps les frais, acheminement à la grande confiscation que l'on devait voir se réaliser deux siècles plus tard, que le protestantisme provoquait, et qu'on n'osait pas encore ouvertement exécuter.

Après sa réception, le cardinal qui avait concouru à la réconciliation du roi avec le pape, reçut ordre de partir pour travailler à la paix générale qui devait se traiter à Venise.

Peu de jours après, le 12 décembre, on apprit le nouvel attentat commis sur la personne du monarque; le Chapitre ordonna un *Te Deum* en actions de grâces de ce que Dieu *avait préservé le roi d'un assassinateur natif de Senlis et nommé Jehan des Isles*.

1606. Dans le mois de février suivant, on chanta deux *Te Deum*, l'un pour la reine, heureusement accouchée d'une fille, et l'autre pour la reprise de Sédan.

Le cardinal, revenu de sa mission, écrivit qu'il viendrait officier à Rouen le jour de la Pentecôte. Le Chapitre fit préparer ses plus beaux ornements et défendit aux chanoines et chapelains de porter des *peccadilles* et autres accoutrements à l'usage des séculiers; il ordonna de faire disparaître le petit-gris et les parements de satin rouge que quelques uns avaient ajoutés à leurs camails et à leurs habits.

Pendant son séjour à Rouen, le cardinal et le Chapitre tinrent chacun un synode. M. Morel, curé de Saint-Etienne dans la grande église, fut réprimandé d'avoir assisté à celui de l'archevêque, au lieu de venir à celui des chanoines. On l'engagea à se comporter autrement à l'avenir, en lui promettant adjonction, dans le cas où il serait inquiété par Monseigneur.

Le cardinal avait amené avec lui, en qualité de

vicaire général, l'abbé Guyon, son ancien professeur de philosophie; ce dernier ne fut pas plutôt installé, qu'il fit part au Chapitre du désir qu'il avait d'examiner les chanoines et les chapelains qui se présenteraient pour être élus aux bénéfices

Les actes des deux synodes qui se tenaient alors tendaient à la réforme des mœurs cléricales. Celui de l'archevêque rappelle, pour les réprimer, tous les vices d'une société sortant de ses longues agitations; des pénitences canoniques sont imposées à ceux qui s'en rendraient coupables; elles sont douces et prouvent combien l'église punit bénignement ceux qu'elle n'a pas désespéré de faire rentrer dans la voie du devoir et de la vertu.

Nous passerons la plupart de ces articles, et ne citerons que ceux qui peignent des usages, des croyances ou des superstitions dont notre époque ne fournit heureusement plus d'exemple.

Ainsi, des prêtres vendaient des draps d'autel pour ensevelir les morts.

On imposait encore certaines pénitences aux sorciers, et à ceux *qui faisaient des charmes* dans les maisons ou qui regardaient furtivement dans des *astrolabes*, instruments d'observation servant à calculer la hauteur des astres.

Celui qui avait tué sa femme, la femme qui avait tué son mari, ne pouvaient monter à cheval, ni se faire porter en voiture; il leur était défendu de

manger de la chair et de boire du vin, durant l'espace de dix années (1).

Ainsi, sous Henri IV, les *astronomes*, qu'on appelait également *astrologues*, étaient encore classés au rang des sorciers, et punis presque des mêmes peines canoniques que les voleurs et les assassins.

Après le départ du cardinal, l'abbé Guyon s'occupa de réparer les désastres occasionnés dans le diocèse par les discordes civiles. Nous trouvons beaucoup de sommes accordées dans le même but par les chanoines, entre autres 50 liv. envoyées au curé de Saint-Martin-Église, pour faire rebâtir son presbytère *ruiné par les dernières guerres*.

On donna au Chapitre, pour la bibliothèque de l'église, un livre en parchemin, couvert de velours violet, ayant pour titre : *Pontifical episcoporum*.

1607. Le cardinal, qui était encore une fois allé en Italie pour le service du roi, venait d'arriver à Gaillon. « On s'empressa d'aller le féliciter sur son heureux retour et le succès d'une mission qui avait fait grand profit à l'église. » Peu de jours après, il entrait dans Rouen, et adressait l'allocution suivante aux chanoines : « MM. étant de retour de si long voyage auquel Dieu m'a beaucoup assisté de sa grâce, je prétends faire plus long séjour que je n'ai fait avec vous, désirant, en premier ordre, que

(1) *Synodi Roth.* (Dom Bessin)

l'archevêque soit chef, et les chanoines les membres et les conseillers de l'archevêque. Mais ne sachant quel malheur est en France que ordinairement les Chapitres procurent contre leurs évêques, qu'ils regardent comme leurs serviteurs, ce qui apporte grands procès et différents; or, désirant éviter toute dispute et n'ayant pour but que l'honneur de Dieu, mon intention est de traiter toute chose avec patience; désirant, pour commencer de mon côté, mettre le premier la main à la pâte, et de montrer que le désir qui me pousse est de commencer par le divin service. Ma résolution est de vous donner toutes sortes de contentements et affections, comme bons conseillers envers un chef. » L'archevêque termina en annonçant qu'il voulait faire travailler au bréviaire de son diocèse.

Le haut doyen demanda que l'on arrêtât, pendant que le cardinal serait en ville, *ce qui lui reviendrait d'honneurs pour sa dignité décanale*.

Le 4 décembre 1607, deux chanoines, accompagnés de 82 hommes vêtus de noir, vinrent annoncer au Chapitre la mort de messire Pierre Groulard, premier président de la cour du Parlement. Ses enfants priaient les chanoines d'assister à ses obsèques qui devaient avoir lieu le lendemain dans le monastère des Célestins. On fit droit à cette requête, *Groulard ayant toujours aidé la compagnie de ses faveurs et de ses conseils.*

Les chapelains, présents à la cérémonie, ayant reçu chacun 7 sols, le Chapitre décida qu'on les remettrait aux héritiers du défunt. On ne peut considérer cette décision que comme un acte de pure politesse, honorant la mémoire du premier président, pour les services qu'il avait rendus à l'Église.

Le fils de M. Baudry, assesseur, s'étant grièvement blessé en visitant la cloche de Georges-d'Amboise, on ordonna de faire un *huys* pour empêcher d'aller aux endroits périlleux, et l'on blâma le *coultre* de confier la clé de la tour à des enfants.

1608. On apprit, le 15 mars 1608, la mort de monseigneur le duc de Montpensier, gouverneur de Normandie; les huit cloches de l'église sonnèrent, et on lui fit un service avec tous les honneurs dus à son rang *et à sa grande parenté avec le cardinal.*

Les trésoriers de Saint-Étienne, dans la cathédrale, demandèrent qu'on cessât de faire travailler dans leur cimetière, constamment occupé par des maçons; ce qui était cause que les paroissiens perdaient la vénération qu'ils devaient avoir pour ce lieu de repos.

Il y eut, dans la même année, une réunion d'ecclésiastiques pour recevoir les comptes de François de *Castille*, receveur-général du clergé de France. L'assemblée se tint, sous la présidence du cardinal de Joyeuse, dans la salle des écoles de théologie

du couvent des Augustins de Paris; elle était composée de prélats, d'abbés et d'ecclésiastiques délégués de tout le clergé du royaume; le chanoine Le Pigny y représentait la province de Rouen. Dans la première séance, on fit observer que les cardinaux résidants à Paris devaient assister, de droit, à l'Assemblée. Il est ici question de MM. de Gondi et de La Rochefoucauld qui furent introduits à la seconde réunion.

Après avoir entendu les comptes du receveur-général, MM. de Châteauneuf et de Pontcarré, conseillers d'État, annoncèrent que sa Majesté, ayant rendu la paix à son royaume, donnait décharge de la somme de 1,300,000 liv. que le clergé lui avait accordée, se contentant de 300,000 liv. qu'elle avait employées au collége de La Flèche, ouvrage digne de ce grand roi; que sa Majesté espérait que l'Assemblée s'occuperait du sort d'une infinité *de pauvres prêtres et curés réduits à la mendicité dans toute la France*, lesquels avaient pourtant le ministère de la parole et de l'administration des sacrements. L'archevêque de Rouen remercia sa Majesté de la réponse qu'elle avait bien voulu faire aux cahiers du clergé. L'Assemblée reprit ses travaux et accorda 6,000 liv. à un imprimeur nommé Morel, pour la réimpression des Pères grecs dont les textes avaient été corrompus par les hérétiques.

Chaque évêque présenta les cahiers de son diocèse; les curés de la Champagne se plaignaient, par exemple, d'être contraints de porter, à leurs dépens, les registres de mariages, baptêmes et sépultures aux greffes des bailliages et des sénéchaussées royales.

L'archevêque de Rouen lut un bref du pape qui louait beaucoup le roi de France de son zèle pour la propagation de la foi, et le félicitait *du grand nombre d'hérétiques qui rentraient dans le giron de l'Église catholique*. On vota même un fond de 30,000 liv. destiné à ceux qui abandonneraient l'hérésie. Cette somme ne devait être distribuée, sur la demande des évêques, qu'à des ministres ou à des lecteurs ayant enseigné publiquement leurs fausses doctrines.

Dans une des séances qui suivent, on accorde 1,500 liv. pour rebâtir la Sorbonne alors en ruines, et l'on introduit le sieur Mugard, jadis ministre de la religion prétendue réformée et converti au Catholicisme. Il fait connaître la grâce particulière par laquelle Dieu l'a retiré miraculeusement de l'erreur, et témoigne la consolation qu'il en reçoit. Ayant fait part de son désir d'aller à Rome, avec la contrition d'une âme repentante, la Compagnie lui accorda une pension annuelle de 700 livres et lui en fit délivrer 600 pour les frais de son voyage. Elle inscrivit ensuite,

sur son état, la veuve du sieur Le Roy, ministre converti, pour une pension annuelle de 400 livres. Comme on craignait d'obtenir des conversions dans le seul but de toucher de l'argent, on décida de n'en accorder qu'à ceux qui étaient rentrés sous le giron de l'Église avant la tenue de l'Assemblée.

Le 10 août, le roi fit la demande d'un impôt de 400,000 livres, par l'entremise du cardinal de Gondi, annonçant qu'il trouvait un *partisan* qui lui offrait ce subside sur le rétablissement des Provinciaux. Ce dernier mode de contribution étant trop préjudiciable au clergé, l'Assemblée prescrivit à son receveur-général de compter cette somme à sa Majesté.

Les séances, qui avaient commencé le 20 mai, furent terminées le 10 août. Tous les comptes étant approuvés, le promoteur, doyen de Xaintes, prononça le discours de clôture, dans lequel il donna des louanges aux cardinaux et à tous les ecclésiastiques présents; « après quoi, dit le procès-verbal de la séance, MM. les prélats et sieurs députés se sont entre-salués les uns les autres; ainsi l'Assemblée a été finie et résolue (1). »

Le prisonnier élu cette année par le Chapitre fut Nicolas Le Fournier sieur du Mesnil-Haton, 1608.

(1) Extrait du procès-verbal de l'Assemblée du clergé, de 1608. (Arch. départ.)

détenu pour avoir homicidé, d'un coup de pointe, François de Saint-Denis, dans les rues d'Alençon.

La fête de la délivrance, commencée par une procession, se termina par un banquet. Le Chapitre accorda, le 7 juin, 100 sols à Jehan du Moûtier, traiteur de Rouen, pour la fourniture de deux pâtés de venaison qui avaient figuré au festin.

Nous trouvons ici un procès contre Nicolas Hauvel qui avait volé la bourse d'un paysan dans le chœur de l'église. Par sentence de Mathieu Poulain, bailli de la haute-justice du Chapitre, « il fut battu et fustigé de verges, par trois jours, devant les quatre portes de l'église, ayant la corde au cou; le dernier jour, il eut l'oreille dextre essorillée; après quoi, on lui enjoignit de mieux vivre à l'avenir s'il voulait éviter la *hart*. »

On porta plainte contre un enfant de chœur, nommé François Bannier, « lequel, après avoir commis un larcin, s'était enfui, avec les habits d'un serviteur de l'église, en passant par une fenêtre, d'où il avait manqué de se précipiter. » On le fustigea de verges, sur les fesses, en présence des autres enfants, et en plein Chapitre.

Malgré ces punitions, le scandale ne s'en introduisait pas moins constamment dans la cathédrale. Deux filles mal famées ayant provoqué un homme dans l'église, celui-ci en renversa une, en se débattant, et lui arracha son chaperon. Le chanoine de

Mathan, témoin de la scène, fit renfermer les trois délinquants dans les prisons de la Cour ecclésiastique.

On ne chantait pas encore de cantiques dans l'Eglise comme on a l'habitude de le faire de nos jours. Un père jésuite, chargé du catéchisme dans la cathédrale, en établit le premier l'usage. Cet exercice, qui rappelait le chant des psaumes en langue française pratiqué pas les huguenots, fut blamé des assistants. Le jésuite, mandé devant le vicaire-général, dit qu'il n'avait d'autre but que d'exciter le peuple à la dévotion, et de lui faire chanter dans ses maisons des odes spirituelles, au lieu de chansons profanes. On crut cette innovation assez importante pour l'interdire jusqu'à ce qu'on en eût conféré avec l'archevêque.

Le 14 janvier 1609, M. Péricard fut nommé 1609.
évêque d'Evreux, et présenta un bref du pape qui lui permettait de continuer sa charge de haut-doyen dans la cathédrale de Rouen. Il pria le Chapitre, vu ses quarante années de service, de ne pas le *mettre en perte*, assurant qu'il viendrait souvent prendre part à ses travaux, et que si l'on avait besoin de lui, *il lui faudrait moins de vingt-quatre heures pour se rendre d'Evreux à Rouen.*

A cette époque, on commençait la réédification de la tour de la cathédrale d'Evreux. Le roi avait accordé, pour cette œuvre, 5 sous pendant douze

années, sur chaque muid de sel vendu au grenier de cette ville, ainsi qu'un impôt annuel de 1,000 écus, prélevé sur les chanoines de la même église (1).

Le 10 avril, on porta plainte au cardinal contre son grand vicaire qui contraignait les chapelains de la cathédrale à résider sur leurs bénéfices. Le prélat répondit que le Chapitre présentât ses priviléges à son conseil, ne voulant pas engager sa conscience dans un acte aussi important. Cette innovation fut le signal d'une lutte déplorable entre le Chapitre et son premier pasteur.

Le cardinal manda douze chanoines pour conférer avec eux après vêpres, et leur exposa que jusqu'à ce jour, il ne s'était pas acquitté de sa charge comme il le devait; qu'il désirait faire la visite des églises de l'archevêché et commencer par la métropole; que si le Chapitre avait quelques exemptions, il aurait le temps de les lui communiquer, car sa tournée ne devait commencer qu'après l'Ascension.

Les chanoines firent rechercher leurs priviléges aux Archives et à la Chambre des Comptes. L'archevêque de son côté donna ordre de placarder des affiches aux portes de l'église pour annoncer sa visite. On lui objecta qu'il devançait le terme qu'il avait fixé lui-même; attendez au moins, lui

(1) Extrait du 26e registre de la Chambre des Comptes, p. 87.

disait-on, que ces Messieurs, qui sont sur leurs bénéfices, aient le temps de rentrer dans l'église.

Le cardinal, pressé par son conseil et par l'abbé Guyon qui en était l'âme, témoigna sa surprise, dit qu'il était fondé en droit, et qu'il suivait l'exemple déjà donné par le cardinal d'Estouteville.

Il lança en même temps un réglement par lequel il déclarait que les chanoines possesseurs de bénéfices à charge d'âmes, sans être autorisés par le pape, devaient s'en démettre ou obtenir la permission de les conserver.

Il défendit les distributions qu'on avait l'habitude de faire aux chanoines, pendant le *sursum corda*, prétendant qu'elles détournaient leur esprit de la célébration des saints offices ; puis il prohiba les mystères qu'on célébrait encore dans le chœur, aux fêtes de Pâques, de l'Epiphanie et des Saints Innocents. Il insista surtout sur celui des fêtes de Pâques, dans lequel trois femmes avaient l'habitude de figurer (1).

Devant une attaque si bien combinée, les chanoines, qui voyaient un empiétement sur leurs priviléges, se réunirent en chapitre général, et s'adjoignirent trois avocats au Parlement pour avoir une consultation et la présenter à l'archevêque.

Ils se récriaient, dans ce factum, contre les affiches dans lesquelles le prélat avait dit « qu'il écou-

(1) Dom Bessin, *Synodi Rothomagenses*, p. 143.

terait verbalement ou par écrit les plaintes qui lui seraient adressées; sorte d'inquisition non admise en France et qui pouvait exciter les huguenots de la ville, ennemis des ecclésiastiques, à donner articles à leur préjudice. »

Ils ajoutèrent que si le cardinal d'Estouteville avait visité l'église, c'était par pure tolérance du Chapitre, vu qu'il avait donné, quelques jours avant, de riches ornements à la fabrique; que ses successeurs, les cardinaux d'Amboise et de Bourbon, très versés dans la police ecclésiastique, n'avaient jamais visité que le Saint-Sacrement, les reliques de la sacristie, les ornements et les chapelles, et n'étaient jamais venus au Chapitre que pour y adresser une paternelle exhortation; qu'ils recevraient volontiers l'archevêque, s'il voulait y entrer seul pour faire des remontrances, mais que s'il entendait s'y présenter au terme des affiches mises aux portes, ils formaient opposition, étant exemptés depuis un temps immémorial de la juridiction de l'archevêque.

Le cardinal de Joyeuse parut consentir à ce qu'on lui demandait, et fit connaître le jour où sa visite aurait lieu. On désigna six chanoines pour l'accompagner et l'introduire dans l'église, tandis que les autres resteraient dans la salle capitulaire pour le recevoir à son entrée.

Le cardinal se présenta dans la sacristie suivi

de son notaire; on lui fit observer qu'il devait entrer seul, d'après ce qui avait été convenu. Il n'en tint aucun compte; alors on éleva quelques difficultés pour lui ouvrir les armoires; ce qu'il exigea sous peine d'excommunication. Le Chapitre protesta de nullité et ordonna que son notaire serait présent avec celui du cardinal à la visite des chapelles.

A toutes les questions adressées par l'archevêque, on répondait: Monseigneur, on vous donnera des explications dans le Chapitre.

Après sa visite, le cardinal se rendit seul à la salle capitulaire, s'assit dans la chaire archiépiscopale et témoigna son mécontentement de ce qui venait de se passer, en disant: qu'il était dans son droit; que ce devoir, négligé par ses prédécesseurs, était une des principales causes de l'hérésie, qu'il le regardait comme une affaire de conscience, et qu'il avait délaissé la cour pour s'en acquitter. Tous ici, ajouta-t-il, doivent montrer le bon exemple, particulièrement les chanoines qui sont le sénat de l'évêque et les apôtres de la province. Leur institution est d'assister au service divin et de ne pas le dire avec trop de précipitation, *car si l'on parlait au roi ou à un prince, ils s'offenseraient d'être traités de cette façon.*

Le chantre protesta du désir que le Chapitre avait de lui porter toujours honneur et respect;

le trésorier ajouta : *Monseigneur, ne prenez garde à la petite légèreté qui s'est passée, d'autant que la compagnie est toujours prête à vous porter l'obéissance qui vous est due*. L'archevêque sortit et se dirigea vers la tombe du cardinal d'Amboise où il dit un *de profundis*.

1610. Le 19 janvier 1610, le prélat écrivit de nouvelles lettres prescrivant aux chapelains de résider sur leurs bénéfices, et annonçant qu'il faisait venir un jésuite d'Italie pour travailler au bréviaire. On lui répondit que le pénitencier s'en occupait et que la confusion serait jetée dans ce travail si un autre y mettait la main. Ces déplorables luttes, si fâcheuses pour la discipline, étaient loin d'être terminées. En effet, on reçut d'autres articles de l'archevêque qui donnèrent lieu à de nouvelles contestations. M. Salles, avocat au Parlement, rédigea, pour le Chapitre, une réponse qui fut portée à Gaillon. Le cardinal prétendit qu'on avait fait de faux rapports contre lui, et qu'il chargeait, au surplus, M. Guyon de s'entendre avec le Chapitre. On conféra avec ce grand vicaire, assisté du père de Latour, jésuite, et de M. Castel, et l'on fit certaines concessions que l'on adressa à l'archevêque, en le priant de venir célébrer les fêtes de Noël à Rouen.

Pendant le séjour du prélat dans cette ville, on ne put encore s'entendre au sujet de ses visites,

et l'on sollicita un jugement de la cour contre le règlement qu'il avait publié. De son côté, le cardinal obtint arrêt portant que les articles adressés aux chanoines seraient observés par eux, sous peine de confiscation de leur temporel. Le grand vicaire fit toutefois savoir qu'il ne signifierait cet arrêt qu'après en avoir conféré avec l'archevêque. Le Chapitre présenta de nouveau requête à la cour.

Pendant que les esprits s'échauffaient, un ami des chanoines, au zèle maladroit, s'avisa de publier un pamphlet contre le cardinal. Maître Robert, chapelain du collége d'Albane, vint annoncer au Chapitre qu'il avait trouvé sur la tombe où reposait le cœur de Charles V un livre imprimé, couvert en papier bleu, intitulé : « la *Parhesie*, ou libre jugement de l'hermite d'Orival sur les moyens de nullité existant dans le procès du cardinal. »

Le Chapitre, contraint de se prononcer, reconnut que le libelle était diffamatoire. Le promoteur ajouta : « qu'il était plein d'abominations contre l'honneur du cardinal, que ce dernier était tellement accompli en toute vertu, qu'il savait également s'acquitter de ses charges spirituelles et temporelles ; que le Chapitre n'avait pas besoin d'un si pernicieux auteur pour le défendre, et que comme il était besoin d'étouffer le monstre dès son origine et naissance, il convenait, de même, d'ensevelir en éternel oubli un tel auteur et son

blâmable discours. » Il termina en requérant que ce livre fût brûlé et consumé par les mains de l'huissier de l'église, exécution qui eut lieu séance tenante. Cette imprudente attaque fit arrêter la distribution de cent exemplaires d'un autre écrit que le libraire Beauvais avait imprimé pour la défense du Chapitre.

Pendant que ces choses se passaient, le curé de Londinières était condamné à être renfermé dans les prisons de l'official, au pain et à l'eau, pour avoir retenu chez lui, malgré trois sommations, Marie Cartuit et sa fille, et à perdre son bénéfice s'il continuait à les garder.

1611. Les religieux pénitents de Sainte-Barbe de Croisset obtinrent permission d'acheter, rue Saint-Hilaire, le jardin d'*Arquensy*, où les protestants avaient été assassinés en 1571, et de s'y établir, à charge par eux de relever leur ancienne maison de Croisset.

On fit imprimer un nouveau manuel chez les libraires Raphaël et Crevel, et l'on ordonna de *faire habituer*, dans quelques paroisses, les prêtres qui étaient *vagabonds* dans la cathédrale, et qu'on pourrait ainsi plus aisément retenir avec le peu de gages qu'on leur donnerait. Au mépris de ces défenses, les prêtres étrangers ou *vagabonds*, comme on les appelait, continuèrent à dire la messe dans la métropole; Jean Lefebvre, l'un d'eux, se permit même de déchirer, dans l'église, les ordon-

nances du Chapitre, en blasphémant le nom de Dieu. D'un autre côté, des prêtres irlandais, logés dans les maisons des chapelains, déposaient tant d'immondices dans la cour qu'on fut obligé de les faire déguerpir du collége.

On s'occupait de remédier à toutes ces misères, lorsque la nouvelle d'un horrible attentat fut subitement communiquée au Chapitre. Nous voulons parler de la mort tragique du roi, « frappé le 14 mai, disent les registres, de deux coups de couteau au côté gauche, et assassiné à Paris dans son carosse, passant près Saint-Innocent, rue de la Féronnerie, par François Ravaillac, praticien d'Angoulême ». Le Président de Bernières apprit aux chanoines, mandés, dès le premier moment, à la Cour, *que le roi avait été blessé et qu'on ne savait pas s'il était mort*. Il les engagea à prier Dieu pour le recouvrement de la santé du prince et pour le salut de son âme, *si tant était que Dieu l'eût retiré de ce monde*.

Cette nouvelle fit une grande sensation dans Rouen. Les prédicateurs eux-mêmes, déchaînés quelques années auparavant contre le *Béharnais*, prononcèrent dans toutes les églises des sermons à sa louange, en exhortant le peuple à la dévotion et à la prière. Le Chapitre envoya une députation à M. de Fervaques pour lui témoigner le deuil de la Compagnie.

La mort du roi s'était malheureusement confirmée. MM. du Parlement ordonnèrent, le 21 mai, deux jours de prières auxquelles ils devaient assister en robes rouges. Les échevins firent élever une chapelle ardente près du tombeau de Charles V, et tendre le chœur de draps de velours portant des écussons aux armes de France et de Navarre. On transporta dans le même endroit une petite chaire couverte de serge noire, dans laquelle le Père Vervin, jésuite, prononça l'oraison funèbre du monarque. Peu après, un *Te Deum* fut chanté pour l'avénement de Louis XIII, dont le sacre fut célébré par le cardinal de Joyeuse.

Le 14 juillet, on apprit le décès de l'ancien archevêque Charles de Bourbon, abbé de Marmoutiers, frère naturel de Henri IV. On lui fit un service à l'instar de celui de Monseigneur de Montpensier.

Nous retrouvons ici quelques traces du procès pendant entre l'archevêque et le Chapitre. Les chanoines signifièrent appel au prélat de l'arrêt qu'il avait obtenu contre eux. Lui, de son côté, envoya un huissier du Châtelet de Paris pour réclamer la somme de 574 livres montant de ses dépenses contre le Chapitre. On eut un moment l'espérance de voir la fin de cette guerre intestine, par l'entremise du comte de Soissons qui venait d'obtenir le gouvernement de la Normandie, après la mort de Fervaques. Le Chapitre offrit, au nou-

veau gouverneur, six bouteilles de vin et deux pains, et donna deux boîtes de confitures, de la valeur de 6 livres, à son secrétaire.

On délégua le trésorier et M. de Mathan à Gaillon pour traiter avec l'archevêque sur la base d'un formulaire dressé par M. Galle, avocat au Parlement, formulaire tout de conciliation, « dans lequel on ne trouvait rien contre l'honneur de Dieu, de l'Église et les statuts du Chapitre. » Mais loin de se prêter à aucun arrangement, le cardinal donna ordre de poursuivre le procès au Conseil, ce qui détermina les chanoines à l'attaquer au sujet des dîmes de Dieppe, de Douvrend, d'Aliermont, du Pollet et de Bouteilles.

Les Capucins de Rouen obtinrent de Louis XIII 1612.
la permission de prendre des pierres dans les démolitions du château Gaillard, quand les religieux de Saint-François et les Capucins des Andelys en seraient assez abondamment pourvus (1). On voit comment a disparu l'œuvre de Richard-Cœur-de Lion ; sur les ruines duquel l'église paraissait se venger des tribulations que lui avait causées sa construction.

Le comte de Soissons ne gouverna pas longtemps la province, dès le 25 octobre 1612, le Chapitre assistait à ses funérailles qui eurent lieu avec les cérémonies dues à son rang.

(1) Extrait du 28ᵉ registre de la Chambre des comptes, p. 91-94.

La maréchale de Fervaques demanda, dans le même temps, aux chanoines la permission de faire inhumer les entrailles de son mari dans la cathédrale, ce qui lui fut gracieusement accordé.

On s'occupa ensuite de la réforme du bréviaire, *vu que beaucoup de prêtres disaient celui qui était à l'usage de Rome* au lieu de celui du diocèse.

1613. Le 8 septembre 1613, nous voyons reparaître une de ces plaintes si fréquentes dans les mauvais jours de la Ligue; on accuse un chapelain de hanter les hérétiques, ce qui lui est expressément défendu sous peine de punition. On reçoit aussi la plainte, portée par une femme *de mauvais gouvernement* contre un chapelain qu'elle accuse d'avoir *vilainement compromis sa santé*. L'accusé, introduit dans le Chapitre, prétend qu'il ne sait ce qu'on veut lui dire et demande des preuves. « Il confesse, il est vrai, d'avoir beaucoup failli par le passé, mais que pour l'avenir il se gouvernera *le mieux qui lui sera possible*. » Malgré ces promesses, une autre femme, Marie Le Valois, ne tarde pas à accuser le même chapelain d'être entré, vers 10 heures du soir, dans sa maison, où il avait fait beaucoup de scandales, en jetant des pierres dans les fenêtres et en blasphémant le nom de Dieu.

Ce chapelain, interrogé de nouveau, répond qu'il est allé chez Marie Le Valois pour avoir des chaussons; qu'ayant pénétré par l'ouvroir pour se

rendre au premier étage, plusieurs hommes et femmes l'ont arrêté et ont fermé l'huys pour l'empêcher de sortir ; que le procureur de la vicomté, entendant du bruit dans cette maison, s'en est fait ouvrir la porte et l'a mis en liberté. Ce chapelain est prévenu qu'il perdra sa place au collége s'il ne se conduit mieux à l'avenir.

Romain *Beauvais*, libraire, obtient permission de faire rebâtir la petite boutique où il demeure, contre la tour Saint-Romain, moyennant 20 livres de rentes pendant 25 ans.

Le 30 avril 1614, on annonça la mort de M. de Martainbos, dont le nom avait toujours figuré dans les affaires de l'église et dans les assemblées générales du clergé. Il fut inhumé dans la chapelle de Notre-Dame, lieu de sépulture accoutumé des dignitaires. 1614.

Le Chapitre fut cité devant le bailli de Rouen pour consentir au divorce que poursuivait Anne de Nolant, femme de M. André de Vieux-Pont.

Un brevet du roi fut envoyé au cardinal de Joyeuse, pour qu'il disposât de la première prébende vacante appartenant à sa Majesté, à l'occasion de son joyeux avénement à la couronne.

On s'aperçut, à cette époque, que la cloche *Georges-d'Amboise* s'était fort abaissée et menaçait d'une catastrophe; le Chapitre défendit de la *sonner à volée* jusqu'à ce qu'on y eût remédié.

Le cardinal de Joyeuse n'était pas rentré dans Rouen depuis ses contestations avec le Chapitre. Fort avancé en âge, les infirmités commençant à se faire sentir, on dit qu'il eut des scrupules, que sa conscience lui reprocha de posséder tant de bénéfices de l'église pour laquelle il ne faisait pas assez. Ce fut alors qu'il jugea à propos, sinon de se démettre de l'archevêché de Rouen, au moins de se donner un coadjuteur pour le remplacer dans les actes du saint ministère. Le Chapitre en fut instruit par une lettre de l'archevêque lui-même, annonçant qu'il désirait terminer son procès avec ces Messieurs au sujet de la dîme de Dieppe, et qu'il envoyait à cet effet, pour en traiter, M. l'abbé de Saint-Victor, *son coadjuteur et futur successeur*. Par une autre missive, il expliquait les causes de sa détermination et disait : « qu'ayant été obligé récemment de faire le voyage de Rome pour le service du roi, il avait envisagé le tort que pouvait occasionner son absence dans un si grand diocèse. C'est pourquoi, pour la décharge de sa conscience, il avait cru devoir se faire remplacer par M. l'abbé de Saint-Victor, homme de grande piété et suffisance, dont la nomination était agréée du roi et du pape, pour lui servir de coadjuteur et lui succéder; et qu'il espérait que les chanoines le recevraient avec tous les honneurs dus à leur futur archevêque. »

Le Chapitre répondit qu'il avait toujours craint que les affaires de la chrétienté et celles du royaume ne privâssent long-temps le diocèse de la personne de son premier pasteur; que Monseigneur ne pouvait douter combien sa présence aurait été agréable au clergé s'il n'avait été contraint d'assister leurs majestés; qu'il était heureux toutefois du choix de M. de Saint-Victor, à qui l'on rendrait tous les honneurs dus au coadjuteur du plus ancien cardinal de la chrétienté, et du plus ancien archevêque de France. On fit, pour la réception du nouveau prélat, un réglement qui n'a pas moins de trente articles, votés et adoptés successivement à la majorité des voix.

Le 9 août, on nomma une députation, composée de six chanoines, pour aller au devant de M. l'abbé de Saint-Victor jusqu'au Pont-de-l'Arche. D'autres furent désignés pour le saluer à son arrivée; il leur fut recommandé de ne l'appeler que *Monsieur*, le nom de *Monseigneur* devant être réservé pour l'archevêque. On le reçut enfin avec toutes les cérémonies usitées, au bruit de la musique, des orgues et des cloches; il officia le jour de l'Assomption et prêcha dans la cathédrale. Le lendemain, dans une allocution qu'il adressa au Chapitre, il dit qu'il n'entreprendrait rien d'important sans l'avis des chanoines, et demanda que plusieurs fussent délégués pour assister à son Conseil, pro-

mettant de les distinguer selon leur mérite et leur qualité. On le pria d'élire lui-même ceux qu'il lui conviendrait de consulter.

Avant d'aller plus loin, nous devons parler de la famille du coadjuteur. François de Harley naquit à Paris, en 1586. Il eut pour père Jacques de Harley, marquis de Chanvallon et de Bréval, et pour mère Catherine de La Mark, fille du duc de Bouillon. Le jeune de Harley avait une telle connaissance des auteurs grecs qu'il fit un sermon dans cette langue chez les pères Cordeliers de Paris. Le cardinal de Lorraine se démit, en 1603, de son abbaye de Saint-Victor en sa faveur. On le vit alors à l'assemblée des évêques de France, tenue à Nantes, combattre les hérétiques avec une telle puissance de logique, que ce fut le motif qui porta le cardinal de Joyeuse à le choisir pour son coadjuteur. Il eut, en même temps, le titre d'archevêque d'*Auguste* que lui accorda le pape Paul V, et fut sacré, en 1614, dans l'église des Capucins de Paris.

A l'arrivée du coadjuteur, on élevait le monastère des Carmélites dans la rue des Champs, d'où elles ont été transférées dans celle du Grand-Maulévrier. On commençait aussi à bâtir l'église des Jésuites; la reine, Marie de Médicis, était venue exprès à Rouen pour en poser la première pierre.

Bientôt le Chapitre apprit que l'archevêque titulaire était dangereusement malade. Il envoya

M. de Bretteville pour lui témoigner les regrets de la Compagnie ; ce chanoine le trouva mieux et reçut de lui l'assurance qu'il avait été très satisfait des hommages rendus au coadjuteur et des prières faites pendant sa maladie ; il s'informa des obits créés par les cardinaux d'Amboise, en demandant quelle somme serait nécessaire pour en fonder un pareil.

M. de Bretteville lui rappela que le maître-autel de la cathédrale était par trop bas, et qu'on manquait tellement de tapisseries qu'on était souvent obligé de se servir de draps de corps. Le cardinal dit qu'il voulait faire beaucoup de bien à l'église, et demanda si certaines pièces de marbre, restées longtemps sur le quai de Rouen, y étaient toujours.

Nous ne voyons pas que ces bonnes intentions aient eu leur effet. L'archevêque présida encore les États qui eurent lieu, peu après, à Paris, et demanda une procession générale pour le succès de cette assemblée. Comme la procession devait être suivie d'un sermon à Saint-Godard, le promoteur fit remarquer que, depuis un an ou deux, on ne mettait plus de *théâtre* dans le cimetière de cette paroisse. Le Chapitre ordonna d'en faire élever un, qui resterait toujours dressé, soit que le prédicateur prêchât dans l'aître ou dans l'église.

On prit différentes mesures d'ordre pour la fête 1615.
de l'Ascension. Les chanoines furent invités à

venir seuls au festin qui aurait lieu le jour de la fête, et à se contenter des chapelains pour les servir, vu le désordre apporté par les laquais depuis plusieurs années.

Le prisonnier délivré fut le sieur Philibert de Villarbane, écuyer; il avait été attaqué aux environs de Narbonne par le sieur Antoine Guissane qui, ayant mis l'épée à la main, lui avait porté sur la tête un coup qu'il avait heureusement paré avec les gardes de son épée. Alors forcé de se défendre, Villarbane donna un coup de taillant à Guissane, qui tomba mort à l'instant, au grand regret du prisonnier qui voulait *exhorter son agresseur à penser à Dieu et à son âme, et n'en put tirer une parole.*

Une plainte fut portée par le fermier des dîmes de Saint-Martin-au-Bosc contre son prédécesseur qui l'avait fait attaquer par sept à huit personnes armées d'arquebuses et de pistolets pour s'emparer de sa récolte. Ces forcenés s'étaient introduits dans sa maison, et, ne l'y ayant pas trouvé, avaient brisé les huys et les coffres, croyant qu'il y était caché; les personnes qui l'avaient averti de se sauver, avaient été battues par ces malfaiteurs qu'il croyait être le sieur de Guitry et ses domestiques. La terreur était si grande dans le pays, que ses *gens d'août* l'avaient abandonné, et qu'il ne pouvait

trouver de serviteurs pour cueillir ses dîmes. Le Chapitre arrêta de présenter requête à la cour contre l'ancien fermier. Il n'est pas question de poursuites contre le sieur de Guitry.

M. de Montbazon venant d'être nommé lieutenant-général de la Normandie, on le pria de faire exempter le Chapitre des gardes, conformément à ses anciens priviléges. Le gouverneur reçut avec bonté les envoyés de l'Eglise, et promit de leur délivrer de nouvelles lettres d'exemption, *lorsque son secrétaire serait de retour de Paris*. Quelques jours après, on donna *deux pistoles* à ce secrétaire pour le récompenser de l'empressement qu'il avait mis à expédier les lettres demandées par le Chapitre.

Sur l'observation émise que l'on avait cessé de faire des oraisons pour le roi, et qu'il serait plus urgent d'en faire que jamais, Sa Majesté voyageant dans un pays d'hérétiques, on ordonna de recommencer ces prières, *même pour avoir de la pluie*.

On tint, dans le mois de juillet, un Chapitre général qui pourvut aux offices et à toutes les charges de la cathédrale. Des chapelains furent désignés pour toutes les chapelles, on leur adjoignit des chanoines qui eurent charge d'avoir l'œil sur eux pour leur faire remplir les obligations imposées par les fondateurs. On rappela au messager qu'il ne pouvait introduire que *des gens de qualité* dans le

chœur de la cathédrale, et, au clerc de l'œuvre, qu'il devait accompagner les personnes qui en visiteraient les combles.

Le 1er septembre 1615, on apprit que le cardinal de Joyeuse venait de mourir à Avignon, ayant employé en legs pieux la somme de deux cent mille écus. Nous ne voyons pas que notre cathédrale en ait eu la plus petite part, malgré les magnifiques promesses qu'il avait faites aux chanoines. Il donna 24,000 liv. aux Ursulines de Rouen, fondées par lui, à condition qu'elles se chargeraient de l'instruction des jeunes filles. La commune lui dut la création d'une école pour entretenir trente enfants de pauvres, établissement qui devint bientôt une annexe du collége des Jésuites, et qui porta longtemps le nom de *séminaire de la maison de Joyeuse*. Il donna un lieu de résidence aux Pères Jésuites de la ville de Pontoise, en demandant d'être inhumé dans leur église. On peut dire de ce cardinal qu'il gouverna le diocèse de Rouen dans des temps difficiles, et qu'il rendit d'éminents services au catholicisme et à la France.

L'ÉGLISE DE ROUEN

Depuis la fin des troubles religieux jusqu'à l'apparition du Jansénisme.

François de Harley. 1615.

Aussitôt qu'on eut appris la mort du cardinal de Joyeuse, les chanoines envoyèrent complimenter François de Harley, son co-adjuteur. Dans le même temps, le Parlement décidait que les juridictions dépendantes de l'archevêché seraient tenues par les juges royaux, empiétement qui empêcha le Chapitre de nommer aux offices pendant la vacance du siége.

François de Harley reçut avec affection les envoyés des chanoines, et leur apprit qu'il partait pour Poitiers où était le roi, afin de lui prêter serment de fidélité.

On ordonna des prières dans la cathédrale *à cause des bruits de guerre qui couraient de plus en plus.* Ces bruits étaient tels, que l'on s'assembla dans la maison de ville, pour réorganiser la garde bourgeoise et nommer 12 capitaines; les habitants de Martainville ne s'étant pas présentés, la réunion fut ajournée, et l'on décida que ceux-ci payeraient 50 écus d'amende, s'ils continuaient à faire défaut.

Le service était exigé avec beaucoup de rigueur,

car deux chanoines, qui n'étaient pas allés à la garde, virent leurs meubles saisis, ce dont ils se plaignirent à M. de Montbazon, qui les leur fit rendre, suivant l'avis de MM. Ollivier et de Hallé, anciens conseillers de ville.

Ces bruits de guerre, ces prétendus dangers que courait le monarque, finirent par le mariage de Louis XIII, célébré à Burgos, avec une fille d'Espagne, et par celui d'un prince d'Espagne avec la sœur du roi. Les voûtes de la cathédrale retentirent de nouveau des chants d'un *Te Deum* exécuté en musique par les enfants de chœur. Le premier président avait demandé que cette cérémonie n'eût pas lieu à 4 heures, *à cause des gardes qui s'assemblaient, le soir, sur le parvis de Notre-Dame.*

On reçut presque aussitôt, de Poitiers, un certificat de M. Bertrand de Chaux, évêque de Bayonne, attestant que l'archevêque avait présenté le livre des Évangiles à Sa Majesté, et *que sur iceux il avait prêté serment de fidélité.*

1616. François de Harley ne tarda pas à se rendre à Gaillon, et le 6 janvier 1616, il arrivait à Rouen, pour faire son entrée dans la cathédrale. L'église était parée, on avait couvert de paille la rue, depuis Saint-Herbland jusqu'au parvis, et de nattes l'église, depuis le grand portail jusqu'au chœur.

La foule entassée à la porte Saint-Hilaire pour

voir la cérémonie, y causa certains désordres; ils furent augmentés par les prétentions de la Chambre des comptes, qui voulut avoir place sous la voûte avec les autres cours, bien qu'on lui eût préparé une tente de tapisserie au-delà du pont-levis.

A l'arrivée du prélat devant la cathédrale, le doyen prononça le discours d'usage, phraséologie diffuse dans laquelle nous trouvons des images passées de goût, que le doyen prend soin de ressusciter. Nous citerons les suivantes, à propos des perfections de l'archevêque: « On dit que Xeuxis, voulant épandre toutes les fleurs de son art sur l'image de Junon et la rendre de tout point parfaite, fit un choix de toutes les plus rares beautés de son temps, afin de pouvoir prendre de chacune d'elles quelque beau trait délicat pour l'embellissement de son ouvrage, et Dieu voulant combler cette Compagnie de ses plus rares bénédictions et d'un présent digne de sa grandeur, vous a donné à elle, Monseigneur, comme un tableau miraculeux qu'il a enrichi de toutes les perfections qui se voient aux plus grands prélats de la chrétienté. »

Plus loin, l'attachement que le Chapitre portera à son archevêque est, selon le doyen, « Apelles peignant la maîtresse d'Alexandre, qui, à mesure qu'il exprimait ses traits sur un tableau, en imprimait et gravait l'amour dans son cœur. »

Ailleurs, il compare le prélat « à Jupiter olym-

pien, à l'aspect duquel ceux qui l'adoraient se sentaient saisis de zèle et d'ardeur. » Après une suite d'adulations toutes d'aussi mauvais goût, et qui devaient singulièrement embarrasser la modestie de l'archevêque, celui-ci fit une réponse courte et digne, et entra dans l'église.

Le lendemain, le prélat fut admis au Parlement en qualité de conseiller honoraire. On l'y introduisit avec les plus grandes cérémonies, comme l'avait recommandé Louis XIII dans sa lettre, adressée d Poitiers, au premier président. Le 25 février, nous retrouvons l'archevêque prenant congé de ses chanoines pour aller voir son frère malade à Paris.

Il écrivit bientôt qu'il avait autorisé les Pères de l'Oratoire à s'établir dans Rouen, et pria les chanoines de l'avoir pour agréable.

Le Chapitre défendit de laisser entrer des carrosses sur le parvis, et enjoignit au clerc de l'œuvre d'en fermer tous les soirs les barrières, *lorsque les gardes seraient sorties*. On ne devra déposer ni gaules, ni bois de vigne dans la cour d'Albane, ni laisser monter à la tour pour voir la flèche sans sa permission. Les tours des onze cloches et de Georges d'Amboise seront tenues propres, et l'on ne permettra à personne d'y jouer aux cartes, aux dés, ni à tout autre jeu.

La crainte de la contagion fait interdire aux curés de la ville d'inhumer dans leurs églises aucun

corps avant de l'avoir fait visiter par des chirurgiens.

M. de Hallé, chanoine et promoteur général de l'archevêché, porte plainte contre deux chapelains qui l'ont empêché de mettre à exécution les ordonnances du Chapitre, contre *un prêtre vagabond* trouvé, par lui, quêtant sa messe dans l'église. Ces chapelains, pour se disculper, répondent que, voyant un sergent traiter très rudement un pauvre prêtre en présence d'un grand nombre de personnes qui en étaient scandalisées, ils avaient dit au sergent de se conduire plus modestement.

Le promoteur dénonce un autre fait, de nature plus grave : une femme était venue réclamer de l'argent à Philippe Le Sueur, chapelain du Collége du Pape, pour la nourriture d'un enfant qu'elle disait avoir de lui; puis, on avait vu ce chapelain, revenant de son bénéfice de Saint-Maurice où il était curé, monté à cheval en croupe derrière la même personne, au grand scandale de ceux qui l'avaient rencontré. Me Le Sueur cité répondit que cette femme lui avait demandé de l'argent pour avoir gardé sa mère et son frère malades, et non pour la nourriture d'un enfant; il ajouta, au sujet du second grief que, revenant à cheval avec le sieur Hoël qui tenait son épouse en croupe, celle-ci étant tombée, son mari le pria de la prendre sur sa monture, ce qu'il fit; mais que ladite femme

étant tombée de nouveau, il s'avisa de la mettre devant lui et de la conduire ainsi jusqu'au Mont-aux-Malades. On voit que l'acte du curé de Saint-Maurice était de pure obligéance, et que la critique seule pouvait se permettre d'en rire et de l'incriminer.

L'archevêque était alors de retour à Rouen, s'occupant de l'administration de son diocèse et préparant ses remarquables statuts pour la réforme du clergé, non encore revenu des émotions du siècle précédent. Il formait des prédicateurs pris parmi les oratoriens de la ville; puis il établissait dans son palais un cours de théologie dans lequel on passait en revue, pour les résoudre, les passages les plus ardus de l'Écriture et des Pères de l'église; il rappelait enfin à la discipline les monastères de Bénédictins de son diocèse, en commençant par celui de Jumiéges dont il était abbé.

Son zèle lui fit entreprendre plusieurs voyages dans cette maison, et l'événement qui lui arriva en s'y rendant, fit publier que Dieu avait opéré un miracle en sa faveur. En effet, personne n'osant tenter le passage de la Seine, à cause de l'agitation des eaux, il fit le signe de la croix et le flot se calma pendant tout le temps de sa traversée.

Ce miracle se répandit et fut chanté dans une pièce de vers qui remporta le prix du *Palinod* de l'Immaculée Conception, et valût à son auteur,

M. de Gerente, médecin de Rouen, un beau bénitier d'argent que lui offrit le prélat.

Le 12 septembre 1617, on annonça l'arrivée du maréchal d'Ancre, lieutenant-général pour le roi en Normandie, qui, à cette époque, était au comble de la faveur. Une députation fut envoyée pour le complimenter; trois jours après, il assistait à la messe dans la cathédrale. On sait que ce personnage, Italien de naissance, s'éleva par la protection de Marie de Médicis; qu'il s'empara du gouvernement de l'Etat, en usa dans l'intérêt du conseil d'Espagne, se fit de nombreux ennemis, provoqua la guerre civile, et fut assassiné sur le pont du Louvre. 1617.

Sa mort ne rétablit pas l'ordre dans les finances; pour y remédier, la Cour convoqua une assemblée de notables à Rouen. On y vit bientôt entrer le duc de Luynes, principal auteur de la faction opposée à celle du maréchal; il venait prendre la place de sa victime, en qualité de lieutenant général du roi. Son arrivée précéda de très peu de jours celle de Louis XIII dans la même ville.

En effet, le 23 novembre, l'archevêque annonça l'entrée *très certaine du roi* pour le lendemain ou le jour suivant. D'un autre côté, des échevins, envoyés par la commune, avertirent le Chapitre que Louis XIII entrerait en ville le 24 novembre, à deux heures de l'après midi. Des tapisseries furent

immédiatement tendues dans l'église, et un oratoire préparé près de la sépulture de Charles V. On pria Monseigneur de prononcer la harangue, et l'on décida que toutes les portes de l'église seraient fermées, sauf celle qui était voisine de la conciergerie de la *cohue*, par laquelle entrerait le clergé

Le lendemain, tous les ecclésiastiques de la cathédrale étaient réunis. Lorsque les sonneurs eurent aperçu le roi entrant en ville, ils mirent Georges d'Amboise en branle, et l'arrêtèrent quand Sa Majesté arriva sur le parvis, afin de lui permettre d'entendre le discours de réception.

A quatre pas environ des portes de la métropole, on présenta un carreau au roi, qui se mit à genoux et fut aspergé par l'archevêque. Il entra ensuite dans l'église, se plaça sous un dais, et l'on chanta le *Te Deum*, « après quoi les musiciens exécutèrent des motets, tant qu'il resta dans la cathédrale. »

Le lendemain, Louis XIII reçut à l'heure de son dîner le pain et le vin de l'église. On l'offrit également à Monsieur, frère du roi, à M. le comte de Soissons et aux princes du sang seulement, *pour grandes considérations*. Le monarque promit aux délégués du Chapitre de confirmer les priviléges de la compagnie, et les complimenta sur la bonne tenue du clergé et sur l'ordre qui avait régné durant sa réception.

Ce jour-là même, les aumôniers et clercs de la chapelle de Louis XIII, ainsi que les archers de la garde écossaise, demandèrent à l'archevêque une *honnêteté*, les premiers pour les dédommager de l'enlèvement du poële et des draps de pied du roi; qu'ils prétendaient leur appartenir, les autres pour avoir gardé l'église, afin qu'il n'y arrivât aucun trouble ni confusion. On accorda 30 livres aux soldats, et l'on rejeta la demande des aumôniers.

Tous les personnages qui devaient composer l'assemblée des notables étaient réunis depuis plusieurs jours à Rouen. C'étaient les membres du clergé, de la noblesse et de la robe les plus distingués par leur expérience et leur habileté, gens d'ailleurs plus maniables que les états-généraux dont on voulait faire annuler les dernières décisions, toutes hostiles aux ministres et à la Cour.

La cathédrale étant alors visitée par un grand nombre de prélats, quelques-uns firent remarquer à l'archevêque que l'office divin se célébrait avec indécence; que les habitués et les enfants de chœur étaient revêtus de surplis sales, que les chapelains marchaient dans l'église, sans ordre ni gravité; enfin, que les pauvres troublaient le service divin et occasionnaient un désordre général. L'archevêque prescrivit de remédier à cet état de choses et d'empêcher les chapelains d'aller à leurs bénéfices

les jours de grandes fêtes, afin que l'église métropolitaine fût mieux servie.

Le 2 décembre, le roi demanda une procession générale pour l'ouverture de l'assemblée; le dimanche suivant, il assista à la prédication faite par l'archevêque; puis, accompagné de prélats et de cardinaux, il alla se placer à la première haute chaire du côté droit du chœur, où il entendit une messe en musique exécutée par les artistes de sa chapelle et ceux de la cathédrale.

Cette réunion de notables dont on attendait tant de bien, fut sans résultat; on passa beaucoup de temps à régler une infinité de contestations de rang et de préséances. Le roi, fatigué d'un si long séjour à Rouen, tomba malade; les ministres décidèrent alors que le conseil délibérerait à Paris; ainsi les notables furent congédiés le 26 décembre, sans avoir pris aucune importante décision.

1617. L'ennui du roi paraîtra d'autant plus extraordinaire qu'on avait employé tous les moyens pour le divertir. Les pompes de l'église n'avaient pas fait défaut, on lui avait même ménagé une cérémonie susceptible d'exciter vivement son intérêt. Le sieur de Fray, ministre de la religion réformée et converti au catholicisme, fit abjuration le jour de Noël en présence du monarque, dans l'église de Saint-Ouen. Louis XIII était dans la première chaire du chœur, en face de l'archevêque, et la musique de sa cha-

pelle jouait des motets; après la cérémonie, le prélat conduisit au roi le nouveau catholique, en disant « qu'il était bien juste que Sa Majesté contribuât la première à la consolation de ce converti; que, prenant les affaires de Dieu à cœur et tendant le bras à ceux qui rentraient dans la communion de la véritable église, Dieu prendrait soin de son royaume, le délivrant bientôt de la division qui s'y trouvait en matière de religion, et lui donnerait enfin une couronne au ciel, dont celle qu'il portait n'était que l'ombre et la figure. »

L'auteur ecclésiastique auquel nous empruntons ce fait, dit que ce fut un bel exemple de conversion pour les calvinistes, qui voyaient un de leurs maîtres d'erreur se rendre enfin disciple de la vérité.

Le prisonnier élu en 1617 par le Chapitre fut Guillaume-le-Gentil, sieur de Thiral, conseiller au Parlement de Bordeaux; il avait recherché en mariage la demoiselle Ysabeau de l'Estonnac, nièce de la présidente de Cadillac, et avait obtenu l'assentiment des parents de la jeune fille, sauf celui de sa mère, qui voulait lui faire épouser M. de Pontac, âgé de treize ans et fils du trésorier général de France. Les parents avertis présentèrent requête au Parlement, lequel rendit un arrêt défendant de procéder à ce mariage. Malgré cet arrêt, la dame de l'Estonnac et sa

fille fréquentaient assiduement la maison du baron de Pontac. Le sieur de Thiral craignant un mariage secret, prit le parti de s'adjoindre quelques amis, et de s'introduire à main armée dans la maison de Pontac pour en enlever la demoiselle. Ce dernier, ayant eu l'éveil du complot, fit armer ses gens, et fut tué à leur tête, d'un coup d'arquebuse, dans les rues de Bordeaux.

Un chapelain, renfermé dans les prisons du Chapitre, fit savoir qu'il était malade, et deviendrait perclus de tous ses membres s'il n'obtenait au plus tôt la liberté. On désigna un médecin pour le visiter, vu la nature suspecte de sa maladie et les propos d'une *femme de mauvais gouvernement qui l'accusait de l'avoir gatée.*

On accorda à Jacques Doisy, autre chapelain, quatre jours pour faire sortir de chez lui une servante qui avait été l'objet de propos indiscrets et de dénonciations auprès du Chapitre (1).

Martin Boisselier, chapelain de Darnétal, s'étant permis de falsifier un certificat du vicaire de Saint-Vivien, en changeant le mot *seize* en celui *treize*, fut suspendu de ses fonctions et obligé de s'adresser au pape pour obtenir l'absolution; en attendant, on le mit en prison, et le certificat fut laceré.

(1) Nous prévenons que nous marchons constamment avec les registres capitulaires.

On trouva peu après un enfant nouveau-né déposé sur un tas de fagots dans la cour d'Albane; après quelques informations, le Chapitre appela François Driel, curé de Gouy et habitué de la cathédrale; on lui retira la permission qu'il avait obtenue, de porter l'habit de l'église.

On emprisonna Pierre Fossard, bourgeois de Rouen, pour avoir poursuivi l'épée à la main, jusque dans la métropole, deux hommes et une femme qui s'y étaient réfugiés; il subit 24 heures de prison, et paya trente-deux sous pour le salaire du clerc de la cathédrale.

Nous passerons sous silence d'autres faits de même nature qu'il est inutile de rapporter ici. A vrai dire, de grandes compagnies, de saintes congrégations ne sauraient être entachées des fautes partielles de leurs membres, qu'en les tolérant et les laissant sans punition. Ces fautes d'ailleurs ont existé de tout temps et sont inhérentes à l'humanité. Qui sait si ceux qui les ont commises n'ont pas racheté par de rudes pénitences, par une vie exemplaire, des erreurs de jeunesse, d'irrésistibles penchants que notre charité de chrétien nous obligerait à taire, si notre conscience d'historien ne nous forçait de les indiquer en passant.

François de Harley connaissait le mal qui travaillait le clergé de son époque, encore trop voisine des désordes du dernier siècle; il fit une tour- 1618.

née dans son diocèse, recueillit les faits qu'il jugea devoir être réformés, et revint à Rouen pour convoquer un synode, dont la première séance eut lieu le 29 mai 1617.

Le Chapitre fit disposer plusieurs rangées de bancs dans la nef de l'église pour les chanoines et les curés de la ville, et un siége pour le doyen de la chrétienté. On plaça, en arrière et contre les piliers, depuis la croix jusqu'aux orgues, d'autres bancs *sans tapis*, pour les curés de campagne, qui devaient les occuper par ordre de doyennés.

On fit le matin une procession générale qui sortit par la grande porte de l'église, passa devant *les Généraux*, l'église de Saint-Georges, et sous le Gros-Horloge. Il y eut, à sa rentrée, bénédiction du Synode, grand' messe dont la musique fut dirigée par un musicien étranger, nommé *Ange de Toledo*. Nous ne rapporterons pas en détail les décisions prises par cette assemblée. Presque toutes concernent la discipline de l'église et sont insérées dans les collections des conciles de la province (1). Il nous suffit de dire qu'on y traita « de la résidence, de la doctrine chrétienne, de la vie et des mœurs, du service divin, des jours de fête, des églises, des cimetières, des ornements des fabriques, des confréries, des sacrements et de la clôture des monastères. » Dans ce dernier article,

(1) Dom Bessin. Synodi Rothomagenses, pag. 114 et seq.

il est défendu aux religieux de quitter les cloîtres sans permission, d'aller aux foires, aux assemblées de villages, ou de tenir des enfants sur les fonts.

Le 29 juin 1618, le Chapitre députa à la réunion de l'Hôtel-de-Ville, pour délibérer sur la réédification du pont de pierre, en partie détruit par les eaux.

Le conseil d'état avait ordonné que l'argent destiné à ce travail serait remis au receveur de la ville, et que le bailli ferait prélever 20 sols sur chaque muid de vin.

En 1619, le roi permit enfin aux habitants de Rouen de faire bâtir un pont de bois sur la rivière « en attendant la construction d'un pont de pierre neuf au lieu du vieil, » et il autorisa les conseillers et échevins « à faire abattre et démolir le château nommé la *Barbacane*, pour en utiliser les matériaux, à charge de payer à M. de Lanquetot, capitaine de la forteresse, sur les deniers qu'on emploirait à l'œuvre nouvelle, la somme de 6,000 l. pour la récompense de la capitainerie dudit château, qui demeurait éteinte et supprimée (1). » Malgré ces ordonnances, la construction du nouveau pont n'eut pas lieu. Une vue de la ville de Rouen, portant la date de 1525, publiée récem-

(1) Extrait des registres de la chambre des comptes 34 et 37, pages 109 et 116.

ment par M. de Jolimont, nous fait connaître que la partie anciennement détruite avait été remplacée par un ouvrage en charpente, ce qui faisait, de l'ensemble, un monument peu solide qui dura néanmoins jusqu'à l'érection du pont de bateaux, commencée en 1659.

Il y eut, en 1618, une réunion à l'Hôtel-de-Ville pour délibérer au sujet de lettres du roi, touchant l'association qu'on voulait faire pour exploiter *les Indes orientales ou Moluques*. L'assemblée résolut de faire de très humbles remontrances au roi contre cette société qu'elle trouvait *inutile, préjudiciable à la France, et surtout aux marchands de Rouen*. Il serait curieux de connaître les motifs qui firent prendre une pareille délibération.

On fit une visite au nouveau Lieutenant-Général de la province, M. d'Ornano, descendu à l'archevêché. Il reçut gracieusement ces messieurs, qui lui présentèrent le pain et le vin du Chapitre.

L'hôpital du roi fut donné aux prêtres de l'oratoire de la maison de Rouen, située rue des Faulx, où ils s'étaient établis en 1616.

On avait envoyé à Avignon le concierge de Gaillon pour obtenir copie du testament du cardinal de Joyeuse. Ce messager écrivit que le notaire demandait cent écus pour délivrer cette pièce. La somme fut envoyée, et on y ajouta 18 l. pour les

frais de voyage du concierge, de Montelimart à Avignon.

Le 29 mars 1619, nous voyons se renouveler, dans la cathédrale, une de ces déplorables scènes si communes au moyen-âge. C'était la veille du Vendredi-Saint; un prédicateur célèbre devait prêcher le lendemain; les personnes les plus distinguées de la ville envoyèrent vers sept heures du soir leurs valets pour passer la nuit dans l'église, et leur retenir les meilleures places. Devant cet amas de peuple, qui grossissait à chaque instant par l'agglomération de curieux et de désœuvrés, les gardiens firent bonne contenance et dirent qu'on n'entrerait qu'à cinq heures du matin; la foule ne tenant pas compte de cet avis, insiste, et l'on est obligé de renforcer les portes avec de grosses poutres. Le promoteur se rend au milieu des mutins pour les ramener à la raison, ils n'en sont que plus irrités. Alors commence le siége de la cathédrale; tandis que les uns vont au Vieux-Marché chercher des brouettes, destinées à agir comme des béliers contre les clôtures de l'église, les autres arrachent les traverses en fer qui retiennent les barrières, et tous, à force de heurter, défoncent une des portes de la cathédrale, et le lieu saint est envahi, avec blasphêmes et menaces contre les officiers et serviteurs qui sont contraints de se cacher. Cette foule, enivrée de son succès, 1619

disent les registres : *passa le reste de la nuit avec telle dissolution, profanation et abomination, que ses déportements valent mieux être tus que racontés.* » Le bailli de l'église reçut ordre d'informer contre les perturbateurs, qui s'étaient, comme on le voit, bien préparés pendant la nuit à fêter le saint jour du lendemain.

Le fameux André Duchesne, Tourangeau, fit présenter au Chapitre, par M. Georges Gallet, avocat au parlement, un volume de son recueil des historiens Normands, dédié *au clergé, sénat et peuple de Rouen.* La compagnie décida que ce volume serait placé dans ses archives, et fit remettre 100 liv. à l'auteur, *en contemplation du travail qu'il avait pris pour le dit œuvre.* On voit comme s'écoulaient ces longs et dispendieux ouvrages. On les offrait à toutes les grandes compagnies, aux prélats, aux monastères qui couvraient la France ; l'auteur ne manquait jamais d'être largement indemnisé de ses frais et de ses labeurs.

M. Duvauchel, trésorier de France en la généralité d'Amiens, composait, dans le même temps, la vie des évêques de ce diocèse. Il demanda au Chapitre, par l'intermédiaire de M. de Hallé, la note des fondations faites par les évêques d'Amiens dans la cathédrale de Rouen ; on décida d'en faire la recherche, et de ne lui donner que les extraits

qu'on trouverait être à propos pour l'honneur de l'église de Rouen.

Le Chapitre reçut un dénonciation contre un homme de la religion prétendue réformée, demeurant dans une de ses maisons, y tenant école et instruisant la jeunesse. On fit prendre des renseignements au sujet de cette infraction au dernier arrêt du Parlement. 1619.

Le prisonnier élu cette année fut Jean de Sillans, fils du baron de Creully, lequel avait tué, de complicité, le sieur de Guerville, dans la cour de l'abbaye de Saint-Etienne de Caen.

Antérieurement, ayant figuré dans un duel de six contre six, il avait traversé, d'un coup de pointe, le corps de l'un de ses laquais, *qui, non content de lui désobéir, le menaçait encore de son épée.*

La fête fut troublée par un arrêt de la Cour portant que le sieur de Sillans était délivré *seulement pour la cérémonie du jour.* Le Chapitre protesta, et, de délais en délais, la procession ne put sortir qu'à huit heures du soir, au grand mécontentement du peuple réuni aux environs de la Vieille-Tour; encore vint-on annoncer que le prisonnier s'était retiré au château avec ses amis, ayant appris que la Cour voulait le faire incarcérer. La procession eut enfin lieu, et la délivrance s'opéra malgré l'opposition du Parlement.

1619. Nous devons faire mention de la peste qui, à cette époque, exerçait de grands ravages dans la ville. Le Chapitre, par mesure de salubrité, fit repaver la rue des Chanoines pour en éloigner les eaux stagnantes *qui y apportaient une grande puanteur.* Les chapelains du Collége du pape demandèrent qu'on fit retrécir la porte de leur maison pour empêcher les carrosses d'entrer dans leur cour, et l'archevêque ordonna une oraison contre la peste.

Il y eut chez le président de Courvaudon une assemblée où l'on décida de désigner quelques prêtres pour consoler les malades atteints de la contagion. L'archevêque et les curés de la ville furent cotisés pour l'entretien de ces ecclésiastiques. Le Chapitre s'excusa d'y contribuer en disant qu'il n'était pas tenu d'administrer les Sacrements.

On dispensa de matines M. Séquart, habitant la rue de la Chaine, vu qu'il était éloigné de l'église et qu'il y avait danger à sortir le matin dans les rues. L'entrée de la cathédrale fut interdite au chapelain Pierre Fiquet, qui avait hanté quelques pestiférés; il demanda cependant à être admis à dire la messe, *vu qu'il était absolument privé d'argent*

On fit des reproches à un autre chapelain d'avoir reçu des étrangers à diner dans sa chambre, chose inconvenante par le temps qui courrait et

surtout le jour des morts. Malgré les précautions prises de toutes parts, les prêtres ne suffirent bientôt plus à l'administration des sacrements; plusieurs même avaient succombé dans l'exercice de ce pieux devoir; on eut recours à une procession générale.

L'archevêque arrêta lui-même l'ordre de la cérémonie. Le Saint-Sacrement fut porté à la procession; on sonna Georges d'Amboise au départ, et Marie d'Estouteville au retour. Tous les ordres de pénitents suivaient et chantaient, avec les musiciens, le *Miserere* en faux bourdon. Le prélat portait le Saint-Sacrement couvert d'un voile d'or et soie. MM. de La Place et Le Vendangeur tenaient les deux pans du pluvial de Monseigneur; la procession, suivie d'une foule de peuple, traversa les principales rues de la ville pour aller à Saint-Ouen, où l'archevêque fit la prédication. Il est à noter, disent les registres, que toutes les fois que l'archevêque avait à se tourner vers le peuple durant la célébration de la messe, *il se mettait à côté de l'autel afin de ne commettre aucune indécence envers le Saint-Sacrement.*

Cette procession avait lieu le 12 novembre; le 1620.
8 mai de l'année suivante, on en faisait encore une autre à Saint-Gervais, en évitant le cimetière de cette paroisse, *à cause de la contagion*, et en descendant par la petite rue qui longeait les fossés, en face de la porte de l'église.

De Rouen, la peste passa dans les vallées et y exerça de tels ravages, que l'on fit bâtir à Repainville, sur les terres du Chapitre, un lieu de santé pour les habitants de Darnétal *infestés de la maladie.*

L'évêque de Beauvais ayant changé, de sa propre autorité, l'heure de la prédication dans sa cathédrale, son Chapitre fit opposition et demanda à celui de Rouen un certificat de ce qui se passait dans notre église. Celui-ci répondit qu'il fallait consulter l'usage des localités et les priviléges des compagnies qui n'étaient pas les mêmes partout; il ne crut pas utile de donner le certificat demandé.

M. Tételouze, chanoine et organiste de la métropole, fit remarquer qu'il était urgent de réparer les orgues; on offrit 150 livres à un facteur qui voulut bien se contenter de cette somme.

Le corps des sergents présenta une requête à la Cour contre la compagnie de la *cinquantaine* et les *arquebusiers*, afin de marcher avant eux, le jour de l'Ascension, immédiatement après la châsse de Saint-Romain. Le Parlement demanda l'avis du Chapitre; celui-ci répondit que, de tout temps, les sergents attendaient le cortége près du portail de l'église de Saint-Maclou, et qu'aussitôt qu'il était passé, ils battaient la caisse et suivaient la châsse jusqu'à la cathédrale avec leurs ban-

mières; et que les arquebusiers étaient rangés en forme de haie pour frayer passage à la procession.

On célébra le jubilé, accordé par Grégoire XV à l'occasion de son avènement au pontificat. Des pauvres qui assistaient à cette cérémonie troublèrent tellement les fidèles réunis dans la cathédrale, qu'on fut obligé de nommer deux ou trois employés pour y pourvoir et empêcher le désordre.

M. de Hallé fut prié de rechercher les principaux actes qui existaient aux archives et d'en former un cartulaire. Un chanoine offrit de mettre ces écritures en ordre, d'en faire un inventaire et de copier sur un registre les bulles, les chartes des rois, et toutes les pièces importantes appartenant à l'Eglise. Le même chanoine, nommé Lefebvre de Flicourt, présenta un jeune homme qui avait déjà fait plusieurs transcriptions; son écriture fut trouvée bonne, et on l'engagea *à ne faire aucunes abréviations*.

Nous sommes arrivé à une nouvelle ère de discordes civiles qui a pris le nom de *guerre des mécontents*, guerre fomentée par des rivalités de grands seigneurs, ayant tous le désir de diriger les affaires du pays. On remarquait, d'un côté, la reine qui, cédant aux inspirations du fameux Richelieu, s'était retirée de la Cour pour se rendre à Angers d'où elle espérait tout gouverner; de l'autre,

le prince de Condé et une infinité de personnages de la plus haute distinction.

La Normandie obéissait au duc de Longueville qui tenait le parti de la reine; ce prince avait gagné beaucoup de gentilshommes, quelques parlementaires, les officiers de la commune de Rouen et le commandant du Vieux-Palais. Un mouvement fut préparé pour le jour de l'entrée de la duchesse de Longueville dans Rouen; le Chapitre voulant y rester étranger, décida de ne pas envoyer de députés au-devant de la princesse.

Dans ces conjonctures difficiles, le prince de Condé conseilla au roi de se mettre en campagne et de gagner la Normandie, tandis que le maréchal de Bassompierre se porterait du côté de Chartres. Louis XIII marcha sur Rouen à la tête d'une armée de huit mille hommes. Le duc de Longueville voulut d'abord résister, au moyen de mesures extrêmes qui lui étaient conseillées, mais il était si peu en état de conserver sa position, qu'il se rendit au Parlement, protesta qu'il voulait rester fidèle au roi, et quitta brusquement la ville, accompagné du commandant du Vieux-Palais, pour courir se renfermer dans les murs de Dieppe.

1620. On sut, le 8 juillet 1620, que le roi s'approchait de Rouen; le colonel d'Ornano, qui faisait partie de sa suite, vint le lendemain confirmer cette nouvelle aux bourgeois. Le Chapitre fit im-

médiatement parer l'église et pria l'archevêque de recevoir le monarque à son arrivée. Ces dispositions furent sans résultat ; Louis XIII passa devant la cathédrale sans y entrer et se rendit tout droit à Saint-Ouen. MM. de Hallé, Dubuisson et Lefebvre de Flicourt eurent mission d'aller lui offrir les hommages de la Compagnie.

Louis XIII tint le lendemain un lit de justice dont les délibérations ne seraient pas de notre sujet, si l'archevêque de Rouen n'y eût siégé à la suite des princes du sang et des cardinaux. Le duc de Longueville et ses adhérents, les officiers de ville et les capitaines de la garde bourgeoise furent interdits de leurs fonctions; et le roi, usant de son pouvoir, les remplaça par des hommes dont il connaissait la modération et la fidélité.

Les bourgeois, par leurs démonstrations d'allégresse, firent voir au monarque qu'ils n'étaient pour rien dans les entreprises de ses adversaires. Afin d'empêcher le retour de pareils actes, on proposa de faire râser le château du Vieux-Palais du côté de la ville. Cette motion donna lieu à une assemblée d'échevins, à laquelle le Chapitre fut convoqué; ses représentants adoptèrent l'avis des autres compagnies au sujet de cette démolition.

Ce prompt succès contre la faction servit à modifier la politique des partis. La reine-mère se réconcilia avec Louis XIII. En apprenant ce rap-

prochement, le duc d'Elbeuf pria le Chapitre de faire chanter un *Te Deum*, auquel assitèrent, dans le chœur de la cathédrale, les membres de la Cour et les officiers de ville, à l'exclusion de la Chambre des Comptes, bien qu'elle eût obtenu un arrêt du conseil de sa Majesté pour y être admise. Comme il y avait opposition à cet arrêt, le Chapitre fit fermer les grilles, sauf la porte de fer, gardée par le messager, le coultre et l'appariteur, qui reçurent l'ordre de ne laisser entrer que les échevins et Messieurs du Parlement. Ces derniers firent remercier les chanoines d'avoir soutenu les intérêts de la Cour.

On recommença les prières quelques mois après, sur l'avis qu'on reçut que sa Majesté était allée faire la guerre en personne contre les hérétiques, et qu'elle s'était emparée sur eux de la ville de Saint-Jean-d'Angély. On voit, chose incroyable, que les protestants n'avaient pas encore abandonné les armes, ce qui a fait dire « que sous Louis XIII, ils justifièrent, par leur conduite, que l'esprit d'hérésie est un esprit d'indépendance et de rebellion. »

1621 On prononça l'année suivante des censures ecclésiastiques au sujet de certains perturbateurs qui, pendant la nuit, avaient jeté des pierres contre les fenêtres de l'hôpital du roi et celles de la chambre du chapelain, dont ils avaient brisé les *vitres et les*

châssis. On remercia le président de Saint-Aubin de l'arrêt qu'il avait rendu en faveur du Chapitre, à l'occasion de certaine rente prélevée sur le jeu de paume des *cochonnettes*.

*Les maîtres et gardes du métier d'*HORLOGER dans la ville de Rouen, obtinrent d'établir *la frérie* de leur état dans la chapelle de Saint-Pierre et de Saint-Paul, et de prendre saint Eloi pour patron.

Le Chapitre fit remercier M. de Bretteville, chancelier, pour neuf pièces de tapisseries qu'il avait données à l'église. Ce chanoine répondit qu'il était très satisfait que son offrande eût été agréée et qu'il ne réclamait que les prières de ses confrères. Le lendemain, M. de Bretteville, ayant connaissance que le plumitif faisait mention de la démarche du Chapitre, demanda de faire rayer cet article, de peur que la postérité ne le blamât d'en avoir toléré l'inscription et ne le taxât de vanité. Il ajouta que plusieurs chanoines, désirant aussi donner des tapisseries à l'église, il serait bon que l'on continuât l'histoire particulière de la Vierge. Cette opinion fut adoptée, et l'on maintint la mention portée sur les registres.

On renvoya, devant le bailli de la haute justice du Chapitre, un individu nommé Jean Moustier, d'Evreux, accusé d'avoir coupé *un ceint* d'argent, dans l'église. Il fut condamné à être fustigé de verges trois jours de suite. On accorda au sieur

Poulain, bailli ; 10 liv. pour honoraires ; 100 sous à Jacques de l'Epine, greffier ; 30 sous pour le coust et emolument du procès, et 12 liv. pour le procureur fiscal et les avocats qui avaient assisté à la sentence.

Thomas Le Roi, chapelain, qui avait fait orner, aux frais de personnes pieuses, la chapelle du Saint-Esprit, obtint permission de demander à Rome, par l'entremise d'un ami qui faisait ce voyage, des indulgences pour ceux qui visiteraient cette chapelle, le jour de la Pentecôte et des fêtes suivantes.

Le 24 mai 1621, l'archevêque François de Harley écrivit de Gaillon pour ordonner une procession en l'honneur de saint Ignace de Loyola et de saint François-Xavier, instituteurs et patrons de la Compagnie de *Jésus*, nouvellement canonisés. Le Père Philippaux, recteur des Jésuites, pria le Chapitre d'assister à cette procession, d'y faire exécuter quelques morceaux de musique, et bénir par Monseigneur deux bannières, sur lesquelles étaient peintes les images des deux saints. Cette bénédiction eut lieu avec la plus grande solennité, en présence des Jésuites rangés dans la chapelle de la Vierge. Après la cérémonie, l'archevêque fit placer l'une des bannières dans la nef de la cathédrale, et remit l'autre au provincial des Pères.

Le cortége sortit alors par le grand portail, passa

par le Gros-Horloge, suivit les rues de la Prison, Dinanderie, de la Crosse, monta jusqu'au Coq, puis se rendit à la chapelle des Jésuites, en passant par la Rougemare. En tête de la procession se voyait la croix des écoliers, accompagnée d'une bannière représentant deux miracles de saint François; les élèves portant des flambeaux, venaient ensuite rangés par classes, ayant chacune son étendard et sa musique particulière. Au milieu d'eux on remarquait les trente élèves du séminaire fondé par le cardinal de Joyeuse, formant ensemble un chœur de musique.

S'avançaient immédiatement les religieux de la ville, et une autre musique suivie du clergé ordinaire; puis venaient seuls les religieux de la Madeleine, *ceux de Saint-Ouen et de Saint-Lô, n'ayant pas voulu prendre part à la cérémonie.*

On voyait ensuite le collége des Pères, dont chaque novice tenait un cierge blanc à la main; puis le provincial portant sa bannière, précédé d'un grand nombre de trompettes. Devant le groupe des Jésuites marchaient trente petits enfants richement parés de vêtements couverts de pierreries, et portant des flambeaux. En arrière était un pareil nombre d'enfants revêtus du costume d'anges.

On remarquait enfin le corps de la cathédrale: Monseigneur avec ses habits pontificaux, assisté de diacres, de sous-diacres et de ses officiers.

Le duc de Longueville était parmi les laïques, ayant à ses côtés le premier Président de la cour, cinq Présidents à mortier, un grand nombre de conseillers et de personnes notables de la ville. Durant ce parcours, on sonnait à volée *Georges d'Amboise et Marie Rigaud*, et l'on carillonnait sur toutes les autres cloches.

Après un *Te Deum* chanté dans l'église des Jésuites, la procession rentra au milieu d'une foule immense à la cathédrale, en passant par la rue de l'Epée, la fontaine Saint-Ouen, le mur de Saint-Amand et le portail des Libraires.

Nous avons donné ces détails pour la génération actuelle, qui ne se doutait certes pas de l'accueil fait par ses devanciers, à l'Ordre célèbre dont le nom a été prononcé depuis avec tant de défiance, par les hommes même les plus religieux des siècles suivants.

Notons aussi que les moines de Saint-Ouen et de Saint-Lô, en faisant défaut à la cérémonie, semblèrent montrer peu de bienveillance pour l'établissement naissant des Jésuites dans notre ville.

La recrudescence de la peste, dans Rouen, nécessite de nombreuses réunions à l'hôtel commun, *afin de pourvoir au péril imminent et présent de la maladie contagieuse et pour subvenir à la nécessité des pauvres étant affligés*

d'icelle. Chaque compagnie contribue selon ses moyens ; le Chapitre donne pour sa part 300 liv.

La désolation existait dans tous les cœurs. Le service des inhumations était aussi insuffisant pour transporter les victimes que le cimetière de Saint-Maur pour recevoir leurs dépouilles ; les prêtres qui visitaient les malades, les congrégations laïques de charité, tous succombaient à la malignité du fléau. On avait établi des *enquêteurs*, qui parcouraient les rues de la ville, s'informaient des maisons où régnait la contagion, et faisaient leur rapport aux *officiers du danger ;* ceux-ci donnaient l'ordre de transporter indistinctement tous les malades à l'hospice nommé *le lieu de santé*. Ceux qui préféraient rester chez eux y étaient isolés au moyen de drapeaux rouges et de cadenas qu'on apposait sur les portes extérieures de leurs maisons. 1621.

Parmi les établissements religieux atteints, nous trouvons le collége d'Albane et celui de Darnétal, qui fournirent les premières victimes à la maladie ; le chapelain Boisselier fut transporté au Lieu de santé avec ceux qui logeaient dans sa chambre. On interdit aux autres chapelains d'entrer dans leurs colléges et dans la cathédrale.

Le chapelain Boisselier étant mort, on fit évacuer le collége de Darnétal, et l'entrée en fut interdite pendant huit jours, jusqu'à ce qu'on l'eût purifié.

On ordonna de fermer, à huit heures du soir, les portes d'Albane, la maladie sévissant dans une maison attenante à la cour. Tout le monde exerçait la plus grande surveillance sur ses voisins, dans la crainte d'être fatalement atteint par leur imprudence ou leur incurie. Ainsi ceux qui habitaient près d'un moulin de l'église où régnait la contagion, se plaignirent qu'une garde jetait, de ce moulin, des immondices qui infectaient tout le quartier.

Le Chapitre paya son tribut dans la personne des chanoines Papavoine et Gravillon. Le Herpeur, chef de la sonnerie, subit le même sort; l'on défendit à sa femme d'enlever ses meubles de la tour avant six semaines. M. Titelouze, l'organiste, s'excusa de monter aux orgues, tant que l'escalier ne serait pas purifié.

Le 15 octobre 1621, la maladie augmenta encore d'intensité. On fit une procession générale, à laquelle on porta les châsses de Saint-Romain et de Saint-Sébastien.

Disons maintenant que le clergé fut sublime à cette époque d'épreuves et de calamités. Dix-neuf Cordeliers trouvèrent, dans leur œuvre de charité, une mort obscure aux yeux des hommes, mais grande et digne aux yeux de Dieu. Leurs restes ignorés furent enfouis dans le cimetière de Saint-Maur, auprès de la croix, où la reconnais-

sance des malheureuses familles qu'il avaient secourues leur fit graver, sur un marbre, cette épitaphe, en souvenir de leur immortel dévouement :

« Ici reposent les os des pères Capucins, qui s'étant dédiés à l'assistance spirituelle des malades de la peste, y ont fini leurs jours dans l'exercice de la charité. Leurs cendres, éloignées de celles de leurs frères, sont les illustres marques d'un zèle qui n'a pu être empêché ni par la crainte de la maladie contagieuse, ni par l'amour que les hommes ont naturellement de vivre. Le même évangile qui les avait déjà dépouillés de tous les biens de la terre, les a fait mourir dans le lit d'honneur, puisque ç'a été en exerçant la charité, qui est la première de toutes les vertus. Porte une sainte envie à leur condition, et si tu ne veux être méconnaissant, ne refuse pas tes prières à ces âmes généreuses qui ont sacrifié leurs corps pour le bien du public. »

Voici les noms de ces pauvres moines, qui ne peuvent être trop connus, ce sont : les pères Sébastien, Illuminé, Ange, Simon, Alphonse et Alexis, de Rouen; le frère Julien, de Nesle; les pères Barthélemi, d'Eu; Josaphat, de la Poterie; Girard, de Saint-Lô; Nicolas, de Caen; Félix, de Valognes; Christophe, d'Amiens; Maclou, de Dieppe; Jean-Baptiste, du Havre; Charles, de Honfleur; Yves, de Montfort; et le frère Claude, de Cherbourg.

1622. Pourquoi faut-il qu'au milieu d'une aussi grande désolation et d'actes d'une charité vraiment héroïque, nous ayons à signaler des faits d'égoïsme et de basse cupidité! Pourquoi s'en trouve-t-il des traces même dans l'eglise, qui avait alors de si justes titres à la reconnaissance de l'humanité! Des préposés subalternes, au service des pestiférés, volaient les vêtements des morts, et les vendaient au risque de propager la contagion. Jean Vivien, l'un des ostiaires de la cathédrale, fut abandonné par sa femme qui lui enleva tout l'argent qu'il possédait.

Quelques chapelains n'en fréquentaient pas moins le jeu de paume du *Vert-Buisson*, situé dans la *Rouge-Mare*. Trois d'entre eux, sortant ivres un soir de ce lieu, chantèrent dans les rues, perdirent leurs manteaux, et arrachèrent les cadenas de quelques habitations pestiférées (1). D'autres continuaient de hanter les maisons suspectes. Jean Lefebvre s'avisa de faire faire des clefs pour sortir la nuit par les caves, et d'en donner à chacun de ses confrères qui introduisirent ainsi des femmes dans le collége.

On parla encore longtemps de la peste; les registres ne cessent d'en faire mention que vers le mois d'octobre de l'année suivante; alors nous voyons les ecclésiastiques demander successivement *à se rendre aux champs pour s'éventer*.

(1) *Reg. cap.* 2 août 1622.

Quand la maladie eut entièrement disparu, les *enquesteurs* de la ville prièrent le supérieur des *frères de la mort* de faire purifier, par ses religieux, les maisons qui avaient été affligées de la contagion, et celles du Chapitre situées dans la rue du Figuier.

M. Lefebvre de Flicourt présenta la transcription de plusieurs chartes en latin, faite par le sieur Jean Patry, et reçut 16 écus qu'il avait avancés pour huit cahiers. 1623.

Les États-Généraux devant se réunir à Paris, M. de Hallé fut délégué pour y présenter les remontrances de la province. Le carême fut prêché par le père Philippeaux, recteur du collége des Jésuites. La procession des Rameaux alla à Saint-Laurent, où l'on rétablit le *théâtre* de l'aître pour servir à la prédication.

Il eut, à cette époque, une querelle entre plusieurs gentilshommes, qui mirent l'épée à la main dans le cimetière voisin de la cour d'Albane. Le bailli reçut ordre d'informer contre eux et contre des voleurs qui avaient enfoncé un tronc des pauvres, et pris l'argent qu'il renfermait.

M. Le Cerf, procureur à la cour, présenta au Chapitre deux pigeons blancs, rente féodale qu'il devait pour la volière qu'on lui avait permis d'établir à Roumare.

Le fermier de Saint-Martin-Église manda qu'il

avait été contraint de donner 1,500 bottes de foin au gouverneur de Dieppe, et que ce dernier lui demandait encore de l'avoiue. On reclama auprès de M. de Longueville, en le priant de mettre un terme à ces abus.

On acheta, pour recouvrir la cathédrale, plusieurs milliers de plomb au prix de 2 sous la livre, l'ancien plomb ayant été fondu par l'effet des excessives chaleurs de l'été.

Plusieurs chanoines donnent à la fabrique chacun une pièce de tapisserie de haute lice, représentant huit mystères de la vie, du trépas et de l'assomption de la Vierge, et demandent à participer aux prières de l'église. On décida que ces pièces seraient tendues pendant les fêtes solennelles, au-dessus des stalles du Chapitre. On fit en même temps réparer par Adam Raillard, ouvrier de Saint-Diey, en Lorraine, les anciennes tapisseries qui furent remises en leur premier état.

Les ravages occasionnés par la peste n'empêchèrent pas, alors, les divertissements du carnaval; ils furent peut-être même plus bruyants que les années précédentes, comme il arrive toujours après les périodes de grandes terreurs. On sut que parmi les individus formant une mascarade, il y en avait un qui portait des habits d'église. M. Brasdefer qui l'avait vu, rapporta que le *quidam* en question était revêtu d'une chape et d'un camail, n'ayant

cependant pas de surplis. On adressa requête à la Cour pour que défenses fussent faites de revêtir aucun habit ecclésiastique et particulièrement celui des chanoines, *sous peine de la vie*. Cet arrêt obtenu, on le publia à son de trompe; 200 copies en furent affichées dans les lieux publics et carrefours de la ville. On alla ensuite remercier M. le président de Courvaudon de sa bonne justice et de son zèle pour l'honneur *de Dieu et du Chapitre*.

On accorda 10 sols à un pauvre *hybernois*, en l'avertissant de *n'y plus revenir*, vu qu'il se présentait tous les ans.

L'office de lieutenant-général des hautes-justices de Londinières et de Clayes étant venu à vaquer par le décès de Nicolas Lebon, cette charge fut conférée à Étienne Bézuel, avocat à Neufchâtel. Les commissaires délégués pour examiner le postulant, rapportèrent *qu'ils l'avaient trouvé fort capable, de bonne vie, mœurs et religion*.

On nomma, en 1624, pour le bailliage de Rouen, des députés à l'assemblée de la province qui devait se tenir le 10 septembre; M. Desmay fut choisi par le clergé, et M. de Saint-Just pour la noblesse. 1624.

Un enfant de 10 à 11 ans qui avait conduit cinq Anglais dans la tour de Georges d'Amboise, tomba du haut de cet édifice ayant marché sur une

pièce de bois mal assujetie. Il eut les jambes et les bras rompus; le Chapitre le fit soigner aux frais du Coultre qui avait commis l'imprudence de confier une pareille mission à un si jeune enfant.

On enjoignit au sacriste de laisser jouer à la paume devant le portail des libraires, les dimanches et fêtes, après les offices.

On fit une ordonnance contre les *prêtres vagabonds* qui se retiraient dans l'église, et *trafiquaient salement de messes de dévotion, au grand déshonneur du sacerdoce.*

Un chanoine ayant reçu du cardinal Barberin une lettre dans laquelle on remarquait que ce prélat était en très bonne intelligence avec le pape, on remercia ce chanoine de la communication de sa lettre, dont copie fut déposée au greffe.

Une personne de qualité offrit une statue de la Vierge pour la mettre dans la chapelle Notre-Dame; cette statue *étant trouvée bonne*, on convint de l'accepter et de la bénir. Le donateur, après avoir obtenu permission de la faire dorer, demanda qu'on écrivit au-dessous: *votum salutis obtentæ*. Cette inscription ne fut pas admise, et l'on décida de veiller à ce que l'Image fut bien dorée.

L'archevêque donna à l'église un livre *in-folio* relié en maroquin du Levant et doré sur tranche, ayant pour titre *Apologia sancti Evangelii*, avec

une épître traduite en français par le marquis de Breval, son frère.

M. Dumoustey, docteur en théologie et curé de Saint-Gilles de Paris, adressa au Chapitre une lettre en latin pour lui demander des mémoires sur les antiquités et singularités de l'église de Rouen, afin de les employer dans son histoire de l'église gallicane. Deux chanoines furent priés de faire des recherches, de rédiger ces mémoires, et de les communiquer à la Compagnie.

Le 18 avril 1625, l'archevêque ordonna une procession générale pour la canonisation de *Sainte-Thérèse*, fondatrice des Carmélites, et pour l'heureux succès des armes du roi qui venait de soumettre l'île de Rhé, après la défaite du prince de Soubise. 1625.

Le prédicateur de l'Avent fut, cette année, le père Coton, jésuite célèbre, ancien confesseur de Henri IV et de Louis XIII. Après avoir contribué au rappel de sa Compagnie, il avait quitté la cour pour reprendre ses anciennes fonctions de prédicateur. La foule se pressa dans la cathédrale pendant le temps qu'il y porta la parole.

On lança des censures ecclésiastiques, par suite d'une sentence prononcée par le lieutenant criminel de Neufchâtel, contre certains individus qui, contrevenant aux édits du roi, étaient venus déguisés sur les terres de Londinières, à cheval, ar-

més d'épées et de pistolets, tous portant de fausses barbes, et la figure couverte de farine ou d'un crêpe noir, pour assassiner le sieur Boullenger, greffier des eaux et forêts. Ne l'ayant pas trouvé chez lui, ils avaient frappé et blessé grièvement ses gens qui faisaient la collecte des dîmes, coupé le cou de ses chevaux avec leurs épées, brisé ses harnais, et délié les gerbes de blé qui avaient été mangées par les bestiaux, ce qui occasionnait une perte de plus de 400 liv. au sieur Boullenger.

On permit à M. du Bourgtheroulde, président de la cour, prince de la confrérie de Sainte-Cécile, de faire tenir, sous le chapitre, le puys de cette corporation, comme les années pcécédentes.

MM. Deudemare et Prevost présentent des mémoires sur les antiquités de l'église et sur plusieurs miracles faits par les archevêques anciens, pour les adresser à M. Dusaussey.

On apprit alors que M. de Vaignon faisait construire un colombier à Roumare, sur une terre relevant du sieur de Saint-Jean. Après avoir fait demander à M. de Vaignon en vertu duquel droit il élevait ce colombier, on lui intenta une action pour qu'il eût à le faire démolir.

Le Chapitre accorda une gratification à Jacques Ferrain, jouant de la *Saquebutte* dans la musique de la cathédrale.

Le 30 janvier 1626, les États du clergé étaient 1626.
réunis dans la Capitale sous la présidence de l'archevêque François de Harley. Le Chapitre de Paris demanda à celui de Rouen son adjonction pour révoquer les pouvoirs des députés à l'assemblée générale, et empêcher qu'il ne leur fût donné plus d'argent qu'il ne leur en avait été accordé. Les motifs de cette réclamation sont exposés dans un mémoire ayant pour titre : « Opposition de Messieurs de l'église de Paris et autres bénéficiers du diocèse, aux taxes de la dépense extraordinaire de Messieurs les députés du clergé de France, contre et au préjudice des réglements faits aux États, et confirmés par le roi en l'année 1615. »

Le Chapitre de Rouen adopte les conclusions de ce mémoire, envoie à Paris sa procuration, avec une lettre dans laquelle il dit « qu'il prend part à la douleur de l'ordre ecclésiastique du royaume, frustré de l'espérance qu'il avait conçue de Messieurs les Députés, dont les lenteurs apportent de l'étonnement à ceux qui attendaient quelque chose de favorable, et craignaient que de telles longueurs ne tournassent à leur préjudice..... Qu'il espère que l'autorité du Chapitre de Paris et l'équité de ses demandes auront obtenu du Conseil du roi quelque surséance pour donner loisir à *Messieurs les Prélats et Députés de rentrer en eux-mêmes.* »

Il résulta de ceci, que les évêques et les autres délégués de l'église se plaisaient à Paris, et qu'ils s'attribuaient, pour y faire peu de chose, d'énormes subventions au détriment de tout le clergé du royaume.

Le 5 avril 1626, la foule était assemblée dans l'aître de Saint-Godard pour entendre M. Guesson. Ce prédicateur ne parut pas. On porta plainte à l'archevêque; M. Guesson répondit que son retard était causé par le curé de Saint-Godard qui avait promis de l'envoyer chercher dans sa voiture, *à quoi il n'avait pas satisfait*.

Le Chapitre empêcha d'élever un *étage* sur le bâtiment situé près de la Tour des *onze cloches*, précédemment converti en corps-de-garde par Messieurs de la Ville. Cette décision fut prise pour ne pas nuire à la vue de la tour.

Le 1er juillet, on porta plainte contre M. Sausson, sous-intendant de la fabrique, qui s'était permis de faire rétablir l'arbre de Jessé sur le grand portail de l'église, au prix de 75 liv., sans en avoir parlé au Chapitre. M. Sausson répondit qu'il n'avait rien fait sans prendre l'avis de plusieurs de ses confrères. On décida, d'après la motion du promoteur, que cet ouvrage serait continué sous la surveillance de l'intendant de la fabrique. Ce dernier fut en même temps autorisé à faire exécuter, par les meilleurs ouvriers qu'il

pourrait trouver, une grande image de Notre-Dame pour la placer au sommet du portail, à faire nettoyer et peindre les fleurs de lys des piliers du haut du chœur, et à faire relever et dorer le maitre-autel.

La peste qui avait disparu depuis quelque temps vint jeter encore une fois la désolation dans Rouen. Un enfant de chœur fut enlevé par la contagion, suivant le rapport *des médecins du danger*. On fit aussitôt partir ces enfants qu'on logea ainsi que leur maître dans une habitation possédant un jardin, aux environs de la ville. Ordre fut donné d'y porter des couches, des matelas, des couvertures et du linge. Comme on ne tarda pas à s'apercevoir qu'on avait besoin de ces jeunes choristes, l'archidiacre Le Pigny, *docteur en médecine*, prétendit qu'il n'y avait aucun péril à les faire revenir, pourvu qu'ils ne rentrassent point dans leur ancien local et ne se servissent pas des vêtements qu'ils y avaient laissés; on leur donna une chambre dans le collége d'Albane, et l'on s'occupa de l'*évent* de leur maison.

Ces enfants ne furent pas plutôt rentrés en ville, que l'un d'eux fut attaqué de la maladie, pendant la messe; on l'enleva et on le transporta au lieu de santé, « recouvert d'un petit manteau et d'un chapeau pour qu'il ne fût pas vu avec son habit rouge. » Le Chapitre fit repartir tous les en- 1627.

fants pour leur maison du faubourg. On leur donna de nouveaux vêtements ainsi qu'à leur maître qui n'avait pas le moyen d'en acheter à ses frais.

Comme les habitants de la ville payaient aussi leur tribut à la contagion, l'archevêque ordonna les prières des quarante heures, et adressa une demande au premier Président pour qu'il fit cesser les spectacles: on défendit aux chanoines et aux chapelains d'y assister. Cet ordre fut mal exécuté, car, peu de jours après, le haut-doyen avertit la compagnie que le peuple était scandalisé de voir journellement des chanoines à la comédie. On voit que ce goût avait fait un grand pas depuis les représentations des Mystères; la scène moderne avait entièrement prévalu.

Les diocèses de Rouen et d'Evreux avaient obtenu du pape Urbain VIII une bulle de jubilé qui permettait aux habitants de ces diocèses d'user de beurre et de lait pendant le carême, *en donnant de leurs biens à la fabrique de l'église de Rouen*. Les chanoines Sausson et Bérenger allèrent la publier à Evreux, et commirent un homme à cheval pour percevoir dans ce diocèse les deniers provenant des indulgences. L'Eglise recueillit 2,473 livres 16 sous, qu'on destina à faire une belle châsse de Notre-Dame à lames d'argent.

1628. Le 21 février 1628, on agita la question de sa-

voir si cette châsse serait dorée. Des chanoines émirent le vœu qu'au lieu de châsse on commandât des tapisseries semblables à celles qui avaient été présentées par quelques marchands. Cette opinion ne fut pas entièrement adoptée; car on arrêta, en même temps, que la châsse serait d'argent, vermeil doré, et que l'on commanderait deux pièces de tapisseries représentant des sujets de la vie de Saint-Romain.

On passa marché pour la châsse avec Hercule Le Mire, orfèvre de Rouen, au prix de 35 livres le marc, pour le premier cent, et 22 livres pour ce qui serait employé de surplus. Dans le courant du mois de mai, M. Sausson présenta un modèle en bois de ce reliquaire, qui reçut l'approbation du Chapitre. L'argent des indulgences ne suffisant pas aux dépenses que cet œuvre devait occasionner, on décida d'y consacrer une chaîne d'or, cinquante jetons et quelques lingots d'argent qui étaient dans les coffres. La chaîne ayant été donnée par M[lles] de Préaux et de la Ferté pour faire une lampe d'argent, on les consulta pour savoir si elles ne consentiraient pas au changement de destination de leur offrande.

On travaillait à la châsse avec activité; vers la fin de l'année, l'orfèvre représenta qu'il n'avait encore reçu que 2,000 livres avec 100 livres d'argent non monnayé; on lui accorda 400 livres des de-

niers du coffre. Il paraît que le marché qu'il avait passé avec la fabrique lui était très onéreux, car dans une visite que lui fit l'intendant, il demanda le reste de ce qui lui était dû pour dorer le reliquaire, et reçut, à titre d'indemnité, une gratification pour les pertes qu'il éprouverait au prix de son marché. Afin de ne plus revenir sur ce précieux travail, disons qu'il fut doré avec la chaîne de M[lles] de Préaux, livré dans un bel état de perfection et béni par l'archevêque le 17 février 1630, jour où on y plaça les reliques provisoirement déposées dans l'ancienne fierte. Ces saintes dépouilles, échappées au sac de la cathédrale, se composaient d'un morceau de bois de la vraie Croix, d'un linge arrosé du sang de Jésus-Christ, de l'huile recueillie au saint sépulcre par Godefroy, neveu de la comtesse Gonor, de particules de la crèche de Notre-Seigneur, d'une épine de la sainte couronne, et de deux ampoules dont l'une renfermait du lait de la Vierge.

M. Féron se plaignit de ce que le portail de Saint-Etienne et les orgues étaient toujours remplis de *gueux* et de mauvais garnements de l'un et de l'autre sexe, qui y commettaient beaucoup de *lascivités et vilainies*. Des sergents offrirent de les chasser si on voulait leur faire *quelque honnêteté*, et demandèrent permission d'établir, à cet effet, sur le parapet de l'aître, vers la rue de la Made-

leine, une petite loge où ils pourraient se retirer. Le Chapitre n'autorisa pas cette construction, et décida seulement, qu'il serait donné *quelques gages* aux sergents.

Il y eut, à la même époque, une querelle dans le cimetière entre plusieurs personnes armées de bâtons et d'épées, qui se jetèrent dans l'église pendant l'Élévation. Les fils de M. Restout, conseiller à la Cour des Aides, se trouvant au nombre des perturbateurs, furent cités devant le bailli pour être punis et contraints de nommer leurs complices.

La fête de l'Ascension approchant, on sut que des prisonniers avaient été transférés sur la haute justice de Saint-Gervais au préjudice du privilége; néanmoins les délégués du Chapitre eurent accès dans toutes les prisons, et élurent, après avoir entendu les confessions des détenus, le sieur de Forcilles, qui, dans une rencontre, avait tué le sieur de Loubrecay d'un coup d'arquebuse; ajoutons que le criminel avait été recommandé au Chapitre par le duc de Richelieu, dont la grandeur naissante faisait déjà pressentir la puissance et l'autorité.

En effet, après la prise de l'Ile de Ré, Richelieu 1628.
fit mettre le siége devant la Rochelle, dernier boulevart des protestants du royaume. Les révoltés étaient soutenus par les Anglais, leurs co-religion-

naires, ce qui provoqua, de la part du roi de France, l'impolitique mesure de défendre à ses sujets de faire le commerce avec l'Angleterre. Cette prohibition fut tellement préjudiciable au pays, que le receveur des dîmes du port de Dieppe obtint une diminution de 250 livres sur son fermage, motivée par la cessation du trafic avec les Anglais. On pria néanmoins pour le succès des armes du roi, et l'on apprit bientôt la reddition de la Rochelle, ce qui occasionna une telle joie parmi le peuple de Rouen, qu'il fit des danses, des feux de joie, et dressa des tables dans les rues pour narguer les protestants consternés de ce revers.

La procession générale qui eut lieu le même jour pour la paix de la France, fournit un nouvel exemple de ces querelles de préséance, toujours si communes entre les gens d'église. Il s'en éleva une entre les Feuillants, les Ordres mendiants, les curés de la ville et les religieux de la Madeleine, au moment où la procession allait quitter la cathédrale. Le clergé fut longtemps retenu sans pouvoir sortir, et les religieux, fort échauffés, en seraient venus aux mains, sans l'intervention des vicaires généraux qui eurent beaucoup de peine à rétablir l'ordre.

A cette époque, où le gouvernement manquait encore aux hommes, les campagnes étaient infestées de bandes de pillards acharnées sur les biens de

l'Eglise. La discipline religieuse étant partout mise en oubli, les jésuites en profitèrent pour étendre leur puissance, et prirent pour auxiliaires des moines dont ils approuvaient les dissolutions et la révolte contre le pouvoir de leurs chefs. Nous verrons bientôt les suites scandaleuses de ces déplorables luttes.

Alors, on administra le sacrement de baptême dans la cathédrale à un sauvage du Canada. C'était une des cérémonies que le peuple voyait toujours avec un certain intérêt; aussi fit-on dresser un théâtre dans la nef pour qu'il en fût témoin. Après vêpres, l'archevêque, suivi d'un nombreux clergé, alla processionnellement recevoir le Canadien au portail des libraires. M. de Longueville et Madame de Villars furent ses parrains.

Les crépines de franges d'or ayant été coupées au rideau de l'autel, on arrêta une fille qui voulait en vendre le *brulin*; elle fut renvoyée devant le lieutenant-criminel, et l'on apprit bientôt que ce dernier l'avait mise en liberté sans l'absoudre ou la condamner. Le clerc de l'œuvre, sur lequel retombaient les frais de la sentence, demanda l'adjonction du Chapitre pour en appeler. 1628.

Si cet arrêt manquait de sévérité, il y en eut un autre qui eut des suites bien déplorables pour ceux qui en furent les victimes, et qui montre avec quelle coupable légèreté les tribunaux de cette

époque se jouaient de la vie des hommes. Trois individus, Jacques Turgis, Robert Talbot et Charles Le Brasseur avaient été condamnés à mort et pendus, accusés d'un crime qu'ils n'avaient pas commis. Les pères des deux premiers, et Florence Linant, veuve de Le Brasseur, intéressés, bien que trop tard, à la découverte de la vérité, apportèrent les preuves les plus évidentes de l'innocence des trois suppliciés; leurs doléances furent entendues de la Cour, qui, après avoir réhabilité la mémoire des condamnés, ordonna qu'ils seraient exhumés du cimetière des Andelys et placés dans le monastère des Augustins de Rouen. Une chronique dit qu'ils furent trouvés aussi frais et aussi beaux qui si leur mort eût été récente. Ainsi, ces malheureux, mis en terre criminels aux yeux des hommes, en furent retirés martyrs de l'ineptie de juges iniques et prévenus. Par arrêt donné à Poitiers, ces magistrats se virent privés de leurs charges et condamnés à de grosses amendes.

Pour rendre certains honneurs aux restes de ces infortunés, leurs familles demandèrent de les faire inhumer dans la cathédrale; le Chapitre y consentit, et fit disposer une place pour les recevoir dans un des bas-côtés de la nef. La levée des corps eut lieu aux Augustins, où les Pères de la mort les avaient transportés la veille. On leur fit une inhumation à l'instar de celles des chape-

lains(1), et l'on plaça sur leurs restes, réunis dans la même tombe, une pierre qui se voit encore avec son inscription à demi effacée, devant la chapelle des Saints-Innocents. Le frère de Robert Talbot, qui était prêtre, donna à la fabrique 1,000 liv. pour la fondation d'une messe, à dire toutes les semaines, pour le salut de l'âme des défunts.

Le Chapitre apprit alors qu'une demoiselle Hollaye avait été dupe de deux individus soi-disant sorciers qui lui avaient préparé des *sorts*; comme on poursuivait devant toutes les cours du royaume ce genre d'industrie fort à la mode, les deux fripons furent saisis et écroués à Dieppe dans la geôle de l'archevêché. La cour, qui en eut connaissance, ordonna de les transférer à Rouen. Le bailli de Martin-Eglise écrivit au Chapitre qu'il en coûterait au moins 40 liv. pour les frais de ce voyage; que les avocats et greffiers qui avaient vaqué à l'instruction, demandaient leur salaire, et le geôlier ses gîtes et ses gardes.

Le 20 mars 1628, le procès contre les sorciers fut terminé; les charges ne parurent pas bien accablantes; mais comme les apparences mêmes exigeaient une condamnation, l'un d'eux fut banni à perpétuité, et l'autre eut les prisons ouvertes. Ce résultat laissait à ce qu'il paraît les frais de la procédure, montant à 13 écus, au compte du Chapitre, 1628.

(1) Reg. cap., 2 avril 1628.

car, dans une de ses réunions, il décida de suivre l'avis donné par un commis du greffe pour les faire retomber à la charge de la demoiselle Hollaye. Ce commis, nommé Bourré, se montra, pour sa part, très généreux, et refusa ses honoraires; aussi s'empressa-t-on de le remercier et de lui offrir le pain et le vin de l'Eglise.

Le sieur Fernando, portugais, paroissien de Saint-Étienne dans la cathédrale, demanda permission de faire mettre une tombe sur le corps de sa femme, inhumée près des orgues; on désira savoir, avant de prendre un parti, quel don le sieur Fernando ferait à la fabrique, *soit en rente ou autrement.*

On ne put, cette année, sonner Georges d'Amboise le jour de l'obit du roi. M. Sausson y faisait appliquer un appareil qu'il avait inventé pour la faire mouvoir par quatre hommes seulement, au moyen de poulies et de moulinets. On visita, dans le même temps, la tour afin de voir pourquoi le beffroy touchait Georges en sonnant, ce qui faisait lézarder la maçonnerie. Le Père Dubois, Jésuite, ayant dit qu'il connaissait un moyen de remédier au mal, on résolut de le consulter et de faire couper tout d'abord certains abat-vents contre lesquels heurtait le beffroy. Un fondeur de Rouen, de son côté, annonça qu'il pourrait faire sonner cette cloche par dix hommes aussi bien qu'avec

trente, sans ébranler la maçonnerie, et réclama seulement pour 10 écus de bois. Après avoir consulté le Jésuite, on décida de ne payer cette somme au fondeur que quand il aurait réussi.

Le 6 novembre, l'archevêque demanda à réunir un synode diocésain de trois jours dans le chœur de la cathédrale ; le Chapitre lui fit dire qu'il ne pouvait être tenu que dans la nef. Le jour de cette réunion, François de Harley célébra une messe du Saint-Esprit pendant laquelle on fit garder les portes du chœur, afin *qu'il n'y entrât que des personnes qualifiées, et non les curés à qui on avait réservé des places dans les bas-côtés de l'église.*

Messieurs Marette, Martin et de Mathan se présentèrent au synode pour le Chapitre, non pour y assister, dirent-ils, étant exempts de la juridiction de Monseigneur, mais pour y défendre les intérêts de la Compagnie et du clergé dans la taxe des décimes extraordinaires que l'on devait payer au roi. Le synode commença par s'occuper de l'élection des syndics du clergé, et nomma MM. de Mathan, Marette, les prieurs de Saint-Ouen, de Sainte-Catherine, et les curés de Foucart et de Saint-Nicolas de Rouen.

Après avoir passé le premier jour à traiter des affaires temporelles du clergé, on consacra le second à l'examen de la discipline ecclésiastique « qui, disent les actes du synode, par l'oubli des

statuts des Pères, était fort déchue et avait rendu l'Église en si pitoyable état, qu'on ne savait qui gouvernait ou était gouverné. »

Le troisième jour, on s'occupa de faire exécuter les réglements et « de rechercher les voies qu'il fallait suivre pour se défendre de l'oppression de ceux qui voulaient troubler l'ordre prescrit dans l'Église ou empêcher le cours de la justice. » On parla de la protection qui devait être accordée aux ecclésiastiques *contre la violence des officiers*, et l'on demanda un rapport sur la qualité de ceux *qui possédaient des bénéfices ou des pensions sur les biens du clergé*. C'était soulever une question délicate; aussi resta-t-elle indécise, comme plusieurs autres renvoyées au prochain synode, celui-ci ayant été troublé, dit un auteur ecclésiastique, *par l'artifice de ceux qui voulaient régner et vivre à leur mode*. Voici les articles qui devaient y être discutés.

On demandait :

1° Le rétablissement du service divin et des cérémonies, suivant l'ancien usage approuvé de l'Église, troublé et renversé à cause des nouveautés, erreurs et changements survenus dans la dernière édition des bréviaires, par la malice et ignorance de ceux qui les avaient réformés, ou *pour mieux dire, déformés* (1);

(1) Il est ici question du bréviaire de Bourbon, celui de Harley n'ayant été imprimé qu'en 1637.

2° La révocation du nombre excessif de dix grands vicaires, reprouvé par les lois ecclésiastiques ;

3° La réformation des abus de la Cour d'Église, du secrétariat de l'archevêché, et des doyens ruraux qui tenaient à ferme et pension annuelle leurs doyennés ;

4° Il fut aussi parlé d'encloîtrer les religieux déréglés et de pourvoir à leur salut, de chasser l'oisiveté de chez eux et toute occasion de *viloter* et *truander* ; et, afin qu'ils vaquent mieux à l'observance de leurs vœux et à la contemplation, de leur ôter la familiarité des femmes *le cajol* et par eux introduits, sous prétexte de certaines congrégations ou conférences illicites et défendues, pélerinages, disciplines, flagellations, lettres de filiation et d'association, ou participation des biens spirituels, vœux de stabilité, de permanence, vœux d'union et d'esclavage ; comme aussi de quelques dévotions superstitieuses, comme de vêtir les femmes, et leur faire porter, en souvenance de leurs dévots, certaines ceintures, cordons, écharpes, scapulaires, anneaux, chaînettes, menottes, bracelets et autres moyens par eux inventés *pour plus subtilement tirer l'or et l'argent des simples et idiots* (1). Ainsi se termina ce synode qui n'opéra aucune des réformes désirées et qui paraissaient pourtant si nécessaires.

(1) Dom Bessin, synodi Rothomagenses, p. 116.

La chapelle de Saint-Pierre et de Saint-Paul ayant été dépouillée, en 1562, par des voleurs, le Chapitre avait fait élever un mur à l'extérieur pour la protéger contre de pareilles entreprises. On sut un jour qu'on démolissait ce mur par ordre de l'archevêque; le Chapitre lui envoya faire des représentations et obtint qu'il fût conservé.

1629. Les chanoines donnèrent une certaine somme pour faire travailler aux lambris de l'église de Triquerville, paroisse où la cathédrale percevait quelques dîmes.

Le 7 mai, le Chapitre fut prié d'assister à l'inhumation de la présidente de Grémonville, dans l'église Sainte-Croix-des-Pelletiers, de la part du président de la Cour, de M. Brétel, haut-doyen et conseiller, et de M. de Lanquetot, maître-d'hôtel de la reine-mère, tous trois fils de la défunte.

Il fut pris, le lendemain, une grave délibération au sujet de l'image de la Vierge placée sur le tombeau des cardinaux d'Amboise, à laquelle un chapelain s'était permis de passer une petite robe et autres menus ornements.

On emprisonna un voleur qui avait coupé la bourse d'une femme *oyant la messe* dans l'église. il était encore nanti d'une partie de l'argent provenant de ce larcin; on le remit à la femme, et l'on garda le manteau du voleur jusqu'à ce qu'il eût remboursé la totalité de ce qu'il avait dérobé.

Dans le même temps, on fit une procession générale pour le Jubilé; elle ne put visiter Bonne-Nouvelle à cause des grandes eaux. On se contenta de passer devant l'église de *Saint-Martin-du-Bout-du-Pont*, le couvent des Cordeliers et le Vieux-Palais.

La confrérie des ciriers demanda la faveur d'assister aux processions où l'on porterait la châsse de Notre-Dame, et d'y être placée auprès de ses torches.

La société des Palinods avait une chapelle dans la cathédrale. Ce fut pour la décorer qu'elle y fit placer, en 1629, le tableau représentant l'*Adoration des Bergers*, de Philippe de Champagne.

Cette œuvre, qui orne maintenant l'autel de la chapelle de la Vierge, et qui coûta 800 livres à la confrérie, est restée depuis cette époque la perle des tableaux de la cathédrale.

On défendit au clerc du chœur de faire des largesses de l'eau des fontaines de l'église à des personnes qui en avaient suffisamment, et qui ne faisaient rien pour la fabrique. 1630.

Un procès qui existait entre l'archevêque et les chanoines, au sujet des dîmes de Dieppe, avait mis un peu de froideur entre les parties. Pour y obvier, Monseigneur vint au Chapitre, parla du désir qu'il avait de vivre en paix avec ces Messieurs, et rejeta la cause du discord sur les fermiers de Paris qui ne s'entendaient pas avec les autres. On lui re-

montra que ses grands vicaires signaient un trop grand nombre de pardons, et avaient employé trop de personnes pour en recueillir les deniers ; qu'il y en avait au moins quinze, ce qui diminuait considérablement les revenus de la fabrique. Monseigneur répondit qu'il en entretiendrait son Conseil.

Trois pauvres soldats estropiés qui passaient par Rouen, demandèrent une aumône pour retourner dans leur pays ; le Chapitre les renvoya au bureau des pauvres valides.

On fit, cette année, sur la demande de M. de Hallé, trois *théâtres* dans la nef de la cathédrale au sujet de la fête de Sainte-Cécile, afin de rendre la musique plus harmonieuse et les chants plus intelligibles. Un quatrième fut placé sous le Chapitre pour chanter *les chansons et les motets* composés en l'honneur de la sainte.

1632. M. de Bretel, haut-doyen et fils du président de Grémonville, fut nommé archevêque d'Aix, et sacré dans l'église de Rouen le jour des Rois de l'année 1632. On éleva, à cette occasion, dans la nef, un parquet destiné à recevoir les officiants, et trois théâtres, l'un contre la porte de fer pour y mettre l'autel, les deux autres pour les musiciens.

Thomas Le Goy, chapelain, le même qui avait passé une petite robe à l'image de la Vierge, fut inhumé, d'après sa demande, sur le parvis, devant l'image de Notre-Dame. Il avait légué des orne-

ments à l'église, pour la chapelle dont il était titulaire.

Le Chapitre fit, en 1632, jouir du privilége de Saint-Romain frère Jacques de Séran, âgé de 20 ans, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, né à Saint-Pierre-Canivet près Falaise.

Ce prisonnier confessa qu'étant, à l'âge de 14 ans, sur une galère de Malte, il reçut, en abordant un vaisseau d'Alger avec les autres chevaliers, un coup d'*escarsin* sur la tête, ce qui l'obligea de rentrer en France.

Lors d'une visite qu'il fit à son frère, étudiant à Paris dans le collége des Trésoriers, il rencontra à la porte deux jeunes gens armés, l'un d'un bâton, l'autre d'une courte épée, qui lui adressèrent la parole en ces termes : *mort Dieu, il faut payer la bien-venue*. Sur sa réponse, qu'ils le prenaient pour un autre, ils se jetèrent sur lui, le frappèrent du fût de leur pistolet et des gardes de leur épée, ce qui le fit dégaîner et tuer le plus jeune des assaillants, nommé Baudelot, puis blesser son camarade. De Séran s'était aussi accusé d'avoir donné la mort à un fermier de son père qui, étant ivre, l'avait insulté, *et s'était enferré dans son épée.*

De plus, se trouvant à Guibray, mêlé dans une querelle, il avait donné un coup d'épée et tué le sieur de Doublainville qui venait d'assassiner son propre frère et s'enfuyait.

Ce prisonnier, après tant de méfaits, fut délivré par l'Église qui eut égard à son jeune âge; il avait d'ailleurs promis au Chapitre *de vivre à l'avenir en homme de bien.*

Quelques serviteurs subalternes furent privés de leurs offices, pour n'avoir pas chassé les *gueux* conformément aux ordonnances du Chapitre; on leur défendit de louer des chaises dans la cathédrale.

Le 25 août 1633, M. Acarin baptisa deux juifs Portugais, l'un âgé de 25 ans, après l'avoir catéchisé et exorcisé dans l'aître et sur le parvis, l'autre, jeune enfant circoncis, âgé de 2 ou 3 ans

1635. Le 27 novembre 1635, la peste avait reparu dans Rouen, ou plutôt n'avait pas entièrement abandonné cette ville depuis 1620; le Chapitre accorda 300 livres pour secourir ceux qui en étaient atteints et résidaient au Lieu-de-Santé. Darnétal n'était pas plus épargné que la ville, si nous en jugeons par les remises de loyer que le Chapitre fait à quelques-uns de *ses pauvres locataires affligés de la maladie.*

Les enfants de chœur furent tous, à la même époque, affligés de la teigne; on donna ordre de leur couper les cheveux avec des ciseaux, et non avec un rasoir, *sans tirer à conséquence pour l'avenir.* On sut bientôt qu'une religieuse de la Madeleine guérissait cette maladie; les intendants

de la maîtrise allèrent la voir pour en obtenir des remèdes.

Nous trouvons ici le premier renseignement sur la bibliothèque du Chapitre, de beaucoup antérieure à celle de la Commune. L'église possédait bien, comme nous l'avons vu, de beaux manuscrits, mais le nombre en était limité; la grande quantité de livres répandus par l'imprimerie donnait une importance toute nouvelle à ces dépôts de la science, qui allaient devenir plus communs que par le passé.

Le chanoine Acarin, qui possédait une belle bibliothèque, l'avait donnée au Chapitre, en 1633, se réservant seulement la faculté de prendre des livres pour les lire chez lui. D'autres chanoines qui se permirent d'en déplacer, contrairement aux ordonnances du Chapitre, reçurent l'ordre de les rapporter immédiatement; on laissa cependant, à ceux qui voudraient travailler, la faculté de venir à la bibliothèque, dont ils pourraient faire faire des clés à leurs frais.

L'archevêque François de Harley imita l'exemple de Mᵉ Acarin, et donna, lui ausi, tous ses livres au Chapitre, se chargeant de faire peindre la bibliothèque, et de la doter de 600 liv. de rente, dont 300 pour le bibliothécaire, et le reste pour acheter de nouveaux ouvrages. Pendant ce temps là, les chanoines faisaient construire de grandes ar-

moires, ajoutaient la chambre des comptes à l'ancienne *librairie*, pour agrandir la nouvelle, et déléguaient, à Gaillon, en qualité de commissaires, MM. de Hallé, Le Pigny, Caresmel et Acarin, pour inventorier la bibliothèque de M. de Harley.

Ces commissaires s'adjoignirent M. Petitval, libraire de Rouen ; à leur retour, ils annoncèrent qu'ils n'avaient pas trouvé l'archevêque à Gaillon ; que le capitaine du château les avait honorablement reçus, et qu'ils avaient emballé les livres dans six tonneaux, qui arriveraient prochainement par charroi. Le Chapitre fit alors le réglement suivant pour sa bibliothèque :

1° Les livres seront rangés par ordre de science, avec leurs écriteaux, dans des armoires en bois de chêne, closes et fermées par des chassis à claire-voies et couvertes de fil d'archal ;

2° Il sera fait des inventaires ;

3° Les livres offerts par Monseigneur recevront une taille-douce de ses armes, dont il donnera la planche gravée ;

4° La bibliothèque sera libre aux chanoines, aux heures où l'église est ouverte ; toutes personnes de qualité pourront y entrer, et quant aux personnes doctes qui voudraient étudier, elles pourront y rester, depuis une heure après midi jusqu'à trois heures en hiver, et depuis trois heures, en été, jusqu'à cinq heures.

5° Il y aura un bibliothécaire au traitement de 300 liv. par an. Ce titre a été conféré, pour la première fois, par monseigneur l'archevêque à M° Pierre Acarin, chanoine pénitencier;

6° Cette place venant à vaquer, l'archevêque y pourvoira, en choisissant parmi trois candidats qui seront présentés par le Chapitre;

7° Le bibliothécaire sera contraint à résidence, et responsable de tous les livres. Il tiendra la bibliothèque propre, en ordre, à ses frais, et ouverte aux heures prescrites;

8° Les 600 liv. de rente concédées par l'archevêque seront prises sur la baronnie de Frênes; le Chapitre paiera les frais des lettres du roi et du pape, s'il est besoin d'en obtenir.

On voit que le traitement du bibliothécaire était pris sur les biens de l'archevêché, et non sur les revenus privés du prélat.

M° Acarin ne fut pas plutôt installé, qu'il donna à la bibliothèque un in-folio intitulé : *Théatre géographique du royaume*, accompagné d'une mappemonde de toutes les provinces de l'Europe. Puis, ayant remarqué que le plancher, enduit de plâtre, de la pièce où se trouvaient les livres, envoyait beaucoup de poussière sur son dépôt, il obtint un certain étui en bois placé devant la chapelle de Saint-Sever, *où se voyaient autrefois les orgues*, pour faire planchéier la bibliothèque.

Le célèbre M. de Hallé, l'envoyé ordinaire du Chapitre à toutes les grandes assemblées des états, venait de mourir à Louviers où il avait été inhumé; ses héritiers firent savoir que, par son testament, il léguait ses livres à l'église de Rouen; qu'ils avaient fait mettre une estampe sur tous, et fait faire son portrait, qu'ils priaient le Chapitre de placer dans sa bibliothèque.

1636. On chargea, l'année suivante, M. Behotte d'écrire à M. Hélie, abbé de Valmont, alors à Rome, pour le prier de faire approuver par le pape la donation de Monseigneur l'archevêque. M. Behotte rédigea une lettre en latin qu'on adressa à Urbain VIII, après qu'elle eut été approuvée par le Chapitre.

Le 2 mars 1636, mourut M. Acarin, après avoir demandé, à son lit de mort, d'être inhumé dans l'église, au pied de l'escalier de la bibliothèque, non loin de ses livres qu'il avait tant aimés. On mit sur son corps une tombe indiquant sa donation et son titre de premier bibliothécaire. La nomination de son remplaçant étant au choix de l'archevêque, le Chapitre présenta trois candidats: MM. Prevost, Delamarre et Guérin, chanoines. M. Prevost, auteur de différents ouvrages bien connus, avait des titres littéraires qui lui valurent d'être choisi parmi ses confrères.

Monseigneur fit alors part *de ses bons desseins*

pour la Compagnie et pour l'augmentation de la bibliothèque. Il écrivit qu'on devrait s'entendre avec quelques libraires afin d'échanger les livres doubles et de se procurer ceux qu'on n'avait pas; qu'il conviendrait d'en acheter de nouveaux avec les 80 écus venant du testament de l'évêque de Lisieux, et de les marquer des armes du donateur. Des commissaires furent nommés pour s'entendre avec les libraires, et l'on vendit, moyennant 4 fr1, un *Baronius* dont on possédait deux exemplaires. L'église reçut, presque dans le même temps, tous les livres de Mᵉ Behotte qui venait de mourir; 10 écus furent donnés aux officiers qui les avaient apportés.

M. de la Vergne, chanoine, avait offert un ouvrage qu'on trouva très dangereux et qui avançait beaucoup de choses contre l'honneur de la Compagnie et le privilége de Saint-Romain. On lui demanda l'origine de ce livre; il répondit qu'il le tenait de M. de La Peire, son oncle; qu'ayant vu qu'il était dédié à l'archevêque et au Chapitre, il s'était cru dans l'obligation de l'offrir, et que s'il eût connu le sujet traité dans ce livre, il aurait tâché d'en arrêter l'impression. On défendit au bibliothécaire de recevoir, à l'avenir, aucun livre avant qu'il eût été déposé sur le bureau. Cependant on se ravisa, et l'on crut devoir disposer une armoire pour y placer les œuvres des hérétiques.

M. l'abbé de Valmont écrivit bientôt de Rome

qu'il employait tous ses amis et son crédit pour l'affaire du contrat qu'on avait soumis à l'agrément du pape, mais que le saint Père ne voulait le ratifier que dans le cas où l'archevêque ferait un fond particulier de ses propres deniers. Cet embarras momentané qui fut plus tard aplani, n'arrêta pas l'élan donné à la bibliothèque. Les habitants de Rouen, jusqu'alors privés d'une collection communale, furent admis à puiser dans le trésor de l'église, les délassements que la science fournit à la pensée et les bienfaits qu'elle procure à l'humanité.

M. de Vaignon, greffier héréditał au bailliage de Rouen, demanda à acquérir du Chapitre une acre de terre qui lui faciliterait l'entrée de sa maison de Roumare. On passa contrat avec lui; comme on s'aperçut qu'il empiétait sur le terrain de l'église, on prit le parti d'élever un mur en bauge pour séparer son héritage des domaines du Chapitre.

Après le décès de Pierre Thibaud, chapelain de l'église, on ne trouva dans ses deux bahuts que des chiffes et des haillons qui ne méritaient pas d'être inventoriés. Cependant il y avait plusieurs arrêts sur ses coffres, notamment un de la part du sieur Ouin qui l'avait nourri.

Romain Beauvais, libraire-imprimeur, qui occupait depuis 50 ans une boutique par lui construite contre la tour de Saint-Romain, demanda le renou-

vellement de son bail sur le point d'expirer. On le lui accorda, moyennant 50 liv. par an, et à condition *qu'il ferait ardoiser la maison partout où besoin serait.*

On ouvrit cette année la châsse de saint Romain, pour rechercher une prose notée, contenant sommairement la vie du saint, avec les translations célèbres de son corps. On en fit faire des copies pour les archives, et on l'ajouta aux autres proses du Missel.

Le 21 mars 1636, François de Harley vint à Rouen pour s'y occuper de nouvelles réformes. Il se rendit au Chapitre, et se plaignit du peu de dévotion et du désordre qui régnait dans le chœur; il dit qu'il y avait peu de piété dans les processions, que les chanoines portaient des chevelures excessives et paraissaient prendre à tâche de le désobliger. Il trouva inconvenant que le diacre, en officiant à la fête dernière, ne lui eût pas présenté le livre pour recevoir sa bénédiction, et que le sous-diacre se fût retiré sans baiser son anneau. 1636.

Dans une visite qu'on lui fit quelques jours après, il témoigna le désir d'augmenter la bibliothèque, et demanda qu'on lui envoyât quelques livres à son palais. M. Prevost lui porta les *Actes des Apôtres*, les œuvres de *Salvien*, d'*Arnobe*, de *Bellarmin*, d'*Horace*, d'*Homère*, la *Collection des Conciles*, et des vers du cardinal *Barberin*.

Le Chapitre et l'Archevêque paraissaient vivre dans le plus parfait accord, lorsqu'à l'approche d'un synode, le prélat mit à l'amende les chanoines qui ne résidaient pas sur leurs bénéfices à cure. Cette mesure étant contraire aux exemptions qu'ils avaient eues de tout temps, de ses prédécesseurs, du saint siége et des rois mêmes, ils lui déclarèrent que s'il persistait dans ses exigences, ils emploieraient la voie de justice. En attendant, le Chapitre décida de ne pas assister aux synodes de l'archevêque. Celui-ci prétendit qu'il avait droit d'exiger la présence de tous les ecclésiastiques pour connaître l'ordre entier du diocèse; qu'il savait fort bien que c'était un parti pris de la part de quelques-uns de ne pas lui rendre ce qui lui était dû, et qu'il y pourvoirait. On lui envoya le lendemain des députés pour lui faire connaître les priviléges du Chapitre; il ne voulut ni les entendre, ni apporter de modifications à ses ordonnances. Alors on lui fit signifier juridiquement que, les chanoines-curés se faisant remplacer par des personnes capables, n'étaient pas tenus de se présenter eux-mêmes aux synodes.

L'archevêque répondit par une ordonnance que le Chapitre appela un placard injurieux à l'honneur de la compagnie. Ce mandement, affiché sur les portes de la cathédrale, prescrivit, sous quinze jours, la résidence aux chanoines et chapelains-

curés, sous peine de suspense et de privation de leurs bénéfices ; ce fut le signal d'une guerre intestine dans l'église. Le Chapitre, exaspéré, entre dans une série de récriminations contre l'archevêque : il l'accuse d'être toujours absent pendant les cérémonies solennelles et fêtes nommées archiépiscopales, auxquelles il est tenu d'assister ; il lui fait signifier qu'il ait désormais à s'acquitter de sa charge, à se trouver dès le lendemain à l'église pour célébrer la fête de tous les saints, et à ne jamais prendre place au chœur ou au chapitre en tout autre habit que celui de chanoine. Ces messieurs forment en même temps un appel, comme d'abus, pour qu'il soit interdit à l'archevêque d'afficher aucun écrit *infamant* contre le Chapitre. M. Barbey, qui a trouvé un exemplaire du placard incriminé chez Maury, libraire de l'archevêché, fait citer ce dernier devant le procureur général qui lui défend de rien imprimer de semblable à l'avenir.

Les chanoines et les chapelains titulaires de cures furent huit jours sans faire le service du chœur, et ne le reprirent qu'après y avoir été engagés par le Chapitre qui les garantit de tous dommages et intérêts.

Devant cette énergique résistance, l'archevêque comprit qu'il s'était trop imprudemment engagé ; il écrivit une lettre *à Messieurs les vénérables doyen,*

chanoines et Chapitre de l'église de Rouen, dans laquelle il déclarait *n'avoir pas eu dessein d'invectiver MM. du Chapitre.* Sa rétractation ne paraissant pas suffisante, on arrêta de suivre devant le Parlement l'appel contre l'ordonnance du prélat, au sujet de la résidence. On écrivit, en même temps, à la Cour de Rome, en présentant pour arbitres à Sa Sainteté MM. les évêques d'Évreux et de Bayeux. Nous ignorons quelle fut la décision du saint Père; il y a tout lieu de croire, par la démarche suivante, qu'elle fut favorable aux chanoines, car l'archevêque se présenta au Chapitre, et dit « qu'il était venu pour se conjouir, comme un autre Joseph, avec ses frères, et mettre sous le pied tous les désordres passés; qu'il arrivait avec les sentiments de saint Paul pour oublier tout ce qui était arrivé, et pousser toujours ses pas en avant principalement vers Dieu; qu'il ferait son possible pour que chacun se remît dans l'ancienne discipline de l'église. » Il ajouta qu'il célèbrerait la messe à l'autel de la paix, pour offrir cette union à Dieu. Le chantre le remercia de sa bonne volonté paternelle et fraternelle, et le pria de croire que la Compagnie désirait coopérer à la paix et à l'amitié.

1636. La France était alors dans un état d'épuisement difficile à décrire; elle avait une armée en Italie, une autre en Franche-Comté, qui faisait le siége de Dôle. Les Impériaux vinrent au secours de cette

ville, poursuivirent les Français, et entrèrent dans la Bourgogne et dans la Bresse.

La politique de Richelieu était aux abois, quand on apprit que les Espagnols, pour mettre le comble à nos désastres, avaient pénétré en Picardie, dont les places s'étaient rendues sans opposition.

La présence de l'ennemi au centre de la France jeta l'alarme dans tous les cœurs ; on organisa à la hâte une armée qu'on recruta de tous les ouvriers et gens désœuvrés de Paris. Le duc de Longueville, gouverneur de la Normandie, leva trois régiments dans la province.

De telles dispositions nécessitèrent des subsides extraordinaires. On demanda 4 millions au clergé de France. Le Chapitre de Rouen contribua pour 3,000 livres, que MM. Bulteau, Blondel et Rosée, marchands de Rouen, eurent charge de recueillir. Cet impôt fut remis au duc de Longueville pour l'entretien de ses trois régiments. Le Chapitre avait reçu à ce sujet la lettre suivante du roi :

« Chers et bien-aimés, les ennemis de notre état sont entrés en notre royaume. Sur cette occasion, les compagnies souveraines et les communautés, même celles du clergé de notre bonne ville de Paris, nous assistent de vingt mille hommes soudoyés pour deux montres. Avec ce secours, nous partons en personne pour aller à la rencontre de l'ennemi, et, comme notre armée aura besoin de renfort,

voulant croire que les autres compagnies souveraines de notre royaume, villes et communautés, même les ecclésiastiques, nous secourreront en cette occasion ; nous vous faisons cette lettre par laquelle nous vous exhortons de nous assister, en votre particulier, d'un bon nombre d'hommes soudoyés pour quelque temps, ainsi que notre très cher et très aimé cousin le duc de Longueville, pair de France, gouverneur, et notre lieutenant-général en Normandie, où le sieur de Miromesnil, conseiller en notre conseil d'état, maître des requêtes ordinaire de notre hôtel, et intendant en ladite police et finances en ladite province, vous feront entendre en notre nom, auxquels vous ajouterez toute créance, comme à nous-même, assurés que vous ne sauriez nous servir en une occasion plus pressante; aussi en aurons-nous beaucoup de ressentiment que nous ferons ci-après paraître à l'avantage de vous tous. Paris, ce 16 août 1636. *Signé* Louis. » Rouen et la province avaient repris l'aspect guerrier du siècle précédent. Les chanoines reçurent l'ordre de M. de Brevent, capitaine des bourgeois, de monter la garde ; ils s'en firent exempter par M. de Longueville, qui prit en considération les décimes payés par la cathédrale.

Cette foule de soldats répandait la désolation dans les campagnes. Le Chapitre, ayant su que

quelques compagnies devaient traverser Londinières, pria les chanoines qui avaient des connaissances parmi les capitaines, de les engager *à faire passer leurs régiments d'un autre côté*. On porta, à M. de Miromesnil, la réclamation des habitants de Martin-Eglise, imposés à de fortes sommes pour la nourriture des gens de guerre. Le Président répondit qu'il adjoindrait quelques villages voisins à Martin-Eglise, afin de diminuer les charges de cette paroisse.

Devant cette armée réunie à tant de frais, les Espagnols, trop peu nombreux, battirent en retraite, et l'armée française rentra dans toutes les places de la Picardie. Le 21 novembre, le Chapitre fit chanter un *Te Deum* pour la réduction de la ville de *Corbie*.

Le 3 février 1637, le roi frappa d'un nouvel impôt de cent mille livres les villes et bourgs de son royaume; les ecclésiastiques en furent exempts, à condition qu'ils paieraient des droits *sur leurs menues denrées*. 1637.

Le succès de l'armée française donna lieu à la réconciliation du roi avec son frère Gaston d'Orléans; ce dernier était parti de la cour, suivi des princes du sang, en haine du cardinal de Richelieu qui s'était emparé de l'administration du royaume. On apprit, le 7 mars, que le roi devait incessamment arriver à Rouen, accompagné de son frère, du prince

de Condé et du chancelier; le Chapitre nomma une députation pour les saluer et leur présenter le pain et le vin de l'Eglise. Les registres ne font pas connaître que ce voyage ait eu lieu.

La peste n'ayant pas encore quitté Rouen, le Conseil de ville s'assembla et prit une délibération qui fait honneur à la foi de nos devanciers : M. Duhamel, échevin, accompagné de ses collègues, se présenta devant le Chapitre, et dit « qu'il était notoire à tous que, depuis vingt ans, la ville était infestée d'une peste tellement invétérée, que toutes les précautions humaines n'avaient pu y porter remède, preuve que Dieu était justement irrité par les démérites et les fautes journalières de ses habitants. Il fit savoir que le corps de ville avait résolu, par une sainte inspiration, et pour tâcher d'arrêter l'ire de Dieu, d'avoir recours à lui, par des vœux et des prières, se recommandant à la glorieuse Vierge, dame patronesse de l'Eglise de Rouen; qu'à cet effet, les échevins avaient préparé une offrande, comme vœu public de la cité, pour la déposer dans l'église, devant son image placée au-dessous du crucifix, aux fins d'obtenir la faveur du ciel, pour l'amendement de la vie des habitants et l'adoucissement d'un si dangereux fléau. »

Les chanoines agréèrent ce vœu qui fut accompli par la cérémonie suivante.

Le 20 septembre, tout le clergé réuni dans la cathédrale, s'avança jusqu'à la grande porte, où il reçut le lieutenant-général, les échevins, les conseillers et les autres membres de la commune.

« Devant eux, disent les registres, était hautement portée, par deux de ces officiers, une grande lampe d'argent à trois chainons aboutissant à trois *aigneaux*, artistement élaborée, avec verre, mèche, et attachée avec un ruban de soie rouge, à un traversain soutenu par deux batons azurés et parsemés de fleurs de lys. » On avait richement décoré les autels du pupitre ; la lampe fut suspendue et allumée devant une image en marbre de la Vierge, placée entre l'autel et la grille du chœur.

On fit ensuite une procession générale dans les rues de la cité, dont les maisons étaient couvertes de tapis ; après la cérémonie, Messieurs du corps de ville furent reconduits jusqu'à la grande porte. Deux jours après, ils envoyèrent une députation au Chapitre pour le remercier d'avoir accepté leur vœu, et pour lui remettre un acte par lequel ils accordaient à la fabrique 600 liv. « *formant* quarante et tant de liv. de rente, pour entretenir d'huile la lampe donnée par eux, désirant être déchargés de ce soin. »

On leur répondit que cette somme ne suffirait pas pour couvrir la dépense.

Le 20 mars de l'année suivante, une procession 1638.

générale ne se rendait pas moins de nouveau chez les jésuites *à l'occasion de la maladie contagieuse*, et faisait, au retour, des prières devant l'autel du vœu, *pour appaiser l'ire de Dieu irrité par nos désordres.*

On reçut, pour travailler aux verrières de l'église, Antoine Besoche, au lieu et place de son oncle *Jean*, récemment décédé.

On fit faire un contre-retable à l'autel de la paix, sur le modèle de celui qui existait au même autel de la cathédrale de Paris. Un tronc fut placé dans l'église avec cette inscription : *tronc pour la décoration de la chapelle de la paix.*

La dévotion consistait alors à faire de pieuses fondations pour remercier Dieu de la tranquillité du monde. La petite église de Sahurs, érigée en 1515, fut dotée en 1636, par M. de Marbœuf, maître-ès-eaux et forêts du Pont-de-l'Arche. Le 21 avril 1638, la reine Anne d'Autriche écrivit à l'archevêque « qu'elle venait de faire un vœu à cette chapelle, et que, pour l'accomplir, elle envoyait par le père Marie, jésuite, une image d'argent de la Vierge, du poids de 24 marcs, afin qu'il plût à la divine providence de continuer la bonne santé du roi, et de bénir le fruit qu'elle portait depuis cinq mois. »

Le 7 mai suivant, la même princesse remerciait l'archevêque des prières qu'il avait fait faire à son intention ; circonstance dont l'avait ins-

truite le père Marie, pour lequel elle demandait la permission de prêcher l'Avent et le Carême dans l'église de Rouen. « Je sais, dit-elle, que le doyen de Gisors a fait près de vous quelques instances pour obtenir cette faveur. Comme je ne veux lui faire perdre la bonne volonté que vous pourriez avoir pour lui, je vous prierai de la lui conserver pour quelqu'autre année que la prochaine, et de lui donner en attendant quelques-unes des meilleures stations de votre diocèse, en l'assurant que je le gratifierai toujours bien volontiers et en toutes occurrences. (1) »

De son côté, le roi manda le 11 mai qu'il mettait son royaume sous la protection spéciale de la Vierge, désirant qu'on en rappelât le souvenir tous les ans à la fête de l'Assomption. Cette solennité, connue sous le nom de vœu de Louis XIII, eut lieu dès le 15 août suivant. On pria l'archevêque de venir y présider, en lui demandant quelles cérémonies devaient être pratiquées. Le prélat répondit de se conformer aux volontés du roi, et de commander une nouvelle bannière, pour laquelle il envoya une inscription. La châsse de la Vierge fut alternativement portée par huit chapelains, et suivie de six officiers de ville ayant des torches à la main.

(1) Pièces relatives à l'histoire de la cathédrale de Rouen (Biblioth. municipale.)

Le 7 septembre 1638, on fit des prières pour la santé du roi, et pour l'heureuse naissance du Dauphin, devenu depuis Louis XIV.

Il y eut, bientôt après, des cérémonies entourées de plus de solennité; M. de Bessac, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, vint à Rouen, envoyé de la cour, et remit à l'archevêque la lettre suivante, datée de Saint-Germain-en-Laye :

« M. l'archevêque de Rouen, ne pouvant assez louer Dieu et le remercier des grâces singulières qu'il m'a toujours départies, dont les effets ne sont que trop notoires et connus à un chacun ; celle que je reçois maintenant de l'heureux accouchement de la reine, ma très chère épouse et compagne, qui vient présentement de mettre au monde un fils, me donne une joie si grande, qu'à peine se peut-elle bien exprimer, et comme je suis très assuré que vous et tous mes bons sujets seront touchés d'un bon ressentiment pareil à celui que j'ai d'un bien qui est avantageux pour ma personne et pour mon état, je vous ai voulu écrire cette lettre et vous dire qu'en démonstration de joie, vous aurez à faire chanter le *Te Deum*, et ensuite une procession générale en ma ville de Rouen et autres lieux de votre diocèse, avec les cérémonies qui s'observent en telles actions. »

Il n'y avait pas à différer, toutes les cours et les officiers de ville furent convoqués ; ces derniers se

plaignirent de ce que le Parlement voulait leur interdire l'accès du chœur par la porte de fer; l'archevêque donna l'ordre à l'huissier de les laisser entrer. La procession parcourut la rue Grand-Pont, passa devant Saint-Martin, les Cordeliers et le Vieux-Palais. On trouva, au pied de cette forteresse, la garnison à genoux, rangée depuis le premier pont-levis jusqu'à la porte; elle fit une salve, suivie de coups de canon tirés de dessus les grosses tours du chateau. Ainsi fut célébrée, à Rouen, la naissance du grand roi.

Le 27 décembre de la même année, le Chapitre reçut une lettre de Louis XIII, qui lui demandait quelques reliques de Saint-Romain pour son oratoire; on renvoya cette missive à l'archevêque. A cette occasion, M. le Royer déclara que, lors du pillage du trésor de l'église par les hérétiques, tous les reliquaires avaient été vidés, et les restes de Saint-Romain brulés sur le parvis de la Calende; qu'on n'en avait recueilli que les cendres et quelques fragments d'os inconnus. On pria le trésorier, M. Godard, de mander ce fait au prélat, pour qu'il en informât le roi. Les chanoines prirent néanmoins dans les châsses quelques parties des saintes reliques, *telles qu'on les put trouver*, pour les envoyer à Sa Majesté; l'on en dressa procès-verbal, dont copie sur parchemin fut déposée aux archives. 1638.

Dans une visite que l'archevêque fit au Chapitre,

il se plaignit de la trop fréquente exposition du Saint-Sacrement, et demanda des renseignements sur la confrérie organisée après les profanations de l'année 1562. On lui répondit, qu'en expiation de tous ces désordres, les notables bourgeois de la ville s'étaient réunis en congrégation pour faire porter tous les ans, dans une procession expiatoire, le très Saint-Sacrement de l'autel, et qu'ils avaient continué de le faire jusqu'à ce jour, à la grande satisfaction du peuple qui assistait en foule à la cérémonie.

A cette époque, l'archevêque ayant refusé de laisser prêcher, par un père jésuite, l'Avent et le Carême dans la cathédrale, s'acquittait lui-même de cette charge. Lorsque le Chapitre voulut lui compter les 100 écus revenant au prédicateur, il les abandonna au profit de la bibliothèque.

Si la paix régnait dans l'église, il n'en était malheureusement pas ainsi parmi les citoyens; car nous avons à raconter une série d'émotions populaires qui devinrent funestes à leurs auteurs, malgré la bienveillante intervention de l'archevêque, toujours prêt à défendre son troupeau contre les récriminations d'un pouvoir inexorable et absolu.

Les guerres perpétuelles qui signalèrent le règne de Louis XIII, furent le prétexte d'un grand nombre d'édits qui enlevèrent au peuple jusqu'à son dernier écu. Tout inventeur de moyens vexa-

toires pour remplir les coffres du roi, était sûr d'être accueilli par le cardinal de Richelieu, et recevait presque toujours la charge de mettre ses plans à exécution. Ces sortes de personnages étaient connus sous le nom de *traitants*. Par eux, les plus infimes métiers furent transformés en offices, et l'on exigea finances de ceux qui les exerçaient. On établit des taxes sur les cuirs, sur les teintures, sur les marchands drapiers et sur la fabrication des cartes; on augmenta l'impôt du sel par l'établissement de la Gabelle, et l'on permit aux étrangers d'apporter en France leurs produits fabriqués, en payant certains droits, ce qui ruinait le commerce de Rouen.

Outre ces mesures fiscales, on frappa la ville d'une forte contribution, que le Lieutenant-Général et les échevins firent peser sur les vins et les haréngs, en imposant à 40 sous chaque baril qui serait trouvé sur le quai et dans les caves. Le fisc avait institué une multitude d'archers, ou d'agents subalternes qui s'introduisaient chez tous les citoyens pour y faire des recensements, et qui *sous la faveur de leur casaque*, disent les états de Normandie, dans une remontrance adressée au roi, *pillaient, volaient et meurtrissaient impunément*. (1).

(1) Floquet, *Histoire du Parlement de Normandie* t. IV, p. 520. 538, 548, 560 et suivantes.

Cet état de choses parut si intolérable au clergé, qu'il chargea ses syndics, alors à Paris, de le faire exempter d'ouvrir ses caves (1).

Mais la faveur que pouvait obtenir, par arrêt du roi, cet Ordre privilégié, n'était pas applicable aux bourgeois qui souffraient impatiemment de pareilles vexations. Déjà plusieurs fois, ils s'étaient révoltés, et leurs tentatives, aussitôt comprimées, n'avaient eu pour résultat que d'envoyer quelques malheureux au gibet.

1639. Enfin, comme le châtiment ne donne pas toujours la sagesse, ces hommes aigris se mutinèrent de nouveau.

Le 5 août 1639, trois contrôleurs fiscaux qui allaient exercer dans les maisons, furent poursuivis par un groupe de gens armés de bâtons; deux se réfugièrent dans la cathédrale, le troisième, ayant été atteint sur le parvis, y fut assommé par ces furieux, dont on ne put jamais connaître les noms. Cet assassinat restant impuni, la multitude s'enhardit de la faiblesse du Parlement; le 20 août, elle était maîtresse de la ville. Pendant les trois jours que durèrent ses excès, les maisons des agents du fisc furent ravagées : ustensiles, meubles, registres, tout fut mis en tas et brûlé dans les rues; les bureaux où se percevait l'impôt, furent renversés et démolis. La popu-

(1) *Reg. Capit.*, 8 février 1638.

lace de Darnétal était venue se joindre à celle de Rouen.

Les bourgeois, aigris et blessés dans leurs intérêts, restèrent impassibles devant ce désordre qui n'atteignait que les gens du fisc; car il ne vint pas au peuple l'idée de commettre le moindre pillage, même dans les maisons où il exerçait sa fureur.

Pendant que ces choses se passaient à Rouen, M. de Tourneville, receveur-général des gabelles, s'attendant à être visité par la populace, avait fait barricader les portes de son hôtel, situé rue de l'Hopital; il y avait réuni tous ses agents, et leur avait distribué des armes et des munitions. Le peuple comprit qu'il avait un siége en règle à faire contre cette maison; aussi s'établit-il dans une tour voisine, d'où il jetait des pierres sur les gens de la gabelle qui y répondaient par des coups de mousquet.

Le malheur voulut que le fils d'un marchand, fort inoffensif, fût tué raide d'une balle qui lui traversa le corps. Alors les bourgeois eux-mêmes se jetèrent dans la mêlée, et renforcèrent la foule qui fit un dernier effort pour s'emparer de l'hôtel M. de Tourneville, comprenant que la résistance était désormais impossible, eut le bonheur de se sauver au moyen d'un déguisement, laissant aux prises, avec le peuple, quinze ou vingt malheureux agents, qui furent impitoyablement massacrés.

1639. Le Parlement resta sans pouvoir durant ces trois journées; il voulut s'aboucher avec les rebelles, lança plusieurs arrêts, mais rien ne lui réussit ; il n'avait pas de forces à sa disposition, et toutes les rues de Rouen étaient barricadées. La démoralisation de la Cour fut telle, que le 24 août, jour où le clergé devait faire une procession au monastère de Saint-Ouen, l'enquesteur vint prier le Chapitre, de la part du lieutenant-général et des présidents d'Anfreville et de Franquetot, de s'en abstenir. On envoya prévenir les moines *qu'on ne pouvait aller chez eux, attendu l'émotion populaire et le danger auquel on s'exposerait en rompant les barricades* (1).

Quelques jours après seulement, on osa prendre de tardives mesures. M. de Languedoc, maître des ouvrages de la ville, vint annoncer au Chapitre, de la part des échevins, du premier président et du lieutenant-général, qu'il avait été résolu, pour la sûreté publique, d'élever un corps-de-garde dans le cimetière du parvis, vu qu'il n'y avait pas de lieu plus commode dans la cité. Le Chapitre fit quelques objections, délégua auprès du premier président pour lui expliquer les motifs de son opposition, et ne put néanmoins rien obtenir.

Le Parlement tenait alors des séances perma-

(1) *Regist. capit.*, 24 août 1639.

nentes, et les chanoines-conseillers ne paraissaient plus à l'église.

Cependant le bruit de la révolte de Rouen était parvenu jusqu'à la Cour; comme il était de dangereux exemple qu'une des principales villes du royaume se soulevât contre l'établissement des impôts et de toutes les exactions nouvellement inventées, Richelieu s'en émut, blâma la conduite du Parlement et des autorités, qu'il accusa de faiblesse, et fit diriger sur Rouen le corps d'armée du colonel *de Gassion*, alors en Basse-Normandie.

Les malheureux habitants furent consternés devant l'orage qui les menaçait. Ceux qui n'avaient pas la crainte de l'échafaud, voyaient leur ruine complète dans le pillage habituel aux gens de guerre, dans les contributions extraordinaires, et les vengeances que l'implacable Richelieu se proposait d'exercer sur les citoyens. Tout était néanmoins rentré dans le calme, mais dans ce calme des grandes anxiétés qui cause mille fois plus de terreurs que l'événement qu'on paraît redouter.

Pendant ce temps là, l'archevêque, qui jugeait le mal pressant, encourageait le peuple à la soumission, seul moyen d'amolir le cœur du pouvoir, et *d'apaiser l'ire de Dieu*. Il prêche tous les jours dans la cathédrale, prend pour sujet les lamentations de Jérémie, recommande des prières particulières,

qu'il juge plus convenables que des cérémonies publiques, demandées par des gens de qualité.

Sur ces entrefaites, les échevins vinrent trouver l'archevêque; celui-ci leur demanda quels remèdes ils appliqueraient aux conjonctures présentes. Les échevins lui avouèrent qu'ils n'en connaissaient d'autrés que ceux qu'ils espéraient du Ciel, et prièrent Monseigneur d'écrire une lettre pastorale pour implorer la miséricorde du prince. M. de Harley adressa la missive suivante au cardinal de Richelieu :

1639. « Monseigneur, mes prédécesseurs ont tant mérité du public et du service des rois, qu'ils laissent une obligation à leurs successeurs d'implorer la clémence du prince pour leur troupeau ; mais ils n'avaient pas pour eux-mêmes et pour le pays ce que Dieu m'offre pour être mieux écouté, un cardinal de Richelieu, gouverneur du Havre, du Pont-de-l'Arche et de Pontoise, qui me donnent trois fois l'honneur, et de tous côtés, de me présenter à votre Eminence comme son archevêque, pour vous demander une audience pastorale, et vous supplier de vous employer à obtenir miséricorde pour cette pauvre province. Monseigneur, je parle en évêque, à un grand évêque qui s'attendrit en Joseph sur les sentiments de ses frères et très humbles serviteurs. Considérez que je sois de l'autel et de ma chaire où se font les vœux et les instruc-

tions pour la royauté et la gloire du gouvernement, et que ce ne sont pas seulement les enfants et les sujets du roi, mais le peuple de Dieu qui est commis à nos charges et dont on nous demande des comptes, que je vous recommande les blasphèmes et violements inséparables des garnisons et des troupes qui vivent à discrétion, et dont les exemples ne sont pas loin. Je crois ramener ce peuple plus utilement par l'instruction que je donne moi-même, et ce peu d'instruction se perd par l'appréhension de l'état déplorable qui menace les consciences que je presse, et le sexe fragile que je prêche. La seule présence, Monseigneur, vous amolirait le cœur et vous ferait voir la Normandie toute autre qu'on ne vous la figure. (On avait tout jugé à Paris sur les rapports de la Cour des Aides et des agents du fisc.) L'amour que vous avez pour l'Etat vous ferait voir qu'elle n'y résiste pas, et *que sa faute est plus pour n'être pas gouvernée que pour s'être mal gouvernée.* Que les intéressés ne fassent pas les bons valets aux dépends de ceux qui ont plus de moyens de vous servir qu'eux et avec plus d'honneur. Toutes les fois qu'il plaira à votre Eminence, daignez prescrire à Rouen une conduite, il la gardera inviolablement, et la croix marchera quand vous le voudrez avec le troupeau, pour en assurer votre piété par l'assurance de notre salut, vous mettant, sans aucune contrainte de

force et de soldatesque, leur honneur, leur vie et leur bien entre les mains. Si j'en disais plus, Monseigneur, je pécherais contre votre grande capacité, si j'en dis moins, j'offense votre icelle qui attend que nous nous aidions. Ecoutez une mère de qui on veut punir l'enfant pour châtier et pour venger la perte de l'autre; que si je suis si malheureux que vous bouchiez l'oreille à ses tendresses et que mes péchés empêchent que j'obtienne la même grâce qu'ont obtenue mes prédécesseurs, au moins, Monseigneur, qu'il passe pour dernière grâce, que j'estimerai la plus grande de toutes, qu'à l'exemple de notre maître, il soit permis au pasteur de souffrir pour son troupeau, puisqu'il a plu à Dieu de nous donner, non-seulement de croire en lui, mais de souffrir pour lui; ce n'est ni l'intérêt, ni la vanité, ni la peur, qui tire de ma plume cette remonstrance, mais le devoir et pour la religion et pour l'Etat. »

On apprit bientôt que le chancelier Séguier, chargé des pleins pouvoirs du roi pour punir la révolte des Rouennais, était à Gaillon, et devait y rester jusqu'à l'arrivée des troupes royales. Les délégués du Parlement et du corps de ville se présentèrent en suppliants devant lui et n'en obtinrent que des paroles sévères ou évasives qui ne présageaient rien d'heureux pour la cité. Le doyen du Chapitre y arriva à son tour, accompagné de MM. Godard,

Marette et de Caux ; ils lui présentèrent le pain et le vin de la Compagnie, et le supplièrent d'exempter les chanoines du logement des gens de guerre. Le chancelier répondit qu'il transmettrait à ce sujet ses ordres à M. de Gassion. « Je suis bien aise, ajouta-t-il, de vous voir dans de bons sentiments, je vous prie de continuer vos vœux et vos prières pour la prospérité des armes du roi ; il est si bon prince, que vous devez attendre de lui toute protection ; et dans l'autorité qu'il ma commise, je serai bien aise de l'employer pour vous servir. »

Le clergé, comme on voit, avait peu à craindre des rancunes du premier Ministre ; mais le chancelier resta sur la réserve quand il fut question des mesures de sévérité qu'on emploirait contre la ville ; il avait cependant reçu la lettre suivante de l'archevêque, sur le contenu de laquelle il évita de se prononcer :

« Monseigneur, c'est aujourd'hui pour la première fois que je regrette de m'occuper de prédication, me voyant privé de l'honneur de vous recevoir en personne dans la maison de l'Eglise (à Gaillon), que vous daignez honorer. Je suppléerai ma présence, du mieux qui me sera possible, par ceux qui vous présenteront les clefs, et par votre fidèle serviteur le trésorier de nôtre église et vénérable chanoine, M. Godard. Permettez que je me récrie, de loin, avec Saint-Augustin, de quelle façon

il faut que les évêques interviennent pour les accusés : *correctionem intercedendo mitigare, quomodo episcopus gladio non debet intercedere.* C'est assez vous citer ; reste, s'il vous plait, en moins de mots, quand en habit de pasteur vous aurez agréable que je vous recommande le troupeau à votre arrivée. »

Ce vénérable archevêque avait eu le projet de se porter avec la croix, suivi de la multitude éplorée, au-devant du chancelier, pour tâcher, par une de ces grandes scènes qui avaient toujours réussi au moyen-âge, d'obtenir grâce pour son troupeau ; mais ce temps était déjà bien loin, un despotisme impitoyable pèsait sur tous les pouvoirs, et ce qui avait plusieurs fois ému les barbares, sauvé les villes de leur ruine, ne devait pas toucher l'âme d'un représentant de Richelieu ; il engagea l'archevêque à se tenir dans son église.

Les troupes de M. de Gassion commençant à entrer dans Rouen, le Chapitre envoya à Elbeuf pour réclamer auprès de ce chef l'exemption accordée par le chancelier ; il répondit que les chanoines étaient en tête des exempts. Néanmoins M. de Mathan apprit bientôt au Chapitre qu'une compagnie entière s'était installée chez lui, qu'elle y avait fait des bulletins, et qu'il lui était resté douze soldats à loger. On écrivit à M. de Gassion, en le priant de donner suite aux promesses de M. Séguier.

Le 1er janvier 1640, la ville est remplie de troupes. Dès le lendemain, le chancelier y entre et va se loger dans le monastère de Saint-Ouen. Bientôt il fait publier les griefs du roi contre la cité qu'il regarde comme le foyer des troubles qui ont existé dans toute la Normandie; il blâme la conduite des autorités, exile le Parlement qui n'avait pas défendu les *partisans* contre la populace, interdit le maire, les officiers de ville et ceux de la cour des aides, pour n'avoir pas fait relever les bureaux démolis (1). 1640.

Le Chapitre se trouvant frappé dans la personne des chanoines-conseillers, on pria l'archevêque d'employer son crédit pour les faire rentrer dans Rouen; il ne put obtenir de dispense que pour M. Braquetuit, trésorier de la cathédrale.

Tous ces grands corps bannis de la ville furent remplacés par des gens du Conseil du roi, dévoués de corps et d'âme à Richelieu. Ces hommes ardents s'empressèrent, tout d'abord, de juger les auteurs de la dernière sédition. Cinq des principaux, notoirement connus, furent envoyés à l'échafaud, sans jugement et en vertu des pleins pouvoirs confiés au chancelier; d'autres comparurent devant la nouvelle Cour, et furent condamnés à la potence ou aux galères; on ne voyait qu'exécutions dans la

(1) Floquet. *Histoire du Parlement de Normandie*, tome IV, p. 681 et suivantes.

ville. La terreur y était si grande que beaucoup de gens du peuple, conduits par leurs curés, vinrent à Saint-Ouen pour implorer la miséricorde du pouvoir.

On procéda ensuite contre ceux qui s'étaient enfuis; ils furent condamnés, par contumace, soit à la roue, soit aux galères ou au bannissement; et l'on mit sur la ville une contribution de 1,500,000 liv., somme exorbitante qui fut exigée par les voies les plus rigoureuses.

Pendant ce deuil général des citoyens, le chancelier se délassait de ses sévérités avec les livres de la bibliothèque du Chapitre; il y vit deux exemplaires des *Conciles d'Espagne*, et demanda qu'on lui en prêtât un; la Compagnie lui en fit hommage; il choisit la plus belle édition et remercia le Chapitre, en ajoutant que c'était par erreur que l'un de ces messieurs avait été soumis au logement des gens de guerre, car il entendait qu'ils en fussent dispensés. Ce n'était pas sans motif que l'église réclamait ces exemptions, car les soldats se livraient à toutes sortes d'excès, et la plupart des habitants avaient été obligés de quitter leurs maisons.

Les faubourgs étaient encore plus maltraités que la ville : à Darnétal, les locataires de la fabrique refusèrent de payer leurs termes, *vu que leurs demeures étaient occupées par des gens d'armes qui ruinaient tout.*

Dans les campagnes, la populace profitait du passage des troupes pour imiter leurs excès; elle avait pillé les maisons et les granges d'Anfreville, *espérant qu'on imputerait cet acte aux soldats*.

Le 11 janvier, M. Godard rapporta que le chancelier assisterait à l'office du jour des Rois dans la cathédrale; on prescrivit aux chanoines de s'y trouver en grand nombre, et l'on dressa des carreaux et des draps de pied dans le chœur pour le chef de la justice et pour M. le prince de Richemond, son gendre. Le lendemain de la fête, l'archevêque témoigna son mécontentement aux chanoines qui, sans égard à la présence du chancelier et du maître des requêtes placés dans le chœur, avaient causé pendant la plus grande partie de la messe, prenant des postures indécentes, ce dont le chancelier et les personnes de sa suite s'étaient trouvés très scandalisés. 1640.

Enfin l'excès des punitions ayant ramené, à la grande satisfaction de la Cour, ce qu'on appelait l'ordre dans Rouen, M. Séguier eut charge d'aller avec M. de Gassion dans la Basse-Normandie, pour y exercer les mêmes rigueurs. Avant de quitter la ville, il y installa un simulacre de Parlement, composé de quinze conseillers de celui de Paris, ayant à leur tête Tanneguy Séguier, qui prit le titre de premier président. Les chanoines l'ayant

envoyé complimenter à son arrivée, il parut très sensible à cette démarche, et témoigna le désir d'assister aux offices solennels de la cathédrale.

Le Chapitre avait obtenu du chancelier de faire démolir le corps-de-garde bâti dans le grand cimetière pendant les troubles; il fut alors question de réconcilier ce lieu pollué par le meurtre de l'agent du fisc, tombé sous les coups de la populace. On consulta l'archevêque pour avoir son avis. Le prélat répondit que cette réconciliation était un acte saint et de grand éclat aux yeux du peuple, il conviendrait de faire nétoyer le cimetière, d'y replacer les croix qui avaient été abattues, d'en chasser les marchands et d'en fermer les avenues avec des portes; car il vaudrait mieux laisser tout dans l'état où il se trouvait, que d'y voir de telles profanations après l'avoir réconcilié. On fit faire des affiches pour interdire le parvis aux marchands, sous peine de confiscation de leurs denrées, et l'on prescrivit au clerc de l'œuvre de tenir les barrières closes pour empêcher l'entrée des carrosses.

Comme on se disposait à fermer une voie qui accédait aux fontaines et servait de passage pour déposer des immondices sur le parvis, quatre bourgeois se présentèrent au Chapitre pour le prier de ne pas interdire cette ouverture depuis longtemps utile au public; ils s'engagèrent à la faire tenir propre et à empêcher les jeux auxquels on se

livrait dans le cimetière. Les chanoines prièrent, alors, MM. de la Fabrique de ne mettre que des barrières sur le chemin des fontaines, *puisque les voisins s'obligeaient à faire tenir la place nette.*

Ces travaux de clôture durèrent plusieurs années; ce ne fut que le 26 octobre 1643 que l'*aître* fut reconcilié en grande cérémonie par le Chapitre, qui bénit en même temps les croix nouvellement placées aux deux extrémités. Il y eut sermon sur le parvis où l'on avait construit un *petit théâtre* élevé de quatre pieds pour le prédicateur. On obtint ensuite un arrêt de la Cour contre ceux qui profaneraient le cimetière et l'église. La même solennité se fit à Saint-Ouen, à l'occasion des meurtres commis pendant les troubles sur le terrain du monastère.

L'église eut alors à sévir contre un nommé Pellegant, qui avait été trouvé caché dans la tour 1640.
de Georges d'Amboise, porteur de fausses clés, de cordes, d'instruments de fer et d'une plaque de fonte enlevée du beffroy. Il fut condamné, par jugement du bailli, à être battu de verges, tout nu, jusqu'à effusion de sang, devant la tour de Georges d'Amboise et le portail de la Calende, puis banni à perpétuité de la juridiction.

La levée de la Fierte étant sur le point d'avoir lieu, on fit un arrêt pour empêcher la confusion annuellement occasionnée par des gentilshommes

qui marchaient, l'épée nue à la main, autour du prisonnier.

On chanta un *Te Deum* en actions de grâces de la défaite de l'armée d'Espagne par celle du roi, sous la conduite du duc d'Harcourt.

Les Espagnols avaient perdu 6,000 hommes tant tués que noyés et prisonniers, douze pièces de canon, et tout leur bagage. Le président Séguier témoigna son mécontentement de ce qu'on avait chanté ce *Te Deum* sans avoir pris ses ordres; on lui répondit qu'on avait agi par suite d'une lettre du roi adressée à Monseigneur.

M. Godard donna 2,000 liv. pour faire dorer la face du jubé de l'église.

Madame du Bourgtheroude demanda à être inhumée auprès de la tombe de M. de Brézé, son parent. Cette requête éprouva quelque opposition. On fit observer que la chapelle de la Vierge ayant toujours été le lieu de sépulture d'archevêques et de personnes illustres, comme l'attestaient les épitaphes et les trophées placés sur leurs tombes, on ne pourrait y admettre madame du Bourgtheroude *qu'à la condition d'une fondation signalée*.

Quelques chanoines, conseillers du Parlement révoqué, obtinrent de jouir de leurs bénéfices par grâce spéciale du roi; le Chapitre les admit et décida qu'ils auraient droit à leurs distributions.

L'archevêque donna du marbre pour l'employer

à la décoration du maître-autel, et fit transporter le reste à Gaillon, devant l'utiliser à d'autres travaux. M. *Biard*, architecte de Rouen, présenta, pour le contre-retable, un plan qu'il alla soumettre à l'archevêque.

On annonça, dans le même temps, qu'un grand incendie venait de consumer une partie du bourg de Londinières; le Chapitre s'empressa de faire exempter les habitants de la taille et du logement des gens d'armes.

Cependant les jésuites paraissaient avoir oublié les tracasseries, un peu méritées, dont ils avaient été l'objet. Ceux de Rouen étaient redevenus plus remuants que jamais, et leurs prédicateurs s'efforçaient de détourner le peuple de la messe paroissiale, contrairement au manuel imprimé par ordre de l'archevêque. Leur ligue se trouvait renforcée des moines de Saint-Wandrille, qui avaient eux-mêmes séduit quelques curés dont la turbulence fut telle que *plusieurs synodes se passèrent en tumulte, sans pouvoir rien décider.* (1)

Dans une visite que le prélat fit au monastère de Saint-Wandrille, les moines, qui se regardaient comme exempts de sa juridiction, l'accueillirent si mal, qu'il se vit contraint de fulminer des censures contre la communauté.

Ces moines turbulents avaient près du cardinal

(1) Dom Bessin, *Synodi Rothom.*, p. 614.

de Richelieu des amis qui cherchèrent à rejeter tous les torts sur l'archevêque. De son côté, le prélat écrivit au Cardinal pour rapporter les faits dans toute leur exactitude : « Je délègue, disait-il, auprès de vous, l'abbé de Châtillon, qui pourra vous instruire, Monseigneur, de toute l'affaire, pour nous délivrer (sauf l'honneur des bons religieux) *d'une seconde Rochelle*, où, sans foi, sans loi, sans ordre, sans droit et contre nos concordats, le plus grand nombre a secoué le joug et le respect dû à l'église, sous l'apparence de la protéger. (1). »

Richelieu, dans sa réponse, trace les obligations des moines de Saint-Wandrille envers le prélat, obligations difficiles à définir à cause de l'exemption dont jouissait la communauté; mais il reconnait que l'archevêque a droit d'être reçu dans leur monastère avec honneur et respect, se contentant de visiter l'église, le saint Sacrement, et les bâtiments non soumis à la régularité, sans y prendre connaissance de ce qui concerne la conduite des moines. Il termine en priant l'archevêque de révoquer ses censures, devant engager de son côté les religieux à reconnaître leur faute et à lui accorder satisfaction.

En effet, le ministre écrivit dans ce sens au monastère, et cette intervention à laquelle il fallait se

(1) Dom Bessin, *Synodi Rothom.*, page 616.

soumettre, donna lieu à la démarche suivante : Dom Albert Marchand, prieur claustral de Bonne-Nouvelle, et Dom Fuscian de Lastre, prieur de Saint-Wandrille, se rendirent à Gaillon, firent leur soumission *à genoux aux pieds de l'archevêque*, et se tinrent dans cette posture jusqu'à la levée de l'excommunication, que le prélat voulut bien accorder en faveur de leur repentir.

La rancune des jésuites contre l'autorité épiscopale avait été, comme on le voit, activement secondée par les subalternes, naturellement portés à secouer le joug des supérieurs, qu'ils tolèrent souvent par devoir, et qu'ils détestent toujours par sentiment.

Les curés montraient de l'indécision pour abandonner une doctrine qui les grandissait; l'un d'eux, Pierre Morestel, attaché à la petite paroisse de Saint-Nicolas-de-la-Taille, prit la plume et s'avisa de publier un livre intitulé : *Le Guidon des prélats et le Bouclier des Pasteurs*. Cet ouvrage bientôt distribué dans le diocèse, était de nature à y répandre l'insubordination; l'archevêque le censura; le Parlement, lui, se prononça pour la levée des censures, d'où s'ensuivit appel de l'archevêque au Conseil du roi, qui fit examiner l'ouvrage par des docteurs. Leur avis fut qu'il contenait plusieurs choses fausses, téméraires et contraires au vrai sens des canons, tendantes à la subversion de la hiérarchie ecclésiastique et préparant le chemin au schisme.

D'après cet avis, le Conseil se prononça, condamna le livre de Pierre Morestel, en déclarant qu'il détruisait l'autorité et *sapait les fondements de la monarchie*. C'était donner à des questions de simple polémique l'importance d'un crime d'État, c'était aiguillonner l'opposition. Alors, le libraire Laurent Maury, un instant arrêté par le *veto* de la Cour, reçut ordre d'imprimer le mandement du prélat, portant les censures contre l'ouvrage prohibé ; force restait au pouvoir hiérarchique de l'archevêque de Rouen.

1641. Cet arrêt dirigé contre les jésuites ne les contint pas un seul instant. Loin de là, le père Cellot, leur recteur, fit un livre contre la hiérarchie, et le père Beaumer osa déclamer, dans la chaire de St-Ouen, sur le même sujet, et contre les mandements de M. de Harley. Cette sortie fut de nouveau dénoncée au roi ; le prince exigea que les coupables fissent des réparations à l'archevêque. Le père Cellot alla lui-même à Gaillon, en l'absence du provincial ; il témoigna au prélat tous les regrets de la Compagnie pour le procédé du père Beaumer, lui demanda pardon, et promit de l'honorer et de le respecter, avec la soumission que des enfants doivent à un père.

Pour obéir au second acte de satisfaction exigé par le roi, un prédicateur des jésuites fit une rétractation solennelle dans l'église de leur collége,

en présence du procureur général et d'un grand vicaire de l'archevêque ; il chercha à défendre le père Beaumer des propos tenus par lui dans sa prédication de Saint-Ouen, en ajoutant « qu'il serait blamable, s'il eût eu d'autres pensées que celle que l'on doit avoir d'un grand et très digne prélat qui mérite beaucoup de l'église pour sa doctrine et sa piété. »

Afin de compléter la satisfaction, le général de la compagnie de Jésus écrivit à l'archevêque la lettre suivante, empreinte de l'esprit de finesse que l'on a toujours reconnu parmi les membres de cet ordre.

« Illustre et révérendissime seigneur, je respire enfin l'air plus libre du ciel et je jouis d'une plus pure lumière, depuis que votre seigneurie, tournant son affection vers ses serviteurs, a dissipé le nuage de tristesse qui les couvrait, de laquelle j'étais déjà de longtemps trop fatigué de l'offense que sa piété témoignait avoir reçue de nous. Je regrettais que nos labeurs lui fussent en aversion, ou peu agréables. Je recherchais si ce n'était point la faute de quelqu'un des nôtres, ou possible la mienne, résolu que j'étais de la châtier fort sévèrement, voire en moi-même. Je voyais que les nôtres ne souhaitaient rien tant que de vous honorer, regrettant de voir votre bienveillance détournée d'eux. Mais puisque votre charité a pourvu à leur inquiétude

et à la mienne, votre charité n'aurait-elle point été trompée par de fausses suggestions? La Société n'envie pas votre gloire, à Dieu ne plaise qu'une si aveugle pensée naisse dans l'esprit de vos très humbles serviteurs et bons enfants. La gloire des prélats, efficace au salut du peuple, est notre félicité. *Puisse-t-elle croître même par notre propre mépris et notre abjection. Qu'à Dieu et aux prélats soit gloire et à nous confusion de nous-mêmes* (1). »

On voit que le Père général ne pouvait s'exprimer avec plus d'humilité, et combien il était heureux d'avoir fait rentrer sa congrégation dans les bonnes grâces du prélat. Il dut en coûter aux Jésuites d'être contraints à de pareils actes; toutefois, ils étaient dignes et n'avaient rien d'humiliant pour des prêtres chrétiens qui avaient enfreint les lois de la hiérarchie cléricale.

On traita plus cavalièrement la foule de moines qui s'était ameutée à la voix des Jésuites; tous furent obligés de se rendre à Gaillon. L'archevêque les reçut assis dans sa chaire et sous le dais de la croix; après qu'ils lui eurent témoigné leurs regrets, ils obtinrent pardon, avec défense de s'attrouper à l'avenir sous peine de *crime d'État* (2). Le père Bercelot, recteur, fut chassé de Rouen par ordre

(1) Recueil de pièces relatives à l'Église de Rouen. (Bibl. Com.)
(2) Dom Bessin, *Synodi Rothom.*, p. 619 et 620.

du cardinal de Richelieu, qui ne se servit même pas de l'intermédiaire du général des Jésuites ; puis on renvoya de leurs monastères les moines turbulents et le plus compromis.

M. de Harley vint à Rouen le 6 novembre 1641, et dit au Chapitre qu'il était arrivé pour faire rendre à son église métropolitaine les honneurs qui lui étaient dus par les autres églises ; il rappela que dans l'antiquité, les bourgeois s'y réunissaient aux principales fêtes de l'année : Noël, Pâques et la Pentecôte, pour y recevoir la bénédiction de leur archevêque. « Soyez persuadés, dit-il, *qu'en mettant les Jésuites à la raison,* je n'ai désiré que la gloire de sa Majesté et de son Éminence le cardinal de Richelieu ; mais comme c'est une victoire pour l'Église, dont je désire perpétuer le souvenir, j'ai prié le roi et le cardinal de me donner leur portrait pour le placer à Gaillon. Ma requête a été agréée, et son Éminence me fait demander quelle dimension doivent avoir ces portraits. » 1641.

Les Jésuites, un instant battus pour se relever avec plus d'éclat, prirent à Rouen le parti du silence. L'archevêque rédigea un formulaire de mandement contenant des instructions pour les prédicateurs de son diocèse. Sa science était si profonde qu'il relevait les erreurs contenues dans les livres des Jésuites : il fit placer un jour dans la bibliothèque du Chapitre l'écrit du père Cellot parmi les

œuvres des hérétiques; un autre jour il signala aux chanoines, qui l'en remercièrent, la falsification d'un passage de Saint-Augustin, dans l'ouvrage intitulé *le Paradis ouvert*, composé par un autre Jésuite. On voit que les Pères avaient un rude antagoniste dans l'archevêque de Rouen, qui ne laissait rien passer de leurs doctrines hasardées.

Pour y porter le dernier coup, M. de Harley fit établir dans l'archevêché, un collége où il plaça deux professeurs de théologie, un de philosophie, un de rhétorique, un pour les humanités et un autre pour les sciences physiques. C'était le célèbre Pascal qui occupait cette dernière chaire.

Tous les écoliers du dehors y étant admis, l'instruction des Jésuites en éprouva de rudes atteintes; aussi les Pères exposèrent-ils au roi que leurs écoles étaient réduites à n'avoir plus que trois ou quatre pauvres écoliers, au lieu de plus de cent qu'elles comptaient auparavant. L'archevêque répondit qu'il était dans son droit, que si les écoles des Jésuites se trouvaient désertes, ils ne devaient s'en prendre qu'à leur manière d'enseigner. Il rappela les thèses, dans lesquelles les pères avaient soutenu *l'approbation du péché philosophique*, et fit voir qu'il était de l'intérêt de l'État « de ne pas confier l'instruction à un corps dépendant d'une puissance étrangère, plein de principes contraires à ceux du royaume, et dont plu-

sieurs écrivains avaient avancé des maximes corrompues et si souvent condamnées. » C'est donc aux évêques, dit-il, à arrêter le cours de ces sentiments dangereux, à maintenir les doctrines de l'État et les libertés de l'Église de France, ce qu'ils ne pourraient faire, si les Jésuites étaient seuls appelés à enseigner la doctrine de l'Église (1).

A notre époque, où ces querelles se sont ravivées, nous croyons qu'on ne peut rien dire de plus fort que ce qui précède contre l'enseignement des Jésuites; hélas! s'il était donné au prélat chrétien de voir ce que ces principes ont valu aux âges suivants, peut-être rétracterait-il des paroles si sévères, écrites avec un sentiment d'antagonisme visible à tous les yeux.

Les écoles de François de Harley durèrent 7 à 8 ans. Les Jésuites, rentrés en grâces auprès de lui, adoptèrent son enseignement, à condition que leur établissement porterait désormais le nom de collége de l'Archevêché. Pascal resta sans emploi, et peut-être puisa-t-il, auprès de notre prélat, l'antipathie qu'il eut toujours pour l'illustre congrégation, devant laquelle il fut contraint de se retirer.

Après avoir éprouvé bien des traverses, tristes fruits de la haine que lui portait Richelieu, la reine-mère, Marie de Médicis, mourut à Cologne dans le mois d'août 1642. Le cardinal, son per- 1642.

(1) Dom Bessin, *Synodes de la province de Rouen.*

sécuteur, ne tarda pas à la suivre au tombeau, ainsi que Louis XIII qui mourut en 1643, et laissa le trône à Louis XIV seulement âgé de quatre à cinq ans. Toutes ces morts donnèrent lieu à des services solennels dans la cathédrale.

1643. Les Espagnols crurent qu'ils pourraient rétablir leurs affaires pendant la minorité du nouveau roi; mais ils apprirent bientôt le contraire à leurs propres dépens; on ne tarda pas à chanter dans la cathédrale un *Te Deum* pour le gain de la bataille de Rocroy, pour nos victoires en Italie et les succès du combat naval de Gibraltar; c'est ainsi que fut payée la bien-venue du grand roi.

Le curé et les paroissiens de Saint-Nicolas obtinrent permission du Chapitre de faire bâtir quelques petites maisons devant leur cimetière, à charge par eux de laisser, d'un côté, une ouverture de 32 pieds pour accéder à l'église, et d'établir, au bout du cimetière, joignant le collége du Pape, une allée de la largeur de 6 pieds, qui serait pavée, et servirait pour accéder aux maisons canoniales de MM. Le Pigny, de Mathan, Blondel et de Caux.

Le Chapitre autorisa M. Dumay à faire conduire de l'eau des fontaines de l'église dans sa maison, située rue du Bec.

Nous trouvons ici quelques faits, ressortissant de la juridiction du Chapitre : Un soldat qui avait battu, dans l'église, un serviteur chargé d'en ex-

pulser les pauvres, fut emprisonné et condamné par le bailli à faire amende honorable devant la porte de la cathédrale. Cette punition produisit peu d'effet, car le même serviteur, chassant de l'Église des *mendiants et des soldats vagabonds*, fut de nouveau frappé par le nommé Henri Nicolet qu'on obligea à faire réparation, tête et pieds nus, une torche à la main, devant les trois portes de la cathédrale.

Plus tard, un plâtrier se querella dans le cimetière avec des individus de sa profession; le *coultre*, qui voulait les expulser, fut blessé par eux *à plaie et à sang*. On fit payer au principal coupable une amende de 60 sols et l'on défendit aux manœuvres de stationner dans le cimetière pour y attendre leurs journées, vu qu'ils pouvaient se retirer sur les quais et les places publiques de la ville. On expulsa aussi de l'aître les vendeurs de noix, d'eau-de-vie et autres denrées, sous peine d'amende pour première fois, *et du carcan* pour la seconde.

Il y eut, dans le même temps, une dénonciation faite au bailli contre Isaac Vaillant, qu'on traita « de profanateur du saint temple où réside la majesté de Dieu, dans lequel il avait commis des actes impudiques. » Il fut condamné par le bailli au fouet et au bannissement; mais la Cour devant laquelle il en avait appelé, le jugea moins sévère-

ment, et lui fit ouvrir les prisons, *sans l'absoudre ou le condamner.*

1644. Louis de Brémontier, président de l'élection de Lyons, fut admis, en 1644, à jouir du privilége de Saint-Romain, avec 120 habitants du village du Tronquai. Voici les faits qu'on leur imputait.

Le capitaine Le Houx était entré, avec sa compagnie, dans la paroisse du Tronquai où ses soldats avaient pillé les meubles du presbytère. Les villageois, craignant pour leurs propres maisons, sonnèrent le tocsin, s'assemblèrent, et demandèrent au capitaine l'ordre qu'il avait de venir loger chez eux; à quoi ce dernier répondit *qu'il le portait au bout de son épée*, et cria à ses hommes: *tue, tue!* Au même instant, ceux-ci fondirent sur les habitants, et en abattirent quatre à coups de sabre et de pistolet. Les villageois se voyant ainsi maltraités, se mirent en défense, tirèrent quelques coups d'armes à feu, et tuèrent, à leur tour, le capitaine Le Houx et deux ou trois de ses soldats. Louis de Brémontier se trouvait dans cette mêlée, à la tête des paysans, dont il partageait le péril et l'indignation.

Une solennité ayant lieu à Saint-Ouen, le Chapitre alla processionnellement à l'église de ce monastère; le haut-doyen y trouva sa place du chœur occupée par M. Colleret, prieur de la communauté, qui ne voulut pas la lui rendre. Le Chapitre, mécon-

tent d'un pareil procédé, et se trouvant atteint dans la personne de son doyen, exigea satisfaction du prieur, et lui signifia que tant qu'il ne l'aurait pas rendue, la procession n'irait plus dans son église, et que lui-même ne serait pas reçu dans le chœur de la cathédrale. Les Bénédictins, ordinairement fort inoffensifs, s'empressèrent d'envoyer une députation au Chapitre, avec mission de tout concilier.

Dans le même temps, le bruit courut que le chanoine de Moy venait de perdre 1200 pistoles au jeu, *ce qui occasionnait du scandale et faisait beaucoup jaser le monde.* Ce chanoine, mandé devant le Chapitre, prétendit qu'il n'avait rien perdu, et demanda un congé de six semaines pour se rendre à Paris. On décida de n'acquiescer à sa demande qu'après avoir pris de plus amples renseignements, et quand il *aurait remis ses cheveux en état.* On faisait alors la guerre aux chanoines qui portaient leur chevelure d'une longueur démesurée, à l'instar des gens du monde.

Cette dernière décision, prise par un très petit nombre de chanoines, indisposa la plupart de ceux qu'elle pouvait atteindre. Le lendemain, les mécontents, sans avoir égard *à la révérence de la sacristie, à la présence des saintes reliques qui y reposaient*, prononcèrent une *infinité de paroles indécentes* contre leurs confrères qui avaient blâmé

M. de Moy, et, par allusion à leurs chevelures rasées, *les traitèrent de pelés et de galeux.*

Nouvelles plaintes portées contre M. Dauviray qui avait prononcé ces paroles; obligé de comparaître, il dit qu'il trouvait étonnant qu'une assemblée aussi peu nombreuse que celle du jour précédent, eût porté une pareille décision contre M. de Moy; on exigea de lui des excuses et des réparations: *Des excuses*, dit-il, *je vous en fais, et jamais je ne vous en ferai assez, pour le mal que je dis chaque jour de vous.*

Le Chapitre regarda, à juste titre, ces excuses comme aggravant la faute de M. Dauviray, et lui retrancha ses distributions. Celui-ci vint, au bout de quelques jours, demander pardon à ses confrères, et la faveur *d'être remis en gain*; ce qui lui fut accordé, à raison des satisfactions qu'il avait faites.

Nous voyons, le 23 août, M. Caresmel se rendre au palais pour l'affaire des hérétiques, qui tenaient toujours école à Rouen, malgré les édits du roi.

Le Chapitre fit rétablir, à cette époque, le pont de Gisors, et reçut une plainte contre la douairière de Pont-Saint-Pierre, qui empiétait sur les droits de l'Eglise, et avait fait battre des paysans qui menaient paître leurs bestiaux sur les communes.

Le régisseur de l'abbé du Bec paya 400 francs à la fabrique, pour l'eau des fontaines qu'il avait

fait conduire dans le manoir que cette abbaye possédait à Rouen.

Les Cordeliers devant tenir leur réunion provinciale, prièrent le Chapitre d'autoriser leur procession à se rendre à la cathédrale, d'y permettre la prédication d'un de leurs Pères, et d'agréer les thèses de théologie qu'ils avaient dédiées au corps des chanoines. Ces thèses, écrites en latin, furent acceptées et déposées à la bibliothèque; on accorda aux Cordeliers 150 liv. pour subvenir aux frais de leur assemblée.

Leur procession eut lieu le 8 février 1645. Ils étaient au nombre de 148; le Père de La Croix, provincial, nouvellement élu, marchait le dernier, revêtu d'aube, d'étole, et tenant en main un reliquaire d'argent doré. 1645.

Un honnête bourgeois de Rouen, qui voulut que son nom restât ignoré, obtint la permission de faire porter quatre torches à la procession des Rogations, autour de la châsse de Saint-Romain.

Un orfèvre présenta une lampe d'argent, du poids de neuf marcs, de la part d'un autre bourgeois qui désirait la faire placer derrière le chœur, devant l'image de la Vierge. On décida de rechercher le nom du donateur, pour le remercier et le faire participer aux prières de l'Eglise.

La bibliothèque s'enrichit alors de quelques nouveaux livres. L'archevêque lui donna deux vo-

lumes de ses œuvres, dont l'un, couvert en maroquin rouge du Levant, doré, était intitulé : *De rebus ecclesiæ earumque regimine*. Le curé d'Hemanville, offrit, à son tour, un volume intitulé : *Milleloquium Augustini*. L'Alcoran et le troisième volume des *Titres et mémoires concernant les affaires du clergé*, furent donnés, le premier par les héritiers de M. Marette, le second par le haut-doyen.

Le roi agréa, dans le même temps, le contrat de la bibliothèque ; Monseigneur écrivit qu'il était satisfait que cet acte eût été accueilli par le conseil de conscience, et qu'on n'eût plus besoin que du bref du pape qu'il conviendrait de solliciter.

Le 28 juillet, un homme fut assassiné, à *coups de ferrement*, devant le portail des Libraires ; on arrêta le coupable par ordre du lieutenant-criminel ; le Chapitre le réclama, vu que le meurtre avait été commis sur le territoire de l'église. L'officier royal fit informer pour savoir si cet exposé était exact, après quoi le criminel fut transféré des prisons du bailliage dans celles du Chapitre.

On donna l'ordre de fermer les portes de la cathédrale depuis midi jusqu'à deux heures, *à cause des grands scandales, profanations et impiétés qui s'y commettaient durant cet intervalle.*

Il y eut, à la même époque, une énorme profanation dans le cimetière de Londinières ; le baili-

du lieu condamna le coupable à faire réparation devant les trois portes de l'église, en chemise, la corde au cou, et à être fustigé de verges jusqu'au sang, puis, banni pendant trois années du territoire de cette paroisse.

Tandis que le profanateur en appelait au Parlement, le Chapitre, voulant réconcilier le cimetière, décida de bénir de l'eau grégorienne, en vertu des pouvoirs qu'il tenait du Saint-Père; l'archevêque de son côté, envoya deux bouteilles de cette eau. On crut ne devoir faire la cérémonie qu'après l'arrêt du Parlement, et l'on agit avec prudence, car le coupable fut renvoyé de la plainte sans être absous ni condamné.

Le 9 avril 1646, les curés de la ville s'entendirent pour empêcher le Chapitre de faire *cueillettes sur leurs paroisses*, à l'occasion de la faculté accordée par l'archevêque d'user de beurre et de lait pendant le carême; on rapporta en outre qu'ils avaient tenu *des propos contre l'honneur de la compagnie*, et que le curé de Saint-Nicolas en visitant les colléges dépendants de la cathédrale, avait menacé d'excommunication les domestiques qui ne feraient pas leurs Pâques à son église. 1646.

Les chanoines furent bien plus vivement contrariés d'une autre attaque: le procureur général du Parlement prévint le Chapitre qu'il agirait contre

lui, s'il ne remédiait aux abus qui se commettaient dans le chœur, où, sur 50 chanoines, on en voyait à peine trois ou quatre assister aux matines et aux heures principales; qu'il ne demandait pas la présence des 50 chanoines, ni de quarante, ni de 30, mais qu'il devait y en avoir vingt au moins, et qu'il était résolu d'arrêter les distributions des absents au profit des pauvres ou du roi (1).

De son côté, l'avocat-général le Guerchois avait obtenu un arrêt de la Cour sommant les chanoines, possesseurs de bénéfices, d'opter entre leurs canonicats et leurs cures. Il disait en plein Parlement que ces Messieurs n'allaient à l'église que pour gagner leurs distributions, qu'on les voyait se promener, le reste du temps, en habit court, les cheveux poudrés, hantant les dames, allant en cour, aux comédies, aux grandes assemblées, et s'excusant, pour ces motifs, de se rendre à leurs paroisses qui étaient moitié du temps désertes. Passant ensuite en revue les avantages temporels des chanoines, il les trouve exorbitants; quelques-uns, dit-il, ont un revenu qui peut s'évaluer à 4,000 liv. sans compter leurs maisons et le rapport de leurs cures, qui n'est pas moins productif, et qui est consommé par eux en folles dépenses mondaines, et à l'entretien de chiens et de chevaux (2).

(1) Reg. cap. 1647.
(2) Floquet. *Hist. du Parlem. de Norm.* t. V.

Mais, vaines apostrophes, vains arrêts! Le Chapître était fort de ses priviléges et de l'appui tout-puissant du roi. L'avocat-général en fut encore une fois pour sa mercuriale et ses frais d'éloquence. On lui fit probablement dire, comme on l'avait fait à son prédécesseur, en 1554, de s'occuper de sa charge et de laisser l'Eglise en repos. On voit que l'ancienne constitution du clergé ne l'abritait pas contre les attaques de l'autorité séculière ; il faut convenir, à ce sujet, que nos institutions modernes, qui accordent protection à tous, n'ont rien fait perdre à l'Eglise de son indépendance et de sa dignité.

On apprit, sur ces entrefaites, que le capitaine de Lameth devait venir loger à Londinières avec 105 chevaux, et 40 valets. On transigea avec lui pour la nourriture de ses hommes et de leurs montures, à raison de 11 sols par cheval, et de 20 sols par valet. Le Chapitre fit l'avance de cet argent que devaient lui rendre les habitants de Londinières.

Le jeune roi était alors, depuis quelques jours, à Dieppe avec toute la cour, et devait passer par Rouen pour retourner à Paris. Le Chapitre chargea le haut-doyen d'aller le saluer, ainsi que la reine, quand ils seraient en ville. Le grand chantre devait se présenter chez le cardinal de Mazarin, et l'archidiacre de Caresmel chez les

quatre secrétaires d'état qui accompagnaient Sa Majesté.

Ce voyage n'eut pas lieu; la Cour évita Rouen, découragée par le froid accueil qu'elle avait reçu en Normandie, où les impôts continuaient à être rigoureusement réclamés, malgré les représentations des députés de toutes les villes, qui s'étaient rendus à Dieppe.

Nous avons vu précédemment plusieurs individus cités comme sorciers devant la Cour du Parlement. Le sortilège n'était jamais oublié dans les canons des synodes, et l'on n'entendait parler depuis vingt ans que de magiciens brûlés dans une grande quantité de villes du royaume. On vivait sous ces impressions, lorsque le bruit vint à Rouen que les religieuses de Louviers étaient ensorcellées; voici ce qui s'était passé dans leur couvent.

Possession des religieuses de Louviers. 1647.

Quelques personnes pieuses de Paris, ayant entrepris de fonder un monastère de nones, à Louviers, consultèrent un détestable prêtre, nommé David, qui s'était acquis par une feinte piété, par les ressources d'un esprit insinuant et subtil, la considération des membres les plus éminents du clergé.

Ce prêtre s'institua adroitement comme directeur de la communauté, promettant de rendre, par ses pieuses instructions, la vie des religieuses aussi pure que celle des anges. « Vous verrez, disait-il,

à l'évêque d'Evreux, Péricard, vous verrez, Monseigneur, toutes ces filles saintes pratiquant une vertu et une mortification exemplaires; leurs murailles seront hautes jusqu'aux nues, leurs parloirs sans cesse fermés avec de grosses et épaisses toiles; elles auront toujours leurs voiles sur le visage; il y aura aux grilles du monastère des pointes longues comme les bras; ces religieuses seront saintes, détachées de toutes les choses de la terre, et conversant seulement avec les anges. » (1) Cet homme si zélé pour le salut de ces pauvres filles n'était qu'un misérable débauché qui n'avait d'autres vues que de les corrompre.

N'osant attaquer ouvertement la pudicité des vierges, il insistait beaucoup, dans ses instructions, sur l'abnégation de soi-même, commandée par Jésus-Christ; leur disait de ne pas se fier à leur propre jugement, à la raison ni à la prudence humaine; que les répugnances que l'on ressentait pour son directeur venaient de la chair et du sang, qu'on devait les surmonter et les détruire, puisque dans cet anéantissement consistait le triomphe de l'âme sainte. Trompeuse spiritualité qui, sous l'apparence d'amortir les passions, les rend beaucoup plus violentes.

Après avoir reconnu la simplicité de quelques

(1) Nous tirons ces détails du livre de *la Piété affligée*, par le père Dubosroger.

filles, il leur ordonna d'entendre ses paroles comme autant d'oracles du Saint-Esprit qu'elles devaient préférer aux conseils des autres hommes. Allant plus loin, il leur dit qu'il ne convenait pas de ramper comme le vulgaire, mais qu'il fallait voler avec les aigles, et avoir l'œil et la vue sur le soleil de justice; il ne les entretenait que de sublimité, d'extases, de vie cachée, inconnue à l'esprit, et de passage glorieux à l'état divin.

1647. Il ajoutait que la plupart des maux viennent de la convoitise de la chair, et que le meilleur moyen d'en obtenir une glorieuse victoire, est de lui accorder tout ce que requèrent son inquiétude et ses ardeurs; que le péché n'est pas au corps, mais au discernement de la prudence humaine; que celui qui discerne est maudit, et que *la pudeur des filles* est une erreur. « Qui ne sait, disait-il, que la nudité est l'apanage de la vraie innocence; il faut donc mortifier la honte, car, pourvu qu'on ne discerne pas le péché, il n'y en a pas, parce que l'esprit entièrement uni à Dieu ne pèche jamais. » Puis il leur répétait que ses doctrines étaient mises en pratique dans la plupart des monastères de France. C'étaient les erreurs des Gnostiques et des Adamistes que renouvelait ce prêtre dans l'intérêt de ses honteuses passions. Trois ou quatre religieuses avaient succombé, lorsque Dieu le retira du monde pour rendre compte de ses iniquités.

L'évêque d'Evreux, prévenu de ce qui s'était passé, vint à Louviers, fit des remontrances à la communauté, lui ôta les livres traitant d'une dévotion alambiquée, et tacha d'extirper l'erreur qui y avait été malicieusement introduite.

Pour autoriser ses mauvaises maximes auprès des religieuses les plus récalcitrantes, David avait amené dans le monastère un autre ecclésiastique nommé Mathurin Picard, curé du Mesnil-Jourdain ; ce prêtre, assez mal famé dans sa paroisse, avait encore des passions plus brutales que son maître; moins délié que lui dans le langage, moins insinuant peut-être, il n'en réussit pas moins auprès des nones, car il n'avait pas les mêmes piéges à tendre, la corruption existait dans toute sa laideur.

Afin d'imposer aux simples, Picard avait joint la fausse étude des connaissances magiques à l'immoralité la plus profonde. Il préparait des charmes et prétendait découvrir ce qui se passait dans le Sabbat des démons, croyances, du reste, partagées par une foule de gens les plus graves de son époque.

Sur ces entrefaites, vint se présenter à lui une femme d'un âge mûr, nommée Catherine Bavent, couturière au Havre. Cette femme, à l'esprit inquiet, aux croyances religieuses exaltées, désirait être reçue en qualité de novice dans la communauté.

Picard, qui avait conçu pour elle la plus violente passion, la fit admettre, et ce fut une des malheureuses victimes de sa lubricité, à laquelle avaient déjà succombé la sœur du Saint-Sacrement et plusieurs de ses compagnes. Nous ne raconterons pas les horreurs qui se commirent dans le monastère, tels que cellules souillées, autels profanés, hosties foulées aux pieds, et dévergondage de toute sorte qui s'exerçait jusque dans les lieux les plus révérés du sanctuaire. Ces actes ne déplaisaient pas à ce qu'il paraît aux jeunes sœurs dont l'infâme Picard avait excité les sens et troublé la raison. Catherine Bavent, seule, tourmentée par le remords, tomba dans un état qui approchait de la folie, et fit, à un autre confesseur, des aveux qui ne tardèrent pas à arriver jusqu'aux oreilles de l'évêque.

Sur ces entrefaites, Picard mourut et fut inhumé avec honneur dans le monastère de Louviers, laissant pour lui succéder son vicaire, misérable jeune homme nommé Boulé, esprit faible, de peu de discernement, et qui s'était légèrement engagé dans les voies de son supérieur.

Ce Boulé passait néanmoins pour s'être occupé d'opérations magiques et de cures merveilleuses : il avait guéri instantanément, au dire de ses paroissiens, un individu qui souffrait du mal de dents, par l'apposition de la pointe de son couteau sur la partie douloureuse; il avait inscrit sur des billets

les noms des trois diables Astaroth, Esther et Adanay auxquels il avait souvent recours; il avait enfin dérobé le plateau d'argent qui couvrait un calice pour le donner à un berger qui passait pour sorcier. Ces faits et beaucoup d'autres lui avaient valu la réputation de magicien, qui devait lui être si funeste par son contact avec le couvent de Louviers.

L'évêque d'Evreux, Péricard, ayant annoncé sa prochaine arrivée dans la communauté, les religieuses étaient au désespoir que leur conduite fût connue du prélat. Pour lui donner le change, elles feignirent une exaltation qui approchait de la folie, et accusèrent Mathurin Picard de les avoir ensorcelées, de complicité avec leur dénonciatrice, Catherine Bavent. Ce rôle de possédées, elles le jouèrent devant l'évêque qui les interrogea tour à tour : l'une était sous l'influence du diable *Asmodée*, les autres sous celles des démons *Encitif*, *Raimond*, *Putiphar* et *Dagon*; le crédule évêque s'avisa d'exorciser ces pauvres filles pour en chasser le malin esprit et obtenir des confessions. La sœur Marie de Saint-Nicolas avait aperçu un vieil homme avec une grande barbe, qui ressemblait à *l'abominable Picard*; ce fantôme s'était assis aux pieds de sa couche et lui avait dit d'un ton désespéré : *Je viens de voir Madeleine Bavent et la sœur du Saint-Sacrement, ah! que Madeleine est mé-*

chante, elle est entièrement à nous, mais l'autre nous ne saurions la gagner. On voit que la sœur Marie cherchait à disculper la sœur du Saint-Sacrement aux dépens de Madeleine, leur dénonciatrice, rôle que jouèrent successivement toutes les religieuses.

La sœur saint Laurent avait ressenti, au talon, un mal qui la faisait tomber à chaque pas. La *magicienne Bavent* lui avait dit que cette douleur venait d'un diable appelé *Quingnos*, et l'avait engagée à prendre garde que le mal ne lui montât à la tête, car elle y ressentirait des douleurs atroces.

Anne de la Nativité avait vu souvent le diable après la mort du magicien Picard.

La sœur Marie du Saint-Esprit, possédée par *Dagon*, avait été couchée sur l'orifice d'un puits où elle ne se soutenait que par le bout des pieds et des mains, ce qui lui causait d'horribles frayeurs.

La sœur du Saint-Sacrement, ayant été touchée sur l'estomac par le magicien Picard, ne tarda guères à être poursuivie de pensées qui l'inquiétèrent; elle vit des étincelles sur son lit, sa discipline lui fut arrachée, elle fut tirée trois fois par sa manche, tomba et rendit du sang par le nez et par la bouche.

Dans une autre apparition, elle aperçut un fantôme qui lui débita plusieurs doctrines hérétiques,

au sujet du mépris que l'on doit au corps, fondé sur ce que dit un prophète : *toute chair n'est que foin.* Cette sœur, la plus compromise de toutes, fut celle qui rapporta le plus de faits établissant qu'elle était réellement possédée du démon *Putiphar.* . . . .

On ferait un volume des nombreuses aberrations que ces filles débitèrent à l'évêque après ses exorcismes. *Aussitôt parurent,* dit l'auteur ecclésiastique auquel nous empruntons ces détails, *plusieurs évidentes preuves d'une possession vraie et corporelle; ces apparitions, ces bouleversements, ces spectres donnant la certitude de la présence des démons.*

Pour compléter l'aveuglement du bon et crédule évêque, les religieuses prétendirent que Picard et Madeleine Bavent avaient enfoui un grand nombre de charmes dans le monastère et ses dépendances; qu'il était essentiel de les détruire pour assurer leur tranquillité. Comment le prélat ne serait-il pas convaincu devant des preuves matérielles si palpables, quand il les aurait sous les yeux? Ces charmes étaient de petits sachets dans lesquels on avait renfermé des hosties mêlées aux choses les plus obscènes; ils avaient pour but, disaient les religieuses, d'entretenir dans leurs cœurs une affection déréglée pour le magicien Picard, de combattre la chasteté, de donner l'aversion pour la Foi, l'Espé-

rance et la Charité, et de leur inspirer un violent désir d'aller au Sabbat. On se mit à fouiller, dans tous les coins du monastère, devant l'évêque qui se tenait prêt à asperger d'eau bénite ces œuvres de ténèbres, aussitôt après leur apparition.

On trouva quelques-uns de ces sachets, à une certaine profondeur, dans les jardins, dans le cloître, dans l'église, dans le chœur, dans la sacristie, et jusque sous les autels; malheureusement, on s'aperçut, en ouvrant une fosse, qu'une religieuse était prête à y jeter un de ces prétendus charmes qu'elle tenait à la main. Cette supercherie ne fit pas ouvrir les yeux à l'évêque; il vit, au contraire, une nouvelle malice du démon pour empêcher de découvrir la vérité. C'est ce qu'il écrivit, du moins, à la reine, sous l'inspiration de Dubosroger, intéressé à disculper, d'une odieuse comédie, un couvent de l'institut de Saint-François, auquel il appartenait en qualité de provincial de celui de Rouen.

1647. L'évêque, après avoir calmé de son mieux l'esprit de ces pauvres filles, jugea qu'elles n'auraient jamais de repos tant que le corps du magicien Picard reposerait au milieu d'elles. *En vertu de son pouvoir immédiat de veiller à la tranquillité des fidèles, sans l'intervention de l'autorité séculière*, il fit exhumer, de nuit, le corps de Mathurin Picard, l'excommunia sur sa fosse, et le fit jeter dans une profonde carrière, voisine de Louviers, ap-

pelée le *Puits Crosnier*, exigeant le secret de ceux qui avaient concouru à cet acte, sous peine d'excommunication.

Deux mois après, un corps fut découvert dans cet abîme, et reconnu pour celui de Mathurin Picard; le bruit s'en répandit! Le lieutenant criminel vint sur les lieux, informa et apprit que l'exhumation avait été ordonnée par l'evêque d'Evreux; de là grand procès, réclamations de la famille de Picard, qui exigea que le corps fut replacé dans le lieu d'où il avait été tiré. En attendant les décisions de la justice, il fut provisoirement rapporté dans le couvent.

Grand embarras pour les religieuses, dont la conduite va désormais être dévoilée. Elles souffrent de nouvelles oppressions de la part du diable Putiphar, démon du misérable prêtre, qui commence par se saisir de la sœur du Saint-Sacrement.

Aussitôt que cette histoire fut répandue dans Paris, le Conseil voulut en connaître, et la reine envoya à Louviers une commission présidée par l'archevêque de Toulouse, accompagné de docteurs, au nombre desquels furent appelés des chanoines et plusieurs médecins de Rouen, pour examiner la conduite des religieuses.

En présence de cet aréopage, on fit comparaître Madeleine Bavent, qui fit les dépositions les plus précises. On arrêta Boulé, le vicaire de Picard,

un médecin *trouva sur son corps la marque que les démons lui avaient faite avec un fer rouge, au sabbat.* Toutes les extravagances des religieuses se renouvellèrent, le procès fut remis au lieutenant du Pont-de-l'Arche pour en continuer l'instruction, et arriva au Parlement, sur la demande de la famille de Picard.

Malgré les railleries des gens du monde, qui disaient que la magie n'était qu'imbécillité d'esprit, la possession pure fantaisie, et les diables de l'enfer assez peu certains(1); qui croirait que le Parlement crut aux sortiléges ou feignit d'y croire, pour l'honneur de la communauté de Louviers! Il condamna, comme atteints et convaincus des crimes de magie, de sorcellerie et de sacrilége, Mathurin Picard et Thomas Boulé, après avoir fait subir à ce dernier mille tortures pour lui arracher le nom de ses complices.

En conséquence de cet arrêt, le 21 août 1647, le malheureux Boulé et le corps de Picard, renfermé dans sa bière, furent traînés sur une claie dans les rues de Rouen. Boulé fit amende honorable sur le parvis de la cathédrale, pieds nus, en chemise, la corde au cou, et tenant en main une torche ardente du poids de deux livres; puis il fut conduit sur la place du Vieux-Marché, et brûlé vif, avec les restes de l'exécrable Picard.

(1) *La Piété affligée*, par le père Dubosroger.

Madeleine Bavent resta toute sa vie dans les prisons; ses révélations ne parurent cependant pas trop à dédaigner, car on arrêta la petite mère Françoise, ancienne supérieure du couvent de Louviers, du temps de son premier directeur, et toutes les religieuses furent disséminées dans diverses maisons, ou remises à leurs familles. On les remplaça par une congrégation d'hommes, et le Parlement engagea les évêques à donner aux couvents, des directeurs *extraordinaires*, et surtout plus moraux que ne l'avaient été ceux de Louviers, pour confesser les nones. (1)

La fête de l'Ascension approchant, on se disposait à faire choix d'un prisonnier, lorsque la reine-mère écrivit en faveur du sieur de Boissaptel. Nonobstant cette recommandation, le Chapitre élut le sieur de Valcomtat, qui avait tué, d'un coup d'épée, un nommé Jollivet, assassin lui-même du frère de Valcomtat. On décida que les frais du banquet seraient à la charge du chanoine qui aurait reçu, le dernier, son logement du Chapitre, et qu'on ne pourrait dépenser plus de 400 liv. 1648.

Le 31 août, on parle, de nouveau, de la peste qui règne dans Rouen. Elle y sévissait encore dans le mois de décembre; car, Me Michel Yaumart demanda à être dispensé de matines, pendant l'hi-

(1) *La Piété affligée*, arrêt du parlement, 437 et suiv.

ver, à cause du mauvais air qu'il pourrait recueillir, le matin, en venant de son presbytère.

Quelque temps après, la maladie s'introduisit dans la maison des enfants de chœur; on chercha pour eux un logement commode hors des murs, et l'on fit une procession générale pour préserver la ville de la contagion, de la famine et de la guerre. « Comme ces maux sont très grands, disent les chanoines, il est nécessaire d'apporter préparation convenable pour la cérémonie. » La maladie contagieuse existant aussi dans la conciergerie de l'officialité, on ordonna de fermer la porte de l'horloge, et de maintenir, avec une barre de fer, celle d'un voisin qui ouvrait sur le collége d'Albane.

On diminua le loyer du meûnier de l'église, son travail ayant été interrompu pendant six semaines, à cause de la maladie contagieuse dont sa servante avait été attaquée; et l'on renouvela la défense faite aux chapelains, d'aller boire et manger aux tavernes et cabarets, sous peine de suspense.

Nous arrivons aux mauvais temps de la Fronde.

La Normandie était aux abois, la peste et la misère en décimaient les populations. Rouen demanda des réformes et du soulagement pour la province. A Paris, les troubles se transformèrent en sédition, et furent suivis de la journée des barricades et de la retraite de la cour à Saint-Germain.

Rouen était rempli de soldats tellement indisciplinés, que des chanoines eurent mission de s'opposer aux dommages qu'ils apportaient aux jardins du Chapitre, et de prier les officiers de ville de ne pas envoyer de gens d'armes dans les maisons de l'église.

Le duc de Longueville, lieutenant-général de la Normandie, tenait alors le parti de la cour; sur le point de quitter Paris, il engagea la reine à réclamer, dans l'intérêt de l'ordre, l'intervention de l'archevêque de Rouen, et à envoyer M. de Roncherolles, muni de ses instructions, pour conférer avec les amis du roi. Le prélat écrivit au Chapitre la lettre suivante : 1649

« Messieurs, l'envoi de M. de Roncherolles en vos quartiers étant pour informer les serviteurs du roi des intentions de leurs Majestés sur les occurrences présentes, il a charge expresse de la reine de vous voir, et moi de vous faire savoir, de sa part, qu'elle se confie tellement en votre zèle et dévotion au bien de cet état, que vous emploierez, Messieurs, en cette importante occasion, votre soin et votre crédit envers les ecclésiastiques et vos amis, pour satisfaire à leur devoir et à ce que de bons sujets doivent à un bon roi. Le sieur de Roncherolles vous exposera plus au long ses instructions. »

La fidélité du duc de Longueville ne fut pas de

longue durée, car bientôt, indisposé contre la cour, il se déclara contre elle, offrit ses services au Parlement de Paris, et revint à Rouen pour gagner la Normandie à la Fronde.

Mais le roi avait pris les devants et conféré le titre de gouverneur au comte d'Harcourt. La ville était indécise, ne sachant à quel chef elle obéirait, quand le duc de Longueville parvint à s'emparer du Vieux-Palais. Il arrêta le départ des deniers publics pour Saint-Germain-en-Laye, supprima les impôts afin de se rendre populaire, et s'empara de l'autorité souveraine en Normandie.

La province se couvrit alors des soldats du comte d'Harcourt, qui cherchait à rétablir partout l'autorité du roi; les faubourgs de Rouen furent envahis; le Grand-Quevilly devint si peu sûr que les religionnaires qui y avaient un temple, obtinrent permission de célébrer leur culte dans le faubourg de Saint-Sever. Les catholiques auraient bien voulu s'y opposer, mais les circonstances étaient pressantes, et le Parlement, occupé de ses propres affaires avec la cour, n'eut point égard aux réclamations du Chapitre.

Enfin, après la soumission du Parlement de Paris, le duc de Longueville traita avec le roi, licencia ses bandes, et demanda, le 8 avril, à l'Eglise, de faire chanter un *Te Deum* en actions de grâces *de la paix qui allait régner en France.*

On voit que, dans ces troubles, en partie dirigés contre l'autorité de Mazarin, le clergé de Rouen ne joua aucun rôle, et que sa puissance politique était terminée; il n'avait du reste pas à s'entremettre dans ces ambitieux conflits de princes et de Parlements, qui mettaient tout en jeu pour retarder la chute de leur pouvoir, sur le point d'être anéanti par la royauté.

Rien n'était encore terminé en Normandie; la Ligue des princes de Condé, de Conti et du duc de Longueville y existait toujours, et quand Mazarin jugea nécessaire de faire arrêter les deux princes, la duchesse de Longueville tenta de s'introduire dans le Havre, et d'assurer plusieurs places à son parti.

L'accueil qu'elle reçut à Rouen fut extrêmement froid; les citoyens ne se soucièrent plus de se compromettre, et d'attirer chez eux la guerre civile pour satisfaire l'ambition de cette princesse hautaine. La cour en fut informée, et, afin de porter le dernier coup à ce parti, qui n'était mu par aucun sentiment patriotique, elle décida de se rendre à Rouen avec le jeune roi, la reine régente et le cardinal de Mazarin.

Louis XIV, âgé de 12 ans à peine, entra le 5 février 1649 dans nos murs, au milieu des acclamations de la foule, et alla loger à Saint-Ouen. 1649.
Le Chapitre avait préparé le palais archiépiscopal

pour recevoir Mazarin, et placé les armes de ce ministre sur la porte du palais. Il ordonna ensuite de disposer un registre particulier pour y consigner les cérémonies qui seraient faites à l'entrée du roi dans l'église, et charges MM. Barbier et du Cormier d'en rédiger les détails.

Le lendemain de son arrivée, Louis XIV, escorté d'une nombreuse suite, vint, après la grand'messe, à la cathédrale; le clergé, précédé de la croix, se porta à sa rencontre; les chanoines, en costume, avaient à leur tête M. de Bretel, haut-doyen.

Le roi descendit de son carrosse, et, après s'être avancé quelques pas dans l'église, se mit à genoux sur un carreau de velours rouge, garni de passementerie d'or; le haut-doyen l'aspergea et lui présenta à baiser la croix, ornée de pierreries, qui se mettait sur l'autel pendant la célébration de la messe. Ce dignitaire prononça ensuite un discours, auquel Sa Majesté répondit qu'il agréait les soumissions du Chapitre. A la voix du jeune monarque, il y eut une acclamation universelle parmi le peuple, et les cris de *vive le roi!* se firent longtemps entendre dans l'église. On chanta immédiatement le *Te Deum* en s'avançant vers le chœur, dont on avait paré le maître-autel; puis, on conduisit le roi près de la tombe de Charles V, devant un oratoire surmonté d'un dais et de draperies d'or frisé.

Un peu plus bas que le roi, et dans le même oratoire, on avait placé un carreau en velours cramoisi pour le duc d'Anjou. Sur la droite, on remarquait le cardinal Mazarin, ayant l'évêque de Coutances à sa gauche.

Le haut-doyen dit une basse-messe; elle donna lieu à une légère contestation de la part des aumôniers du roi qui prétendaient avoir seuls le droit de la célébrer en présence de Sa Majesté. L'office terminé, le prince sortit du chœur pour se rendre à Saint-Ouen. Le cardinal prit congé du monarque au haut de la nef, pour se retirer dans le palais de l'archevêché.

Louis XIV fit donner aux musiciens de l'église par un de ses aumôniers, huit pistoles de la valeur de 80 livres.

Pendant la présence de Sa Majesté dans la cathédrale, les suisses de la garde s'étaient rangés en haie dans la nef pour y maintenir l'ordre, et les archers avaient pris les clefs des portes du chœur, pour empêcher que le peuple n'y entrât.

Le cardinal se tenait tellement clos dans l'archevêché, qu'il ne permettait pas qu'on en ouvrît les portes avant huit heures du matin; ce qui empêcha M. Glachaut, logé dans ce palais, de venir aux matines; il en fut dispensé tant que le cardinal serait à Rouen.

Le lendemain, vers onze heures et demie du matin, la reine-mère Anne d'Autriche, vint à la ca-

thédrale, accompagnée de plusieurs seigneurs et damoiselles de sa suite ; le clergé la reçut à sa descente de carrosse, et recommença, à son sujet, les cérémonies qui avaient été pratiquées pour le roi ; après la messe, elle donna 80 livres aux musiciens de l'église. . . . .

Le même jour, le haut-doyen, accompagné des archidiacres Le Pigny et Caresmel, et des chanoines de Caux, Barbey, Mahaut, Delamarre, Paviot, Aubourg, Lefebvre et du Cormier, tous en robe et bonnets, alla faire la harangue au monarque et à sa mère, de la part du Chapitre, et leur offrit, à chacun, douze bouteilles de vin et six grands pains blancs ; il reçut le plus bienveillant accueil de la part de leurs Majestés.

Le lendemain, on fit pareille visite au duc d'Anjou ; et l'on nomma une seconde députation pour se présenter devant le cardinal Mazarin, auquel ces messieurs adressèrent un compliment, en lui présentant quatre bouteilles de vin et deux grands pains.

La présence du jeune monarque à Rouen entraîna peu de changements dans la politique ; le comte d'Harcourt fut confirmé dans son gouvernement, en qualité de lieutenant-général du roi en Normandie. On renvoya de leurs charges les hommes dévoués au duc de Longueville, et l'on réintégra ceux qui en avaient été dépossédés ; Pierre Corneille, notre grand poète, fut un des heureux

de cette prompte réaction. Tout se termina enfin par une taxe de 300,000 liv. imposée sur la province. Nous renvoyons à l'histoire civile ceux qui voudront connaître en détail la continuation de la Fronde, l'incarcération des princes de Condé, de Conti et du duc de Longueville dans le château du Havre, et les querelles de Mazarin avec le Parlement qui lança un arrêt enjoignant au cardinal de sortir de la province.

M. Prévost, deuxième bibliothécaire de l'église, par ordre de promotion, décéda le 28 décembre 1648. Il fut inhumé, suivant son intention, auprès de son prédécesseur, devant l'escalier de la Bibliothèque. Son frère vint remettre au Chapitre les clefs *de la librairie*, et déposa trois manuscrits d'histoire que le défunt avait composés.

Quelques jours après, les trois frères de M. Prévost présentèrent son portrait, que les intendants de la fabrique firent encadrer pour le placer dans la Bibliothèque. Les héritiers de M. Béhotte, qui avait, lui aussi, donné tous ses livres à l'église, offrirent pareillement le portrait de leur parent, que l'on plaça auprès de celui de M. Prévost.

Trois candidats furent présentés à l'archevêque pour remplacer le bibliothécaire ; ce furent MM. Bradefer, Aubourg et Hémare ; M. Bradefer l'emporta sur ses compétiteurs. L'archevêque, qui n'avait jamais perdu de vue la Bibliothèque, se plaignit de ce qu'on n'achetait pas assez de livres avec

le fond destiné à cet emploi. On acquit de M. Hémare, au prix de 90 liv., un ouvrage en 4 volumes, intitulé : *le Théâtre du Monde*, ou *Nouvel Atlas*, imprimé à Amsterdam, et deux grands globes qui lui furent payés 243 liv. 16 sous. Tous les jours on était en recherche de livres nouveaux, et la Bibliothèque prenait une extension satisfaisante pour les nombreux lecteurs que l'amour de l'étude attirait dans son sein.

1650. En 1650, la procession des Rogations ne put aller à Saint-Gervais, à cause des pluies. Ceux qui portaient les châsses auraient été exposés, en revenant par le chemin ordinaire, à *les laisser choir dans les rues et dans les fossés qui étaient remplis de fange ;* on se contenta, pour cette fois, d'aller au monastère de Saint-Ouen.

Le premier président, qui occupait la maison de M. Tiberville, chanoine, demanda un bail à vie *à raison des grandes dépenses qu'il avait faites en icelle.* Cette faveur lui fut accordée par le Chapitre, qui défendit aux chapelains de louer leurs maisons des colléges à des personnes mariées, d'avoir aucunes filles ou femmes chez eux, à la réserve de leurs mères.

Saint-Patrice ne possédait alors qu'une très petite église, que son curé, M. Chrétien, entreprit de mettre dans l'état où nous la voyons aujourd'hui ; il fit ensuite bâtir une grande maison pour les

ecclésiastiques qui devaient desservir la paroisse en communauté.

Le 17 janvier 1651, l'archevêque publia un nouveau *concile provincial* qui devait se tenir à Gaillon; le Chapitre le fit prier de ne pas accorder de voix délibérative aux évêques qui n'auraient pas prêté leur serment, ou rendu leurs respects à l'église métropolitaine. On signifia, à ce sujet, une opposition à M. Gaulde, grand-vicaire, pour empêcher la tenue du concile, tant que cette formalité ne serait pas remplie. L'évêque d'Évreux demanda un sursis pour sa prestation de serment, et promit de signer la soumission qu'on exigerait de lui; il sollicita, en attendant, l'autorisation de sacrer madame l'abbesse de Saint-Amand; cette permission lui fut accordée, à condition qu'il s'engagerait à prêter serment avant le jour de Saint-Michel prochain. 1651.

On envoya, dans le même temps, une députation à l'archevêque pour lui représenter que Gaillon n'était nullement propre à la tenue d'un synode provincial; il répondit que sa santé était chancelante, que, cependant, il écrirait dans quelques jours pour indiquer le temps et le lieu où l'assemblée serait réunie.

Nous ne trouvons aucun acte de ce concile; on sait seulement qu'il eut lieu d'une manière fort incomplète, qu'il dura peu, qu'aucune question

importante n'y fut agitée, car, quelques mois après, l'archevêque offrit au Chapitre un livre *contenant les canons et les matières qui devaient se traiter au concile provincial, s'il eût été continué*(1).

1651. Ce fut le dernier acte de l'archevêque François de Harley dans son diocèse ; voyant sa santé s'affaiblir de jour en jour, il prit le parti de résigner ses fonctions à son neveu François de Harley de Chanvallon, abbé du monastère de Jumiéges.

Avant de se séparer du Chapitre, il lui manda que, pour montrer la plus grande union avec son église, il désirait qu'on supprimât, de part et d'autre, les écritures qui rappelaient le différend survenu entre lui et la compagnie. Il y eut plusieurs conférences à ce sujet, et rien ne fut supprimé de la part du Chapitre, puisque ces écritures subsistent encore tout au long dans ses registres.

On peut dire avec raison que François de Harley fut un des évêques de France les plus versés dans la connaissance des matières religieuses, et que les conférences tenues dans son palais l'avaient mis à même de résoudre les difficultés les plus ardues des saintes Écritures. La grande occupation du siècle était de commenter les pères de l'église et

(1) C'est probablement à cause de cette interruption, que l'on a regardé le concile provincial de 1581 comme le dernier qui ait été tenu dans notre église métropolitaine.

particulièrement saint Augustin ; l'archevêque l'avait tellement approfondi, qu'il donnait l'explication la plus naturelle de tous les passages, interprétés d'une manière peu orthodoxe, par ceux qui l'avaient précédé.

Il s'appliquait aussi à l'étude des belles-lettres, comme le prouve la création de la bibliothèque du Chapitre, et les prix de poésie sacrée qu'il avait institués en l'honneur de la conception de la Vierge.

François de Harley avait fait établir, dans son château de Gaillon, une presse où furent imprimées la traduction de plusieurs actes anciens concernant son église, et toutes les pièces de sa polémique avec les Ordres religieux qui s'étaient révoltés contre sa suprématie. Cette création fournit une ressource immense à sa prodigieuse activité.

Avec de pareils évêques, les jésuites auraient été plus contenus et moins entreprenants que par le passé; car il veillait sur leurs actes, et jamais la polémique tortueuse des Pères ne prévalut dans son esprit sur le devoir et les droites pratiques d'une religion de justice et de loyauté. Il était trop éclairé pour ne pas démasquer leurs piéges et les éviter.

Dès qu'on eut appris que l'abbé de Jumiéges avait son brevet de présentation à l'archevêché de Rouen, le Chapitre députa auprès de la reine, de

l'ancien archevêque et de son successeur. On éprouva quelques difficultés lorsqu'il fut question de déclarer la vacance du siége. Comme il avait été occupé durant quarante années par François de Harley, personne ne se souvenait des mesures prises à l'époque de sa promotion; on fut obligé de chercher ces renseignements dans les registres; on demanda même aux chanoines de Beauvais copie des arrêts qu'ils avaient obtenus au sujet des *régales*.

Le Chapitre se réunit enfin, pour déclarer le siége vacant et pourvoir aux offices; les grands vicaires s'y opposèrent; on passa outre, et l'on nomma le curé de Saint-Amand, Michel Defrance, doyen de la chrétienté. Les autres doyens furent maintenus dans leurs charges; celui de Valmont, alors à Rouen, prêta serment de fidélité et reçut une nouvelle commission du Chapitre.

Il y eut presque aussitôt un synode tenu à l'archevêché par M. Caresmel, vicaire général. Tous les curés de la ville et les doyens y furent placés par ordre de doyennés; quelques-uns ne furent pas admis, n'ayant pas prêté serment d'exercer leur charge sous l'autorité du Chapitre.

On envoya ensuite des députés à Gaillon pour saluer les deux prélats; l'ancien archevêque leur fit une cordiale réception, et se retira après leur avoir présenté son neveu. Celui-ci prit la parole à

son tour, et dit qu'il chercherait toutes les occasions de se rendre agréable aux chanoines.

Après le souper, il conduisit chacun de ces messieurs à leurs chambres, en leur annonçant qu'il serait le lendemain à Rouen, où il témoignerait à la Compagnie le plaisir qu'il éprouvait de sa civilité.

En effet, ce jour-là même, il entra dans le Chapitre, revêtu d'un long manteau, s'assit près du chantre qui présidait, et exprima, dans un discours éloquent, le désir qu'il avait de vivre en paix avec ses chanoines, à l'imitation de son prédécesseur.

Le 7 juillet 1651, il y eut une assemblée à la maison de ville, pour déléguer aux États-Généraux qui devaient avoir lieu le 8 septembre à Tours; la réunion était présidée par le duc de Longueville, investi de ses anciennes fonctions de gouverneur, depuis que Mazarin, pour apaiser les frondeurs de Paris, était allé délivrer les trois princes détenus dans la citadelle du Havre. 1651.

Nonobstant l'opposition de la noblesse et des officiers de ville qui ne voulaient pas que le clergé déléguât deux députés, le nouvel archevêque de Rouen et le chantre, M. Gaulde, n'en furent pas moins nommés.

Le Parlement de Paris avait alors banni Mazarin; celui de Normandie demandait son rappel. Les délégués de Rouen avaient mission d'appuyer

ce vent auprès des États-Généraux, présidés par le nouvel archevêque de Rouen.

Pendant que ces choses se passaient, le Chapitre fut assigné à comparaître devant le lieutenant général, pour être contraint à faire paver à ses frais l'entourage du cimetière; M. Auboirg remit des pièces qui en déchargeaient l'église, et fit repaver la salle capitulaire avec des carreaux restés du travail des fontaines.

Le vicaire perpétuel de Douville écrivit au Chapitre, pour l'informer *du grand scandale occasionné dans son église* par le sieur Féron, quartenier de Rouen, lequel, distribuant du pain béni, en avait présenté à sa femme avant de l'offrir aux habitants, bien qu'il n'eût aucune qualité dans la paroisse. Nous ne trouvons pas quelle fut la réponse des chanoines au sujet de ce *grand scandale.*

1652. Le 31 janvier 1652, on apprit que l'archevêque avait reçu ses bulles, et envoyé la copie du serment prêté par lui devant Sa Majesté :

« Je jure le saint nom de Dieu et promets à votre Majesté de lui être toute ma vie très humble et très fidèle sujet et serviteur, et de procurer, de tout mon pouvoir, le bien de son État, de ne me trouver à aucun conseil contraire à icelui, *et s'il en vient quelque chose à ma connaissance, d'en donner promptement avis à votre Majesté.* Ainsi

me soit Dieu en aide et les saints évangiles par moi touchés. »

Ce serment était accompagné d'une ordonnance du roi portant que l'archevêque avait reçu ses bulles, et *que, rien ne dérogeant aux libertés de l'église gallicane*, il le mettait en jouissance des fruits, maisons et autres biens de l'archevêché.

Le 1[er] février 1652 eut lieu la cérémonie de réception de François de Harley de Chanvallon. Il entra à Saint Herbland pour se rendre, pieds nus, sur le parvis où l'on avait dressé un oratoire; la rue était couverte de paille, depuis Saint-Herbland jusqu'à la cathédrale; l'église était ornée, la salle capitulaire tapissée, la chaire parée de drap de soie, et le grand portail surmonté des armes de Monseigneur. François de Harley de Chanvallon. 1652.

Après la cérémonie, l'archevêque, devant se rendre dans la salle capitulaire, demanda permission de revêtir l'habit des chanoines ses confrères, et pria qu'on lui donnât celui qui avait servi à son oncle. Cette attention plut au Chapitre, qui l'en fit immédiatement remercier.

L'archevêque, conseiller-né du Parlement depuis Georges d'Amboise qui avait contribué à l'établissement de cette cour, reçut, le 2 février, des délégués de la Compagnie qui l'engagèrent à se rendre au milieu d'elle. Nous remarquons que le chef de la députation félicita l'archevêque sur sa

haute doctrine, et ajouta *qu'elle lui servirait à établir solidement les maximes de la vérité, à dissiper les ambitieuses opinions qui, par leur nouveauté, tâchaient d'ébranler l'unité de la religion.* L'archevêque répondit qu'il avait toujours désiré l'union de la religion et de la justice, et qu'il suivrait l'exemple de ses ancêtres, qui avaient contribué à la création du Parlement.

Nous devons dire ici que François de Harley était fils d'Achille de Harley de Breval et de Chanvallon, et d'Odette de Vaudetar de Persan, et qu'il avait reçu une éducation digne de sa naissance. A 17 ans, après plusieurs thèses brillamment soutenues, il entra dans l'illustre maison de Sorbonne; puis il fut appelé à la tête du monastère de Jumiéges. Lorsque François de Harley eut témoigné le désir de quitter le siége archiépiscopal de Rouen, les évêques de France, réunis dans l'assemblée du clergé de 1651, lui mandèrent qu'il ne pouvait être remplacé par un sujet plus digne que l'abbé de Jumiéges, son neveu. Ce dernier reçut ses bulles du pape Innocent X, et fut sacré dans l'église des Chartreux de Paris, en présence de ses suffragants et du nonce de Sa Sainteté, qui lui remit le *Pallium*.

Après son installation, il célébra la fête de l'Ascension dans la cathédrale de Rouen, et fit un sermon qui apprit ce qu'on devait attendre de son

mérite et de son éloquence. Il alla presqu'aussitôt faire une tournée pastorale dans son diocèse. A son retour, il publia, au synode d'été de l'année 1652, un statut dont nous donnerons quelques fragments qui expriment l'approbation de ce qui s'était fait sous son prédécesseur :

« François, etc. . . . . , pour donner au peuple de Dieu qui nous est commis, des fruits de notre première visite générale, et pour nous réjouir avec notre troupeau de l'état merveilleux où nous avons trouvé ce grand diocèse, qui doit être le modèle de tous ceux de la province, nous ne pouvons rien déclarer, ni de plus pressant ni de plus édifiant pour la satisfaction et la consolation des peuples, que de nous voir en état de n'être point obligé à établir aucunes ordonnances nouvelles dans ce premier synode, et de laisser le mystérieux langage des prêtres, pour nous servir en même temps de la parole populaire qui nous fasse entendre de tout le monde; et tandis que nous ferons une procession générale pour la conservation de la personne du roi, pour la réunion de la maison royale, et l'entretien de la tranquillité publique dans la province, faisons connaître qu'il n'est pas nécessaire de faire de nouvelles ordonnances. Seulement, mandons que tous les chrétiens nous aident à faire détester la hantise et même la *seule entrée des ecclésiastiques dans les tavernes*,

surtout dans la banlieue, que l'on a rigoureusement interdite, nous en réservant l'absolution. Ensuite, qu'aucun prêtre n'exerce les fonctions de vicaire, sans une commission spéciale reçue de nous; obligeant nos officiers à redoubler leurs soins dans l'étroite observance des réglements, ne devant s'attendre, dans le cas contraire, à recevoir de nous aucune excuse que ce soit (1). »

L'archevêque, passant aux détails de l'administration intérieure de son église, fait remarquer qu'on n'achète pas de livres pour la bibliothèque; que le gardien est inexact, n'ouvre pas aux heures ordonnées par la fondation, et prive ainsi le public *d'une utile satisfaction*. Le Chapitre tança le bibliothécaire, et fit l'acquisition d'un grand nombre d'ouvrages nouveaux.

L'archevêque réprimanda aussi les chanoines qui, contrairement aux réglements, ne *faisaient pas difficulté d'aller aux comédies*; il demanda qu'on y remédiât en mettant en vigueur les anciens statuts.

1653. Le sacre de Louis XIV devant avoir lieu dans l'année 1653, on frappa toutes les communautés d'un impôt, pour fournir à la dépense de cette auguste cérémonie; les chanoines et les chapelains furent taxés par la Chambre des Comptes. L'archevêque fut appelé à la cour par la reine, et eut l'honneur de mettre la couronne sur la tête du

(1) *Synodi Rothom.*, page 144.

roi, comme représentant l'un des ducs et pairs du royaume.

Le 26 mars, on apprit la mort de l'ancien archevêque. Le Chapitre délégua de suite plusieurs de ses membres à Gaillon. A leur retour, ils annoncèrent que M. de Chanvallon avait le projet de faire transporter à Rouen, *par bateau*, le corps de son oncle; que ces restes voyageraient de nuit et arriveraient jusqu'à l'entrée de la rue du Bac; que là, on les mettrait dans un carrosse pour les introduire, sans cérémonie, au milieu du chœur de la cathédrale, où on les déposerait dans une chapelle ardente. Le Chapitre fit tendre de draps de velours, portant les armoiries du défunt, la nef, les chapelles de Saint-Pierre et Saint-Paul, du Saint-Esprit, de Saint-Romain et du Saint-Sacrement, puis le grand portail et ceux de la Calende et des Libraires. L'archevêque, assisté des évêques de Condom, d'Orange et d'Oléron, fit lui-même la cérémonie des funérailles. Elle eut lieu le matin, car on savait que le Parlement et les membres des autres compagnies devaient se séparer après l'inhumation.

L'ancien archevêque fut déposé provisoirement dans le tombeau de Georges d'Amboise, en attendant le monument particulier que son neveu se proposait de lui faire ériger.

Les administrateurs de l'Hôtel-Dieu obtinrent, 1654

l'année suivante, la permission de placer un tronc dans la cathédrale, pour y recevoir pendant deux années les aumônes des fidèles qui voudraient contribuer à la construction des maisons du Lieu-de-Santé.

Le 25 juin, on chanta un *Te Deum* à l'occasion du sacre du roi; le 3 septembre, on fit la même cérémonie pour la levée du siége d'Arras. Le duc de Longueville, accompagné de deux anciens échevins et de plusieurs gentilshommes de sa suite, sortit par le grand portail pour mettre le feu au bûcher préparé dans le grand cimetière, ce qui eut lieu aux acclamations de la foule et au bruit des trompettes, des fifres et des tambours.

Il y eut, peu de jours après, une discussion assez vive entre les chanoines et M. Mahaut, official de l'archevêque, qui avait fait retenir les premières chaires pour assister à une conférence, dans la salle de l'archevêché. On envoya dire à M. Mahaut, par le messager, qu'il n'avait aucun droit à ces places, toujours réservées aux dignitaires du Chapitre. La seule réponse de l'official fut de faire emprisonner le serviteur de l'église. On porta plainte à l'archevêque qui se rendit aussitôt dans la salle capitulaire et dit qu'il regrettait beaucoup ce qui s'était passé, étant toujours prêt lui-même à reconnaître l'immunité du Chapitre. Les chanoines demandèrent que M. Mahaut vint

en personne avouer sa faute, et la signer sur les registres. Ce dernier, introduit, déclara qu'il n'avait pas fait emprisonner l'homme du Chapitre en sa qualité de messager, mais en celle d'appariteur de l'officialité de l'archevêque. Il finit en protestant de son respect pour la compagnie, et du désir qu'il avait de l'honorer jusqu'à la fin de ses jours. Ces explications parurent suffisantes aux chanoines qui n'exigèrent rien de plus de M. Mahaut.

On ordonna au maître de la sonnerie de régler à l'avenir le timbre de l'église sur celui de la ville; quelques jours après, on décida de faire faire une horloge neuve, lorsqu'il y aurait quelques fonds de disponibles dans le trésor de la fabrique.

Les officiers de ville portèrent plainte contre un chapelain qui, abusant du privilége dont jouissaient les membres du clergé, d'introduire du vin en franchise pour leur propre consommation, en avait fait conduire deux poinçons chez un tavernier de la foire. Ce chapelain expliqua que, n'ayant pas d'argent pour les payer, il les avait de suite revendus. Cette excuse n'étant pas admise, il fut déclaré déchu du privilége, et l'on notifia cette décision aux fermiers du bureau de la ville.

Vint une plainte contre le curé de Claye qui refusait d'admettre à la communion, sans l'aveu du Chapitre, le serviteur du meunier de cette paroisse, converti à la religion catholique, et relevé

de son hérésie par le gardien des Pères pénitents de Bernefaux, près Neufchâtel.

1655. On fit l'inhumation du haut-doyen dans la chapelle de la Vierge; le Chapitre y assista sur l'invitation du président d'Étalleville, frère du défunt.

Nous sommes arrivé à une époque où Louis XIV, enivré par ses victoires et le goût du pouvoir absolu, défendit les remontrances au Parlement et la réunion des États-Généraux. Les Parlements voulurent protester contre un état de choses qui diminuait le pouvoir dont ils s'étaient arbitrairement emparés. Celui de Rouen s'agita, fit des remontrances qui eurent les suites les plus graves. En effet, M. de La Place, chanoine-conseiller, vint, le 7 avril 1656, annoncer au Chapitre qu'étant prêt à se rendre à l'église, un exempt des gardes était venu lui faire commandement, de la part de sa Majesté, de se retirer à Bayonne, sans lui en indiquer le motif; que l'exempt l'avait fait accompagner par un valet de pied du roi qui l'attendait à la porte; qu'il allait obéir aux ordres du prince, ignorant combien de temps durerait son exil. Le Chapitre écrivit à l'archevêque en le priant de solliciter la grâce de ce chanoine. Le prélat ne put rien obtenir de la reine ni du cardinal; ils lui répondirent seulement que M. de La Place eût à se rendre à Bayonne *pour se mortifier et tirer de lui témoi-*

gnage d'obéissance, et qu'aussitôt qu'il y serait arrivé on le ferait revenir.

Cet état de choses avait nécessité l'envoi de garnisons en Normandie, où elles recommençaient leurs excès accoutumés ; les soldats logés à Londinières, ayant défoncé la *cohue* de la haute justice, on fut obligé de déléguer un chanoine dans cette paroisse pour voir leur chef et tâcher de les ramener à la raison.

Comme un désordre n'arrive jamais seul, le 28 avril 1656, il y eut une querelle dans la cathédrale, devant la chapelle du Saint-Esprit, entre plusieurs particuliers qui en vinrent aux mains avec une telle fureur, que le peuple intervint pour les séparer ; la rumeur fut si grande, que les prêtres qui disaient la messe dans les chapelles en firent fermer les grilles pour se mettre à couvert. Ces tapageurs désœuvrés appartenaient aux premières maisons de la ville. L'un d'eux, Jacques Ribaud, écuyer, sieur de Beaucamp, fut cité devant le bailli et consentit à faire réparation à l'église et au Chapitre. Sa faute lui fut pardonnée, à condition qu'il entendrait la messe, un cierge à la main, devant l'autel du Vœu. 1656.

Le fils de Madame de Menerval qui avait été trouvé, à la même époque, dépouillant les troncs de l'église, fut poursuivi par la haute justice du Chapitre ; sa mère passa soumission de le représenter, lorsqu'il en serait requis, pour lui éviter la prison.

Mais ce qu'il y eut de plus grave, fut une tentative d'assassinat contre le chanoine Aubourg. Un matin qu'il se rendait à Matines, accompagné de son serviteur qui l'éclairait avec une lanterne, on tira sur lui un coup de mousqueton dont son domestique reçut plusieurs blessures, et lui, plusieurs balles qui traversèrent son habit. On porta plainte au Palais et on lança des censures ecclésiastiques, afin d'avoir révélation de celui qui avait commis l'attentat. Quelques jours après, des libelles diffamatoires furent lancés contre M. Aubourg; on publia un nouveau monitoire dans l'église Saint-Étienne de la cathédrale, contre ceux qui en étaient les auteurs.

Un sacrilége, qui avait un autre genre de gravité, eut lieu, peu après, dans la paroisse de Fretencourt. Des soldats écossais, qui y étaient logés, brisèrent les portes de l'église à coups de haches, mirent en pièces le tabernacle, profanèrent les vases sacrés, répandirent le chrême et foulèrent aux pieds les saintes hosties.

L'archevêque fit un mandement à l'occasion de ce sacrilége, et ordonna une procession générale où il porta lui-même le Saint-Sacrement, « *pour demander à Dieu de détourner les funestes signes qui menaçaient le royaume*, et de donner à la personne sacrée du roi et à sa pieuse mère autant de zèle pour agrandir la religion, que de

forces pour conserver la grandeur temporelle de l'État. »

Le 7 février, le feu prit à la prison de la Cour des Aides ; plus de vingt prisonniers, qui ne purent sortir à cause des flammes et des barreaux de fer placés aux fenêtres, furent asphixiés ou à demi-brûlés. Madame de Longueville fit inhumer, à ses dépens, les corps de tous ces malheureux ; quelques-uns furent enlevés et enterrés en diverses paroisses par les soins de leurs familles.

Le 4 mai 1658, la canonisation de feu M. de 1658.
Salles ayant eu lieu à Rome, la supérieure de la Visitation de Rouen pria le Chapitre, au nom des monastères du même Ordre dans la province, d'écrire à Sa Sainteté, pour lui témoigner leur reconnaissance des sentiments qu'il avait eus du mérite de leur bienheureux instituteur.

A cette époque, le Père Eudes, frère de l'historiographe Mézerai, établissait dans la Basse-Normandie plusieurs séminaires pour former des jeunes gens à la prêtrise. Les élèves de cette congrégation se nommaient *Eudistes*. On apprit que ce Père voulait fonder une pareille maison à Rouen ; le Chapitre s'en émut, prétendant qu'aucun nouveau séminaire ne pouvait être créé dans la ville sans qu'il eût été préalablement consulté ; il envoya des députés à Gaillon, qui, n'y trouvant pas l'archevêque, allèrent jusqu'à Paris. Ils rapportèrent « que

dans une conférence, interrompue par un splendide repas, où le prélat avait bu à la santé de *son épouse* et de toute la compagnie, » ce dernier leur avait assuré que ce serait le Père Manchon, et non le Père Eudes qui serait supérieur du monastère qu'il voulait créer; qu'il nommerait deux chanoines *non suspects* et agréables à la compagnie pour directeurs de cette maison, laquelle n'aurait aucune affinité avec les communautés établies par le Père Eudes en Basse-Normandie, ni avec le Père Eudes lui-même; qu'il ne serait rien levé sur le clergé pour l'entretien de cet établissement, auquel fourniraient le sieur Lamotte-Lambert et autres qui désiraient contribuer à sa fondation. Il ajouta qu'il donnerait une patente à ce sujet, et une autre pour l'établissement d'un séminaire en l'église de Saint-Patrice, et qu'il laisserait aux ecclésiastiques le choix de se placer dans l'une ou l'autre maison.

On renouvela la défense déjà faite aux chanoines d'aller aux comédies, et de se promener en habit court dans les rues de la ville; nous remarquons que Molière était alors avec sa troupe à Rouen, et que les ecclésiastiques partageaient le goût du public qui se portait en foule aux représentations de l'*Etourdi* et du *Dépit amoureux*, premières productions de notre illustre auteur comique.

Cependant, les rigueurs et les lettres de cachet continuaient toujours à frapper ceux qui montraient

la plus petite velléité d'indépendance ou d'opposition à l'autorité absolue de Louis XIV. Le 4 avril, le doyen reçut ordre de partir pour la *Marche*. Le Chapitre lui fit témoigner, par M. Le Pigny, la part qu'il prenait à sa disgrace, et écrivit à l'archevêque, pour l'intéresser au sort de l'exilé. Cette absence ne fut pas de longue durée, car, dès le 19 septembre, le doyen était de retour, et remerciait les chanoines des consolations qu'ils lui avaient données pendant son absence.

Une nouvelle arche du pont de Rouen étant rompue, il y eut assemblée à la ville pour aviser à sa réparation. La Chapitre y délégua deux de ses membres. On adopta l'avis de M. de Longueville, conseillant de démolir entièrement cette ruine qui obstruait la rivière, et de la remplacer par un pont de bateaux. 1659.

On reçut une ordonnance signée du surintendant Fouquet, qui exemptait de droits de consommation les vins qui entreraient à Rouen pour l'usage des chanoines. On décida que ceux qui abuseraient de cette faveur, en seraient privés à l'avenir.

Le receveur du Chapitre, ayant entre les mains environ 3,600 liv. tant en or qu'en argent, consistant en 100 pistoles d'Espagne et quelques louis d'or, demanda de les distribuer à ces messieurs, pour éviter la perte qui pourrait avoir lieu par la diminution dont on était menacé.

Pour obvier au désordre occasionné par les dames qui faisaient porter les queues de leurs robes dans l'église, se plaçaient jusque sur les autels, *et causaient, avec scandale*, pendant la messe, on chargea le prédicateur de l'Avent de leur faire des remontrances, et l'on attacha aux piliers de la nef des affiches qui recommandaient aux dames *d'être plus modestes que par le passé*.

1660. Le Chapitre fit, en 1660, jouir du privilége de Saint-Romain, Françoise Lecanu qui avait empoisonné son mari, de complicité avec un fermier nommé Maduel, devenu son second époux. Déjà ce dernier avait été rompu vif sur le Marché de Rouen; sa complice devait être pendue, et son exécution n'avait été retardée que par son état de grossesse. Le Parlement fit quelques difficultés pour délivrer la prisonnière, la trouvant indigne du choix du Chapitre. Les chanoines s'adressèrent au grand Conseil qui accorda sursis à l'arrêt de la Cour; la coupable fut mise en liberté par ordre du monarque, et l'on fit, pour elle, les cérémonies accoutumées.

On chanta, peu après, un *Te Deum* pour l'heureux mariage du roi catholique avec la fille aînée du roi de Portugal. Cette solennité occasionna le retranchement des distributions du chanoine Picot qui avait donné de l'encens aux laïques pendant l'exposition du Saint-Sacrement.

L'ÉGLISE DE ROUEN

Depuis le commencement du Jansénisme jusqu'au pontificat du cardinal de La Rochefoucauld.

François de Harley de Chanvallon. — *Suite.* 1660.

Les Jésuites, à cette époque, étaient arrivés à l'apogée de leur grandeur, et jouissaient d'un pouvoir immense, surtout depuis que le Père de La Chaise, grâce à la position qu'il occupait auprès de Louis XIV, tenait en quelque sorte entre ses mains la direction de l'Église gallicane.

Nés dans un moment de luttes religieuses, on ne peut nier que les Jésuites n'aient rendu d'éminents services au Catholicisme dans la vieille Europe, au Christianisme sur tous les points du globe, et que leurs relations n'aient été d'un grand secours à la science. Leur allure belligérante imposait à tous et leur recrutait ce qu'il y avait de cœurs ardents et passionnés : sympathie vivace, inhérente à la nature de l'homme ; sympathie qui a toujours attiré des prosélytes à cet ordre qui, comme tant d'autres, serait passé inaperçu, si l'on s'en était moins occupé.

Le zèle des Jésuites, disons-le, dépassa les bornes de la prudence humaine; souvent contredits et accusés, ils s'aigrissaient des efforts qu'on faisait pour les perdre; de là, leurs récriminations qui

n'ont pas toujours été fondées sur la justice et la loyauté. Faute immense que leurs successeurs paieront longtemps; péché originel qu'un glorieux baptême n'a pas encore effacé.

Mais ce qui mit le comble à la puissance des Jésuites, à l'époque dont nous nous occupons, fut la prérogative qu'ils s'attribuèrent de diriger la conscience des rois et des personnages les plus marquants de la Cour. L'obéissance absolue qu'ils portaient à leur général plut singulièrement à Louis XIV ; c'était l'image du principe d'autorité qu'il introduisait dans son royaume, et les Jésuites flattaient en lui ce penchant, qu'ils savaient utile à l'avancement de leur Institut.

Après la mort de l'archevêque de Harley, ils trouvèrent plus de docilité dans son successeur, disposé à subir aveuglement les influences de la Cour. Les colléges, que la Société possédait à Rouen, étaient fréquentés par une nombreuse jeunesse destinée aux arts libéraux ou aux charges d'église, ce qui assurait aux Jésuites la protection de la bourgeoisie dont l'ambition sera toujours de s'élever par le mérite des siens. Le Chapitre lui-même était devenu moins superbe, et la chaire de la cathédrale était presque toujours occupée par leurs prédicateurs.

Mais tant de puissance devait attirer sur cet ordre de nombreuses inimitiés. Les Parlements lui

attribuaient les mesures despotiques prises contre leur autorité ; les religionnaires, ses adversaires naturels, s'en défiaient, ainsi qu'une foule d'hommes de cœur et d'indépendance, qui se révoltaient à l'idée qu'on ne pût conquérir aucune position dans le monde, si l'on ne se rattachait, par un lien quelconque, à la congrégation. La Compagnie était en outre suspecte à la majeure partie des évêques et des ecclésiastiques dont elle absorbait l'autorité, et qu'elle éclipsait par le mérite de ses membres, tous choisis avec un discernement parfait. Il était, comme on voit, difficile d'entrer en lice avec ce formidable Institut. Toutefois, quelques hommes de résolution l'entreprirent et jugèrent qu'ils n'avaient d'autre moyen pour en venir à leurs fins, que de l'attaquer par son côté vulnérable : la réforme des pratiques chrétiennes, trop amollies par la direction que leur donnaient les Jésuites.

Arnaud d'Andilly, célèbre avocat de Paris, donna le premier le signal. Mu par une piété véritable, résultat de ses longues études, il se retira dans une maison de campagne, située près de l'abbaye de Port-Royal-des-Champs, pour méditer sur les saintes Écritures, les œuvres des Pères et les questions les plus ardues du Catholicisme. Il y fut bientôt suivi par Le Maître de Sacy et plusieurs personnages qui partagèrent son genre de vie, ce qui leur valut à tous d'être appelés *les solitaires de*

Port-Royal. Quesnel, prêtre de l'oratoire, Pascal, Racine, donnèrent leur adhésion aux travaux de ces nouveaux Pères, et les aidèrent, au besoin, de leur influence et de leurs écrits. Telle fut l'origine de ce drapeau dont allait s'emparer l'opposition qui sommeillait depuis la Fronde.

Ce fut à Port-Royal que Arnaud publia le livre *de la fréquente communion*, qui condamnait les dévotions trop faciles. Cet ouvrage fut lu avec avidité, par les classes élevées, par le clergé, et surtout par la magistrature qui parut en adopter les principes. La réaction devint saisissante; on ne chercha plus les offices trop courts, les confesseurs indulgents; on voulut être tout-à-fait chrétien, en remplir les plus stricts devoirs; il y eut même une affectation de rigorisme religieux qui contrasta singulièrement, avec le laisser-aller qu'avaient introduit les Jésuites.

Ce succès déconcerta les Pères. Allaient-ils perdre le fruit de tant d'années de persistance et de labeurs? Succomberaient-ils, eux si puissants et si forts, devant la doctrine de quelques gens du monde, sans mission pour s'occuper des choses de l'Eglise?

Ils firent répondre au livre *de la fréquente communion*, et l'écrit du père Brisacier, plein d'erreurs relevées à Port-Royal, fut condamné par le Parlement et la Sorbonne. Les Jésuites étaient

aux abois quand ils furent tirés de ce mauvais pas par une complication tout à fait imprévue, et qui donna une teinte d'hérésie à la doctrine de leurs antagonistes.

Jansénius, évêque d'Ypres, préparait depuis longtemps, secondé par son ami Duvergier de Hauranne, abbé de Saint-Cyran, sa lutte contre certaines maximes jésuitiques; devancé par les Solitaires, il n'en publia pas moins son fameux livre intitulé *Augustinus*, dans lequel il expliquait la doctrine de saint Augustin sur le libre arbitre, en réponse à l'écrit du Jésuite espagnol *Molina* (1), qu'il accusait de faire revivre l'erreur des Pélagiens et des Sémi-Pélagiens. Jansénius mourut presque aussitôt emporté par la peste; il avait travaillé longtemps à son ouvrage, et le soumettait, dans son testament, au jugement du Saint-Père. Les Jésuites, violemment attaqués, se mirent à l'œuvre, torturèrent le livre de Jansénius, et rédigèrent cinq propositions qu'ils prétendirent résulter du sens comprimé de sa doctrine, puis ils en demandèrent la condamnation.

Les solitaires de Port-Royal, enivrés d'un premier succès qui leur permettait de diriger la conscience des esprits les plus éclairés, eurent le tort grave d'entrer dans ces nouvelles controverses. Arnaud écrivit que les cinq propositions *étaient*

(1) De concordiâ gratiæ et liberi arbitrii.

condamnables, mais qu'elles n'existaient pas dans Jansénius, que la doctrine de cet évêque était bien différente du sens que lui prêtaient les Jésuites; que ces propositions se trouvaient au contraire dans saint Augustin, puisqu'il avait avancé *que saint Pierre était un juste, ayant manqué de la grâce, sans laquelle on ne peut rien.*

Bien que soutenue de l'autorité de saint Augustin, cette doctrine n'en était pas moins erronée, puisqu'elle enlevait le libre arbitre, en établissant la fatale doctrine de la prédestination : ainsi les hommes malheureux ne le seraient que par une préférence partiale de la Providence dont ils n'auraient aucun compte à demander à Dieu. Cette opinion, qui formait une secte mixte entre le Catholicisme et le Protestantisme, devait être à jamais condamnée.

Saint Cyran, de son côté, publiait sa *Théologie familière, pour apprendre aux chrétiens ce qu'ils doivent faire et croire en cette vie.* Le Maître de Sacy produisait ses *Enluminures du Calendrier des Jésuites*, et Pascal ses fameuses *Provinciales* qui firent le désespoir de la congrégation.

Rien n'avait encore entamé le triomphe de Port-Royal, quand parut la bulle du pape Alexandre VII, qui déclarait que les cinq propositions étaient tirées de Jansénius et les condamnait dans le sens de cet auteur. C'était ce qu'attendaient les Jésuites;

ils se prévalurent de la décision du pape, et donnèrent, avec une adresse qu'on ne leur a jamais contestée, la dénomination de Jansénistes à tous leurs adversaires; de ce nombre furent ceux qui partagèrent seulement les sentiments de Port-Royal, au sujet des pieuses pratiques établies par la congrégation; ils se trouvèrent tous schismatiques sans l'avoir jamais prévu.

Alors la guerre fut déclarée à la masse des Jansénistes; les Jésuites obtinrent des lettres de cachet contre eux, et contre les moines inobéissants qui furent dispersés de leurs monastères. Nouvelle preuve du peu de latitude laissé à l'esprit humain, quand un intérêt de coterie, qui dispose du pouvoir, vient tout défigurer pour arriver à son but.

On ne pouvait, à coup sûr, lutter contre les décisions du Saint-Père, sous peine de tomber dans le schisme, ce que Port-Royal voulait éviter. Sa doctrine, dégagée de toute pensée d'hérésie, survécut néanmoins sous la fausse dénomination de *Jansénisme*. Elle avait fait de tels progrès parmi les ecclésiastiques de Rouen et du diocèse, que l'archevêque crut devoir intervenir, dans une lettre pastorale, en date du 3 janvier 1659. On se rend compte, en la lisant, de la fermentation qui régnait dans les esprits.

Le prélat commence par dire que son diocèse a été longtemps calme au milieu des tempêtes, mais

qu'il apprend avec douleur que, depuis peu, il s'y est élevé un esprit de discorde qui, s'autorisant de la conservation de la foi, en détruit néanmoins le fondement. « On se donne, ajoute-t-il, des noms de secte et de parti entre les catholiques; on se traite de *Jansénistes* et de *Semi-Pélagiens*, avec des aigreurs qui rompent les amitiés les plus saintes; on dogmatise au lieu de se convertir, on se diffame, on se calomnie, et, par une malheureuse émulation qu'on estime être pour la gloire de Dieu, on tombe infailliblement dans une infinité d'excès qui lui sont inséparablement attachés. » Enfin le prélat fait appel aux sentiments de véritable charité, renouvelle ses précédentes ordonnances touchant les censures des cinq propositions condamnées par le pape, et ordonne qu'il soit procédé par le droit contre ceux qui en soutiendraient les maximes. (1)

1660. La première mention que nous trouvions du Jansénisme dans les registres du Chapitre, remonte au commencement de l'année 1660. M. Mallet, grand-vicaire de l'archevêque, ayant établi une espèce d'inquisition, pour découvrir les ecclésiastiques qui en seraient entachés, dénonça M. Thevenau, vicaire de Saint-Etienne, dans la cathédrale. Des commissaires, nommés par le Chapitre pour examiner le prévenu, le déchargèrent

(1) *Synodi Roth.*, p. 146.

de l'accusation *d'avoir enseigné et tenu des discours tendant au Jansénisme*; ils le réprimandèrent seulement pour sa conduite indiscrète à l'égard de quelquees pénitentes qu'il aurait détournées de la profession religieuse, et lui défendirent de récidiver sous peine de sévère punition (1).

Cette affaire terminée, le même grand-vicaire fit informer contre un chapelain nommé Vie. Les chanoines, fatigués de cette inquisition, mandèrent aussitôt M. Mallet pour connaître les motifs de son enquête, et prièrent l'archevêque de mettre fin à ses poursuites, contre ce chapelain *et les autres ecclesiastiques dépendants de la juridiction du Chapitre*.

Le grand-vicaire n'eut garde de se présenter; après une seconde sommation, qui fut également sans résultat, on lui défendit d'entrer dans le chœur de l'église. Pendant ce temps-là, Me Pierre Vie faisait remettre au promoteur du Chapitre une requête contenant sa profession de foi et sa soumission aux décisions des conciles et des papes. Alors M. Mallet déclara qu'il donnerait satisfaction à la compagnie, ce qui fit lever l'interdiction qui avait été prononcée contre lui.

Cependant, les correspondances entre l'archevêque et son grand-vicaire étaient très fréquentes. M. Mallet présentait sans doute les sentiments du

(1) *Reg. Cap.*, fev. 1660.

Chapitre sous les couleurs les plus hostiles, car le premier Président manda bientôt aux chanoines que le Chancelier lui avait écrit, de la part du roi, qu'il n'entendait pas qu'ils se mêlassent de l'instruction du procès *des accusés suspects de jansénisme*. Le Chapitre se croyant atteint dans ses priviléges, rédigea un mémoire pour faire connaître au Chancelier et à l'Archevêque de quelle manière il avait procédé. Cet écrit donna lieu à la lettre suivante du roi, adressée au premier Président.

« Vous ferez entendre aux chanoines de Rouen le mécontentement que j'ai eu, de ce qu'ils n'ont pas obéi à l'ordre que je leur avais fait donner par mon Chancelier, signifié par vous-même, de ne se pas mêler du fait de jansénisme, et aussi d'ôter de leurs registres tout ce qui a été fait contre l'autorité de l'archevêque de Rouen et *de son grand-vicaire*. J'ai appris qu'ils n'en ont rien fait à la suscitation de quelques esprits brouillons; vous leur ferez savoir que j'entends qu'ils ne s'en mêlent plus directement ou indirectement, par députés ou autrement, à peine de rébellion et de désobéissance, et qu'ils aient à ôter incessamment de leurs registres tout ce qui a été fait contre l'autorité dudit archevêque et de son grand-vicaire, et à le remettre entre vos mains pour les adresser au sieur D., mon secrétaire, et à ne se plus mêler de jansénisme, *cela appartenant au sieur archevêque et à nous*,

nous en étant réservé la connaissance. » Le Chapitre comprit que c'en était fait de son indépendance devant une autorité si absolue ; il eut encore quelque velléité d'opposition, en songeant qu'il tenait ses priviléges du pape, et que le Souverain n'avait pas le droit de les lui enlever. Il chargea M. Desfieux d'aller à Paris pour faire connaître au roi l'équité des procédures de la compagnie, *et les mauvais offices qu'on lui avait rendus, car elle était tout-à-fait éloignée du jansénisme, ce dont elle était prête à donner la preuve comme tous les ecclésiastiques du royaume.* Pendant qu'on discutait ainsi, le premier Président envoyait au Chapitre un de ses greffiers, pour enlever des registres les minutes de tout ce qui s'était passé concernant le jansénisme.

L'Assemblée du clergé était alors réunie à Paris ; 1661.
les évêques qui en faisaient partie imaginèrent de dresser un formulaire condamnant les cinq propositions, et de le faire signer à tous les ecclésiastiques du royaume. Le Chapitre de Rouen fut le seul qui osât faire acte d'indépendance contre la volonté du roi, des prélats et du corps formidable des Jésuites. Il écrivit que son zèle pour la foi lui défendait de recevoir le formulaire de l'Assemblée, qu'il voulait prendre les ordres de son archevêque ; puis il rédigea et fit placarder dans la ville un autre formulaire, signé par tous les chanoines et les gens attachés à l'Eglise.

La réunion du clergé fut on ne peut plus indignée d'un pareil acte; elle le déclara nul et sollicita une ordonnance du roi, par laquelle il fut prescrit d'enlever des registres la dernière décision des chanoines de Rouen, et de leur faire signer le véritable formulaire, sous peine de saisie de leur temporel.

On n'ignorait pas au Chapitre que M. Mallet était l'instrument de toutes ces rigueurs; on allait faire de nouvelles représentations au Monarque contre les suppositions calomnieuses de ce vicaire-général, lorsque l'archidiacre Pâris, qui paraissait diriger les délibérations capitulaires, reçut une lettre de cachet ainsi conçue :

« De par le roi. *Chier et bien amé*, comme nous n'avons pas satisfaction de la conduite que vous tenez depuis quelque temps en notre ville de Rouen, et qu'il est important, pour le bien de notre service, de vous en éloigner, nous faisons cette lettre pour vous mander et ordonner très expressément que, incontinent après l'avoir reçue, vous ayez à partir de notre dite ville de Rouen, pour vous rendre incessamment à celle de Quimper-Corentin, en Bretagne, et y demeurer jusqu'à ce que vous receviez d'autres ordres de notre part; et à ce ne faites faute, sous peine de désobéissance, car tel est notre plaisir. *Signé* Louis. »

Cette lettre arrêta les plus ardents; on décida

seulement de *maintenir en gain* M. l'archidiacre, pendant son absence. Un chanoine, qui demanda à l'accompagner, jouit de la même faveur, et l'on compta, à M. Pâris, la somme dont il avait besoin pour son voyage.

Néanmoins, comme les ordres du prince, touchant le formulaire, étaient précis, le Chapitre prit, le 21 mai, la délibération suivante : « Des personnes mal intentionnées ayant voulu rendre la foi du Chapitre suspecte, il est important d'en faire connaître la sincérité et l'entière soumission au décret du Saint-Siége. Conformément à l'arrêt du conseil d'État, le triple formulaire de foi, contre la doctrine de Jansénius, sera signé, au synode prochain du Chapitre, par chacun de ces Messieurs, par les chanoines de l'Eglise, et même par les vicaires perpétuels et prêtres de la juridiction. Une de ces pièces sera envoyée à notre Saint-Père le Pape, auquel M. le doyen est prié d'écrire pour l'informer du procédé des chanoines ; l'autre sera remise ès-mains du grand-vicaire de Monseigneur, et la troisième sera gardée aux archives du Chapitre, *sans toutefois tirer à aucune conséquence*, *et sans préjudicier à l'autorité du Saint-Siége.* ».

Le 10 juin, tous ces ecclésiastiques signèrent *purement et simplement*, *pour éviter de nouvelles persécutions*, le formulaire ainsi conçu :

« Je me soumets sincèrement à la constitution

du pape Innocent X, du 31 mai 1653, selon son véritable sens, qui a été déterminé par la constitution de notre Saint-Père le Pape Alexandre VII, du 16 octobre 1656; je reconnais que je suis obligé, en conscience, d'obéir à cette constitution, et je condamne, de cœur et de bouche, la doctrine des cinq propositions de Cornelius Jansénius, contenue dans son livre intitulé : *Augustinus*, que ces deux papes et les évêques ont condamnée, laquelle doctrine n'est pas celle de saint Augustin, que Jansénius a mal expliquée, contre le vrai sens de ce docteur. »

Dans le même temps parut un nouveau mandement de l'archevêque, dans lequel il se plaignit de l'hérésie qui voulait gagner les esprits, et défendit le livre intitulé : *Missel romain*, traduit par M. Voisin en langue vulgaire; il ordonna à ceux qui le posséderaient de le remettre à ses grands-vicaires sous peine d'excommunication, et recommanda, au contraire, le livre ayant pour titre : *la Vraie manière de bien entendre la messe de paroisse*, laissé par son prédécesseur à l'Eglise. Il ne s'en tint pas à cette première prohibition, il condamna trente-un ouvrages publiés par les Jansénistes contre les Jésuites, et excommunia ceux qui les imprimeraient ou les mettraient en vente. Ce nombre considérable d'écrits, faits par les hommes les plus doctes du temps, nous fait juger avec

quelle persistance cette doctrine avait été discutée et accueillie.

Si les chanoines de Rouen s'étaient résignés à signer le formulaire, d'autres ecclésiastiques, très opposées au jansénisme, persistèrent dans leur refus, en regardant comme un cas de conscience de rétracter des erreurs qu'ils n'avaient pas adoptées. La supérieure du Port-Royal, nièce d'Arnaud, hésita long-temps, et mourut de chagrin, peu de jours après sa rétractation (1). Quatre évêques eux-mêmes n'exigèrent qu'une simple soumission de *fait* et non de *droit*. L'assemblée du clergé n'admit pas la distinction, réprimanda ces prélats, et leur dit que la soumission devait s'entendre *du fait et du droit*; ces deux mots jouèrent un grand rôle dans ces singulières controverses, qui se terminèrent par des quolibets, des interdits et des excommunications.

Le doyen, qui avait porté à Paris le formulaire signé par tous les ecclésiastiques de la cathédrale, raconta, à son retour, ce qu'il avait appris des démarches de l'archevêque et de son grand-vicaire pour provoquer les mesures de rigueur prises contre la Compagnie. La rupture était complète; aussi, quand le prélat vint à Rouen, le Chapitre ne jugea pas à propos de lui envoyer de députation.

Nouveau grief contre les chanoines; ce qui

(1) Racine. *Histoire de Port-Royal*.

leur valut une troisième lettre de cachet ainsi conçue :

« Nos chers amés, doyen, chantre, chanoines et Chapitre de l'Eglise métropolitaine de Rouen ; après l'ouverture et lecture faite d'icelle dont la teneur ensuit, de la part du roi, chers et bien amés, ayant été informé que, depuis le retour de l'archevêque de Rouen, vous ne lui avez pas encore rendu les respects, ainsi qu'il s'est toujours pratiqué. Nous en avons été d'autant plus surpris que c'est chose contre l'ordre et l'usage de votre Compagnie ; et, comme nous désirons qu'il n'y soit rien innové, et que vous satisfassiez à ce que vous devez à votre chef, nous vous faisons cette lettre pour vous mander et ordonner qu'incontinent après l'avoir reçue, vous ayez à faire, dans la forme ordinaire, une députation vers le sieur archevêque, et avec le nombre accoutumé en semblables occasions, pour le complimenter sur son retour dans son diocèse, vous assurant que vous ferez chose qui nous sera d'autant plus agréable qu'elle regarde l'honneur de l'Eglise. Ne faites donc faute d'accomplir notre intention, sous peine de désobéissance, car tel est notre plaisir. Donné à Fontainebleau, le 8 août. *Signé* Louis. »

1661. Comme on lisait cette missive dans la salle capitulaire, un bourgeois qui avait fait un mémoire contre l'archevêque en faveur du Chapitre, vint en

offrir un exemplaire aux chanoines. Pour ne pas se donner l'ombre d'un tort, ceux-ci ne voulurent pas l'accepter, et décidèrent, au contraire, que, *par obéissance à Sa Majesté*, l'archidiacre de Romé, et MM. Aubourg, Demoy et Le Brun iraient complimenter le prélat sur son retour dans le diocèse. La députation fut très froidement accueillie; l'archevêque se contenta de lui dire très laconiquement qu'il continuerait à servir la Compagnie *en toutes rencontres*.

Le Chapitre avait rempli, *par ordre*, un devoir qui ne remédiait à rien, car non moins désireux de se justifier, il envoya de nouveaux députés à Paris pour demander audience au roi, afin d'obtenir des juges. Ces délégués écrivirent bientôt qu'ils avaient pris la résolution de s'adresser à Sa Majesté, avec autant de fermeté que leurs ennemis mettaient de malice pour les calomnier; ils se rendirent à Fontainebleau le même jour que MM. Mallet et Magnel, députés de l'archevêque, y étaient accourus tout exprès pour contrebalancer leurs démarches.

Enfin, les délégués du Chapitre veulent arriver au Conseil de conscience, puis devant Sa Majesté. Ils étaient résolus à donner de l'éclat à leur réclamation, lorsque le duc de Longueville s'offrit comme médiateur, et proposa aux deux partis de suspendre la lutte, espérant tout concilier à son retour à Rouen.

L'affaire fut en effet arrangée par M. de Longueville. L'archevêque fit rappeler de l'exil l'archidiacre Pâris, ce dont le Chapitre le remercia, en le suppliant d'obtenir la révocation des arrêts du conseil privé, contre l'honneur et la liberté de l'Eglise de Rouen. Ainsi furent éteintes pour un temps, parmi les membres du clergé de la cathédrale, ces querelles causées par le jansénisme. Lorsqu'il fut question de se soumettre au formulaire de 1665, la compagnie ne fit aucune difficulté, et prescrivit même aux chapelains de le signer *de suite*, sous peine d'être déclarés suspects d'hérésie et de jansénisme.

Si la doctrine de Port-Royal fut un moment étouffée par la volonté du roi, si les ecclésiastiques se montrèrent dociles à la voix de leurs supérieurs, il n'en fut pas de même dans toutes les classes de la société. En effet, les dissidents ne se remuèrent pas moins que par le passé; et après l'acceptation de la bulle, il y eut encore plus de Jansénistes que jamais. Cette doctrine se retrouva sur la route de Saint-Denis, insultant aux cendres du grand roi; elle joua un rôle actif dans nos disputes philosophiques du XVIIIe siècle et dans nos troubles politiques qui les suivirent; on la retrouve même de nos jours parmi certaines familles de l'ancienne magistrature qui affectent le Jansénisme, plutôt par tradition que pour faire du schisme, et qui s'abs-

tiennent consciencieusement de cette religion facile, de ce christianisme aux molles allures, semi-payen et fleuri, qu'avaient introduit les Jésuites.

Le Chapitre émit, en 1661, un réglement pour l'élection du prisonnier; on arrêta, qu'après avoir lu les confessions, tous les chanoines seraient munis d'autant de billets qu'il y aurait de prétendants, et déposeraient dans l'urne le nom de celui dont ils auraient fait choix; que s'il y avait partage, on procéderait à un autre tour de scrutin, entre les deux qui auraient obtenu le plus de suffrages.

Le 6 novembre, on chanta un *Te Deum* pour 1661.
la naissance du Dauphin; le roi avait écrit à ce sujet la lettre suivante : « Les grâces qu'il a plu à Dieu répandre sur ma personne et sur mon état, depuis mon avénement à la couronne, ont paru si visiblement par les signalées victoires que j'ai remportées pendant la guerre, et par l'heureuse conclusion de la paix et de mon mariage, que je ne saurais exprimer les sentiments de reconnaissance que j'en ai; mais je me trouve encore obligé de les redoubler par la nouvelle faveur que je viens de recevoir de la naissance d'un fils, dont la reine mon épouse et compagne a été aujourd'hui heureusement délivrée; et comme cet événement est le plus conforme à mes souhaits et le plus avantageux à mes peuples qui pouvait arriver, et que je désire

qu'il en soit rendu à la divine bonté, les louanges qui lui en sont dues, je vous fais cette lettre pour vous dire qu'incontinent après l'avoir reçue, vous ayez à faire chanter le *Te Deum* dans votre église cathédrale et autres de votre diocèse, pour remercier Dieu d'un si grand bien, et le prier que nous puissions nourrir et élever ce fils pour sa gloire, et le rendre un jour capable de posséder ce titre d'aîné de son église et de succéder à cette couronne; observant de votre part, en cette occasion, les solennités requises pour marque d'une réjouissance publique; ce que me promettant votre affection, je prierai Dieu qu'il vous aye, M. l'archevêque de Rouen, en sa sainte garde. De Fontainebleau, le 1er novembre 1661. »

La réforme de Saint-Maur fut introduite, à cette époque dans le monastère de Saint-Ouen, par les soins de Madame de Longueville, assistée de l'archevêque de Chanvallon, de plusieurs membres du Parlement et de la Chambre des Comptes; on défendit aux anciens moines non réformés de recevoir des novices. La nouvelle congrégation fit revivre la splendeur primitive de ce monastère; les bâtiments furent réparés, une bibliothèque fut créée; l'abbé donna 100 louis pour en faire les armoires et y ajouta tous ses livres, plus 100 autres louis pour en acheter de nouveaux. Des ecclésiastiques et des séculiers concoururent à cette fondation; on cite

parmi les premiers MM. Hellot, Vallier et Vallet, anciens moines, et parmi les seconds le marquis de Torcy, M. de Sainte-Catherine et M. de Chesnevarin; le marquis de Rouillac donna deux grands globes (1).

Le Chapitre de la cathédrale fit, comme de coutume, sa procession à Saint-Ouen, le jour de la saint Barthélemi. Il y eut d'abord incertitude, car le prieur de la congrégation de Saint-Maur, nouvellement introduit dans cette abbaye, n'était pas venu inviter les chanoines suivant l'usage observé par ses prédécesseurs. Il se présenta seulement la veille de la fête, et demanda la continuation de l'ancienne confraternité qui existait entre le Chapitre et son monastère.

On construisait, à cette époque, la maison située dans le cimetière de Saint-Etienne, près le portail de la Calende; et les maîtres de la confrérie de Saint-Romain obtenaient permission de faire bâtir une petite sacristie derrière leur chapelle.

La salle capitulaire étant très dégradée, on décida de tenir le Chapitre dans la bibliothèque; on fit faire une nouvelle horloge pour l'église et l'on réforma la musique dont le maître fut remplacé. 1662 à 1664.

Alors dom Pommeraie dédiait aux anciens religieux de Saint-Ouen l'histoire de leur communauté,

(1) Choses notables du monastère de Saint-Ouen, manuscrit. (Archives départ.)

et le monastère faisait placer son chartrier dans la tour voisine du jardin et contigue à l'église.

M. Guérin, chanoine, présenta un *indult* du pape qui lui permettait d'exercer la médecine, comme il le faisait déjà depuis huit ans qu'il était promu aux ordres sacrés; il n'encourera, désormais, pour ce fait, *aucune note d'infamie*, et sera absous de sa conduite passée par l'archevêque ou son official, après qu'on lui aura *imposé quelque pénitence salutaire.*

1665. Le 2 septembre 1665, mourut à Rouen M. le duc de Longueville, emportant les regrets des ecclésiastiques et de toutes les classes de la société. Sa justice avait été telle que le peuple le comparait à Rollon, et que sa mémoire resta longtemps gravée dans tous les cœurs.

M. de Hallé, peintre, natif de Rouen, envoya dans cette ville un tableau qu'il avait fait à Paris, représentant *la Multiplication des cinq pains*; il était destiné au réfectoire de Saint-Ouen et avait coûté 800 livres à la communauté.

1666. Le 22 février 1666, le Chapitre fit célébrer un service pour la reine-mère qui venait de décéder.

Les intendants de la fabrique plantèrent, d'après une sentence du bailli de l'église, un poteau sur le parvis pour y exposer les laquais et cochers *qui feraient du tumulte ou des insolences* près de la cathédrale. Cette sentence fut imprimée et affichée

dans les principaux quartiers de la ville. Le carcan fut singulièrement étrenné. On y trouva attachée une ordonnance capitulaire avec un portrait de chanoine, sous lequel on avait écrit quelques vers injurieux. Le Chapitre lança des censures contre le coupable qui ne tarda pas à être connu ; c'était Simon Varin, prêtre, basse-contre de l'Eglise ; on le renferma dans les prisons de l'Officialité, avec défense au concierge de *le laisser divaguer*.

Vers le mois de mars, on commença dans le monastère de Saint-Ouen le grand édifice qui sert maintenant de mairie à la ville de Rouen.

Le Père Niquet, jésuite, fit hommage au Chapitre de son ouvrage intitulé : *Iconologia Mariana* et des *Images de la Vierge*; ces livres furent acceptés et placés dans la bibliothèque.

Le promoteur du Chapitre, toujours aux aguets pour réprimer les écarts des gens d'église, demanda la punition d'un chapelain nommé Lenfant *qui avait hantise avec une femme mariée de la ville*; ce chapelain fut envoyé pour six mois dans la maison de Saint-Lazare, à Paris, pour y apprendre à se *recolléger* et à mieux vivre à l'avenir.

Il y eut un fait plus grave à Bayolet ; le vicaire perpétuel de cette paroisse était convaincu « d'avoir mené une vie lubrique et scandaleuse ; d'avoir plusieurs fois, avec exécration, prononcé des jurements et blasphêmes contre le saint nom de Dieu,

de s'être souvent enivré au conspect et scandale de ses paroissiens, et d'en avoir laissé mourir quelques-uns privés de sacrements; » il fut condamné à être détenu, pendant un an, dans les prisons du Chapitre, au pain et à l'eau, le mercredi, vendredi et samedi; et déclaré incapable de posséder aucun bénéfice à charge d'âmes.

L'inimitié, qui existait entre quelques membres du Chapitre et M. Mallet, grand vicaire de l'archevêque, n'avait pas encore tout-à-fait disparu, et l'on ne demandait pas mieux que de le trouver en défaut; un jour on rapporta, qu'en disant la messe, il avait changé les paroles de la consécration, et qu'au lieu de dire *pro multis effundetur*, il avait dit *pro omnibus*, et qu'il voulait faire ce changement dans le nouveau Missel. M. Mallet se défendit de cette imputation, exigea même une rétractation de M. Guérin, qui mit plusieurs jours avant de reconnaître qu'il avait mal entendu.

1668. La maladie contagieuse ayant reparu dans la ville, le Chapitre donna 300 livres pour subvenir aux besoins des pestiférés, et désigna des ecclésiastiques pour les administrer. Le mois d'août se passa en processions dans l'église afin d'obtenir la cessation du fléau. On n'alla pas à Saint-Ouen, ce qui fit dire aux religieux que les Chanoines ne voulaient pas faire diacre et sous-diacre au grand prieur qui officiait en l'absence de l'abbé.

On permit au chapelain Laurent Le Métais d'aller à la campagne, *à cause de la hantise qu'il avait eue avec une personne atteinte de la contagion*, et l'on défendit aux intendants de la fabrique de laisser entrer des meubles ou des marchandises dans l'enclos de l'église. Cette maladie dura jusqu'au mois d'avril de l'année suivante. Le Chapitre accorda 150 livres pour les pestiférés de Dieppe et des lieux circonvoisins.

Pendant que le fléau sévissait dans Rouen, les médecins célébrèrent la fête de Saint-Luc, leur patron. Comme au terme de leur réglement, ils devaient recevoir ce jour là une certaine distribution, ils voulurent en exclure leur confrère, M. Boujonnier, *médecin du danger*, parce qu'il n'avait pas assisté à la messe, conformément aux statuts. Le Chapitre désapprouva cette décision, et dit que le sieur Boujonnier étant requis auprès des pestiférés, travaillait pour le bien public et devait participer au gain de ses confrères; il y ajouta même 20 sols de ses propres deniers.

On fit faire un tableau pour la chapelle de Saint-Pierre et Saint-Paul par un peintre nommé Le Tellier, auquel on donna 200 fr. pour son travail.

L'archevêque était alors malade à Gaillon; on délégua auprès de lui MM. Mallet et de Hincourt, qui rapportèrent que la santé du prélat ne donnait plus d'inquiétudes.

Le Chapitre apprit *qu'un viel homme inconnu* était tombé mort dans la chapelle de la Vierge où il entendait la messe; il le fit visiter, et sut qu'il était *décédé de vieillesse*; on permit aux parents de l'enlever et de le faire inhumer où ils le jugeraient convenable.

Les religieux carmes obtinrent l'autorisation de venir processionnellement à la cathédrale, et d'utiliser la musique de l'église, pour célébrer la canonisation de la bienheureuse Madeleine de Pacy.

1670. En 1670, fut achevée et dédiée l'église des Pères de l'Oratoire, qui étaient venus faire concurrence à l'enseignement des Jésuites.

Le roi de Pologne arriva à Rouen le 28 juillet de la même année, et logea dans le palais de l'archevêché; le doyen, accompagné de cinq chanoines, eut mission de le complimenter et de lui offrir 12 pains et 12 bouteilles de vin de la part du Chapitre.

Nous trouvons ici quelques curieux documents au sujet de l'histoire de la cathédrale de Rouen par dom Pommeraie. Ce bénédictin de la congrégation de Saint-Maur venait de terminer cet ouvrage et en avait fait hommage aux chanoines; ceux-ci le firent remercier et lui accordèrent une somme de 500 liv. pour l'aider à faire imprimer son travail.

A la réunion suivante, le doyen, M. Raoul Bretel, dit qu'il s'opposait à la remise de ces 500 l.

tant qu'on n'aurait pas remboursé l'emprunt de 2,000 liv affecté aux travaux de la demeure de M. l'archidiacre Le Pigny, et acquitté la dette contractée pour les réparations de l'église de Plasnes.

Cette motion fut accueillie, et l'on défendit provisoirement au receveur de payer les 500 livres accordées au père Pommeraie.

On pense bien encore que l'auteur ne devait rien toucher de la subvention du Chapitre tant que son livre n'aurait pas été censuré ; on nomma une Commission pour en examiner le manuscrit, et le corriger. Ces commissaires étaient MM. Mallet et Thirel ; sur leur rapport, qu'ils n'avaient rien trouvé dans l'ouvrage *de contraire à l'honneur de l'Eglise de Rouen*, on décida que la somme promise serait versée au père Pommeraie. Ce qui eut lieu nonobstant la vive opposition de M. Trônel.

On voit quelle espèce de liberté était laissée aux gens d'église pour écrire l'histoire de ces grandes Compagnies qui voulaient être louées avant tout, même avant le respect que l'historien doit à sa conscience et à la vérité.

Nous trouvons un acte où la juridiction du Chapitre est violemment attaquée par le procureur du roi. Ce magistrat croyait avoir droit de la contester, depuis *la réformation de l'ordonnance criminelle*, dont les conséquences devaient tôt ou

tard rendre plus nominale qu'effective la haute justice de l'Eglise. Charlotte Le Sauvage et Marie Harel, sa fille, venaient d'être condamnées par la justice cléricale à faire amende honorable, et à être battues de verges devant les trois portes de la cathédrale. Le procureur du roi réclama ces femmes pour les faire incarcérer dans les prisons du Bailliage, et défendit à Jacques Landeau, exécuteur des sentences criminelles, de mettre à exécution l'arrêt du Chapitre, sous peine de destitution.

Sur l'appel interjeté par l'Eglise devant le Parlement, la Compagnie reconnut les priviléges du Chapitre, et réformant seulement l'arrêt de l'official, condamna les prévenues *au fouet, à la custode aux anneaux de la conciergerie de la Cour*, avec défense de récidiver, sous peine de la vie.

1670. Le 14 août 1670, on s'aperçut que le greffe du tribunal ecclésiastique avait été violé, et qu'on y avait pris plusieurs papiers et ordonnances du Chapitre. M. Hallé, curé de Béneville, accusé de ce délit, fut arrêté et renfermé dans les prisons de l'officialité.

On célébra dans le même temps la canonisation de Saint-François de Salles. Les directeurs des monastères de la Visitation présentèrent à l'archevêque, pour qu'il les bénît, des bannières où se

voyait l'image du nouveau saint. A la suite de cette cérémonie, on fit une procession qui se rendit dans les deux couvents de la Visitation. Peu après, les frères prêcheurs se réunirent devant l'autel du Vœu de la cathédrale, pour célébrer la béatification de sainte Rose.

Le prieur de l'Ile Adam ayant proposé un échange de reliques au Chapitre, on engagea MM. Trônel et Mallet à lui adresser, *selon leur prudence*, quelques-unes de celles de l'Église, pour des restes de Saint-Victrice, de Saint-Évode et de Saint-Romain, anciens archevêques de Rouen.

On défendit aux chapelains d'aller à la chasse, et l'on fit sortir du collége les chiens qui étaient dans la maison de M. Brémontier.

Par sentence de la haute justice de l'Hôtel-Dieu de la Madeleine, Marie Crestel, convaincue d'avoir volé un enfant dans l'enclos de l'Hospice, fut battue de verges par l'exécuteur de cette juridiction, au pied de l'escalier de la Calende, et dut payer, en outre, 30 livres d'amende.

Les Jésuites, alors débarrassés du Jansénisme et de Port-Royal, résolurent de tourner leurs armes contre les religionnaires. Le moment était opportun, car le grand roi, énorgueilli de ses victoires et de sa puissance illimitée, voyait avec déplaisir qu'une petite fraction de son peuple eût pu résister à ses ancêtres et leur eût arraché des concessions qu'il

regardait comme attentatoires à la dignité du trône.

Il avait cependant confirmé l'édit de Nantes pendant sa minorité, et levé les restrictions que des arrêts postérieurs apportaient à son exécution. Protégés par ces bienveillantes mesures, les religionnaires auraient pu vivre en repos, si l'esprit de secte n'eût constamment entretenu chez eux la fatale pensée d'asservir les catholiques à leur autorité.

Les Réformés d'Angleterre préludaient à leur révolution de 1688 et aux dures lois qu'ils ont fait peser sur leurs adversaires religieux; ceux de France ne comprirent pas assez que la main ferme de Louis XIV ne laisserait pas échapper la couronne, en se prêtant à leurs rêveries sociales et théologiques.

Ils abusèrent évidemment d'une position qu'ils croyaient sûre, et dont le maintien était pourtant sujet à bien des éventualités. En effet, le pouvoir recevait souvent des rapports sur leurs fâcheuses entreprises, ou plutôt sur celles de quelques enfants perdus, que les sages de la secte ne manquaient jamais de désavouer. Elles n'en aigrissaient pas moins les esprits contre le parti tout entier. Ainsi, les imprudents rencontraient-ils dans les campagnes des Catholiques allant faire leurs pâques? ils leur adressaient mille moqueries au sujet de l'acte saint

qu'ils se disposaient à pratiquer. Ils ne montraient nulle retenue quand ils voyaient passer les processions, et l'on trouvait souvent des hosties et du pain répandus par eux, pour montrer le peu de cas qu'ils faisaient de la consécration.

A Rouen, ils avaient établi des écoles clandestines, malgré les ordonnances, et s'en allaient dans des bateaux à Quevilly, d'où ils revenaient en chantant des psaumes, et en proférant des paroles téméraires que les oreilles catholiques avaient peine à supporter. Leurs actes étaient devenus si provoquants que le Chapitre se vit contraints d'en informer la Cour (1). 1671.

Cette conduite irréfléchie donna lieu à de funestes représailles. Une déclaration du roi rétablit les modifications apportées à l'édit de Nantes, et défendit aux religionnaires de tenir des synodes. Alors les écoliers des Jésuites se ruèrent sur eux et détruisirent plusieurs de leurs temples. Bientôt, pour agir plus légalement, on consulta les édits, et l'on trouva que les sectaires avaient des prêches dans des lieux qui n'y étaient pas désignés ; on les renversa, sans égard aux permissions particulières qu'ils avaient obtenues de les construire ; ensuite on abolit dans le Parlement les Chambres composées de Catholiques et de Protestants ; on ne laissa à la secte qu'un droit de récusation très restreint.

(1) *Reg. capit.*, 21 août 1671.

Tous les temples furent surveillés par les Catholiques, et l'on désigna dix commissaires pour épier ce qui se passait dans celui de Quevilly. Les huguenots durent se mettre à genoux, chapeau bas, au passage du Saint-Sacrement, et laisser visiter leurs malades par des prêtres catholiques. Mais ce qui leur porta le coup le plus sensible, fut de ne pouvoir élever leurs enfants qu'on leur enleva sous prétexte de laisser à ces petites créatures la faculté de choisir entre les deux croyances. Sans cesse insultés par la populace et emprisonnés, leur position n'était plus tenable à Rouen comme dans tout le reste de la France.

L'archevêque de Chanvallon, promoteur de toutes ces mesures de sévérité adoptées par le Parlement, avait bien mérité des Jésuites et de la Cour; aussi fut-il immédiatement appelé à la chaire métropolitaine de l'Église de Paris.

1671. Le Chapitre connut cette élection le 5 janvier 1671. Certes, en se rappelant leurs anciennes disputes avec le prélat, les chanoines ne devaient pas être très fâchés de son départ. Ils lui envoyèrent néanmoins une députation, composée de l'archidiacre Le Fieux et Châlon *junior*, pour lui témoigner *le regret que le Chapitre éprouvait de le voir quitter le siége de Rouen.* L'archevêque reçut gracieusement ces délégués, en les assurant du désir qu'il avait de *servir la Compagnie en*

tout temps et en tout lieu. Peu après, il écrivit qu'il venait de recevoir ses bulles, et annonça le jour de sa réception dans la métropole de Paris.

La même députation alla complimenter l'évêque de Langres, M. de Médavi, désigné pour remplacer M. de Chanvallon; elle reçut le plus bienveillant accueil du prélat, qui lui donna l'assurance de son amitié pour sa nouvelle Église. En attendant les formalités nécessaires à l'admission de cet archevêque, le Chapitre déclara le siége vacant et pourvut aux offices.

Il donna la bénédiction aux prédicateurs qu'il avait désignés pour les stations de l'Octave du Saint-Sacrement. Celle de Quillebeuf fut accordée au Père Dominique *Hérichon*, jacobin d'Évreux; celle de Gisors à M. *Morisset*, curé; celle du Havre au Père *Douffière*, jacobin, et celle de Caudebec au Père *Fulgence*, augustin déchaussé.

L'ancien archevêque ayant emporté à Gaillon un grand nombre de livres de la bibliothèque, on en fit l'inventaire qu'on remit au Père Hippolyte et au curé de Saint-Herbland, ancien bibliothécaire, pour les faire rentrer à l'église.

M. Ferrare du Tot fit présent au Chapitre de deux volumes in-folio de Bochart; on paya 33 liv. pour l'achat des œuvres complètes de M. de Thou, et l'on nomma un bibliothécaire pour remplacer le curé de Saint-Herbland.

M. de Médavi manda, dans le mois de septembre, qu'il venait de recevoir ses bulles, et annonça qu'il ferait prendre possession par procureur; cet acte provisoire eut lieu peu de jours après.

François Rouxel de Médavi. 1672

Ce ne fut que le 17 janvier 1672 que le prélat vint lui-même se faire installer dans son église. Nous remarquons que le Chapitre lui permit de se revêtir de la chape et de l'habit violet précédemment portés par M. de Harley, avec l'autorisation de la Compagnie.

François Rouxel de Médavi appartenait à l'une des plus anciennes familles de la Bretagne, alliée aux Chanvallon et aux Mathan de Normandie. Passé de l'armée dans l'Église, il fut nommé par Louis XIV évêque de Séez, en 1651, d'où il fut transféré à l'évêché de Langres, après s'être distingué dans plusieurs grandes assemblées du clergé.

On fit le 10 mai, disent les registres, des prières pour attirer les bénédictions du Ciel sur la juste entreprise du roi contre les Etats-Généraux des Provinces-Unies à cause de leur ingratitude et de la méconnaissance des bienfaits qu'ils avaient reçus de sa Majesté et de ses prédécesseurs. » Le 21 juin, on chanta un *Te Deum* pour les conquêtes du roi *dans le pays de Hollande*.

Dans le mois de septembre suivant, le Chapitre fit bénir les quatre cloches qui devaient être mises dans la pyramide; M. de Châlon fut prié d'en être

le parrain. On chargea les intendants de la fabrique de faire payer le droit de sépulture pour ceux qui étaient inhumés dans l'église.

Au commencement de l'année 1673, le bourg de Londinières fut presque entièrement incendié; le Chapitre consentit à de grands sacrifices pour les habitants, et leur fit accorder remise de leurs tailles par l'intendant, M. de Mascarany, qui leur délivra du bois pour rebâtir leurs maisons (1). 1673.

L'archevêque étant venu à Rouen le 1er septembre, on le pria de céder une place, près de l'officialité, pour servir de lieu de sépulture aux paroissiens de Saint-Etienne; ce qui indique qu'on allait disposer de leur cimetière pour y construire les maisons qui sont accolées à l'église, du côté de la rue de la Calende.

Le bailli de la haute justice du Chapitre ayant demandé un lieu commode propre à l'exercice de sa juridiction, on lui accorda l'*écritoire* de l'huissier pour y faire l'instruction des procès, et un autre lieu pour y prononcer les jugements définitifs.

Le même système de persécution et de représailles continuait envers les sectaires; les Jésuites, tout puissants, venaient de faire célébrer, sur l'invitation de la reine, une fête pour la canoni-

(1) Nous croyons devoir dire ici, pour éviter des notes inutiles, qu'à partir de l'année 1673, nous marcherons constamment avec la portion des registres déposée dans la sacristie de la cathédrale.

sation de saint François de Borgia. L'assemblée du clergé demanda impérieusement aux ministres protestants d'abjurer, et exigea la conversion forcée de tous les huguenots. La France fut couverte de prédicateurs dont les sermons n'avaient d'autre but que d'en venir à ces fins. Un chanoine de Rouen, M. de Molony, fut nommé évêque de Laon, en Irlande « chargé d'y faire faire mission, d'instruire les peuples à la religion catholique, de les retirer de l'erreur et de les porter à se convertir ». L'archevêque écrivit à ce sujet au Chapitre qu'il y allait de l'honneur de la Compagnie de considérer ce chanoine comme présent, de le laisser jouir de ses distributions et des fruits de sa prébende, afin de lui donner le moyen de subsister, attendu que les évêques ne jouissaient d'aucun revenu en Irlande, tout ayant été usurpé par les hérétiques.

On travaillait, à cette époque, à la restauration de la chapelle de la Vierge; on en fit gratter la voûte, changer les vitres, en plaçant en haut celles qui avaient des personnages, et en bas de simples carreaux blancs, *pour rendre la chapelle plus claire.*

1674. Dans le mois de mars 1674, le Chapitre prit une délibération au sujet du Chancelier; elle rappelait que son office était très considérable, à l'égard des écoles publiques de la ville et du diocèse, soit en les visitant, soit en examinant la capacité des

maîtres dont la doctrine devait être orthodoxe, soit enfin en ne laissant faire la lecture d'aucun livre prohibé. On reconnut que M. Hue, qui possédait cette dignité depuis le 14 mars 1662, n'avait jamais résidé à Rouen, et ne s'était pas même fait remplacer; ce qui avait occasionné beaucoup de désordres dans l'enseignement, et encouragé les protestants à établir des écoles clandestines dans la ville. On arrêta que le Chancelier se présenterait dans le délai de deux mois, vu qu'il usurpait journellement le temporel de son emploi, et que, s'il ne comparaissait pas, son office serait déclaré vacant et impétrable par les voies canoniques ordinaires.

On donna l'ordre à l'official de faire sortir de Rouen Mᵉ Briant, habitué de la cathédrale, à cause du scandale qu'il commettait dans l'église par sa conduite *indigne des prêtres*. . . . . .

On défendit au portier du collége d'Albane de laisser entrer sa femme dans l'établissement, sous peine d'être chassé. . . . .

L'introduction de plusieurs femmes et filles de mauvaise vie dans ce collége avait donné lieu à certain scandale, au sujet duquel il y eut ordre d'informer. Le chapelain Helouin, particulièrement compromis fut condamné, après audition de témoins, à payer la somme de 30 livres dont moitié serait pour l'Hôtel-Dieu, et le reste pour les pauvres valides de la ville. Il fut, en outre, suspendu de ses ordres

pendant quatre mois, et contraint d'assister à l'office dans les basses formes du chœur, sans aumusse ni bonnet, *avec défense de récidiver, et de fréquenter des filles ou autres suspectes de scandale.* Ce chapelain demanda au Chapitre de commuer sa peine, et ne put rien obtenir. Le chanoine de La Hogue fut chargé de surveiller le collége d'Albane et de s'en faire apporter les clefs tous les soirs. Les chapelains négligeaient alors le service de leurs chapelles; car on autorisa le promoteur de faire saisir *le gros de leurs revenus*, pour les astreindre à célébrer les messes auxquelles ils étaient obligés.

Nous trouvons ici plusieurs *Te Deum* chantés pour la réduction des villes de Dôle, de Salins, et pour la victoire remportée par le vicomte de Turenne sur l'armée de l'empereur, commandée par le duc de Lorraine et le colonel Caprara. On voit qu'à défaut de tout autre document, nous retrouverions les hauts faits du règne de Louis XIV dans les registres de l'église de Rouen.

Il est toujours question d'accorder une partie de la place de la Calende pour faire le cimetière de la paroisse de Saint-Etienne, dans la cathédrale. On convint, avec le trésorier de cette église, qu'il ferait clore ce lieu de repos d'un petit mur, contre lequel il n'y aurait pas de boutiques, et qu'on paverait la rue, le long de ce mur, ainsi que le Chapitre y était obligé.

Les chapelains ne peuvent se charger d'aucune messe, sans l'avoir fait inscrire sur un registre : par ce sage règlement, on voulait éviter un abus qui intéressait autant la conscience que la moralité des gens d'église. Malgré cet ordre, le chapelain Boulard fut cité pour y avoir contrevenu. Il s'excusa en disant : que, prêt à monter à l'autel, une demoiselle était venue le prier de lui commencer une neuvaine, ce dont il s'était gratuitement chargé.

Réprimandé d'abord par le chapelain Deshays, qui tenait le registre de la sacristie, Boulard traita son confrère de *fou*. Ne faites pas tant de scandale lui dit Deshays. *Vous êtes un imbécille*, répliqua Boulard. Le Chapitre blâma ce dernier d'avoir reçu une neuvaine sans en donner avis, et le condamna à demander pardon à Me Deshays de son emportement et des paroles injurieuses par lui proférées ; ce qu'il fit, le *Chapitre séant*, bien qu'il assurât ne pas se rappeler d'avoir traité de *fou* Me Deshays.

MM. Brice et Ridel eurent mission de voir le procureur général du Parlement, *pour le faire consentir à un arrêt* qui renvoyait le Chapitre en possession de la place de la Calende. 1674.

Le roi venait de quitter l'armée et de rentrer à Paris, après la reddition des places de Dinan et de Limbourg : on chanta un *Te Deum*, et l'on fit une procession générale, tant pour célébrer l'heureux

retour de Sa Majesté, *que pour obtenir du beau temps.*

On faisait encore signer le fameux formulaire aux nouveaux ecclésiastiques et à ceux qui obtenaient des bénéfices; cette mesure provoquait souvent de l'opposition. François l'Archevêque s'étant présenté pour obtenir la qualité de gradué, refusa sa signature, en disant qu'il blâmait de tout son cœur ce que ces propositions avaient d'hérétique, mais qu'on n'avait pas le droit d'exiger de lui une profession de foi. Comme on ne voulait pas lui délivrer ses commissions, il se décida à signer, en protestant, et disant qu'il le faisait pour la conservation de son droit.

1675. On trouve ici l'exposé des dilapidations auxquelles se livraient les évêques et les abbés commendataires, sur les biens de l'église. Nous ne citerons que quelques faits pris dans les doléances du monastère de Saint-Ouen.

En 1675, l'Assemblée du clergé accorda au roi 400 mille livres sur les domaines cléricaux; le monarque demanda en outre le huitième denier à ceux qui jouissaient de ces biens par aliénation depuis 1555, leur accordant garantie de n'en pouvoir être dépossédés avant trente ans. Les ecclésiastiques pouvaient toutefois rentrer, dès ce moment, dans leurs propriétés, en payant eux-mêmes la taxe demandée; c'était dépouiller tous ceux qui les

tenaient par aliénation. Cette mesure fut sévèrement blâmée. De leur côté, les *traitants* ne se contentèrent pas d'imposer les terres aliénées depuis 1555. Ils firent payer pour toutes celles qui avaient antérieurement appartenu à l'Eglise.

Les religieux de Saint-Ouen ne voulurent pas rentrer dans ces biens, crainte de se rendre odieux auprès des séculiers qu'on aurait dépossédés. Le cardinal de Bouillon, leur abbé, fut moins scrupuleux, et intenta des procès pour recouvrer des domaines qui avaient déjà passé dans plusieurs mains. Il y eut des transactions par suite desquelles l'abbé toucha de fortes sommes au détriment de la communauté.

Les abbés de Saint-Ouen qui avaient généralement laissé dépérir, par leur faute, les revenus de la mense abbatiale, désiraient presque tous rentrer en partage avec les moines qui s'étaient montrés plus soucieux d'entretenir leurs biens. Ceux-ci se mirent en garde contre de telles prétentions, et rédigèrent une note établissant le mauvais régime que les abbés avaient fait subir à leurs propriétés. Nous voyons qu'il ne restait pas un seul baliveau dans la forêt verte.

La nomenclature de leurs griefs serait trop longue à raconter; ils reprochent aux abbés de fieffer leurs biens à vil prix pour récompenser des services privés; d'avoir vendu des terres dont la valeur avait disparu ; d'avoir ruiné les papiers du chartrier, en

y laissant entrer, pour une pièce de 15 sous, toutes sortes de personnes qui avaient dérobé les cartulaires. Le moine, rédacteur de cet acte, conseille néanmoins aux religieux de ne pas réclamer, de peur d'encourir l'indignation de personnages puissants, entre autres de leur abbé qui s'offenserait de ce qu'on trouvât à redire à ses actes.

On fit, dans le même temps, un service à la mémoire du vicomte de Turenne, oncle de l'abbé de Saint-Ouen. Sur la demande de ce dernier, le Chapitre de la cathédrale s'y rendit en corps. L'église était décorée d'armoiries et de trophées peints sur bois, envoyés de Paris, où ils avaient servi aux mêmes pompes funèbres. Néanmoins, la dépense se monta à plus de 1500 livres. L'abbé en paya la moitié, et les religieux le reste, « ce dont on ne leur témoigna pas grande reconnaissance, *car c'est la maxime des grands de se persuader que tout leur est dû.* » On voit qu'on n'était pas moins frondeur dans les cloîtres que dans le monde. Le rédacteur de ce rapport conseille à la communauté de faire de son propre mouvement, et à peu de frais, ces sortes de services, et de ne pas attendre l'ordre des supérieurs qui entraîne toujours à de trop fortes dépenses.

Le 10 avril 1676, les Pères supérieurs des Carmes déchaussés, du boulevard Bouvreuil, supplièrent le Chapitre d'assister, dans leur église, à

la béatification du bienheureux Jean de La Croix, religieux de leur ordre.

Le célèbre prédicateur Bourdaloue prêcha le carême de l'année 1677 dans la cathédrale. L'affluence fut telle que l'on prit certaines dispositions pour maintenir l'ordre parmi les assistants; les places étaient retenues d'avance; et l'on demanda au Chapitre de faire descendre la chaire au centre de la nef pour la mettre plus à portée des auditeurs. Tout porte à croire que la chaire mobile actuelle de la métropole est celle dans laquelle monta l'illustre prédicateur. 1677.

On fit un nouveau réglement pour les chapelains dont la conduite donnait lieu à de continuelles réprimandes. Le Chapitre réunit ceux des coéges du Pape et de Darnétal dans le collége d'Albane, ce dernier pouvant les loger tous, vu qu'ils avaient été réduits au nombre de 22, par décision du Chapitre général de l'année 1673. L'entrée du collége fut interdite aux filles et aux femmes mariées; on permit seulement aux chapelains, en cas de maladie grave, de se faire soigner par leurs mères ou leurs sœurs. La maison dut être fermée à 9 heures du soir, depuis la saint Nicolas jusqu'à Pâques; et à 10 heures le reste de l'année.

On défendit aux chapelains d'avoir, dans le collége, des poulets, des pigeons et autres oiseaux, ou des animaux incommodes. On leur interdit, sous

peine de suspension, d'entrer dans les hôtelleries, cabarets, jeux de boule et spectacles, de divaguer dans l'église, d'y dormir et d'y prendre des postures indécentes.

Le premier acte de l'archidiacre chargé de surveiller les chapelains, fut d'exiger que Mᵉ Dubois renvoyât sa nièce qui habitait chez lui; il répondit qu'elle partirait à la saint Michel. Ce délai étant expiré sans qu'il eût satisfait à sa promesse, il fut condamné à s'asseoir dans les basses formes du chœur sans aumusse ni bonnet, puis on lui défendit de dire la messe dans la cathédrale. Ces mesures de discipline donnèrent lieu à de vives réclamations de la part des chapelains; l'un d'eux fut sévèrement puni pour avoir attaqué le chanoine Ridel, en lui disant que *ce qu'il répandait contre lui n'était que pures calomnies.*

1678. A cette époque, la disette était grande dans Rouen, si nous en jugeons par les sacrifices que fait le Chapitre pour assister les malheureux. Nous trouvons que le boulanger de l'église vend le pain cinq sols la livre, prix fort élevé à raison de la valeur du numéraire.

La misère, source de tous les crimes, occasionnait de nombreux larcins en ville et jusque dans l'intérieur de l'église. Un matin, on s'aperçut que la frange des rideaux du maître-autel avait été coupée, et qu'on avait enlevé la couronne d'or de la

Vierge placée dans la chapelle du Vœu. Pour obvier à de nouveaux délits, on ordonna au clerc de fermer les portes du chœur à six heures du soir en été, à quatre heures en hiver; et, aux confesseurs, de ne pas retenir leurs pénitents au-delà de l'heure fixée. On prescrivit aux officiers de l'église de faire une ronde, tous les soirs, pour voir s'il n'y aurait pas quelqu'un de caché dans les recoins des chapelles, et on leur accorda une petite somme pour la nourriture d'un chien, si sa présence était jugée nécessaire. Le cirier et le balayeur ne durent entrer dans la cathédrale qu'aux heures où elle était ouverte, sous peine d'être privés de leurs emplois.

On exigea que les chapelains récitassent leur office de mémoire sous peine de perdre leurs charges. Mᵉ Dumesnil l'aîné devait savoir, sous quinzaine, le psautier de l'histoire de saint Mellon; Mᵉ Dumesnil le jeune, celui de l'histoire de saint Ouen, et Mᵉ Quetteville le psautier de l'histoire de saint Sauveur.

On s'assembla, le 16 mars 1679, chez le premier président, pour aviser aux moyens de subvenir aux nécessités des pauvres, *dont le nombre augmentait chaque jour*. Dans cette réunion, Messieurs de la Chambre des Comptes ayant pris la place des chanoines, on rédigea une protestation devant les tabellions touchant les prérogatives de l'Eglise, et l'on réclama l'intervention de l'archevêque pour obtenir réparation. 1679.

M. Dufour, abbé de Notre-Dame d'Aulney, ancien trésorier de la cathédrale, fut inhumé dans une des chapelles de l'église de Saint-Maclou, lieu de sépulture de ses ancêtres.

Alors, M. de Médavy, d'une santé faible, jugea à propos de se faire aider dans ses fonctions archiépiscopales, et se donna pour coadjuteur, Jacques Nicolas de Colbert, chapelain du roi, que des relations de Cour mettaient en mesure d'occuper après lui le siége archiépiscopal de Rouen. L'archevêque en fit part au Chapitre qui lui répondit: « Nous agréons ce choix qui était digne de vous et de l'amitié que vous portez à votre Eglise; en effet, Monseigneur, il vous fallait pour cela un homme d'une singulière vertu; vous nous l'avez donné en la personne de M. l'abbé Colbert.... et nous nous flattons, qu'en parlant à ce digne successeur de la beauté et de l'excellence de votre diocèse, vous ne dédaignerez pas de lui dire quelques bons mots en faveur de votre Chapitre, qui doit lui députer pour l'assurer de ses respects. » L'archidiacre Le Pigny fut délégué auprès de M. de Colbert pour l'assurer de toute la joie que les chanoines prenaient à son élection, et de leur désir de conserver la bonne intelligence qui avait existé, depuis tant de siècles, entre eux et les prélats, cardinaux, ministres et illustres archevêques qui avaient gouverné l'Eglise de Rouen.

Le 22 juillet 1680, le prélat écrivit de Gaillon que le coadjuteur devant être incessamment sacré, il pensait que les chanoines jugeraient à propos d'envoyer une députation pour assister à cette cérémonie. 1680.

On reçut en même temps une lettre de M. de Colbert annonçant qu'il venait de recevoir ses bulles de Rome, *d'une manière extraordinaire et avec dispense d'âge*, expédition prompte, qu'il attribuait à la dignité de l'Église de Rouen; puis il mandait que M. de Médavy avait fixé au 4 août la cérémonie du sacre, dans la maison de Sorbonne, et suppliait ces messieurs de le recommander à Dieu par des prières extraordinaires. Le Chapitre fit célébrer une messe à l'autel du Vœu et sonner les cloches Georges-d'Amboise, Marie d'Estouteville, Rigauld et Thibauld, jusqu'à huit heures du soir, *pour avertir le peuple*. L'archidiacre de Champigny et les chanoines Meserany, Gaudon et de Séricourt furent délégués à Paris pour assister à la cérémonie du sacre de *Monseigneur l'archevêque de Carthage*, titre que portait alors M. de Colbert; ils prirent place après les archevêques et les évêques présents; M. de Médavy consacra son coadjuteur, assisté des évêques de Bayeux et de Lisieux. Le lendemain, les délégués du Chapitre allèrent à Sceaux pour complimenter le père du coadjuteur, le ministre Colbert, *qui leur témoigna beaucoup d'amitié pour le Chapitre.*

Le 28 août, les chanoines allèrent en surplis et aumusse visiter le nouveau prélat qui était venu à Rouen pour prendre possession de sa dignité. Il leur dit qu'il désirait inviter le Chapitre à dîner, et que ne pouvant réunir les chapelains, les chantres, les conseillers et les officiers de l'église, à raison de leur grand nombre, il ferait à chacun, la distribution de 60 sols par tête pour leur tenir lieu de repas; le Chapitre accepta cette offre *sans tirer à conséquence*.

1682. L'Eglise reçut, le 10 mars 1682, les livres que M. de La Fosse avait légués à la bibliothèque. On autorisa les trésoriers à payer les frais que nécessiterait leur placement dans de nouvelles armoires.

On chanta, le 13 août, un *Te Deum* pour la naissance du duc de Bourgogne, fils du Dauphin. Le roi, toujours heureux, écrivit à l'archevêque, « qu'après avoir donné la paix à l'Europe et choisi au Dauphin une épouse selon son cœur, il ne pouvait rien désirer de plus avantageux que la naissance d'un petit-fils qu'il prendrait soin d'élever pour la gloire de la France, pour succéder un jour à sa couronne et mériter le titre d'aîné de l'Eglise ». Il y eut des cérémonies dans la cathédrale et des feux de joie sur le parvis, afin de prouver au monarque la part que l'Eglise et le peuple prenaient à ses prospérités.

Le Chapitre accorda enfin, aux paroissiens de

Saint-Etienne, la place située entre la tour de Beurre, la barrière de la Calende et le ruisseau, pour y établir leur cimetière; à charge par eux de repaver ladite place, lorsqu'on y ferait des inhumations. Cette dernière exigence ferait croire qu'on enterrait les morts sous le pavé de la rue actuelle *du Change* et de la place de la Calende.

On assigna, à la même époque, les maîtres des confréries des apothicaires, épiciers et ciriers, établies dans la cathédrale, pour rendre compte de leurs gestions, et verser leurs deniers aux intendants des chapelles.

Le 26 juin 1683, le Chapitre s'assembla extraordinairement pour faire réparer le désordre causé par *l'effroyable ouragan* survenu la veille à huit heures du soir. Nous apprenons, par l'exposé de sa délibération, que la tempête avait abattu trois des tourelles qui surmontaient le grand portail, lesquelles avaient écrasé, dans leur chûte, le toît de la nef et les orgues, et que tout l'extérieur de l'église avait été fort endommagé. On nomma une Commission pour s'occuper des réparations les plus urgentes, afin d'obvier à de plus grands désastres, et l'on fit dresser, par des architectes, un procès-verbal des dégâts causés par la tempête. 1683.

Les autres édifices religieux de la ville éprouvèrent le même sort que la cathédrale : le clocher de la paroisse Saint-Michel fut renversé, et écrasa

une maison située de l'autre côté de la rue. La charpente du dortoir de Saint-Ouen fut déplacée de six pieds, huit grandes fenêtres du réfectoire et les vitres peintes de l'église furent brisées, et il ne resta pas un seul losange à la grande rosace du bout de la nef. C'est une perte d'autant plus grande, dit un manuscrit de Saint-Ouen, que ces vitraux étaient admirés *particulièrement à cause du rouge dont le secret est perdu.*

Le Chapitre adressa requête au Parlement, pour faire réparer les dégradations de l'église, aux *dépens de qui il appartiendra*; puis il pria l'archevêque de présenter un placet au roi pour en obtenir des secours. Le jubilé étant proche, les curés furent engagés à recueillir des aumônes pour la restauration de la cathédrale et des grandes orgues. Les commissaires qui inspectaient ces travaux proposèrent de faire couvrir provisoirement de plomb ce qui restait des trois petites tours renversées, afin de préserver le portail d'une plus grande ruine.

Il y eut de l'empressement de tous côtés; l'archevêque promit de faire réparer la nef à ses frais; M. de La Fosse donna 1,000 livres pour le rétablissement de l'orgue, et l'on fit une requête au roi pour le prier de venir en aide à l'église. Cette supplique fut présentée par le coadjuteur à son père, le ministre Colbert, qui se chargea de la faire agréer à sa Majesté.

Le 18 août, on décida, pour empêcher les désordres qui avaient lieu dans l'église, d'y établir un suisse aux frais du Chapitre et de la fabrique, et d'écrire à Paris pour s'en procurer un sous le plus bref délai.

On eut aussi à réprimer certaines irrévérences qui se commettaient sur les combles de la cathédrale par les promeneurs et des gens désœuvrés; quelques-uns même se permettaient d'y faire la chasse aux pigeons en tirant des coups de fusil qui détérioraient la toiture. Ordre fut donné de n'y laisser pénétrer personne avec des armes à feu.

Dans le courant du mois d'août 1683, le roi écrivit pour faire part du décès de la reine *sa très chère et honorée épouse*, décédée après quatre jours de maladie. « Comme j'ai besoin, dit-il, d'avoir recours à Dieu, par mes prières et celles de mes peuples, pour être soulagé dans mes vives douleurs de la perte que je fais avec toute la France, de lui demander le repos de l'âme d'une princesse si accomplie, je vous prie de faire des prières publiques dans l'étendue de votre diocèse. » Peut-être Louis XIV appréciait-il un peu tard les vertus de cette auguste princesse. C'était du reste le premier malheur de famille dont il était atteint; il en fut dédommagé par la naissance du duc d'Anjou et par des victoires. La prise de Luxembourg donna lieu à la célébration d'un *Te Deum*. Le 13 sep- 1683.

tembre, un service funèbre eut lieu pour M. de Colbert, ministre d'État, père du coadjuteur.

On sut que le maître de musique des enfants de chœur, Jacques le Sueur, *fréquentait*, *avec grand scandale*, *une certaine quidante* qui introduisait des filles dans le collége; il fût mandé à la barre du Chapitre pour signer une déclaration constatant qu'il était marié *avec ladite quidante*, *femme ou fille dont il est question*. Sur son refus de signer, et par suite de ses propos injurieux contre la Compagnie, on lui donna congé avec injonction de quitter incessamment la maîtrise.

1684. Le pénitencier déposa sur le bureau un acte de donation pour augmenter *les gages* du bibliothécaire de l'église.

Un gentilhomme du Bec-de-Mortagne vint prier les chanoines, de la part des habitants de cette paroisse, de donner le nom à une grosse cloche qu'ils venaient de faire fondre. On les remercia de cet acte de déférence, en leur permettant de faire nommer leur cloche par la personne qu'il leur conviendrait de choisir.

Le 8 décembre, un individu s'étant permis de frapper le nommé Frubel, gardien de la porte du chœur, on ordonna au bailli d'en informer et de faire mettre le coupable dans les prisons de l'officialité, *comme prisons empruntées*.

Un prêtre, Antoine Ferrand, habitué de l'église

de Londinières, fut retiré de cette paroisse à cause de ses fréquentations *avec une certaine quidante*, ce qui occasionnait du scandale parmi les habitants.

Cependant les doléances du Chapitre, au sujet des réparations de la cathédrale, avaient été entendues. Louis XIV lui accorda 1,000 livres qui furent déposées chez les sieurs Le Coulteux, banquiers de Rouen. On nomma une députation, composée des chanoines de Séricourt et Gaudon, pour remercier le monarque. 1685

Les officiers royaux empiétant toujours sur la haute justice du Chapitre, on se mit à la recherche de titres à l'effet de maintenir ce droit *contre les entreprises du lieutenant général criminel au bailliage de Rouen*; il était question de mettre en jugement un jeune garçon qui avait commis un vol dans l'église.

Mᵉ François Linant, bibliothécaire du Chapitre, déposa sur le bureau le catalogue des livres de la Bibliothèque.

Dom Pommeraie venait de terminer le premier volume de son *Histoire de la Cathédrale de Rouen*; le Chapitre lui accorda une gratification de 250 liv., à condition qu'il donnerait un exemplaire relié, de son ouvrage, à MM. les dignitaires; puis, que le second volume serait examiné par MM. Ridel, de Vignerol et Auvray,

qui s'assureraient de l'exactitude des preuves insérées à la suite de cette histoire. Cette revue dura six mois, et la gratification ne fut comptée qu'après un scrupuleux examen. Ajoutons toutefois que les pièces justificatives dont il est ici question ne figurent pas dans le livre du Père Pommeraie.

On ordonna aux intendants de la fabrique de faire retirer le fumier qui avait été mis contre la chapelle de la Vierge, et *gâtait la muraille et le tombeau de M. de Brézé.*

Le Chapitre s'occupa ensuite de la refonte d'un grand nombre de cloches cassées ou inutiles, et nomma des commissaires pour en examiner les tons; ceux-ci proposèrent de faire refondre la *Romaine*, *Guillaume d'Estouteville*, la *Petite-Marie* et *Complie*, placées dans la tour Saint-Romain, et formant ensemble un poids de 12,000 livres, pour n'en faire qu'une seule, qui s'accorderait de ton avec Georges d'Amboise et Marie d'Estouteville. Le fondeur, nommé Jean Aubert, se mit à l'œuvre, manqua son coulage, et fut obligé de recommencer; pour l'indemniser des frais de ce premier travail, il demanda de faire voir la seconde cloche, moyennant récompense de la part de ceux qui la visiteraient. On lui accorda cette permission jusqu'au 1er février suivant, pendant l'espace de dix jours environ. Peu de temps après, on arrêta de faire inscrire sur

la nouvelle cloche le nom de celles qui avaient été supprimées, avec cette addition : *ex quatuor una.* On refondit aussi *Thibaud* et le *Petit-Benoît.* Des experts, accompagnés du maître de musique, ayant rapporté que la première n'était *pas de ton*, on décida qu'elle serait refaite aux frais du fondeur; quant au *Petit-Benoît*, qui était d'accord avec les cloches de la pyramide, on la fit placer dans cette tour pour servir de *tintel.*

Pendant que le Chapitre continuait paisiblement l'exercice de son ministère, de grandes mesures allaient être prises contre tous les religionnaires du royaume. Les Jésuites obsédaient Louis XIV, et lui représentaient que sa conscience était intéressée à se débarrasser d'une poignée de factieux qui résistaient *au fils aîné de l'église*, quand tous les empires étaient à ses pieds. Ils lui montraient l'édit de Nantes comme un acte arraché à la faiblesse de ses ancêtres, né de circonstances malheureuses; acte provisoire qui ne convenait plus à sa grandeur.

Pour arriver méthodiquement à ses fins, le roi, par une ordonnance de 1681, avait exempté du logement des gens de guerre, pendant deux années, les huguenots convertis. En revanche, ceux qui avaient tenu bon étaient accablés de soldats qui leur faisaient subir toutes sortes de vexations et de brutalités. Ces rigueurs furent appelées les dragonnades, nom tirant son origine des régiments

de dragons qui furent chargés de les mettre à exécution. Quelques violentes qu'elles fussent, ce n'était cependant rien en comparaison de ce qui se passa en 1685. La terreur régna parmi les religionnaires, et Rouen vit entrer, dans ses murs, douze compagnies de cuirassiers pour obtenir des conversions.

1685. Le marquis de Beuvron et l'intendant de Marillac furent les apôtres qui dirigèrent les travaux de ces singuliers missionnaires. Entourés de la force armée, ils mandèrent bientôt ceux de la secte à l'hôtel-de-ville, et ne leur cachèrent pas les maux qui allaient fondre sur eux s'ils ne s'empressaient d'abjurer. En quatre jours, cinq cents familles se soumirent; celles qui persistèrent reçurent des soldats dont le contact brutal entraîna promptement l'abjuration des moins résolus.

Ce moyen ayant réussi, Beuvron adopta l'idée de l'étendre à toute la Normandie, et de faire passer ses cuirassiers par Harfleur, Montivilliers et le Havre, où ils firent merveilles. Les religionnaires de Dieppe furent plus obstinés, et préférèrent souffrir mille vexations plutôt que d'abandonner l'hérésie.

Cependant, les huguenots de Rouen qui s'étaient convertis de force, revinrent bientôt à l'erreur après le départ des soldats; Beuvron, qui voyait s'écrouler son œuvre, jugea à propos de faire venir

d'autres compagnies ; alors, ne gardant plus de mesures, il fit prendre les noms des familles les plus opiniâtres et les accabla de taxes et de garnisaires. Enfin, soit de gré ou de force, pour ne pas être ruinés ou voir vendre leurs meubles, les religionnaires consentirent aux abjurations demandées ; peu résistèrent, les plus fermes cependant préférèrent abandonner la ville.

Pendant que ces choses se passaient, le prêche de Quevilly était surveillé, pour voir si, contrairement aux édits du roi, il n'y entrerait pas des enfants ou de nouveaux convertis, ce qui était une cause de la fermeture immédiate du temple. Les ministres avaient beau veiller, il leur était difficile de s'opposer à certaines infractions qu'ils ne pouvaient prévoir ; aussi Beuvron apprit-il bientôt l'entrée au prêche d'un individu, nommé Noblet. Cet homme, né protestant, venait d'être racheté des prisons d'Algérie par les Pères de la Mercy, et avait assisté à une procession catholique, à Marseille, en actions de grâces de son heureuse délivrance. Cet acte ayant été regardé comme une abjuration, sa présence au temple de Quevilly le classait dans la catégorie des relaps.

On reprocha encore aux prédicants d'avoir reçu les jeunes filles mineures d'un protestant décédé. Il n'en fallut pas davantage au Parlement pour faire interdire les trois ministres, et ordonner la ferme-

ture *provisoire* de leur temple ; le mot *provisoire* déplut aux catholiques. Les Jésuites intriguèrent, et, le 23 février 1685, leurs élèves, auxquels s'était jointe la populace de Rouen, se portèrent sur Quevilly, enfoncèrent, pillèrent et détruisirent de fond en comble ce monument, à la structure élégante et hardie, qui pouvait passer pour la métropole des églises réformées de la province.

La force armée, disons-le, intervint quand il n'était plus temps ; elle ne sauva que des débris qui manquèrent, dans leur chûte, d'écraser quelques-uns de ces furieux, dont l'acte resta sans punition. Telle était leur frénésie que le Parlement ne pouvait plus temporiser et devait remplacer son arrêt *provisoire* par un jugement définitif. On interrogea les prédicants et les prétendus relaps ; la conclusion de cette enquête fut des condamnations, des amendes honorables et l'éloignement des ministres à trois lieues de Rouen. On interdit ensuite la réforme dans la ville, et l'on enleva les enfants des religionnaires que l'on conduisit, malgré leurs sanglots : les filles aux Nouvelles-Catholiques, les garçons au collége des Jésuites ou au bureau des valides. Les voitures de M. de Beuvron et de l'intendant servirent au transport de ces pauvres petites créatures, arrachées si brutalement à leurs familles. Le temple proscrit fut rasé de fond en comble, les matériaux en furent partagés entre

les hospices et diverses communautés; la bibliothèque, bien plus importante alors que celle de la cathédrale, fut donnée aux Jésuites.

L'édit de Nantes était annulé de fait par les décisions sévères des Cours souveraines; aussi, lorsque parut l'acte de révocation, dans le mois d'octobre 1685, on n'eut plus qu'à continuer l'œuvre commencée; on le fit avec d'autant plus de rigueur, qu'on savait être agréable au roi et à la congrégation. Disons-le à l'éternelle louange de l'Église de Rouen; elle ne prit aucune part à ces violences qui avaient leur source dans une politique ennemie de toute résistance, alors qualifiée d'acte de rébellion; ajoutons que les conseillers-chanoines furent toujours ceux qui parlèrent avec le plus de modération dans les réunions du Parlement. 1685.

Il est curieux de voir l'esprit des historiens de l'époque, s'efforçant d'exalter à l'envi la justice de la révocation de l'édit de Nantes; nous citerons seulement ce passage du continuateur de l'*Histoire universelle* de Bossuet : « Le temps était venu que le Calvinisme devait être aboli en France, et ce monstre, que sept rois de suite n'avaient pu abattre, tomba sous les coups de Louis-le-Grand. Les huguenots qui, depuis 150 ans, avaient élevé autel contre autel, virent démolir leurs temples et révoquer les édits que la nécessité des temps

leur avaient fait accorder; et, selon l'expression de l'Ecriture, il n'y eut plus qu'un pasteur et une bergerie. »

Il est difficile à l'historien d'émettre une opinion personnelle sur l'opportunité de la révocation de l'édit de Nantes, sans se placer à un point de vue hostile à l'un des deux partis. Nous nous contenterons de rapporter l'opinion curieuse de Voltaire sur le protestantisme; les lecteurs impartiaux jugeront si de grandes mesures de salut public n'étaient pas commandées par la plus impérieuse des nécessités.

« Le Calvinisme devait nécessairement enfanter des guerres civiles et ébranler les fondements des Etats, car il avait déchiré tous les liens par qui l'Eglise romaine tenait les hommes, ayant traité d'idolâtrie ce qu'elle avait de plus sacré, ayant ouvert les portes de ses cloîtres et remis ses trésors dans les mains des séculiers; il fallait qu'un des deux partis périt pour l'autre. *Il n'y a point de pays, en effet, où la religion de Calvin et de Luther ait paru sans exciter des persécutions et des guerres* (1) ». Le Catholicisme en France, ne serait donc coupable, d'après Voltaire, que de ne pas avoir voulu périr pour faire place à la secte.

Beaucoup de religionnaires quittèrent Rouen, privant cette ville d'une industrie qu'ils firent pros-

(1) *Siècle de Louis XIV*, tom IV, p. 1.

pérer à l'étranger. Ce n'était pas à coup sûr ce que voulait le pouvoir, qui prévoyait la misère prête à fondre sur des populations sans travail : aussi employa-t-il tous les moyens pour retenir les émigrants et les forcer à rentrer dans le sein de l'Eglise. On n'entendait parler que de mauvais traitements commis sur ces hommes qui abandonnaient la France, préférant mille fois la mort à la justice du monarque. Ainsi s'accumulaient, sur l'Ordre des Jésuites, les sujets de récrimination qui devaient bientôt les perdre, et précipiter la monarchie dans l'abîme.

Le duc de Berry, troisième fils du Dauphin, 1686.
naissait, le 31 août 1686, au milieu de ces misères; on chanta, dans la cathédrale, un *Te Deum* en actions de grâces de cet heureux événement. Le roi écrivit comme de coutume à l'archevêque; sa lettre respire un sentiment de satisfaction que les rigueurs de l'adversité n'ont pas encore atteint.

Depuis quelques années, on formait à Paris le cabinet des Antiques, d'après l'impulsion laissée par le ministre Colbert. Son fils, le coadjuteur, apprit au roi que le trésor de la cathédrale de Rouen possédait une *paix* où l'on remarquait, enchassée, une *agathe-onix* de trois nuances différentes, sur laquelle existait une tête d'empereur, ornée de saphirs, de grenats et de plusieurs autres pierres. Le roi désira voir ce bijou; le Chapitre chargea le

coadjuteur de l'offrir à sa Majesté, qui l'agréa et le fit déposer dans son cabinet. L'année suivante, la *paix* fut renvoyée de Paris, l'agathe seule ayant été retenue par sa Majesté avec un grenat de l'entourage. Le camée principal avait deux pouces et demi de hauteur sur un pouce et demi de largeur environ Nous donnons ces détails pour ceux qui seraient tentés d'en faire la recherche au cabinet des Antiques (1).

1687. L'année 1687 commença sous les plus défavorables auspices ; la vie de Louis XIV parut assez gravement compromise pour que l'on récitât des prières publiques afin d'obtenir le rétablissement de sa santé. Le mois de janvier n'est consacré qu'à ces oraisons multipliées faites à l'autel du Vœu. Les corps de confréries firent célébrer à leur tour des offices, et le 10 février seulement, l'on chanta un *Te Deum* pour le parfait rétablissement du roi.

Le 3 juin, le Chapitre prit une décision pour faire mettre en ordre les archives, et nomma une Commission qui devait s'informer comment étaient classées celles de Saint-Ouen et de Notre-Dame de Paris.

1688. Le roi d'Angleterre, Jacques Stuard, vint à Rouen le 25 juillet 1688, contraint d'abandonner

(1) Le savant conservateur de cette collection, M. Le Normand, n'a pu découvrir aucune trace de ce camée.

son royaume par suite de la révolte des religionnaires de son pays qui avaient choisi le prince d'Orange pour roi. Les bourgeois sous les armes l'accompagnèrent à l'abbaye de Saint-Ouen. Il y entendit la messe et assista à une procession, *accompagné de trois mylords* et de beaucoup de personnages de la cité. Il s'avança vers le saint Sacrement qu'il adora tout courbé contre terre. On le conduisit au logis abbatial où la Ville lui avait préparé un magnifique dîner. Lorsqu'il était à table, le prieur de Saint-Ouen eut l'honneur de l'entretenir et de lui présenter les respects de sa communauté. Le roi se recommanda aux prières des religieux (1).

Nous trouvons, le 11 août 1690, une accusation dirigée contre un prêtre habitué de Saint-André hors Cauchoise. « Il était allé le soir au cabaret avec une fille ou femme de mauvaise vie, y avait bu au mépris des ordonnances du Chapitre, et passé la nuit scandaleusement, en prenant témérairement et mal à propos le nom de M. Bocquinot, chanoine. » Le Chapitre le condamna « à se retirer incessamment au séminaire archiépiscopal ou dans toute autre maison religieuse où il restera pendant trois mois consécutifs pour y reprendre l'esprit ecclésiastique, et jeûner au pain et à l'eau tous les lundi, mercredi et vendredi de chaque semaine; puis à comparaître à la prochaine assemblée géné- 1690.

(1) Choses notables du monastère de Saint-Ouen. (Arch. dép.)

rale, où il demandera pardon, à genoux, au Chapitre, du scandale par lui causé, et à M. Bocquinot dont il a pris témérairement le nom ». On le condamna, en outre, à l'amende et au paiement des frais de la procédure.

L'Eglise s'occupait beaucoup alors de l'instruction des protestants convertis; l'archevêque y donnait ses soins les plus assidus, quand il fut surpris par la mort, en janvier 1691.

Jacques Nicolas de Colbert. 1691.

Le coadjuteur, Jacques Nicolas de Colbert, reçut le titre d'archevêque de Rouen, et fut installé le 1er mars dans la cathédrale, avec les cérémonies accoutumées; le grand mérite dont il avait fait preuve, ses connaissances en théologie, les études approfondies auxquelles il s'était livré sur les matières religieuses, le rendaient précieux pour un diocèse où il fallait convaincre par la parole, après avoir usé des rigueurs de la loi. L'archevêque de Colbert était d'ailleurs très empreint des idées de la Cour, et ne pouvait admettre que la résistance fût possible de la part des religionnaires aux abois et décimés.

Il fit d'abord un mandement pour la tenue des conciles diocésains, et rappela que le pape saint Léon avait prescrit d'en réunir deux par année afin d'obvier au relâchement de la discipline ecclésiastique; il prévint que cette assemblée aurait lieu le 6 novembre, et engagea ceux qui devaient s'y

trouver, à se présenter en surplis et en étole, dans l'église métropolitaine, où l'on aurait soin de leur préparer des places commodes. Les curés de ville durent faire connaître aux doyens ruraux les logements qu'ils occuperaient à Rouen, afin qu'on pût les faire comparaître au besoin pour régler les affaires de leurs églises.

Le prélat avait fait, pour les doyens, une instruction qui leur fut communiquée. Il les appelait les coadjuteurs et les ministres des évêques, et leur recommandait d'avoir une grande charité pour leurs curés, d'adoucir les difficultés qui pourraient les arrêter, de veiller aux écoles, de voir si les enfants n'y lisaient pas de mauvais livres, de s'attacher particulièrement à ceux qui se destinaient à l'état ecclésiastique, enfin de prévenir les superstitions qui se glissaient dans les paroisses et dans les mœurs des peuples.

Au retour d'une tournée pastorale dans son diocèse, M. de Colbert représenta que les imprimeurs de l'archevêché n'avaient plus de bréviaires, et qu'il était nécessaire d'en faire une nouvelle édition; il s'adjoignit des commissaires pour opérer les changements désirés. Quelques églises devant y ajouter les odes de Santeuil dont l'archevêque de Paris s'était emparé, la tentation devint grande à Rouen à cette époque où le goût des classiques régnait dans toute son intensité. 1692.

Une personne pieuse demanda de faire changer, à ses frais, la disposition du plan et des marches des autels du Vœu et de Saint-Pierre, ainsi que l'entrée du chœur; sa requête fut accueillie. C'était une première atteinte portée à la disposition de cette partie l'église, dont le changement prochain devra ruiner tant de monuments funéraires qu'on aurait dû respecter à jamais.

La reine douairière d'Angleterre fut reçue dans la cathédrale de Rouen par le doyen du Chapitre; elle séjourna huit jours en ville à l'hôtel de *la maison royale*. La compagnie de la Cinquantaine et les arquebusiers lui fournirent un service d'honneur. Pendant son séjour dans nos murs, elle visita toutes les curiosités de la ville et des faubourgs.

L'année suivante, le 17 septembre 1693, on démolit l'ancienne masse de la fontaine du parvis de la cathédrale, pour élever le monument qui existe aujourd'hui.

1696. Le 18 août 1696, on célébra, chez les Pères Augustins de Rouen, la cérémonie de la canonisation de *saint Jean de Saint-Facond*; le Chapitre s'y rendit processionnellement. Le cortége sortit par le grand portail, précédé du clergé régulier de la ville, passa par la rue Grand-Pont, devant Saint-Martin, par la rue des Charrettes, par la Basse-Vieille-Tour, et monta au couvent des Augustins.

Le 28 septembre, on chanta, par ordre du roi, un *Te Deum* pour la paix conclue avec la Savoie; le 29 du même mois, on recommença la même cérémonie au sujet de la prise de la ville d'*Ath* en Flandre. En faisant part de ce dernier succès, le roi disait qu'après avoir donné des ordres au maréchal de Catinat, cette place avait été emportée à la suite de huit jours de tranchée, avec perte d'un très petit nombre de soldats; ce qui s'était passé presque à la vue des armées ennemies qui n'avaient osé la secourir. « En sorte, dit le roi, que ceux qui semblaient s'éloigner des sentiments qu'ils doivent avoir pour le repos de toute l'Europe, en se persuadant que nos démarches pour avancer les conférences n'étaient que l'effet de notre impuissance à soutenir plus longtemps la guerre, connaîtront que je suis non seulement en état de me défendre mais d'attaquer et de vaincre ».

Vint ensuite la prise de Barcelonne, suivie de la paix avec les rois d'Angleterre et d'Espagne. Louis XIV écrivit, de Versailles, à l'archevêque pour qu'il en fît part au clergé de son diocèse. Dans sa lettre, il reconnaît que ses peuples *n'ont épargné ni leurs biens ni leur vie pour son service*, et se félicite du résultat important qu'il vient d'obtenir pour le repos et la tranquillité de la France.

Le célèbre père de La Rue, jésuite, prêcha dans la cathédrale; ses prédications furent très suivies.

M. Le Gendre, chanoine de l'Eglise de Paris, fit hommage à la bibliothèque du Chapitre de son livre intitulé : *Essai de l'histoire du roi.*

On répara les plate-formes de l'église, dont les pierres avaient été gelées par les eaux durant l'hiver; le baron de Pont-Saint-Pierre adressa une opposition pour arrêter les travaux que le Chapitre faisait exécuter dans la rivière d'Andelle, afin de la rendre navigable. Cette opposition fut renvoyée à l'examen de la Chambre des Comptes.

Nous trouvons ici un fait qui doit tenir une place fort curieuse dans les bizarreries de l'esprit humain, et prouver comment l'orgueil et l'amour d'une vaine célébrité peuvent jeter un homme de sens dans le sophisme et les opinions les plus déréglées. Un Jésuite, le Père Buffier, appartenant à la maison de Rouen, avait produit beaucoup de bons livres passés inaperçus, comme tous ceux qui doivent survivre à leur auteur; impatient d'occuper le monde de sa renommée, il publia un écrit ayant pour titre : *Difficultés qui nous sont proposées sur divers endroits des livres dont nous vous recommandons la lecture.*

Ce livre, plein d'erreurs sur la doctrine *de la probabilité* et le *péché philosophique*, se répandit avec profusion dans le diocèse de Rouen. L'auteur commençait par traiter de jansénistes eux qui n'adoptaient pas ses erreurs *touchant l'attention à*

la malice de l'action, qu'il voulait être nécessaire pour pécher; ainsi, selon lui, il n'y aurait pas de mauvaise action, si celui qui la commet n'en approfondit pas la malice; de là, ce paradoxe « que le péché philosophique ou moral, c'est-à-dire un acte contre nature, quelque grief qu'il puisse être, étant commis par celui qui, dans le moment, ne pense pas à Dieu, n'est point une offense à la divinité ni un péché mortel ». De même celui qui tue un homme ne commet pas de crime, s'il ne réfléchit pas qu'il fait mal.

Tel était le fond de cette doctrine, fort extraordinaire de la part d'un prêtre chargé d'instruire la jeunesse et de ramener les religionnaires à la foi. Les personnes pieuses et sensées la blâmèrent hautement; l'archevêque fut le premier à la condamner et à exiger des réparations de son auteur. Il rédigea même dix propositions, contenant la rétractation de ces maximes, et invita le Père jésuite à les signer; celui-ci promit d'abord, mais bientôt entraîné par l'esprit d'orgueil qui distingue les hommes de secte, il retira sa parole et maintint tout ce qu'il avait avancé. M. de Colbert écrivit à ce sujet au Père Ayraut, vice-provincial de la Compagnie de Jésus, dans la province de France; voici la réponse qu'il en reçut :

« Monseigneur, j'avais espéré la soumission du 1697.
Père Buffier, qu'en conséquence de mes ordres

réitérés, il ferait à votre Grandeur toute la satisfaction qu'elle avait désirée de lui, en désavouant le libelle et signant les propositions présentées par votre Grandeur. Il me l'avait promis, et, sur sa parole, je lui avais donné la mienne; mais ce Père ayant depuis refusé opiniâtrement d'obéir, je ne puis faire autre chose, Monseigneur, que de le punir sévèrement pour les fautes notables qu'il a commises dans toute la suite de cette affaire, par lesquelles il s'est attiré votre indignation. Pour cela, je l'envoie à Quimper-Corentin; il y restera enfermé dans notre collége, interdit de toutes les fonctions de la Compagnie, et sans nul commerce au dehors, jusqu'à ce qu'il plaise à votre Grandeur de finir sa peine qui est la plus grande qu'il soit dans mon pouvoir de lui imposer (1). »

Le Père Buffier alla à Quimper-Corentin, et se rétracta quelque temps après, pour occuper d'une manière plus utile le monde qu'il avait un instant distrait par ses rêveries et les aberrations de son esprit.

Le Chapitre ordonna quelques réparations au jubé de la cathédrale, aux églises d'Amfreville-les-Champs, de Douville, et au moulin de Roumare, pour lequel il fit porter une meule déposée en ville, près des moulins de la cathédrale.

1698 Le 30 septembre 1698, la dernière main fut

(1) Dom Bessin, *Synodi Rothomagenses*, pag. 855.

mise au bréviaire, dont l'archevêque avait ordonné la réimpression; on s'aperçut qu'il en avait retranché quelques fêtes chomées par le peuple. Dans un mandement qu'il publia à ce sujet, il dit qu'un trop grand nombre de fêtes ne produit pas d'impression sur les esprits charnels et grossiers qui substituent des joies profanes aux solennités de l'Eglise; que les pauvres se plaignent que les fêtes augmentent leur misère, et qu'en retranchant celles qui, de l'avis des plus grands hommes de l'Eglise, paraissent superflues, les autres seront observées avec plus d'exactitude et de religion.

L'instruction des protestants occupait toujours beaucoup le clergé de la province; l'archevêque crut devoir faire un mandement pour aider les curés à résoudre certaines objections que posaient les *nouveaux réunis*. Dans cette instruction, M. de Colbert annonce que beaucoup de protestants sont revenus de grand cœur à la vérité, tout en déplorant d'être restés si longtemps dans l'erreur; mais qu'il y en a d'autres qui, faute de science et de docilité, demeurent attachés à leurs anciennes préventions; maux difficiles à guérir tant que les ministres chassés de France pourront, par leurs libelles et leurs émissaires, entretenir leurs anciens co-religionnaires de la fausse idée du rétablissement de la secte.

Ils se flattent, dit-il, de chimériques espérances, car le roi met sa gloire à maintenir la religion

dans toute sa pureté, et *à n'accorder de graces qu'à ceux qui vivent en bons catholiques*, ne mettant au nombre de ses sujets fidèles que ceux qui le sont envers Dieu.

A la suite de ce préambule, le prélat passe en revue, pour les combattre par de sages instructions, les préjugés de quelques *nouveaux réunis* contre l'Eglise catholique; il les réduit à sept principaux chefs : le premier est fondé sur les calomnies que les ministres ont publiées contre la morale de l'Eglise; le second sur les invectives continuelles qu'ils se sont permises au sujet des prétendus désordres du clergé; et le troisième sur l'accusation portée contre l'Eglise romaine d'interdire à tous les laïques la lecture de l'Ecriture-Sainte. Les *nouveaux réunis*, ajoute l'archevêque, blâment l'Eglise catholique de faire l'office divin dans une langue étrangère, inconnue au peuple; d'autoriser les pratiques des idolâtres, de faire des cérémonies inutiles et superstitieuses; enfin, d'autoriser les abus des dévotions mal réglées de quelques particuliers qui sont dans son sein. M. de Colbert prend corps à corps tous les chefs d'accusation, les soumet à une discussion pleine de science et de logique dans laquelle les Pères de l'Eglise sont invoqués pour détruire les arguments des écrivains de la secte, et prouver qu'il ne faut pas juger une doctrine sainte sur de malheureuses et rares exceptions.

Ces instructions ne furent pas plutôt répandues que l'archevêque, marchant sur les traces de Bossuet, prit part aux nouvelles luttes provoquées par des imaginations momentanément égarées ; nous voulons parler du quiétisme, cet avorton du protestantisme et du jansénisme, qui s'étendait avec tout le succès qu'obtiennent les opinions bizarres et hazardées, surtout quand elles se produisent dans un temps où les esprits sont exercés et avides de sujets de méditation et de controverse.

Une femme exaltée, madame Guyon, fille de 1698.
l'entrepreneur du canal de Briare, plongée dans les idées les plus abstraites de la spiritualité, et jalouse d'être une sainte Thérèse en France, s'avisa d'enseigner le renoncement entier à soi-même, le silence de l'ame, l'anéantissement de toutes ses puissances, le culte intérieur, l'amour pur et désintéressé qui n'est ni avili par la crainte, ni animé par l'espoir des récompenses.

Cette doctrine, pure en elle-même, annoncée par une femme jeune et belle, séduisit quelques esprits tendres et flexibles. Madame Guyon mit le comble à ce charme, en publiant ses livres intitulés : le *Moyen-Court* et les *Torrents*. Malgré l'opposition que fit à ses erreurs l'archevêque de Paris, Fénélon fut entraîné, ayant un goût de spiritualité qui le rapprochait des idées mystiques de madame Guyon. Bossuet, consulté par Louis XIV,

désapprouva les nouvelles doctrines que Fénelon voulut expliquer à l'avantage de son amie, dans son livre des *Maximes des Saints*. C'était fournir un sujet de controverse aux partis religieux. Dès ce moment, les querelles des Jésuites et des Jansénistes furent oubliées; Bossuet écrivit contre Fénélon, et tous deux s'en rapportèrent au jugement du Pape Innocent XII; le roi pressa même le Saint-Siége de hâter sa décision, tant les avis étaient partagés et les esprits incertains.

1699. Les examinateurs de Rome passèrent trente-sept jours à vérifier les propositions émises dans l'œuvre de Fénélon; elles furent condamnées par le Saint-Siége. L'évêque de Cambrai se soumit sans réserve, monta lui-même en chaire, condamna son propre livre, et fit ainsi évanouir la lutte que préparaient ses partisans et ses amis.

Bien que l'archevêque de Rouen fût intimement lié avec Fénélon qu'il rencontrait à la Cour, il n'en réunit pas moins, par ordre du roi, une assemblée des évêques de Normandie, à Gaillon, pour examiner le bref du pape lancé contre les erreurs de son ami, et rédigea un mandement très acerbe, adressé à ses grands vicaires. Le Chapitre le fit lire dans la cathédrale, dans l'église Saint-Etienne, et dans toutes les paroisses dépendantes de sa juridiction.

Le quiétisme, comme nous l'avons dit, tomba

devant la rétractation de l'évêque de Cambrai. Il n'en est pas moins vrai que les rêveries d'une femme à l'imagination eurent le singulier privilége d'occuper un instant le pape, le roi, la Cour et les plus grands prélats de la chrétienté.

M. Clément, chanoine, fut peu après nommé évêque de Périgueux; ses confrères assistèrent tous à son sacre qui eut lieu dans la cathédrale, par l'archevêque assisté des évêques de Séez et de Boulogne. On avait élevé, dans la nef, une estrade sur laquelle étaient deux autels; l'un à gauche pour l'archevêque, l'autre à droite pour l'évêque de Périgueux. On mit en branle les trois cloches de la tour Saint-Romain *pour avertir le peuple*; la cérémonie se fit à voix basse conformément au pontifical romain.

Nous remarquons une réparation générale faite aux ornements extérieurs de l'église de Saint-Ouen, par Jacques Boyeux, architecte maçon. On aurait voulu terminer les deux tours, *mais il fallait des sommes qui surpassaient de beaucoup les ressources de la communauté*. On se contenta de rétablir les arcs-boutants, les pyramides et quarante pièces de bahut; puis on traça le plan du jardin de la communauté.

Le 1er mai 1700, il y eut une diminution de la valeur des monnaies; on tint compte au receveur de la fabrique de la perte de 12 livres 15 sols 1709.

éprouvée sur les fonds qu'il avait dans sa caisse. Le 17 août, on apprit l'incendie complet du faubourg de Gisors appartenant au Chapitre; M. Hersent fut envoyé sur les lieux pour s'informer des causes du désastre et donner les ordres nécessaires.

Le Père Chamillard prêcha l'Avent dans la cathédrale, et l'on célébra un Jubilé à l'occasion de l'avénement du pape *Clément XI*.

Le Chapitre envoya des députés à l'assemblée provinciale, et renouvela la défense, faite aux chapelains et habitués, d'aller aux spectacles publics.

Les intendants de la fabrique furent autorisés à prêter aux religieux de Saint-Ouen les cordages et poulies servant à monter les cloches, pour élever celles que cette abbaye avait fait fondre, *à charge par les religieux de les rendre en bon état.*

L'année suivante, M. Le Tellier, clerc du diocèse de Rouen, fut nommé bibliothécaire adjoint à M. Pierre Renauld, titulaire de cette place et curé d'Hoqueville. On renouvela la défense de prêter aucun livre *sous quelque prétexte que ce fût.*

Le Chapitre autorisa Messieurs de la Chambre des Comptes, conjointement avec le trésorier et l'intendant des maisons, à nommer un horloger pour régler le timbre de l'église, à lui assigner ses gages, à faire sonner les demi-heures et les quarts, et à prendre, à cet effet, dans la pyramide, la

cloche nommée *Ouinet*. L'horloger nommé fut le sieur Elie auquel on accorda 60 livres de traitement.

Dans la même année, nous trouvons la fondation de la fête de saint Claude, patron de M. de Colbert.

On vit alors renaître la prétention de l'archevêque de Lyon à la suprématie sur l'Eglise de Rouen, à raison de son ancien titre de primat des Gaules. Le pape Calixte III avait déjà jugé cette question, en déclarant que la métropole de Rouen ne relevait que du Saint-Siége; néanmoins, dans une affaire litigieuse survenue entre M. de Colbert et un bénéficier de son diocèse, ce dernier s'avisa d'en appeler à l'archevêque de Lyon. Ce recours donna lieu à de longues disputes dont notre prélat apprit, au Chapitre, la conclusion en ces termes :

« Nous avons un intérêt commun dans le procès que l'archevêque de Lyon avait fait à notre Eglise, et je ne doute pas que le plaisir de l'avoir gagné ne soit égal entre nous. Cette grande question a enfin été décidée, et l'Eglise de Lyon a été, pour jamais, privée de la prétendue supériorité qu'elle voulait usurper sur notre province. Ce jugement solennel et unanime qui a été rendu sur cela, sera suivi de lettres patentes du roi qui seront enregistrées dans le Parlement de Rouen et de Normandie; ce qui nous a couvert pour toujours de cette injuste prétention. Je n'ai pas eu de mérite à défendre une

cause aussi bonne, je reçois cependant avec un extrême plaisir les complimens qui m'ont été faits sur cela de votre part, et vous prie de croire aux marques de mon estime et de ma considération. »

1703. Le 18 mars 1703, on eut à déplorer la perte de M. de Séricourt, grand archidiacre et chanoine de la cathédrale; il fut inhumé dans la chapelle de la Vierge. Ce chanoine, décédé à l'âge de 48 ans, était docteur de Sorbonne, vicaire-général, et l'un des membres les plus distingués du clergé de la province. Comme il avait donné ses livres à la bibliothèque du Chapitre, on y plaça son portrait qui se voit maintenant au Musée de Rouen.

Le 26 mars, on chanta un *Te Deum* pour la prise du fort de Kiel par l'armée du maréchal de Villars. Le 30 juin, M. de Mouchy bénit, à l'autel du Vœu, les drapeaux du nouveau régiment d'Houdetot. Dans le reste de l'année et au commencement de l'année suivante, nous remarquons des *Te Deum* chantés successivement pour les prises de Landeau, d'Augsbourg, Suze, Verceil, Nevers, et pour la naissance du duc de Bretagne; le roi annonça lui-même à l'archevêque l'heureux accouchement de sa petite-fille, la duchesse de Bourgogne, et demanda des prières *pour que ce fils fût selon son cœur dans toutes les actions de sa vie.*

1705. Le marquis de Beuvron, lieutenant-général pour le roi en Normandie, mourut à la fin du mois de

juillet 1705. Son zèle pour la religion catholique lui valut de magnifiques funérailles. M. Fossard, prêtre, prononça l'oraison funèbre à la recommandation du maréchal d'Harcourt. Comme on prévoyait une grande affluence de peuple pendant la cérémonie, on fit entourer de crochets de fer l'enceinte du chœur par où l'on pensait que les curieux pourraient pénétrer. On nomma, peu après, une députation pour aller complimenter M. de Luxembourg, qui remplaçait M. de Beuvron en qualité de gouverneur de la province.

L'intendant des travaux ayant fait faire, de sa propre autorité, des changements aux tombeaux placés des deux côtés du maître-autel, le Chapitre ordonna que ces mausolées fussent rétablis dans leur état primitif.

Le battant de Georges-d'Amboise et celui de deux autres cloches ayant besoin de réparations, on accorda 550 livres à des forgerons du Havre-de-Grâce qui s'étaient chargés de ce travail. Peu après, une machine fut essayée, par un frère cordelier, pour faire sonner la grosse cloche. On lui recommanda d'user de précaution quand il ferait ses expériences.

M. Rondaux, droguiste, fut prié de faire cesser l'incommodité d'une machine qu'il avait fait construire dans son habitation, voisine de plusieurs maisons canoniales.

Le Père dom Denis de Sainte-Marthe, prieur de Saint-Ouen, venait de terminer sa belle édition des œuvres de Grégoire-le-Grand, en quatre volumes; il fit hommage d'un exemplaire à tous les chanoines.

L'impôt sur le sel ayant été augmenté, les chanoines se trouvèrent forcés de payer ce surcroît de taxe comme les autres citoyens. Voyant qu'on n'avait aucun égard à leurs priviléges, ils décidèrent de réclamer auprès du ministre et de faire valoir le cadeau de la tête d'empereur et du grenat dont ils avaient enrichi le cabinet du roi. M. Louis fut chargé de négocier cette affaire, et de ne pas *oublier la remarque en question*.

A cette époque, le jansénisme s'était relevé plus fort et plus accrédité que jamais. La distinction du *fait* et du *droit* occupait de nouveau les esprits, et l'on était encore à se demander si les propositions condamnées existaient réellement dans Jansénius. Le Père Quesnel, de son côté, avait composé un livre de *Réflexions pieuses sur le texte du Nouveau-Testament*, et réorganisait une violente croisade contre les Jésuites. Sans avoir égard à l'ancien bref du pape qui avait condamné Jansénius, beaucoup d'évêques et de prêtres décidèrent « qu'on pouvait donner les sacrements à un homme qui aurait signé le formulaire, en croyant dans le fond de son cœur que le pape et même l'Eglise pouvaient se tromper sur les faits. »

Les guerres théologiques recommencèrent avec un nouvel acharnement. Le roi, dont ces querelles empoisonnaient la vieillesse, eut encore une fois recours aux lumières du Saint-Siége qui condamna, par sa bulle *Vineam Domini Sabaoth* (1), les cinq propositions, et ordonna de croire le *fait*, sans expliquer, chose singulière, si c'était d'une foi divine ou d'une foi humaine. Cette bulle, adressée au Chapitre de Rouen, fut publiée dans la cathédrale et dans les églises de sa dépendance. Ajoutons que c'était une mesure générale; car les chanoines et le clergé de cette ville avaient eu la sagesse de rester étrangers à ces nouvelles hostilités.

Le 24 août 1707, le Chapitre se rendit en corps à Saint-Ouen pour assister à l'office célébré par le cardinal de Bouillon, évêque d'Ostie, doyen du sacré collége et abbé de ce monastère.

Le 12 décembre, on apprit à Rouen la mort de l'archevêque de Colbert, décédé, le 10 du même mois, à Paris, et inhumé à Saint-Eustache. On a pu voir par le nombre de ses statuts, par ses visites pastorales, par les synodes tenus de son temps, combien il apporta de soins au gouvernement de son diocèse et au maintien de la foi orthodoxe. Il habita souvent Rouen et Gaillon, château pour lequel il fit des dépenses énormes sous la direction du célèbre *Mansard*; il payait son tribut au goût

(1) Dom Bessin, *Synodi Roth.*, p. 211.

du siècle; la Cour, dans le même temps, embellissait Paris et la France d'inimitables constructions, qui ont fait la réputation artistique de cette époque, comme les bons écrits en ont fait la gloire.

Peu de jours après, l'intendant et le promoteur assistèrent à la levée des scellés mis au palais archiépiscopal, et l'on sut que le prélat avait laissé par son testament 10,000 livres au Chapitre. Le 23 mars 1708, on célébra un service solennel pour M. de Colbert, aux frais de la famille du duc de Joyeuse qui en avait fait la demande; on pria l'intendant de la fabrique de modérer la somme que demandaient les crieurs jurés de la ville *pour la tenture nécessaire à la cérémonie*.

Claude Maurice d'Aubigné. 1708.

On savait, depuis quelques jours, que le remplaçant de M. de Colbert était Claude-Maurice d'Aubigné, pair de France et évêque de Noyon; il vint, le 10 juillet, prendre possession de son église. Sa réception eut cela de particulier : lorsque le clerc de Saint-Herbland s'approcha pour le déchausser, il dit qu'il ne voulait pas permettre qu'un prêtre lui rendît ce service, et appela son valet de chambre. Il refusa les sandales, étant bien aise d'aller pieds nus, puisque le cérémonial le prescrivait ainsi; lorsque le doyen lui remit la formule du serment, il le prononça, mais en ajoutant à ces mots *omnia jura*, celui de *laudabilia*.

Après la visite faite par l'archevêque des choses de

la cathédrale, le Chapitre donna ordre au receveur de la fabrique d'acheter *autant d'or de Milan qu'il le jugerait à propos* pour raccommoder les ornements de l'église, et de faire remettre en bon état les marteaux des cloches qui avaient besoin de réparations.

L'archevêque consacra la première année de son pontificat à faire des visites pastorales dans son diocèse. Nous le retrouvons à son retour, lançant un mandement contre le livre intitulé : *Institutions théologiques*, qui venait d'être condamné.

Le Père Anaclet, capucin du Havre, devant prêcher le 5 février à Saint-Ouen, ses confrères de Rouen empruntèrent une chaire aux Célestins, et la firent placer devant celle du bénédictin qui prêchait à Saint-Ouen. Les deux moines firent de la controverse, mais *leurs conférences, qui durèrent jusqu'au mois d'août, n'eurent pas grand succès.*

L'abbé de Saint-Ouen, cardinal de Bouillon, partit de Rouen pour retourner à son abbaye de Cluny, et laissa au monastère un tableau de douze pieds carrés, représentant l'ouverture que ce cardinal avait faite de la porte sainte, au grand *Jubilé* de 1699, en qualité de sous-doyen du Sacré-Collége. Il était dû au pinceau de M. Mauriel, artiste de Rouen, et avait coûté 200 liv. (1) Les religieux,

(1) Ce tableau se voit encore dans l'aile gauche de la nef de Saint-Ouen.

toujours frondeurs, trouvèrent ce cadeau peu important, et dirent que le cardinal était parti sans gratifier son abbaye pour les dépenses qu'elle avait faites lors de sa réception, et le repas qu'elle lui avait donné le jour de Saint-Ouen.

1709. L'année 1709 commença sous de funestes auspices. L'hiver avait été si rude que toutes les communications se trouvèrent interceptées, et que le pain monta à un prix excessif pour le pauvre peuple. Les remèdes apportés étant très minimes, la populace s'ameuta devant l'hôtel de l'intendant dont elle brisa les vitres; ensuite elle pilla plusieurs magasins de la rue des Charrettes. L'archevêque et le premier Président se portèrent au milieu de la foule, et parvinrent à la calmer, en promettant de faire faire des déclarations à tous ceux qui possédaient des blés, des seigles et autres grains.

Ce fut dans la même année qu'on éleva la fontaine de Saint-Cande-le-Jeune, rue aux Ours; elle commença à couler le 31 août.

Le 1er juillet, l'archevêque reçut une lettre du roi annonçant la position critique où se trouvait la France, entourée d'ennemis que lui avait attirés l'attribution de la couronne d'Espagne à l'un de ses petits-fils. La réunion de La Haye semblait devoir tout terminer, mais les préliminaires de la paix avaient été rompus par le refus de Louis XIV de rendre l'Espagne au roi Charles dans l'espace de

deux mois. Voici cette lettre qui peint bien le trouble qui régnait dans l'ame du monarque si longtemps heureux :

« Mon cousin, j'ai regardé comme un de mes premiers devoirs d'employer tous mes soins pour procurer le repos à mes peuples, dans un temps où les maux de la guerre ne sont pas les seuls dont il a plu à Dieu d'affliger mon royaume (le pain était alors d'un prix excessif); mais quelques offres que j'aie faites à mes ennemis pour le rétablissement de la tranquillité publique, j'ai vu, par leurs réponses, que, se confiant en leurs forces, ils ont des vues bien opposées à celles de travailler à la paix de l'Europe. Comme les événements de cette campagne doivent en décider, qu'ils sont absolument entre les mains de Dieu, et qu'il s'agit de sa cause puisque notre sainte religion est attaquée par mes ennemis, et que ses intérêts sont abandonnés de ceux mêmes qui devraient les soutenir avec plus d'ardeur, j'ai lieu d'espérer qu'il lui plaira de me donner de nouvelles marques de sa protection divine, connaissant la pureté de mes intentions et les sacrifices que j'avais résolu de faire pour le repos de tant de peuples. Il faut cependant implorer avec autant de confiance que d'humilité ses miséricordes pour en obtenir l'effet. Ainsi, mon intention est que vous excitiez encore la ferveur des peuples de votre diocèse, en indiquant de

nouvelles prières pour la prospérité de nos armes, et pour une heureuse conclusion de la paix. »

On fit de nombreuses oraisons dans la cathédrale; l'armée française n'en fut pas moins battue à la terrible journée de *Malplaquet*.

La duchesse de Luxembourg, femme du gouverneur général de la Normandie, mourut à Rouen le 25 septembre; le Chapitre envoya une députation pour faire des compliments de condoléance à son époux. Les registres rapportent que les délégués de l'Église furent introduits par M. de La Londe, et qu'après le compliment prononcé par l'archidiacre, le duc de Luxembourg les remercia bien gracieusement, et les reconduisit jusqu'à la porte de la cour; que, de là, M. le marquis de La Londe et M. l'abbé Abeille les accompagnèrent *jusqu'au carrosse*, leur témoignant les regrets de M. le duc de *ne pas avoir eu son monde pour les recevoir avec plus d'honneur*.

Le 7 décembre, il y eut un violent incendie dans le monastère de Saint-Amand; M. Le Breton, chanoine de notre église, qui s'était porté l'un des premiers sur le lieu du sinistre, fut écrasé par des pierres et des débris de charpente embrasés. Son corps resta trois jours sous les décombres, d'où on l'enleva pour l'inhumer dans l'une des chapelles de la cathédrale. L'abbesse de Saint-Amand lui fit faire un service solennel dans son église.

Le 27 février 1710, le roi annonça au Chapitre la naissance du duc d'Anjou, dont la duchesse de Bourgogne était heureusement accouchée. 1710.

Le Père *de Gonnelieu* fut choisi par le Chapitre pour prêcher le jour de l'Assomption dans la cathédrale.

Cependant la guerre continuait toujours, en Espagne, entre les partisans du roi Charles et ceux du roi Philippe, petit-fils de Louis XIV. Les deux partis n'avaient encore recueilli que succès et revers, quand le duc de Vendôme obtint un avantage dont les détails historiques sont consignés dans la lettre suivante, que le monarque écrivit à l'archevêque pour réclamer les prières de l'Église. Nous transcrirons en entier cette missive, car elle est inédite, et tout ce qui émane du grand roi doit fixer l'attention de la postérité :

« Mon cousin, les heureux succès des ennemis, au combat de Saragosse, leur avaient facilité l'entrée de la Castille, et ils se flattaient, après s'être emparés de Madrid et de Tolède, de s'assujétir aisément le reste de la monarchie espagnole; mais la fidélité inébranlable des peuples et la marche de mon petit-fils le roi d'Espagne, à la tête de son armée, commandée par mon cousin le duc de Vendôme, ont détruit leurs frivoles espérances et les ont obligés à une retraite précipitée; leur arrière-garde, commandée par le général Stanhop, a été

forcée l'épée à la main dans Brihuega, et contrainte à se rendre prisonnière de guerre avec tous les officiers. Le jour suivant, le reste de l'armée, sous les ordres du comte de Haremberg, a été entièrement défait. On lui a tué, dans ces deux actions, plus de quatre mille hommes sur la place, fait neuf mille prisonniers, et tout leur canon et bagage a été pris avec un grand nombre de drapeaux et d'étendarts. Cette glorieuse victoire qu'on peut attribuer au zèle des sujets du roi d'Espagne, à la valeur de ses troupes, à son propre courage et à l'expérience du duc de Vendôme, doit être aussi regardée comme l'effet de la protection de Dieu, souverain de la destinée des rois. Je vous écris ceci pour vous dire de faire chanter un *Te Deum* dans votre église principale. »

Mais ce bonheur fut bientôt altéré par un événement dont le cœur du roi dut être très affligé; l'héritier présomptif de sa couronne, le Dauphin, son fils unique, mourut à Meudon, universellement regretté, dans la cinquantième année de son âge, après une maladie qui ne dura que sept jours.

« Mon cousin, écrivait le roi à l'archevêque de Rouen, la mort de mon fils, le Dauphin, arrivée dans le temps que je me flattais qu'il surmonterait la maladie dangereuse dont il était attaqué, m'a causé la douleur dont un père puisse être pénétré en perdant un fils qui, par toutes les grandes qua-

lités qu'il possédait, méritait, avec tant de raison, toute ma tendresse et toute mon estime. Je suis persuadé que cette perte n'est pas moins sensible à mes sujets, et comme c'est par nos prières et par les leurs que je dois demander à Dieu le repos de son âme *et la consolation dans ma douleur*, je vous écris cette lettre pour vous dire que je désire que vous fassiez faire, à cette intention, des prières publiques dans votre diocèse. Ce que me promettant de votre piété ordinaire, je prie Dieu qu'il vous ait, mon cousin, en sa sainte et digne garde. Écrit à Marly, le 22ᵉ jour d'avril 1711. » Le service du Dauphin eut lieu le 15 juillet, et l'oraison funèbre fut prononcée par le Père Ségault, jésuite, d'après l'invitation du Chapitre.

Le 4 mars 1712, on apprit la mort inattendue de la Dauphine; le roi en fit part à l'archevêque en ces termes : « Je viens de perdre, en moins de six jours, mon petit-fils, le Dauphin, et ma petite-fille, la Dauphine; un coup si accablant et si imprévu me cause une affliction d'autant plus grande, que le prince joignait à une piété exemplaire toutes les autres vertus dignes de son rang, et que la princesse sa femme avait justement acquis et partageait avec lui mon estime et ma tendresse. » Ce malheureux prince était bien cruellement éprouvé dans les affections de son cœur, lui alors si vieux, et ne paraissant plus vivre que pour voir tomber tous les 1712.

membres de sa famille, dont il aurait dû recevoir les consolations et les soins.

On s'entendit avec les officiers de ville pour célébrer le service de la Dauphine; il eut lieu le 15 juin 1712; le Père de La Rue, jésuite, prononça l'oraison funèbre en présence des membres de toutes les Cours, réunis dans la cathédrale.

Le reste de l'année fut fertile en victoires : on célébra les attaques de Denain et de Marchiennes qui donnèrent lieu à la levée du siége de Landrecies, et procurèrent la soumission de la ville de Douai; « entreprise, dit le roi, qui a été si heureuse, que cette place, avec le fort de Scarpe dont les ennemis avaient, depuis deux ans, augmenté considérablement les fortifications, est rentrée sous mon obéissance après vingt-cinq jours de tranchée ouverte, quoiqu'elle ait tenu contre eux plus de deux mois lorsqu'ils en entreprirent le siége; et la garnison n'a pu obtenir d'autre capitulation que d'être prisonnière de guerre. » On voit comme Louis XIV se plaît à élever la valeur française et saisit toutes les occasions de la proclamer.

Le 14 octobre, il fait part de la prise du *Quesnoy*, « place importante, dit-il, à la sûreté de mes frontières, et devenue le lieu de dépôt de la principale artillerie des ennemis, composée de soixante-dix pièces de gros canons, quarante mortiers et d'une très grande quantité de poudre; les assiégés s'en

sont servis pour leur défense, mais le feu extraordinaire de la place n'a fait qu'encourager mes troupes au combat. »

On annonça bientôt la prise de Bouchain, et, après toutes ces victoires, le fameux traité d'Utrech, qui rendait la paix à l'Europe, assurait les conquêtes de Louis-le-Grand, et la succession du trône d'Espagne à l'un de ses petits-fils. L'immortel traité d'Utrech mettait le sceau à la grandeur de ce règne, unique dans l'histoire, puisque des efforts si constants n'eurent jamais de lendemain, et ne laissèrent au successeur du grand roi que le soin de maintenir son œuvre; œuvre immense que des révolutions, des intérêts dynastiques et de coterie ont fait imprudemment abandonner, au mépris de tant de sang français versé pour en assurer la durée.

Un *Te Deum* fut chanté, par ordre du roi, au sujet de la paix d'Utrech. Messieurs de la ville sortirent de la maison commune, précédés de six tambours et de six hautbois, suivis de cent-quatre arquebusiers, tous habillés de vêtements gris-fer galonnés d'argent; ayant chacun un gros nœud de rubans bleus et blancs sur l'épaule. Venait ensuite la *Cinquantaine*, l'épée à la main, puis les officiers subalternes de la ville, au nombre de vingt-quatre, avec des casaques bleues galonnées d'or, ayant devant et derrière eux les armes de la ville, à fond d'or et d'argent. Puis se voyaient des trompettes, 1713.

des hérauts-d'armes, le maire et les échevins, magnifiquement parés, montés sur des chevaux à longue queue, couverts de housses de velours noir, bordées de larges galons et de franges d'or. Il faut convenir que nous sommes maintenant fort éloignés de ces usages, et de toutes les pompes municipales du siècle précédent.

Quand ce cortége eut publié la paix sur le parvis, on fit carillonner les cloches, on sonna Georges-d'Amboise pendant une heure, et le peuple s'abreuva à des fontaines de vin placées dans certains quartiers. Le soir, il y eut illumination, et le lendemain *Te Deum* solennel chanté dans la cathédrale.

1713. Le traité d'Utrech n'avait pas entièrement rendu la paix à l'Espagne, car les partisans du roi Charles étaient toujours sous les armes en Catalogne où ils occupaient la place de Barcelonne; l'armée française s'empara de cette ville après une défense acharnée de la part des assiégés.

Le Chapitre en fut instruit par la lettre suivante que le roi lui adressa :

« Après le traité d'Utrech, il ne me restait plus à désirer que de voir les États du roi d'Espagne, mon petit-fils, jouir de la tranquillité. Les seuls rebelles de Catalogne mettant obstacle à ce bonheur, j'ai été obligé, pour lui aider à les réduire, d'envoyer un nombre considérable de mes troupes, sous

les ordres de mon très cher et bien-aimé cousin le maréchal duc de Berwick, auquel le roi mon petit-fils a donné le commandement de son armée de Catalogne. Il y a peu d'exemples d'une résistance aussi opiniâtre que l'a été celle des habitants de Barcelonne, et il fallait toute la valeur de mes troupes, jointes à celles d'Espagne, pour les soumettre ; ils ont été forcés jusque dans leurs derniers retranchements, derrière les bastions, et obligés, après deux mois de siége, de se rendre à discrétion. Il y eut lieu de craindre que le succès d'un assaut ne fût suivi du pillage de la ville et de la destruction de ses habitants. Mais, par les bons ordres que mon dit cousin le maréchal de Berwick a donnés, par la sagesse et la bonne discipline des troupes qui ont fait le siége, cette capitale est en état d'éprouver la clémence de son roi, et comme je désire qu'il soit rendu grâces à Dieu de cet heureux événement, je vous écris pour faire chanter un *Te Deum* dans votre église et les autres de votre diocèse. »

Nous laisserons un instant les faits généraux célébrés par l'Église, pour revenir aux actes particuliers de la cathédrale. Le Chapitre fait poursuivre le marquis de Seignelay, afin d'en obtenir le paiement du principal et arrérages des obits fondés par le précédent archevêque.

Un ancien oratorien, M. Simon, prêtre, décédé à Dieppe, laissa ses livres à la bibliothèque du

Chapitre. Dans le même temps, M. Louis, chanoine, fondait une rente annuelle de 100 livres au profit du même établissement. On nomma, préposé à la garde des livres, M. Maudry, prêtre et chapelain de l'église, en remplacement de M. Samson Letellier, démissionnaire.

Les besoins de la guerre ayant obligé le roi de frapper d'un impôt les revenus du clergé, on exigea du Chapitre une déclaration exacte de tous ses biens. Le subside ne fut pas plutôt amis qu'on recevait des plaintes, de toutes parts, au sujet des exactions exercées par les traitants sur le domaine de l'église, au mépris des concordats faits avec le roi. Le Chapitre envoya, à ce sujet, un Mémoire aux agents du clergé.

On s'aperçut bientôt qu'on avait de grandes réparations à faire aux voûtes de l'église et à la pyramide. On consulta, au sujet des voûtes, M. Desruisseaux, architecte, qui jugea nécessaire, pour la conservation de l'édifice, de faire remplir de ciment, après les avoir regrattées, les fentes qui se trouvaient dans les pierres des arcades, au-dessus des vitres d'en haut, afin d'empêcher l'eau d'y pénétrer. Ses observations furent accueillies par le Chapitre. Le même architecte présenta, pour la pyramide, un plan indiquant les piliers de bois qu'il était utile de remplacer; ce plan fut soumis aux plus habiles ouvriers pour avoir leur avis.

Ce dernier travail faillit être funeste à l'église, 1713.
par l'imprudence d'un ouvrier qui mit le feu à la pyramide. Sans le zèle d'un grand nombre de personnes qui se précipitèrent pour l'éteindre, c'en était fait de ce monument dont nous avons eu un siècle plus tard à déplorer la perte. Le danger avait paru si grand, que l'on fit une procession solennelle pour rendre grâces à Dieu d'avoir sauvé la cathédrale. Le lendemain, on remercia les travailleurs, et l'on distribua 40 écus à ceux qui s'étaient le plus distingué par leur zèle et leur activité. Les registres citent Mr Benoit, chapelain du chœur; Bourdesel, huissier du Chapitre; Meulan, garçon serrurier; Ouin, peintre; Massire, portier; Roussel, fils du clerc de l'œuvre, et Caron, musicien. On remercia aussi M. de Luxembourg d'avoir envoyé la *Cinquantaine* au secours de l'église.

Pour éviter le retour de pareils incendies, le Chapitre prescrivit au clerc de l'œuvre de veiller à l'avenir sur les ouvriers qui travailleraient à la pyramide, et d'empêcher qu'ils n'y portassent de fusils ni de pipes à fumer. Il fit donner un réquisitoire par le procureur fiscal, confirmant ces prohibitions.

Le 10 février 1714, arriva à Rouen le révérend 1714.
père Michel-Ange de Raguse, général de l'ordre des Capucins. On lui fit une réception magnifique;

il reçut, en entrant en ville, une salve de trois coups de canon venant du Cours. Le gouverneur général, le premier président et un grand nombre de personnes de qualité envoyèrent leurs carrosses au-devant de lui ; il reçut, ensuite, la visite du maire et des échevins, qui lui remirent les présents de la ville. Ange de Raguse était un homme d'une haute science et d'une grande piété ; il visita les églises et monastères de Rouen, et prêcha en latin dans tous les Chapitres.

Le 12 février, il alla à l'hôtel-de-ville où il fit une harangue. Le mois suivant, il visita le quai et le château du Vieux-Palais. Il fut salué par le canon des navires et de la forteresse, lors de son départ de Rouen pour La Mailleraye, où il séjourna quelque temps avant de quitter la France.

Le Chapitre permit au maire et aux échevins, sur la demande de M. Carpentier, maître des ouvrages de la ville, de décharger la fontaine *Gaalor* dans l'aqueduc de la fontaine de l'église, *pour cette fois seulement et sans tirer à conséquence*, à condition de garantir le dommage qui pourrait en résulter.

Le 19 août, on procéda à la canonisation du pape Pie V, dans l'église des pères Jacobins.

1714. Le traité de Bâle, fait entre l'Empereur et l'Espagne, ayant été signé le 11 septembre 1714, on chanta, par ordre du roi, un *Te Deum*, dans la

cathédrale, pour l'heureux succès des conférences.

Le rétablissement de la paix fit renaître ces vieilles querelles théologiques depuis quelques temps oubliées; car, ainsi qu'il arrive à la suite des grandes crises, l'esprit, un instant comprimé, reprend l'essor et revient toujours à ses spéculations favorites. On se rappela le père Quesnel, ce vieux moine exilé et vivant d'aumônes en Hollande; on se souvint de la protection accordée à son livre par le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, qu'on savait l'ennemi personnel du père Le Tellier, confesseur du roi. L'ordre des Jésuites donnait alors des directeurs à tous les rois catholiques, ce qui compensait largement sa renonciation aux dignités de l'église.

Le Tellier, homme froid et vindicatif, n'oubliait pas que les jansénistes avaient fait condamner, à Rome, son livre sur les *cérémonies chinoises*; il entreprit de leur rendre la pareille, en ravivant d'anciennes disputes, comme si le christianisme eût couru quelques dangers.

Il commença, de son autorité privée, par faire, contre le livre de Quesnel, des mandements qu'il envoya dans tous les diocèses, en forçant les évêques à les signer. Le cardinal de Noailles, indigné, porta plainte au roi. Louis XIV croyant sa conscience engagée, prit encore une fois le parti de consulter le Pape. Le Saint-Père répondit par

la bulle *Unigenitus*, renfermant des maximes contraires aux libertés de l'église gallicane, et devant remplir d'amertume les derniers jours du monarque, en soulevant contre lui les parlements et la France.

Le Chapitre fut alors convoqué extraordinairement, les chapelains à la barre et les portes ouvertes. On donna lecture de la nouvelle constitution du pape Clément XI, portant condamnation du livre du père Quesnel, intitulé : *Le Nouveau Testament en français, avec des réflexions morales, etc.* Par suite des conclusions du promoteur, on en déposa des exemplaires au greffe et à la bibliothèque, et l'on en adressa à tous les curés et vicaires perpétuels des paroisses dépendantes de la juridiction du Chapitre.

Les parlements n'enregistrèrent qu'après de longues temporisations et avec réserves cette bulle qui partageait les ecclésiastiques en deux camps, les *bullistes* et les *anti-bullistes*.

1715. L'archevêque de Rouen était un des partisans de la nouvelle constitution, et voyait avec mécontentement qu'elle trouvât de l'opposition dans son diocèse et même parmi ses chanoines ; il les accusa de *Jansénisme*, selon l'ancienne tactique du parti qui donnait ce nom à ceux qui voulaient soustraire l'Eglise de France à la domination de l'étranger et des Jésuites. Cet œuvre, qui devait

engendrer nos futures discordes civiles, ne tarda pas à porter ses fruits.

Le haut-doyen, M. Dufour, étant mort le 6 février 1715, le Chapitre décida de lui donner un remplaçant « dont l'élection ne serait parfaite que lorsque celui sur lequel tomberait son choix aurait plus de la moitié des voix des capitulants. »

Cette délibération ne plut pas au monarque, influencé par l'archevêque Claude d'Aubigné, qui savait probablement d'avance quel serait l'élu du Chapitre.

Louis XIV écrivit la lettre suivante aux chanoines : « Chers et bien amés, ayant été informé de la délibération que vous avez prise dans votre Chapitre, pour procéder, mardi prochain, à l'élection d'un nouveau doyen, et estimant à propos que ladite élection soit différée, nous vous faisons cette lettre pour vous mander et ordonner d'y surseoir, jusqu'à ce que vous ayez, sur cela, reçu de nouveaux ordres de notre part; et à ce ne faites faute, car tel est notre plaisir. »

Donné à Versailles, le 11 février 1715. »

On reconnaît, dans cette lettre, si promptement expédiée, l'œuvre de Le Tellier, et la faiblesse du grand roi servant d'instrument aux rancunes et aux sympathies de son confesseur; le Chapitre resta confondu. Quelques mois après, le duc de La Vrillière, secrétaire d'État, promit de lever la

défense, « le roi voulant bien qu'il fût procédé à l'élection, après toutefois que Sa Majesté aura été informée des sujets sur qui ce choix pourra tomber. »

Dans une seconde missive, postérieure de quelques jours à la première, le même ministre écrivit : « Sa Majesté m'a ordonné de vous demander incessamment les noms de ceux de votre corps sur lesquels vous jetez les yeux, pour lui en rendre compte, et qu'elle puisse, en conséquence, vous faire savoir sa volonté, et lever ensuite les défenses qui vous ont été envoyées de sa part, de passer outre à cette élection. J'attends donc sur cela de vos nouvelles. »

Les chanoines, forts de leurs droits, et ne voulant pas montrer une docilité servile, acceptèrent à l'unanimité la proposition que fit M. Duhamel, de n'envoyer, à M. de La Vrillière, que le nom de M. *Hue de La Roque*, qui réunissait l'assentiment de tous. Ils ajoutèrent, dans leur lettre, que ce candidat était très digne d'occuper le poste de doyen, tant pour les longs services qu'il avait rendus, que pour ceux qu'il rendait journellement à l'Eglise ; qu'il était de condition respectable par son âge, sa grande expérience, la sainteté de ses mœurs et *la pureté de sa doctrine* ; qu'il était frère de l'intendant Hue de Miromesnil, oncle de M. de Mirepoix, maréchal de camp, cousin de madame

la duchesse de la Force ; que l'archevêque, du reste, semblait avoir prévu les vœux du Chapitre, en lui conférant le titre de grand-vicaire, d'official et de président de la chambre du clergé.

C'était justement M. Hue de La Roque que l'archevêque voulait évincer ; il avait montré des sentiments contraires à la bulle, et tous ses mérites ne pouvaient compenser ce tort des plus graves aux yeux de M. d'Aubigné et du Jésuite confesseur.

Louis XIV manifesta sa surprise de la résistance du Chapitre, ce qui donna lieu à une nouvelle lettre de M. de La Vrillière qui tenait toujours à ses trois candidats.

Dans cette conjoncture, les chanoines déléguèrent auprès du roi pour faire valoir *leurs droits et leur possession immémoriale* d'élire un doyen. Ils réclamèrent, pour les appuyer, l'intervention du premier Président de la Cour, et la médiation du duc de La Force. Quand leurs députés se présentèrent devant le marquis de La Vrillière, celui-ci les reçut assez mal, et leur dit avec vivacité que l'affaire ne regardait en rien le premier Président ; il alla même jusqu'à suspecter les doctrines du Chapitre, ajoutant que les chanoines ne devraient *attribuer qu'à leur obstination les chagrins qui pourraient suivre leurs mauvaises difficultés.*

Les mêmes délégués firent une visite à l'arche-

vêque ; il leur dit, en termes fort énergiques, qu'il ne souffrirait pas que M. de La Roque fût doyen ; qu'il ne le serait jamais de son consentement ; puis, prenant un ton plus doux, et s'interposant comme médiateur, il ajouta qu'il ferait bien rendre au Chapitre la liberté d'élire, *mais à condition que M. de La Londe fût choisi pour doyen, comme en étant fort capable*.

Il est évident, par ce qui précède, que les chanoines sont contraires à la bulle; ils se défendent néanmoins d'être Jansénistes, et, dans une réunion capitulaire, ils protestent de leur respect pour les ordres du souverain, et décident de déclarer au marquis de la Vrillière *qu'ils détestent tous en particulier la doctrine suspecte dont on veut les noircir*; qu'ils sont prêts à répandre jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour souscrire à tout ce que l'Eglise leur proposera de croire; mais qu'ils ont besoin d'une liberté pleine et entière, *qui ne sente aucun pacte ni condition*. Comment, s'écriaient-ils, jouirions-nous de cette liberté essentielle, au milieu d'une brigue déclarée qui intervient dans toutes nos délibérations avec les menaces les plus vives ?

Ils écrivirent dans ce sens au marquis de La Vrillière, en lui déclarant qu'ils étaient prêts à aller tous demander justice au roi. Cette lettre resta sans réponse ; d'autres soins occupaient Le

Tellier et le ministre d'État; Louis XIV était dangereusement malade.

Le 31 août, on faisait, pour lui, les prières des quarante heures. Le 4 novembre, Louis XV écrivait à l'archevêque la lettre suivante annonçant la mort du monarque :

« Le roi, mon très honoré seigneur et bisaïeul, vient de mourir; la piété et la fermeté qu'il a marquées pendant sa maladie, sont les suites des grâces que le Seigneur a bien voulu lui faire pendant son règne, et qu'il lui a continuées jusqu'au dernier moment; il eût été à souhaiter que sa vie eût été aussi longue qu'elle a été pleine de piété et de gloire, et qu'elle m'eût donné le moyen de parvenir à un âge plus propre à lui succéder; mais sa divine bonté en a autrement disposé. »

Ce prince terminait en réclamant les prières de l'Église pour le feu roi. Le 3 septembre, à sept heures du soir, les cloches des paroisses sonnèrent, et le lendemain les prêtres célébraient des messes de *requiem* dans toutes les églises de la ville et dans la cathédrale.

Le 2 juillet, le tonnerre tomba sur la tour de l'église Saint-Ouen, cassa une des pyramides du haut de la couronne; on la fit relever, et l'on plaça sur celle qui répond au milieu de la nef, du côté du couchant, une croix de fer avec un coq en cuivre. Ce coq était auparavant en face d'une fe- 1715

nêtre de la tour et n'avait qu'un faux vent. L'année suivante, une furieuse tempête renversa la pyramide sur laquelle existait la croix de fer et le coq.

Alors, l'ambassadeur du grand Sophi de Perse arrivait de Paris à Rouen *par la diligence d'eau*. On lui rendit les honneurs militaires ; le canon du château le salua à son passage sous la porte Grand-Pont. Il était vêtu d'une veste de drap d'or, d'une robe de même étoffe, et d'un riche turban. Un des personnages de sa suite portait l'étendart de Perse, le second son cimeterre et le troisième sa pipe. Toute la noblesse de Rouen alla en carrosse le visiter chez le sieur Bigot, tapissier, où il était descendu ; ce singulier personnage portait une longue barbe noire et teinte en rouge sur les côtés. On remarqua qu'il était de petite taille, et avait l'air très dur pour les gens de sa suite. Pendant les six jours qu'il resta dans notre ville, il visita la cathédrale et tous les monuments publics. Sa venue vint faire un instant diversion à la stupeur causée par le deuil de la France.

La mort de Louis XIV, la régence du duc d'Orléans qui changeait toutes les formes de l'ancienne administration, l'exil du jésuite Le Tellier, ces circonstances firent juger au Chapitre que le moment était venu de terminer sa grande affaire d'élection. Il envoya d'abord près du Régent des délégués qui

réclamèrent l'intervention du duc de la Force; enfin on reçut la missive suivante du duc de La Vrillière accordant l'autorisation tant désirée :

« Chers et bien amés, sur ce qui nous a été représenté, de votre part, qu'il aurait plu au feu roi notre très honoré seigneur et bisaïeul de vous envoyer ses ordres, au mois de février dernier, pour surseoir, pendant quelque temps, à l'élection que vous devez faire d'un doyen, et que la mort de sa Majesté étant depuis survenue, cette élection s'est trouvée de nouveau retardée par cette raison, en sorte que si elle était encore retardée davantage, ce dérangement pourrait causer des inconvénients préjudiciables au bon ordre et aux intérêts particuliers de votre Chapitre; nous avons estimé à propos, de l'avis de notre très cher et très amé oncle le duc d'Orléans, régent de notre royaume, de vous permettre de procéder incessamment à la dite élection *avec toute la liberté de vos suffrages*, suivant l'usage ordinaire.... persuadé que vous ne ferez choix, pour la place de doyen, que d'un sujet qui sera digne de la remplir.

Donné à Vincennes, le 11e jour d'octobre 1715. » 1715.

Par suite de cette lettre qui rendait toute liberté à l'Église, conformément aux institutions canoniques qu'un pouvoir arbitraire avait tant de fois méprisées, le Chapitre procéda, le 26 octobre 1715, à son élection dont le résultat fut publié en ces

termes aux portes de la cathédrale : « Nous, Jean Armand de la Noue de Tourouvre, grand archidiacre, Guillaume Godonet et Jean-Baptiste-Etienne Duhamel, chanoines de cette Eglise de Rouen, publions et signifions au peuple, que nous, chanoines et Chapitre de cette église, avons ce jourd'hui élu pour doyen d'icelle église, Messire Jean Hue de La Roque, prêtre, trésorier. »

Cette décision fut confirmée par l'archevêque, bien qu'il eût répété plusieurs fois qu'il ne souffrirait pas que *M. de La Roque fût doyen, et qu'il ne le serait jamais de son consentement*. Les temps étaient changés !

L'archevêque s'en aperçut dans une nouvelle discussion qu'il eut bientôt avec son Chapitre. On sait qu'il avait entrepris de grandes réparations au palais archiépiscopal ; comme ces travaux s'étendaient contre les murs de la cathédrale, le doyen réunit les chanoines et fit nommer une Commission pour les examiner. L'archevêque dit à ces commissaires, que, trouvant mal placée la sacristie qu'il venait de faire élever, il avait donné ordre de la démolir ; qu'au regard de sa chapelle, il ferait poser des gouttières pour empêcher les eaux de dégrader les murs de l'église, et que du pavé serait mis sur les fondations du côté de la cour de l'archevêché.

1716. Après avoir consulté des experts, le Chapitre

pria Monseigneur de supprimer les piliers qu'on élevait près de la chapelle de la Vierge, pour y faire des remises. Dans la séance du 18 septembre, le doyen déclara que l'archevêque faisait démolir le petit bâtiment qui devait servir de sacristie, et consentait à faire ôter, des nouvelles remises, le pilier voisin de la chapelle de la Vierge; qu'à l'égard de cette chapelle, il s'en rapportait à l'architecte du Chapitre pour faire en sorte qu'elle ne causât pas de dommage à l'église. Cet architecte reconnut bientôt que les moyens proposés par l'archevêque ne remédiaient à rien; le doyen fit alors écrire la lettre suivante au prélat, de la part des chanoines:

« Monseigneur, la Compagnie s'est assemblée extraordinairement pour examiner à fond le préjudice que pourrait apporter à l'église la chapelle de votre palais archiépiscopal, et si l'on pouvait y apporter remède; la matière y a été discutée, mais on a vu tant d'inconvénients nuisibles à l'église, et l'on a trouvé les expédients, pour y remédier, si peu convenables et si peu sûrs, qu'il a été résolu, d'une voix presque unanime, que la Compagnie se donnerait l'honneur de vous écrire pour vous supplier très humblement de faire *retrancher votre chapelle* par le bout qui est bâti sur le fond de l'église. La plate-forme dont on avait parlé, pour empêcher la ruine que la pluie, l'assemblage des neiges, l'humidité et la gelée auraient

insensiblement causé aux fondements et aux murailles, paraissait le moyen le plus propre pour y remédier, mais on a prévu que l'entretien de cette plate-forme, des canaux et gouttières qu'il y faudrait joindre, serait une source de contestations entre vos successeurs et les nôtres qui auraient peut-être moins de piété et de religion que vous, et moins de vénération que nous pour leur archevêque. Mais le plus grand inconvénient qui se trouve, en faisant subsister votre chapelle sans la retrancher et auquel il ne peut y avoir de remède, c'est qu'elle ôte, au maître-autel du chœur, une partie du jour qui lui est absolument nécessaire. Il paraît évidemment, par la construction de la chapelle de Saint-Pierre, qu'on lui en a donné beaucoup plus qu'aux autres, afin qu'elle en pût communiquer davantage au maître-autel. Précaution qui deviendrait entièrement inutile, si la principale vitre de cette chapelle demeurait bouchée *comme elle l'est aujourd'hui*. Ce mal augmenterait encore considérablement quand l'ouvrage serait entièrement achevé. Un grand nombre d'archevêques, vos prédécesseurs, se sont fait un honneur d'orner et d'embellir le dehors de leur cathédrale; qu'il ne vous soit point reproché, Monseigneur, d'en avoir obscurci le *sancta sanctorum* qui en est l'endroit du dedans le plus respectable. Il paraît même, par l'ancienne construction de l'officialité, *détruite*

depuis peu, que pour ménager plus de jour dans la cathédrale, on avait sacrifié celui de la salle des États, qui est le vaisseau le plus superbe de la province. Excusez, Monseigneur, la liberté que prend le Chapitre de vous faire faire ces petites attentions, et de vous représenter très humblement que quand vous auriez droit de pousser votre chapelle jusqu'où elle est présentement, la bienséance serait un motif puissant de ne vous en pas servir dans toute son intégrité, quand il demeurera constant qu'elle est bâtie, par son extrémité, sur le fond de l'église, et qu'elle cause de l'obscurité dans le sanctuaire. La Compagnie n'a aucun intérêt personnel dans cette affaire, son devoir seul la fait agir en cette occasion, et elle espère, de votre piété, que, par ses très humbles prières et remontrances, elle obtiendra de vous ce qu'elle vous demande avec instance. Si même la proposition pouvait vous être faite civilement, le Chapitre se soumettrait avec plaisir de faire le retranchement demandé à ses frais : de quelque manière que vous nous l'accordiez, Monseigneur, nous le regarderons comme une grâce qui augmentera en nous les sentiments de soumission, d'attachement et de profond respect avec lesquels, etc. » L'archevêque ne fit pas, à ce qu'il paraît, une réponse satisfaisante à ce mémoire, car on désigna MM. Duhamel et Varin, pour aller supplier

le prélat de faire abattre le chœur de sa chapelle.

1717. Le 1er février 1717, les deux parties consentirent à renvoyer cette affaire devant des arbitres qui se prononcèrent, sans doute, conformément aux vœux du Chapitre ; car la chapelle du palais archiépiscopal ne se compose que d'une nef, dont l'extrémité se trouve à une distance convenable du chevet de la cathédrale.

Cette discussion dans laquelle l'archevêque fut contraint de se soumettre à l'opinion du Chapitre, n'aida pas à réconcilier le haut-doyen avec le prélat. M. Hue de La Roque le comprit et se démit immédiatement de ses fonctions de grand-vicaire-général de l'archevêché, et d'official de la Cour ecclésiastique.

En effet, cette dernière charge ne pouvait plus convenir à M. de La Roque, puisqu'elle le mettait journellement dans le cas de réclamer des punitions contre des ecclésiastiques dont il partageait les sentiments au sujet de la bulle.

L'édition *des Conciles provinciaux* fut terminée à cette époque. Elle avait été commencée par dom Julien Belaize, religieux de Saint-Ouen, qui mourut avant de pouvoir la publier. Dom Bessin se chargea de la continuer, et classa ce travail dans un meilleur ordre en y ajoutant des notes critiques fort estimées. Les tables furent

faites par dom Etienne Hydeux, aidé de Jean Dubos (1).

Les Jansénistes, mal vus sous Louis XIV, étaient entrés naturellement dans les intérêts du duc d'Orléans. Telle était la cause de la protection qu'ils avaient obtenue dans les premiers jours de la Régence. Leur haine contre la bulle s'acorut de cette faveur. Les premières nominations que fit le Régent furent à l'avantage des Jansénistes; ce qui lui fit dire plaisamment en sortant du conseil : « les Jansénistes ne se plaindront pas de moi, j'ai tout donné à la *grâce* et rien au mérite. »

Cependant ceux qui avaient accepté la bulle étant en plus grand nombre que ceux qui lui étaient opposés, le Régent se trouva embarrassé et retira son appui à ces derniers. Les Jésuites, envieux de ressaisir le pouvoir, rentrèrent dans la lice, d'accord avec les évêques de leur parti. Alors l'archevêque de Rouen exigea soumission pleine et entière à la bulle de la part des curés et des ecclésiastiques de son diocèse. De vieux prêtres, qui osèrent faire des remontrances sur ce qu'il y avait de blessant dans cette Constitution pour les libertés de l'Eglise, furent interdits par arrêt du nouvel official. Le prélat fit plus : dans un mandement, auquel il donna la plus grande publicité,

(1) Choses notables du monastère de Saint-Ouen. (Arch. dép.)

il traita les opposants d'*excommuniés* et leur prodigua les plus humiliantes invectives.

1718. Tous ces ecclésiastiques attaqués dans leur position et leur honneur en appelèrent comme d'abus devant le Parlement. La cour supprima le Mandement de l'archevêque et cassa la sentence de l'official. M. d'Aubigné ne fut pas plus heureux au Conseil du roi devant lequel il s'était pourvu. Le duc de Saint-Simon prit fait et cause pour les curés, et fit maintenir l'arrêt dans toutes ses parties.

Après avoir échoué devant la Justice, les partisans de la bulle eurent recours au pouvoir du prince. Dom Hydeux et Jean Dubos, moines très érudits de Saint-Ouen, qui avaient appelé au futur concile et signé un acte d'adhérence à l'appel de quatre évêques, furent envoyés, sur la demande de M. d'Aubigné, dans les monastères de Fécamp et de Saint-Évroult. Ces rigueurs n'empêchèrent pas six autres religieux de Saint-Ouen de signer le même acte et de l'envoyer au greffe de l'officialité de Paris; *comme il ne fut pas signifié dans les formes à l'archevêque, ce dernier dissimula et regarda le tout comme non avenu.*

A cette époque, le système de Law vint occuper tous les esprits; le public l'adopta avec tant de fureur que ceux qui parlaient de la bulle ne trouvaient plus personne qui les écoutât; le luxe et la fortune imposaient silence aux querelles théologiques.

Le régent profita de cet engouement pour réunir l'église de France; il y était intéressé, craignant d'avoir contre lui les évêques *bullistes*, l'Espagne et la Cour de Rome. Il engagea le cardinal de Noailles à un rapprochement, et, pour y arriver, on composa un *corps de doctrine* qui contenta presque les deux partis, car il réservait tout ce qu'il y avait d'inattaquable dans Jansénius et dans le livre du père Quesnel. L'archevêque de Paris l'adopta par un mandement, le Parlement de Normandie l'enregistra; ainsi la constitution *Unigenitus* se trouvait encore une fois acceptée comme loi du royaume.

L'archevêque n'eut pas le bonheur de voir cette transaction qui rendait momentanément le calme à son troupeau; il succomba à une attaque d'apoplexie le 22 avril 1719, à cinq heures du matin, dans son palais archiépiscopal; le mal l'avait saisi à Cauville, dans le cours de sa tournée pastorale; c'était mourir sur la brèche, comme il convenait au zèle de cet illustre prélat. 1719.

Claude-Maur d'Aubigné, malgré ses opinions exclusives, a été loué par l'histoire impartiale d'avoir montré un grand attachement aux décisions de l'église, d'avoir célébré tous les jours la messe, de s'être abstenu des frivolités du siècle, et d'avoir mené une vie exemplaire et laborieuse, en visitant, chaque année, les paroisses de son diocèse.

Lorsqu'il fut question de procéder aux pompes de ses funérailles, les religieux de Saint-Ouen demandèrent que le corps fût porté chez eux, selon la coutume, pour y passer vingt-quatre heures. Le Chapitre, se rappelant que les moines lui avaient interdit l'entrée du chœur de leur église, répondit qu'il n'obtempérait pas à leur demande, vu qu'ils n'invoquaient qu'une possession interrompue et sans titre, et que plusieurs archevêques avaient déjà été déposés dans diverses autres églises de la ville. Les religieux firent appel au Parlement; sans attendre l'issue de ce procès, les chanoines s'empressèrent d'inhumer, le 26 avril, le corps de l'archevêque dans le caveau des deux d'Amboise, et de faire sceller la pierre qui le recouvrait. Pendant que ces choses se passaient, les moines de Saint-Ouen dénonçaient ce nouveau fait au Parlement et en obtenaient un arrêt favorable; mais M. de Tigny, frère de l'archevêque, ne voulant pas que l'exhumation eût lieu, offrit de remettre pour la cérémonie des funérailles, le cœur du prélat qu'il avait en dépôt. Ce moyen de conciliation fut accepté, et l'on décida, *sans engager l'avenir*, de célébrer, pour ce cœur, les pompes funèbres qui auraient dû être faites pour le corps.

Le 10 mai 1719, le cœur, placé dans une boîte dorée et recouverte d'un crêpe, fut porté jusque devant la croix de Saint-Ouen, où les moines s'en

emparèrent. Le haut-doyen dit, en le remettant au prieur : « Voici le cœur de monseigneur Claude-Maur d'Aubigné, archevêque de Rouen, pair de France, primat de Normandie, que nous vous rapportons; vous nous l'avez donné vivant, nous vous le rendons mort. » C'était la formule qui se prononçait à l'abbaye de Saint-Amand, en rendant l'anneau pastoral de l'archevêque; puis le doyen ajouta à voix haute, pour être entendu du peuple : *nous vous faisons cette remise nonobstant nos protestations.*

Les moines de Saint-Ouen introduisirent le cœur dans leur église, en engageant le Chapitre à les accompagner, ce qu'il n'accepta pas.

Le lendemain, cette précieuse relique, placée sur un brancard, fut portée sur les épaules de deux religieux, jusque dans la cathédrale. Le 22 mai, les chanoines célébrèrent leur service, après quoi le cœur fut remis au frère du prélat, et porté à sa terre de Tigny. Cette cérémonie, disent les registres du Chapitre, coûta beaucoup à l'héritier de l'archevêque, par l'opposition de Messieurs de Saint-Ouen qui contraignit de renouveler le luminaire et de faire de nouvelles distributions de pain aux pauvres.

Les dissentiments que Claude-Maur d'Aubigné eut constamment avec ses chanoines et les dignitaires de la cathédrale, n'empêchèrent pas le Cha-

pitre de faire, à la louange du prélat, un mandement dans lequel le devoir ou l'esprit charitable de l'église l'emportent sur les impressions que tant de luttes devaient avoir laissées dans les esprits. Cette pièce est curieuse à méditer :

« Nous, vicaires-généraux du Chapitre de Rouen, aux doyens de la chrétienté, doyens ruraux, à tous les chapitres, abbés, prieurs, couvents, communautés, curés, vicaires et supérieurs des églises et monastères de cette ville et du diocèse, salut en notre Seigneur. Dieu ayant disposé de l'illustrissime et révérendissime père en Dieu, Monseigneur Claude-Maur d'Aubigné, archevêque de Rouen, primat de Normandie, pair de France, vous ressentez sans doute et très vivement la juste douleur que doit causer une mort si précipitée, vous savez de quelle manière il s'est conduit parmi nous. Toujours uniforme dans le bien, ennemi du faste et de l'oisiveté, éloigné des plaisirs et de tout ce qui en avait l'apparence, amateur des règles et de la discipline, il n'a point cherché d'autre avantage en cette vie que celui de travailler pour la gloire de Dieu et pour le salut des ames qui lui étaient confiées; comme un bon pasteur, il s'est appliqué sans cesse à connaître ses brebis dans tous les différents lieux de ce diocèse. Ses infirmités n'ont point été des obstacles capables de le distraire un moment des fonctions pastorales. Le bien spirituel

de ses diocésains lui était plus précieux que sa propre vie. Il semble que, par un effort généreux, il a, dans ces derniers jours, redoublé toutes ses forces pour fournir plus dignement sa carrière...,
A ces causes, etc. »

Une autre mort vint à la même époque frapper le monde philanthropique et religieux du diocèse. Messire Jean-Baptiste de La Salle, docteur en théologie de l'Université de Rheims, chanoine de la cathédrale de cette ville, et instituteur des Frères de la doctrine chrétienne, mourut à Rouen, dans la maison de Saint-Yon, le 7 avril 1719, jour du vendredi saint. Il était natif de Rheims, d'une famille distinguée, et fut inhumé le lendemain dans l'église de Saint-Sever, en la chapelle de Sainte-Susanne. Louis Dujarrier Bresnard, curé de cette paroisse, fit placer une pierre, avec inscription, sur la tombe de ce pieux personnage, que le peuple, dont il instruisait les enfants, a toujours regardé comme un saint depuis sa mort. La maison de Saint-Yon avait été achetée l'année précédente pour les Frères des écoles chrétiennes.

Armand Bazin de Bezons. 1719.

Dès le 27 mai 1719, on apprit que messire Armand Bazin de Bezons était désigné pour occuper la chaire archiépiscopale de Rouen. Il était passé de l'évêché d'Aix au siége de Bordeaux, puis avait été appelé au conseil de régence du duc d'Orléans,

sur le renom de son mérite et de son aptitude aux affaires publiques.

Les chapelains de la commune ayant fait faire un contre-rétable de menuiserie à leur chapelle, et placé au milieu un beau tableau représentant le mystère de la Purification, il y eut une messe solennelle accompagnée de musique, célébrée par M. Hue de La Roque, haut-doyen. Cette année, la messe de sainte Cécile eut lieu pour la première fois à Saint-Herbland.

Le 22 décembre, M. de Mornay, coadjuteur de l'évêque de Kebec, bénit la jolie chapelle de l'archevêché, construite par les soins de Monseigneur d'Aubigné.

Dans le même mois, le haut-doyen apprit aux chanoines que M. de Bezons lui avait adressé ses pouvoirs, pour la prise de possession provisoire du siégé archiépiscopal. On voit que le nouvel archevêque n'avait pas, contre le haut-doyen, les mêmes préventions que son prédécesseur.

1720. Le prélat étant sur le point de se faire recevoir en personne, quitta Paris le 9 janvier 1720, *dans son carrosse*, accompagné de ses neveux, et arriva le 12 à Rouen; les gens de la *Cinquantaine* allèrent au-devant de lui à cheval jusqu'au Port-Saint-Ouen, et les Arquebusiers jusqu'à Saint-Paul.

La cérémonie de la réception eut lieu le lende-

main 18, selon le rit ordinaire; seulement, comme M. Bezons s'était donné une entorse, suivie de mal à la jambe, il ne put s'exposer à aller nus-pieds, et chaussa des sandales avec des bas couleur de chair.

Le même jour, il donna à dîner à son Chapitre dans la salle des États. La table était de 52 couverts; l'archevêque était placé en tête, l'évêque d'Avranches à l'autre bout; le haut-doyen occupait la droite de Monseigneur. Le repas se composait de trois services de dix plats chacun. Les chapelains avaient reçu 300 liv. pour leur tenir lieu de festin.

M. de Bezons nomma l'abbé Hue de La Roque, MM. de Tavannes, Dutot-Frontin, de La Quemelle, Robinet et de Mathan, vicaires-généraux; M. Dutot-Frontin remplit en même temps les fonctions d'official; le curé de Saint-Denis fut nommé promoteur général. Après avoir pourvu à toutes les charges, l'archevêque s'en retourna à Paris, le 24 janvier, appelé par les affaires du Conseil.

Depuis l'avènement au trône du jeune roi, l'Espagne n'avait cessé d'intriguer et de se tenir au courant de ce qui se passait en France. Philippe V aurait voulu la couronne de notre pays, et se croyait au moins des droits à la régence, rêvant, lui aussi, la monarchie universelle, si constamment enviée par ses prédécesseurs.

Le duc d'Orléans se vit obligé de déclarer la guerre à l'Espagne. Les premières entreprises de l'armée française amenèrent la capitulation de Fontarabie et de Saint-Sébastien. Les espérances de Philippe V n'étaient pas dénuées de fondement, car Louis XV fit alors une maladie grave qui pouvait le conduire au tombeau, et ouvrir un sérieux débat entre les partisans du duc d'Orléans et ceux de la branche espagnole. Disons que le régent fut parfait de soins affectueux auprès de son auguste pupille, que la postérité lui saura gré de s'être regardé comme son premier sujet, et de s'être abstenu de vues ambitieuses, d'une lâche convoitise qu'il aurait pu satisfaire, s'il eût eu moins d'honneur et s'il eût moins bien compris les devoirs que lui imposait sa position.

Le jeune prince écrivit à l'archevêque, au sujet de sa convalescence : « C'est par d'humbles actions de grâces que je dois m'acquitter de mes justes devoirs; et les tendres témoignages que j'ai reçus de l'amour de mes sujets m'assurent qu'ils seconderont avec zèle mes sentiments. »

Alors les marchands drapiers, les épiciers, les bonnetiers et les procureurs du Parlement firent célébrer des messes à l'autel du vœu pour la guérison du monarque; la musique de l'église fut prêtée à la messe des procureurs, les marchands eurent seulement la faculté de faire sonner les

cloches de la tour Saint-Romain la veille et le jour de leur cérémonie.

Comme on avait l'habitude de sonner Georges d'Amboise dans toutes les grandes fêtes ordonnées par le roi, on présenta un modèle de machine propre à la mettre facilement en branle, et dont le travail ne devait coûter que 60 livres.

L'abbé du Mont-Athos vint faire des quêtes à Rouen pour racheter quelques-uns de ses religieux captifs en Algérie; il célébra la messe selon le rit grec dans la cathédrale, ensuite il fit sa quête.

Le 24 mai, la procession des esclaves rachetés par les Mathurins vint à Rouen; elle partit de leur église pour la cathédrale, où l'on sonna la cloche nommée *Princesse*. La procession était précédée d'étendarts suivis d'une tymbale, de deux trompettes et autres instruments. On y remarquait les Mathurins et divers ecclésiastiques entre lesquels se voyaient 45 esclaves rachetés; chaque esclave avait à ses côtés deux enfants habillés en anges, qui les tenaient par l'extrémité d'une petite chaîne.

L'hiver rigoureux de 1721 ayant fait renchérir toutes les denrées, le Parlement pria l'archevêque d'accorder la permission de manger des œufs pendant le carême; le procureur-général reçut la réponse suivante du prélat: 1721

«Monsieur, j'avais cru qu'on pourrait se passer de manger des œufs dans le diocèse de Rouen

pendant le carême, voyant qu'il commençait sans que j'eusse entendu parler de rien. J'apprends cependant, Monsieur, par la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, du 27 du mois passé, que Messieurs du Parlement ont cru que cette permission pourrait être nécessaire pour plusieurs raisons, et surtout à cause de la rigueur du froid qui peut augmenter la rareté des denrées. Cette Compagnie est composée de tant de personnes de vertu et de mérite, que je me rends à ce que vous me faites l'honneur de me mander de sa part. Je suis persuadé qu'on ne voudrait point qu'on s'écartât sans nécessité des règles de l'Église, et qu'on sait fort bien qu'il pourrait être dangereux d'accorder trop facilement cette dispense, dans un diocèse où elle ne l'a été ci-devant que dans des cas extraordinaires (1) ».

M. Legendre, chanoine de Paris, envoya au Chapitre un exemplaire de la *Vie de l'archevêque de Harley*, qu'il venait d'écrire; il réclama des matériaux aux intendants des archives, pour composer celle du légat d'Amboise. Peu de temps après, on reçut, du même chanoine, son *Histoire de France*, en trois volumes in-folio, qui fut placée dans la bibliothèque.

Le chancelier, en examinant les reliques, s'aperçut qu'on avait enlevé le pouce d'une des mains

(1) *Registres secrets du Parlement de Rouen*, 1721 p. 14.

de saint Sever. Le promoteur fit, à cette occasion, un inventaire des châsses qui appartenaient à l'église.

L'archevêque ne devait occuper que peu de temps le siége archiépiscopal de Rouen; le 9 octobre, on reçut une lettre de l'évêque d'Avranches annonçant que M. de Bezons était mort la veille, dans le château de Gaillon, à la suite d'une courte maladie. Un manuscrit de Saint-Ouen, que nous avons sous les yeux, dit : « on a donné de grands éloges à Monseigneur parce qu'il a laissé son diocèse en paix. Il a fait quatre vicaires-généraux, a tenu deux synodes ; il s'est montré d'un facile accès à tout le monde, décisif dans ses résolutions, quelque fois un peu vif. Il est mort dans des dispositions très chrétiennes, et a dit, au sujet de sa sépulture, que ne voulant pas que son corps devint un sujet de querelle entre la cathédrale et l'abbaye de Saint-Ouen, il désirait qu'on le portât de Gaillon à Paris pour l'inhumer à Saint-Cosme, lieu ordinaire de la sépulture de sa famille (1) ».

Le Chapitre pourvut immédiatement aux charges pendant la vacance du siége, qui dura plus de deux années. Il nomma huit vicaires-généraux, nombre qui ne s'était jamais vu ; M. Thomas, curé de Saint-Maclou, eut la charge de doyen de la

(1) Choses notables, etc. (Manusc. aux archives départ.)

chrétienté, et M. de Begards celle d'intendant des colléges fondés dans la cathédrale.

On célébra, dans le même temps, un jubilé au sujet de l'avénement du nouveau pape Innocent XIII. Voici comment le moine de Saint-Ouen raconte les cérémonies qui furent ordonnées par le Chapitre. « Messieurs les vicaires-généraux ont indiqué une procession solennelle sans faire station à aucune église, pas même à Saint-Ouen, où en cas pareil on l'a toujours faite, afin, ont-ils dit, que cette abbaye ne prétendit pas droit de les y faire aller; ils ont mis au reste, dans la disposition des stations ordinaires, Saint-Ouen après toutes les paroisses. *Tantæ ne animis cœlestibus iræ* (1) ». (Tant de fiel entre-t-il dans l'âme des dévots!) On peut dire que ce moine a prévenu l'opinion de nos lecteurs.

1722. En 1722, M. de La Roque, haut-doyen, fonda quelques grandes messes canoniales, pour lesquelles il donna 10,000 livres, placées par lui *au denier cinquante, sur le clergé du diocèse.* Le Chapitre exprima à cette occasion le désir d'avoir le portrait de M. de La Roque; le doyen, flatté de cette attention, donna à l'église un très beau tableau que les intendants de la fabrique firent placer dans le chœur de la cathédrale.

(1) Choses notables arrivées à Saint-Ouen. Manuscrit.

Le 15 novembre, on chanta un *Te Deum* pour le sacre du roi qui avait eu lieu à Rheims.

Le 22 février 1723, on fit la même cérémonie pour la cessation de la peste en Provence. Le roi avait écrit la lettre suivante au Chapitre : 1723.

« Chers et bien amés, lorsque la peste attaqua la Provence avec une fureur qui ne semblait devoir rien épargner, nous tremblâmes pour tous nos sujets menacés ou d'une mort la plus prompte ou d'une extrême diminution de leur fortune, par la cessation entière du commerce ou au moins du spectacle affreux d'une désolation qui pouvait devenir générale. Mais les ordres, que notre oncle le duc d'Orléans, régent, a donnés partout, avec toute la vigilance et la sagesse nécessaires, ont arrêté le progrès d'un mal si funeste; Dieu a béni ses soins, et il a récompensé le zèle héroïque des évêques et de tous les Ordres du clergé. »

On voit qu'il est ici question de la peste de Marseille, où l'évêque de Belsunce fut si sublime d'abnégation et de vertus chrétiennes. On craignit un instant qu'elle ne se propageât dans toute la France. Rouen fut dans la plus grande anxiété, causée par la venue de certains navires du Midi dans son port; on eut peur qu'elle n'ajoutât ses désastres à la misère qui régnait alors dans la ville. Le nombre des nécessiteux était si grand, qu'on fut obligé d'avoir recours à des ressources extraor-

dinaires; le Chapitre donna, pour sa part, 600 liv. au bureau des pauvres valides, *pour cette fois seulement*, disent les registres, *et sans tirer à conséquence pour l'avenir*; ensuite chaque chanoine se cotisa en particulier, au *prorata* des revenus de son canonicat, du gros de sa prébende et de son logement.

On ordonna la recherche des titres concernant le privilége de saint Romain et la prise de possession de Georges d'Amboise, pour les remettre à l'abbé Legendre qui devait les insérer dans son histoire du cardinal légat. On fit aussi dessiner le portrait de cet archevêque, d'après la statue élevée sur son tombeau, pour le placer en tête du même ouvrage.

Depuis plus de deux années, les chanoines gouvernaient l'Église avec une sagesse qui prouvait en faveur du haut-doyen et de la Compagnie. On ne savait combien de temps durerait cet état de choses, lorsqu'on apprit que l'évêque de Nantes venait d'être appelé à la chaire archiépiscopale de Rouen.

Louis de La Vergne de Tressan. 1724

Le nouvel élu était Messire Louis de Lavergne de Tressan, issu d'une très ancienne famille noble du Languedoc. Il avait été vicaire-général du diocèse de Lyon pendant la vacance du siége, premier aumônier du Régent, évêque de Vannes, ensuite de Nantes, et avait présidé les États de Bretagne en 1720 et 1722. Il fit prendre possession

de son siége le 13 janvier 1724 par M. Hue de La Roque.

Le 10 décembre, on procéda à la réception personnelle de l'archevêque. Il ne fut pas plutôt installé, qu'il s'occupa de la réimpression du nouveau bréviaire, et pria le Chapitre de lui envoyer des députés pour conférer avec eux. MM. La Quesnelle, Bouillon et Dutot-Frontin allèrent le remercier, et le prévenir que tous les livres nécessaires à l'office divin étaient devenus si rares qu'on en manquait dans la plupart des églises.

Le prélat s'occupa ensuite de relever le séminaire où l'on recevait les pauvres écoliers, et obtint de sa Majesté des lettres-patentes pour l'établissement de la maison de Saint-Louis, à l'usage des vieux prêtres que leurs infirmités mettraient hors d'état de desservir les paroisses. M. de Tressan supprima le monastère des religieuses de la congrégation de Notre-Dame, situé rue des Arpents, donna leur chapelle à l'église de Saint-Maclou et leurs biens à la nouvelle communauté de Saint-Louis. Bien que cet établissement ait duré jusqu'à l'époque de la révolution, on sait qu'il n'a pas obtenu plus de succès que celui que nous avons vu créer, au commencement de notre siècle, à Bonsecours, par les soins de Monseigneur le cardinal de Croï. Il sera toujours difficile d'astreindre à la règle du cloître, souvent imposée par des esprits méthodiques,

de vieux prêtres qui, toujours esclaves de leurs devoirs religieux, ont blanchi dans l'indépendance, et n'ont jamais été soumis qu'à la volonté de Dieu.

Depuis quelque temps, tout ce que l'on appelait en France *bulle*, *jansénisme* et *disputes théologiques* avait insensiblement baissé. Quelques évêques étaient néanmoins restés opiniâtrement fidèles à leurs sentiments. Ce petit foyer prit bientôt un large essor par l'insouciance du régent, et l'on vit reparaître le Jansénisme et le Protestantisme avec leurs prétentions ridicules et leurs excès.

Pour y mettre ordre, le cardinal de Fleury fit condamner, par le concile d'Embrun, un des prélats *appelants* ; Jean Seanin, évêque de Sénèz. Il fut interdit à l'age de 80 ans, et relégué dans l'abbaye de la Chaise-Dieu où il ne signait plus que *Jean, évêque de Sénèz, prisonnier de Jésus-Christ.* Les jansénistes prirent parti pour cet évêque, et recrutèrent une foule d'adeptes à Paris, surtout dans la magistrature. Tous allèrent solennellement entendre la messe à Saint-Médard et à Saint-Séverin, églises qu'ils avaient adoptées. Leurs doctrines furent propagées par des prêtres, aux mœurs simples en apparence, et journellement en contact avec des ouvriers. On citait alors un ecclésiastique de la rue Mouffetard, l'idole du quartier, vivant du travail de ses mains et donnant tout

ce qu'il possédait aux malheureux; c'était le diacre Pâris, parvenu, après sa mort, à une certaine célébrité résultant de miracles fort équivoques qui durent avoir lieu sur son tombeau. On ne parlait plus que de sourds qui avaient entendu quelques paroles, d'aveugles qui avaient entrevu, d'estropiés qui avaient marché droit quelques moments. Les uns étaient saisis de convulsions qu'ils regardaient comme un symptôme de l'intervention du bienheureux, ce qui les fit nommer *convulsionnaires*; d'autres, enfin, par l'ébranlement de leur imagination, obtinrent, dit-on, des bienfaits réels. Comme ces prétendus miracles occasionnaient de l'agitation dans la capitale, le Gouvernement fit fermer le cimetière de Saint-Médard; et le tombeau du diacre Pâris fut en réalité celui du Jansénisme.

Il se trouva néanmoins, quelques années après, un conseiller du Parlement de Paris, M. Carré de Montgerom, qui écrivit un volume en faveur de ces guérisons, et se permit de dire, dans son épître dédicatoire au roi, *que si les miracles de M. de Pâris n'étaient pas constatés par des informations juridiques, ceux de Jésus-Christ et des Apôtres n'avaient pas une plus grande autorité.* (1)

Au nombre des faits prodigieux arrivés sur le tombeau du saint, M. de Montgerom cite d'abord

(1) La vérité des miracles opérés à l'intercession de M. de Pâris.

sa propre conversion, ensuite la guérison d'une demoiselle Thibaut, et celle de dom Alphonse de Palacios, débarrassé d'une affection grave à l'œil droit.

Dom Alphonse avait l'œil semblable *à une mûre écrasée*, lorsqu'il fit son pèlerinage; il retourna peu après en Espagne, où les Jésuites le firent poursuivre par l'inquisition; il n'obtint d'être libre que sur les instances de son père, grand seigneur de ce pays, qui promit de tenir son fils séquestré, et de travailler à la guérison de son esprit.

1724. Les protestants, eux aussi, ne se gênaient plus pour exercer leur religion, prohibée depuis la révocation de l'édit de Nantes; ils avaient recommencé leurs prêches dans le Midi. Moins audacieux dans les autres parties de la France, ils établirent seulement, dans les bois et les cavernes, de petites chapelles qu'ils nommèrent *églises du désert*, et dans lesquelles ils se rendaient ostensiblement.

Le duc de Bourbon, qui avait succédé au pouvoir du régent, cherchait à calmer ces querelles religieuses, ne s'expliquant pas le but de disputes sans fin qui se rattachaient à quelques idées théologiques. Son esprit avait néanmoins deviné que, sous le manteau du jansénisme, il se mêlait des résistances parlementaires et de graves fermentations qu'il fallait réprimer. Dans ces conjonctures difficiles, il laissa la direction des affaires

ecclésiastiques à l'abbé de Fleury, qui avait fait l'éducation de Louis XV, et vivait à la cour dans l'affection du jeune roi. . . . .

L'abbé de Fleury, alors évêque de Fréjus, n'appartenait pas aux opinions des Jésuites, mais à un parti mixte qu'on appelait les *Sulpiciens*. Il se rattachait à l'unité romaine, et rejetait loin de lui ces restrictions, ces obéissances limitées de l'école janséniste; la rareté des sacrements lui paraissait tellement en dehors de la miséricorde de Dieu, qu'il s'était prononcé théologiquement contre cette théorie implacable et mesquine. Il comprenait, comme le duc de Bourbon, que, derrière l'idée religieuse, il y avait des pensées de résistance, car l'opposition ne meurt jamais, et ne fait que changer de drapeau. . . . .

L'abbé de Fleury commença par demander au prince quelques ordonnances répressives de l'opposition janséniste; les Parlements furent sévèrement réprimandés, et l'on sévit contre les membres qui s'étaient le plus signalés par l'exaltation de leurs doctrines. Mais l'acte le plus solennel de l'administration de l'évêque de Fréjus fut celui qui renouvelait le système de pénalité contre les protestants. On sut qu'ils avaient des correspondances avec les réfugiés de Prusse et de Hollande, et que les cours de Berlin et de Londres leur portaient un trop vif intérêt pour qu'il n'y eût un motif secret qui les fit agir.

Dès-lors, on demanda des subsides au clergé pour mettre les protestants à la raison, et l'on publia l'édit de pénalité qui existait à l'époque sévère du confesseur Le Tellier; les parlementaires jansénistes approuvèrent hautement ces mesures; car, chose singulière, les réformés n'avaient pas d'ennemis plus implacables que ces derniers, sans en excepter les Jésuites.

Les églises du *Désert* étaient très nombreuses en Basse-Normandie; il y en avait plusieurs dans le pays de Caux, et l'on montre encore, sur le bord de la Seine, près de Saint-Vigor, des carrières dans lesquelles étaient taillées, et la chaire du ministre et la galerie des anciens de la secte.

L'archevêque de Tressan éclaira le Conseil du roi, dont il faisait partie, sur l'état des protestants dans son diocèse; la destruction des églises *du Désert* fut résolue, des enfants furent enlevés à leurs parents religionnaires, les confiscations ne se firent pas attendre. On en usa de même à Bolbec et aux environs, refuge des protestants de ces quartiers.

Les souffrances de ces malheureux, entraînés par leurs ministres, furent réelles, mais bien moindres que dans le Midi, où l'on procéda par la prison, le fouet et les échafauds. Disons-le encore une fois, on ne voit pas que le Chapitre de la cathédrale ait pris part à ces rigueurs; quelques curés de campagne se montrèrent, il est vrai, intolérants;

mais tout l'odieux du châtiment revient de droit aux intendants et aux tribunaux supérieurs de la province.

Après avoir célébré le mariage du roi, et la convalescence de M. de Montmorency, gouverneur général de la Normandie, on reprit l'affaire de l'impression des livres d'église; elle ne passa pas sans quelques difficultés.

On avait fait, avec le sieur Marie, imprimeur, un accord qu'il n'exécutait pas en tous points. Ses caractères étaient trop petits pour être vus de loin, et ses marges trop étroites; il avait imprimé sur parchemin, tandis qu'il devait se servir de vélin; enfin, on réclama l'intervention de l'archevêque pour faire observer les conditions du traité. 1725.

Sur ces entrefaites, se présentèrent les sieurs Richard Lallemand, Eustache Viret, et Jean-Baptiste Besongne, imprimeurs du roi et du Chapitre; ils réclamèrent contre l'impression des nouveaux livres, disant qu'elle arrêterait la vente des nombreuses éditions qu'ils avaient préparées. Ils manifestaient même l'intention de former une demande en dommages et intérêts contre le sieur Marie.

L'archevêque, alors absent, trouva mauvais que les libraires se fussent adressés au Chapitre; la Compagnie écrivit pour se justifier, et le prélat répondit « qu'il voyait avec plaisir qu'on n'eût donné aucune atteinte à son autorité et à sa juri-

diction, en recevant les plaintes des imprimeurs de Rouen. » Bref, la réclamation de ces derniers ne fut pas écoutée. L'imprimeur Marie, après avoir fait droit aux observations du Chapitre, se trouva en mesure de livrer, à l'église, « deux grands missels, dorés sur tranche, dont un relié en maroquin rouge, et l'autre relié en veau; deux autres missels, enrichis d'estampes; douze petits missels, reliés, dont six couverts en veau, dorés sur tranche, et les autres peints en rouge; plus, douze antiphonaires. »

Le 2 juillet 1726, l'on récita les prières des quarante heures et l'on dit une messe du Saint-Esprit, au sujet de la résolution exprimée par le roi de *gouverner seul* les affaires de son royaume.

1727. Le 12 février de l'année suivante, un service fut célébré pour le repos de l'âme du gouverneur, M. de Montmorency, qui venait de mourir. Cette cérémonie eut lieu aux frais de la commune, sur la demande du maire et des échevins.

On avait érigé dans la cathédrale, en 1724, une chapelle en l'honneur du *Sacré cœur*, à la place de celle de Notre-Dame-de-Pitié, depuis longtemps inoccupée. Des personnes pieuses avaient réuni jusqu'à 1,800 liv. pour cette œuvre. Le Saint-Père adressa à M. de Tressan une bulle d'indulgences en faveur de ceux qui faisaient partie de cette congrégation. On dit, à cette chapelle, une messe

pour l'heureux accouchement de la reine qui s'était fait inscrire parmi les associés. Ses couches ayant été heureuses, elle offrit à l'église un tableau dans lequel on la voyait présentant son fils à la Vierge et à l'enfant Jésus. (1)

Le Chapitre ayant décidé de faire un contre-rétable pour le maître-autel de la cathédrale, envoya le grand-vicaire Robinet à Paris, pour obtenir une *loterie* en faveur de l'église. Ce dernier rapporta qu'il avait été reçu par le lieutenant de police avec *gracieuseté et obligeance*. Le haut-doyen et l'archidiacre de Canappeville donnèrent chacun 500 liv. pour l'œuvre du contre-rétable.

Thérèse de Dufort de Lorge, accompagnée de deux religieuses, prêta, le 13 avril, serment de fidélité, en qualité d'abbesse de Saint-Amand; elle fit le serment, à genoux, devant l'archevêque, et signa sur le registre d'ivoire, après quoi on lui donna l'encens, au *Gloria in excelsis* et au *Credo*.

A la demande des dames carmélites de la ville, on célébra, le 17 avril, la fête de la canonisation de saint Jean-de-la-Croix, fondateur des Carmes déchaussés. Toutes les communautés religieuses furent convoquées, et l'on se rendit processionnellement, au son des cloches de la ville, avec croix

(1) Ce tableau est placé dans la troisième chapelle de la cathédrale, à gauche, au-dessous de la croix.

et bannières, à l'église des pères Carmes, où se fit la cérémonie.

Le 25 août, vers cinq heures et demie du soir, on s'aperçut que le feu avait pris à la charpente du chœur de la métropole; l'édifice était encore une fois exposé à un embrasement général. Le maire, les échevins et les citoyens accoururent pour arrêter les progrès de l'incendie; le président de Courvaudon quitta son audience afin de donner les ordres nécessaires. On ne tarda pas à se rendre maître du feu, mais on jugea à propos de veiller toute la nuit sur les combles, et d'y placer en observation quelques chanoines, qui furent relevés par leurs confrères de deux heures en deux heures. Le lendemain, ces messieurs, après être revenus de la première émotion, firent des prières, en actions de grâces, de ce que le monument avait été préservé, et récompensèrent ceux qui lui avaient porté des secours. Le gardien de l'église fut révoqué pour défaut de surveillance, et le plombier changé, ce qui porte à croire que le feu avait été mis par sa négligence ou celle de ses ouvriers. Dans la séance qui suivit, le Chapitre décida de se munir, à l'exemple de la ville, de petites pompes, de seaux et de cordages, pour remédier à de pareils événements.

Le 5 septembre, on chanta un *Te Deum*, en actions de grâces de l'heureux accouchement de la reine. « Il a plu à Dieu, écrivait le monarque au

Chapitre, de commencer à bénir mon mariage par la naissance de deux filles; j'espère de ses bontés l'entier accomplissement de mes vœux et de ceux de mon peuple, par la naissance d'un dauphin. »

L'évêque d'Arménie, David Georges, chassé de son pays pour motif de religion, se présenta devant le Chapitre, muni de recommandations du cardinal de Fleury et de l'archevêque d'Athènes; on lui accorda 48 liv. pour lui aider à faire son voyage.

On permit à Louis Fromental, doyen des enfants de chœur, d'aller *donner la mesure d'une pièce de sa composition*, pour une tragédie qui devait être représentée chez les Jésuites; puis, on reçut, en qualité de maître de musique de la cathédrale, Louis-René Le Gray, qui exerçait la même profession dans l'église de Chartres. 1728.

Le Chapitre fit encadrer et déposer dans sa bibliothèque une estampe représentant le Parnasse français, dont M. Titon du Tillet lui avait fait présent, avec le livre intitulé : *Description du Parnasse français, exécuté en bronze* (1).

Le haut-doyen, M. de La Roque, parvenu à un âge très avancé, fit quelques dispositions en faveur de la cathédrale et de plusieurs maisons canoniales. Il donna à l'église le tableau de M. Jouvenet, premier peintre du roi, représentant l'*Ascension de*

(1) Ce travail se voit encore à la Bibliothèque nationale.

notre Seigneur, et témoigna le désir que les huit glaces qu'il possédait restassent, après lui, dans sa maison, ainsi que le plancher de chêne de Hollande qu'il y avait fait établir; il laissa une partie de son mobilier dont la valeur devait être employée au contre-rétable du maître-autel de la cathédrale.

Ce legs fut transcrit sur les registres du Chapitre, et l'on décida que le doyen y apposerait sa signature qui s'y voit ainsi formulée : *B. de La Roque Hue, doyen.*

M. de La Roque mourut quelques mois après cette donation, âgé de 92 ans; sa perte fut très sensible au Chapitre qui le fit inhumer dans la chapelle de la Vierge, vis-à-vis du tombeau de MM. d'Amboise. On se rappela tout le mal qu'avait donné son élection, dont on n'eut jamais à se repentir, car le haut-doyen s'était toujours montré digne de sa position, la première après celle du chef de l'église de Rouen.

On décida, dans le même temps, d'agrandir la bibliothèque; les chanoines offrirent de contribuer à ce travail jusqu'à concurrence de 600 liv., et achetèrent, pour ce dépôt, au prix de 60 livres, un manuscrit contenant l'histoire des ducs de Normandie, écrite sur vélin. On voit que le Chapitre s'occupait avec une vive sollicitude, d'augmenter sa riche et précieuse collection.

Jean Duval, de Rouen, fut nommé vitrier de l'église, en remplacement des frères Courieux, *comme étant le seul en cette ville qui possédât le secret de la peinture sur verre.*

On reprit alors, pour la construction du contre-rétable, l'affaire de la loterie royale, momentanément mise en oubli. Le Chapitre remercia M. Dosmont, alors à Paris, des peines qu'il se donnait pour obtenir cette faveur. Le premier président offrit d'écrire dans le même but à M. de Pont-Carré, son fils, maître des requêtes, et au contrôleur général.

Enfin, l'autorisation étant arrivée, on mit, chaque mois, une pistole à la loterie, à raison de 20 sous par billet, pour 1,000 liv. de capital. Pendant ce temps-là, on achetait, avec l'argent provenant du legs de M. Hue de La Roque, six belles colonnes en marbre cipolin, déposées dans les magasins du roi, et que le marquis de Signelai, ministre de Louis XIV, avait fait venir d'Afrique. Ces colonnes avaient été trouvées parmi les débris de la ville antique de *Leptis magna*, située dans la province de *Tripoli*. 1729.

Le plan du Chapitre devint plus vaste alors; au lieu d'un simple contre-rétable, il fut question d'élever un autel avec baldaquin entouré de colonnes (1).

(1) *Mémoires du doyen Térisse*, sur les marbres qui ont servi à la construction du jubé de la cathédrale.

Mais il fut bientôt reconnu qu'un autel de ce genre ne saurait être bien placé qu'au centre d'une église, et non au chevet, car ses colonnes élevées établiraient une confusion choquante avec celles qui entouraient le sanctuaire. Après avoir longtemps discuté, l'affaire fut ajournée et les colonnes en marbre cipolin restèrent plus de 50 ans dans un coin de la cathédrale avant d'être utilisées; preuve qu'il en est des petites choses du monde comme des événements les plus graves; l'homme les prépare, la Providence seule en permet l'exécution.

Le 4 septembre 1729, le roi écrivit à l'archevêque pour annoncer la naissance d'un dauphin. Cette heureuse nouvelle fut célébrée dans toutes les églises par le clergé et les différentes corporations d'arts et métiers. Sur la demande de M. de Gasville, intendant de la généralité, on envoya des enfants de chœur à Notre-Dame-de-la-Ronde et chez les Jésuites, pour augmenter l'éclat de leur cérémonie.

Le nonce du Pape vint, sur ces entrefaites, à Rouen, et logea à l'archevêché; plusieurs chanoines allèrent lui présenter le pain et le vin du Chapitre, portés par les officiers, précédés de l'huissier en robe, ayant la masse en main.

On fit, à cette époque, une grande réparation à l'église de Notre-Dame-de-la-Ronde, dépendante de la cathédrale. Les intendants de la fabrique

furent autorisés « à prendre autant de vitres peintes de cette église *qu'il s'en trouverait à échanger contre du verre blanc*, et à faire mettre ces vitres dans les greniers de la bibliothèque. » On voit dans quelle dépréciation les anciennes verrières étaient tombées.

L'assemblée du clergé devant bientôt avoir lieu à Paris, le Chapitre fit un mémoire pour obtenir une déclaration du roi qui réglât et fixât la quantité de terres qui devraient être chargées en rabette.

Nous voici arrivé à l'époque des travaux qui ont été si funestes à l'ancienne symétrie du chœur de l'église, et aux nombreux tombeaux qui en faisaient un des plus précieux ornements. On commença par s'occuper de la confection des belles balustrades en cuivre qui ont entouré le chœur jusqu'à l'époque de la révolution de 1789. 1730.

Le Chapitre passe marché avec un fondeur de Rouen, le sieur *Carré*, qui s'oblige à les livrer, dans l'espace de deux ans, au prix de 17,000 liv., sur lesquelles on lui avance 1,000 écus.

Cette somme n'était, à ce qu'il paraît, que pour payer le travail de l'artiste; car, le 10 septembre 1731, on cherchait à se procurer des matériaux pour la confection des grilles. On arrêta d'abord d'employer tout le cuivre des *caroles* du sanctuaire, et l'on autorisa des commissaires à acheter dix 1731.

milliers de *mitraille*, pour le compte de la fabrique. Il fut cependant arrêté de ne pas détruire les anciennes balustrades avant d'avoir vu l'effet des nouvelles, et le dessin qu'on en faisait exécuter à Paris.

Tous les matériaux qu'on réunissait, encombrant le grenier de la bibliothèque, le fondeur demanda qu'on lui élevât un hangard dans la cour d'Albane, pour y placer ses ouvriers et *y fondre sa mitraille*. Les frais dépassant de beaucoup les prévisions et les devis, les chanoines vinrent en aide à la fabrique, et souscrivirent chacun pour diverses sommes.

1732. Le 21 janvier 1732, on délibéra de faire fondre, avec la mitraille, les colonnes et les anges en cuivre placés autour du sanctuaire, mais de n'exécuter ce travail qu'après la fête de Pâques.

Le 13 février, on posa le premier grillage; les intendants furent alors autorisés à faire démolir la maçonnerie de la travée où devait être mis le second. Ainsi s'avançait cette œuvre qui exigeait le sacrifice des tombeaux placés dans l'entre-colonnement du sanctuaire; ainsi disparurent les monuments de Henri le jeune et du duc de Bedford. On demanda au sieur de France des dessins pour le couronnement des grilles.

1733. Le 24 février 1733, le fondeur passait soumission pour les dernières balustrades, y compris le couronnement. Nous laisserons ces travaux s'exé-

cuter, et nous reviendrons un instant aux faits d'un autre ordre qui concernent l'Eglise.

Le 13 novembre, on fit des cérémonies pour la canonisation de saint Louis de Gonzague et de Stanislas Kotska, appartenant à la Société des Jésuites.

Charles-André Conches, prêtre de Besançon, offrit à l'église un portrait du légat Georges d'Amboise.

Le Père Duplessis, religieux Bénédictin de Saint-Ouen, vint au Chapitre, et représenta qu'étant chargé de travailler à l'histoire de Rouen, il suppliait la Compagnie de lui laisser prendre connaissance des titres qui pourraient lui être utiles pour la composition de son ouvrage. Cette permission lui fut accordée, mais on arrêta *de ne lui communiquer aucune pièce qui pût préjudicier au Chapitre.*

Le marteau de Georges d'Amboise ayant été cassé le jour de l'Assomption, on donna ordre de le descendre et de le faire réparer. Nous anticiperons un peu sur le temps pour terminer ce que nous trouvons relativement à ce travail.

Le 2 décembre, on pria M. de Boisnes de rechercher à Paris un habile ouvrier pour reforger ce marteau. De son côté, M. Restout écrivit au sieur Despiches pour l'inviter à venir jusqu'à Rouen. Plusieurs maîtres de grosses forges de diverses provinces furent pareillement appelés, et deman-

dèrent 6 à 7,000 liv. pour faire un marteau neuf. On était incertain sur le parti que l'on prendrait, lorsque, le 20 août 1734, le sieur Friand, serrurier de Rouen, s'offrit pour faire ce travail, et fournit caution. L'archidiacre Térisse et les intendants de la fabrique traitèrent avec lui au prix de 3,000 liv.

Le Chapitre lui donna une place dans la cour de l'archevêché pour établir ses ateliers. Cet habile serrurier inventa une machine au moyen de laquelle une seule personne pouvait facilement transporter, de l'enclume sur la forge, un fardeau de 2,000 liv. Le travail commencé par douze ouvriers, le 14 février 1725, fut terminé deux mois après (1).

L'artiste tourna ensuite son *battant* au moyen d'un autre mécanisme de son invention, sans plus de difficulté que s'il se fût agi d'une simple pièce de bois; cependant, ce marteau pesait 1,878 liv., avait 6 pieds 8 pouces de hauteur et 57 pouces de circonférence. Il ne coûta, avec son contre-anneau, que 4,000 liv. à l'église.

Le 16 août 1736, M. Bertrand fut prié de donner ses soins à l'essai d'une machine propre à faire sonner la grosse cloche avec les pieds.

L'archevêque de Tressan avait, depuis quelque temps, offert son portrait à la Bibliothèque. On

(1) *Registres capitulaires*, 1733, 34, 35. Flambeau astronomique (à la Bibliothèque de Rouen.)

décida de le retirer du fond de cet établissement pour le placer dans un jour plus favorable.

Ce prélat était souvent à Paris où il assistait au conseil des affaires ecclésiastiques; revenu à Gaillon il y mourut le 18 avril 1733.

On apprit bientôt que M. de Tressan était remplacé par M. de Saulx de Tavannes, évêque de Chalons-sur-Marne. Le 28 janvier 1734, M. de La Londe, haut-doyen, prit possession de l'archevêché au nom du nouveau prélat, qui se présenta lui-même, le 24 du mois de mai suivant, pour être personnellement reçu. Nicolas de Saulx de Tavannes. 1734.

Les religieux de Saint-Ouen avaient envoyé, depuis quelques jours, leur prieur à Gaillon pour faire valoir, auprès de M. de Saulx, le droit qu'ils prétendaient avoir de présenter l'archevêque au Chapitre de la Cathédrale. Le prélat écrivit au premier président, pour le prier de régler le conflit qui existait, au sujet de sa réception, entre ces religieux et le curé de Saint-Herbland. Les chanoines prirent le parti de ce dernier, et représentèrent à M. de Pont-Carré que la communauté de Saint-Ouen n'avait aucun droit dans l'église de Saint-Herbland, que le trésor de la paroisse fournissant la natte sur laquelle l'archevêque marchait jusqu'au parvis de Notre-Dame, il était juste que le curé jouît de tous les honneurs dans son église.

M. de Pont-Carré fit un réglement dans ce sens.

Les moines de Saint-Ouen refusèrent de s'y soumettre, ayant l'habitude de prendre eux-mêmes l'archevêque dans le chœur de Saint-Herbland; ils rédigèrent un mémoire à la hâte, et le présentèrent au premier président; celui-ci leur annonça que leur résistance pourrait avoir de fâcheuses suites, car il serait obligé d'en écrire au cardinal de Fleury *dont ils encourreraient probablement l'indignation.*

Enfin, pour éviter toutes luttes avec les ecclésiastiques séculiers, le monastère prit la résolution d'engager le prieur et le père Tassin à signer le réglement fait par M. de Pont-Carré (1).

1735. Le 19 mars 1735, le Chapitre fut prié d'assister à l'inhumation de dame Constance de Châlon, veuve de Messire Adrien, marquis d'Houdetot, chevalier, décédée sur la paroisse de Saint-Amand. On la transporta à Saint-Ouen où existait, dans la chapelle de la Vierge, le caveau destiné à sa famille (2).

Nous voici arrivé à l'époque des grandes guerres qui signalèrent le règne de Louis XV, et contribuèrent à l'agrandissement de la France, à la gloire de ce roi, si méconnue et si vîte oubliée.

Le 10 juillet, le monarque annonça la bataille sanglante donnée sous les murs de Parme, et la

(1) Choses notables arrivées à Saint-Ouen.
(2) Ibid.

perte de plusieurs généraux ennemis, ce qui avait contraint l'armée étrangère, à se retirer avec précipitation, laissant, sur le champ de bataille, ses blessés à la merci du vainqueur.

Le 25 juillet, l'armée française obtint de nouveaux succès en Allemagne, prit *Fraerback* en sept jours, arrêta l'empereur et l'empêcha de pénétrer jusqu'à nos frontières. L'église célébra ces hauts faits, ainsi que la victoire de *Guastalla* qui mit le comble à la gloire du monarque et de la France.

M. Térisse, qui a laissé la réputation de savant et d'administrateur éclairé, faisait alors partie du Chapitre en qualité d'archidiacre de la cathédrale. Il annonça, dans une réunion capitulaire, qu'il avait obtenu de l'évêque de Carcassonne le portrait de M. de Bezons, ancien archevêque de Rouen. Après l'avoir remercié, on le pria d'acheter deux livres de l'*Histoire Byzantine* pour les placer dans la bibliothèque.

Nous remarquons que M. Térisse était un des principaux commissaires qui s'occupaient des changements que l'on opérait dans le chœur de l'église.

Les balustrades étant sur le point d'être terminées, les chanoines se cotisèrent pour éviter l'enlèvement et la destruction des anciennes *caroles*; comme ces travaux devaient amener l'exhaussement du chœur et du sanctuaire, on décida

de faire exécuter un nouveau maître-autel. Le dessin en fut demandé à M. Cartaud, célèbre sculpteur de Paris. MM. Térisse et de La Bellonière, chargés d'examiner le travail de l'artiste, l'approuvèrent, sauf quelques accessoires et le palmier qui devait étendre ses rameaux sur une partie du sanctuaire. L'archevêque consulté fit la réponse suivante au Chapitre : « Je pense qu'il faut s'en tenir au palmier et au tabernacle..... et qu'il y aurait de l'indécence, si après avoir longtemps discuté cette affaire, on ne voulait pas prendre son parti; je compte que je serai bientôt instruit de votre décision, et que vous enverrez votre procuration pour passer les marchés ». En effet, M. de La Bellonière alla à Paris, et traita de la confection de l'autel *avec un palmier conforme au petit modèle en cire qui avait été présenté.*

1735. M. Térisse déposa, en 1735, sur le bureau, 3,000 livres données par M. Duhamel pour la décoration de l'église ; il fut décidé qu'elles seraient employées à faire dorer les ornements de l'autel, le pavillon, la suspension, le bas-relief et le contre-rétable. Mais, M. Cartaud ayant fait savoir, quelques jours après, que cette dorure coûterait 5,500 liv., le Chapitre décida de fournir le reste, *pour que ces ornements fussent tous dorés en or moulu.*

Le 29 septembre, on arrêta que le massif de l'autel serait fait d'après le dessin de M. Cartaud,

que le sanctuaire serait élevé de trois marches, et reculé jusqu'aux piliers voisins des portes collatérales du chœur; que l'ancien autel serait démoli et transporté provisoirement près du tombeau de Charles V. L'archevêque fut prié d'assister au commencement de ce travail qui eut lieu le 20 novembre 1735.

Le prélat, en habits pontificaux, entouré de ses chanoines, posa la première pierre qu'on recouvrit d'une plaque en cuivre avec inscription latine, indiquant la date de la cérémonie, le nom du roi régnant, du pape qui gouvernait l'Église, et d'une partie des assistants. 1735.

Les dispositions prises pour l'exhaussement du chœur entraînèrent la destruction des monuments funéraires qui se voyaient dans son enceinte; le 30 avril 1736, MM. Desmoulins et Bertrand assistèrent, par ordre du Chapitre, à l'ouverture de ces tombeaux. On en avait usé assez lestement envers celui du duc de Bedfort, on en fit de même pour ceux de Henri-le-Jeune et de Richard Cœur-de-Lion, tous princes appartenant à la dynastie anglo-normande; la statue de Richard Cœur-de-Lion fut cachée sous les dalles, d'où elle a été retirée avec le cœur de ce prince, lors d'une fouille exécutée, en 1838, dans le but d'en rechercher les traces (1).

(1) Ce cœur a été provisoirement déposé dans la chapelle du palais archiépiscopal.

L'archidiacre Térisse fut chargé de faire des inscriptions pour les marbres destinés à recouvrir, *de niveau avec le sanctuaire*, la sépulture des princes, et pour la table *qui devait être mise*, disent les registres, *à la place du tombeau encore élevé dans le chœur, en cas que l'on obtînt permission de l'abaisser*. Il est évident qu'il s'agit ici du tombeau de Charles V, d'un tombeau de roi de France, et qu'on y regardait à deux fois pour le détruire, avant d'avoir reçu l'autorisation de la Cour. Cette permission ayant été demandée, le ministre Chauvelin répondit en ces termes le 12 février 1737, trois années, comme on voit, après la destruction des premiers tombeaux :

1737. « Sur les représentations, Messieurs, que vous avez faites et dont j'ai rendu compte au roi, qu'il n'y a plus, d'une ancienne tombe construite dans votre église, auprès du sanctuaire, et qui renferme le cœur de Charles V, *que des restes informes et en ruine*, auquel vous souhaitez *restituer un monument plus convenable et plus décent*, sa Majesté veut bien vous permettre de démolir cet ancien tombeau, à la condition que vous ferez mettre une inscription, en lettres d'or, à la perpétuelle mémoire du roi Charles V. »

On ne comprend pas trop quel mausolée, plus beau et plus décent que l'ancien, le Chapitre prétendait ériger; toutefois il s'y était engagé, le

ministre lui en laissait sans doute le choix, et n'exigeait qu'une inscription sur ce monument.

Le lundi, 25 février 1737, on commença la démolition, et l'on mit de côté la table de marbre noir sur laquelle était la statue du prince, pour la placer sur le sol, après avoir reçu la simple inscription que lui destinait l'archidiacre Térisse.

Nous croirions affaiblir ce fait, si intéressant pour l'histoire de la cathédrale, si nous n'en faisions qu'une simple relation; nous préférons transcrire le procès-verbal de ces travaux, et en abandonner l'appréciation au jugement de nos lecteurs, qui décideront si c'était un grand acte *de convenance*, comme l'exprimait le Chapitre, de détruire de vénérables et antiques monuments, pour les remplacer par de si chétifs et misérables souvenirs.

« Cejourd'hui, vers quatre heures après midi, MM. de La Bellonière, Le Clerc et de Marcouville, commissaires nommés pour veiller sur les ouvrages qui se font dans le chœur de cette église, présence de M. le doyen et de plusieurs de ces messieurs, ont fait démolir et détruire le tombeau de Charles V, roi de France, dont acte dressé par le secrétaire du Chapitre.

« Le tombeau de Charles V était de forme carrée, portant trois pieds de haut sur quatre pieds de large et sept de longueur, surmonté d'une

grande table de marbre noir, sur laquelle était représentée, en marbre blanc, et de grandeur naturelle, la figure de Charles V, tenant de sa main droite un cœur de même matière; les pourtours de ce tombeau, avec son socle cannelé, étaient d'ardoise et mutilés en plusieurs endroits. Au pied de ce tombeau, qui finissait dans la ligne du milieu des deux colonnes qui terminent les stalles, s'est trouvé un puits de vingt-six pieds de profondeur, prenant six pieds d'eau très claire. A la tête de ce tombeau, en fouillant environ deux pieds, il s'est trouvé une pierre d'environ vingt-cinq pouces sur la longueur, et un pied et demi sur la largeur, qui couvre la superficie d'un petit caveau d'environ quinze pouces carré et d'un pied de profondeur, au fond duquel est le chœur de Charles V, soutenu sur une petite grille de fer en forme d'étoile. Sur la superficie de ce petit caveau, sous la première pierre, s'est trouvée une plaque de plomb, sans inscription, posée sur une grille en fer qui sert de couvercle au cœur du roi. Ce cœur est renfermé dans une boîte d'étain en forme de cœur, qui s'est trouvée ouverte en plusieurs endroits, et sur le champ l'on *a fait renfermer et sceller à mortier ledit caveau.* La table de marbre noir dont est parlé ci-dessus a été destinée, conformément aux ordres du roi en date du 10 février dernier, à servir de tombe sur

laquelle on gravera, en lettres d'or, l'inscription suivante :

« D. O. M. Et æternæ memoriæ sapientissimi principis Caroli V, Galliarum regis, Normanniæ anteà ducis, qui hanc ecclesiam, amore singulari complexis, beneficiisque eundem augustissimi sui reliquit hœredem, ubi in omnium animis vivere nunquam desinet. Obiit anno humanæ salutis MCCCLXXX.

« La figure de marbre blanc, représentant Charles V, a été posée dans la première arcade de la chapelle de la Vierge, derrière le chœur, à droite, en entrant » (1).

Ainsi, il est bien constaté que le cœur de Charles V demeure encore dans le sanctuaire où il a été déposé, et que sa statue ne fut pas placée sous les dalles du chœur, comme l'avait été celle du roi Richard.

On donna deux louis au graveur pour avoir tracé, en lettres d'or, l'inscription du marbre qui recouvrait les restes du roi. On mit une lame de cuivre autour de cette table qui fut posée de façon que la couronne se trouvât tournée du côté du sanctuaire; le Chapitre ordonna ensuite de vendre, *au plus haut prix possible* les débris de l'ancienne sépulture.

Sur la proposition de M. Cartaud, *et en vue de*

(1) *Reg. cap.*, 25 fév. 1737.

la majesté de l'église, on ajouta deux marches au sanctuaire, ce qui en porta le nombre à cinq. Le Chapitre fit retirer les fleurs de lys qui étaient au-dessus des colonnes du chœur, pour les remplacer par des chapiteaux en plomb; il s'en rapporta au goût de l'artiste pour décider quelle couleur on appliquerait à ces colonnes qui furent décorées par le sieur Castel, peintre de Rouen.

La conclusion de ces travaux fut un rang de chardons de fer que l'on plaça autour du sanctuaire afin de conserver les balustrades; le Chapitre fit marché, pour cette fourniture, avec un sieur Parin, serrurier de la capitale, au prix de 100 liv. par travée.

On décida d'engager un suisse pour la cathédrale, à des conditions convenables, et de vendre les livres doubles de la bibliothèque en recommandant aux commissaires *de disposer, selon leur prudence, de plusieurs ouvrages de la secte*, et d'en donner quelques-uns aux dames des nouveaux catholiques.

Madame de Vagnon fit cadeau, pour la bibliothèque, du portrait de son parent, M. de Croismare, ancien archevêque de notre cathédrale.

1739 à 1743. Le 27 mars 1739, on célébra la canonisation de saint François-de-Régis dans l'église des Jésuites de Rouen. Le Chapitre envoya une députation pour assister à cette cérémonie.

L'archevêque sacra, en 1740, en présence des évêques de Beauvais et d'Evreux, et du Chapitre de la métropole, M. l'abbé de Fitz-James, pair de France, qui venait d'être promu à l'évêché de Soissons.

La même année fut des plus funestes aux populations riveraines de la Seine. La crue extraordinaire du fleuve inonda les faubourgs de Saint-Sever, de Martainville, une partie du quartier Cauchoise, les villages d'Eauplet, de Sotteville et tous les lieux environnants. Les eaux avaient atteint une hauteur si grande qu'elles couvrirent, à plus de deux pieds d'élévation, le pavé de la rue Herbière et des rues voisines. Ce fléau finit par disparaître, en laissant toutefois dans l'esprit des masses le souvenir de la grande inondation de 1740. Plusieurs maisons des rues basses de la ville ont longtemps conservé la trace de marques faites alors, pour indiquer la hauteur incroyable qu'atteignirent les eaux de ce nouveau déluge.

Comme il est rare qu'un malheur ne soit pas suivi d'un autre, les denrées devinrent d'un prix excessif; ce qui engagea le roi de faire acheter du blé hors de France pour le transporter à Paris. Les grandes eaux ayant interrompu le cours de la navigation, l'intendant de La Bourdonnaye demanda aux moines de Saint-Ouen de faire déposer ces grains

dans la nef de leur église, dans le cloître et dans les salles.

Le prieur mit le monastère à la disposition de l'intendant, en le prévenant toutefois qu'il ne pourrait consentir à la profanation du temple. Ces remontrances furent sans effet; on enveloppa l'orgue de toiles cirées, la nef fut séparée du chœur avec des planches et une grande toile tendue depuis la voûte jusqu'à terre. Les moines ne purent réussir à faire cesser ce travail qui remplissait l'église d'ouvriers, et interrompait les saints offices.

Un grand bateau, chargé de blé, appartenant au sieur Bonnet, fut entraîné par la débâcle des glaces, brisa le pont, rompit les câbles de huit navires, et alla se défoncer au quai aux Huîtres. On estima à près de trois millions la perte occasionnée par ce sinistre, qui fut regardé comme une punition du ciel, au sujet de la profanation de l'église de Saint-Ouen.

Cette église resta barricadée jusqu'à la saint Barnabé; cependant un seul grain de blé n'y entra pas. « Elle en aurait été remplie si l'on ne se fût adressé au premier ministre. »

Le 10 mai 1742, un *quidam*, entré dans la cathédrale, son chapeau sur la tête, arrêta la procession et mit l'épée en main contre le suisse; le Chapitre porta plainte au lieutenant-criminel.

Peu de temps après, M. Térisse fut nommé

abbé de Saint-Victor-en-Caux ; on le récompensait sans doute des belles épitaphes qu'il avait composées pour les tombeaux des princes. Il prêta serment de fidélité entre les mains de l'archevêque de Rouen.

Le Chapitre reçut presque aussitôt la nouvelle que M. Duguesclin, grand vicaire de Pontoise et chanoine de la cathédrale, venait d'être nommé évêque de Cahors. C'était une époque de grandes promotions pour la province, car Néel de Christophe, appelé au siége épiscopal de Séez, prêtait, le 13 novembre 1743, serment dans notre église, et, le 1er février suivant, M. de Saulx-Tavannes était nommé grand aumônier de la reine.

M. de Fontenelle, de l'Académie des sciences, fit présent au Chapitre de la dernière édition de ses œuvres complètes ; de son côté, le chanoine Louis donna 1,200 volumes à la bibliothèque, et une rente de 100 louis pour en augmenter le revenu.

L'année 1744 vit l'établissement de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, dont fit partie M. Térisse.

La prise d'Ypres donna lieu à une lettre du roi 1744.
annonçant le succès de son armée. « Cette place, dit-il, l'une des plus fortes des Pays-Bas, vient de rentrer sous mon obéissance après dix jours de tranchée ouverte. » Le *Te Deum* que l'on chanta au sujet de la reddition de Furnes, d'Ypres et

Menin, fut suivi d'une allarme qui fit gémir et trembler la France.

Louis XV ressentit des mouvements de fièvre. C'était le 8 août. Sa maladie présenta les symptômes les plus graves. Bientôt il fut à l'extrémité. L'archevêque de Rouen partit de suite avec la reine qui alla rejoindre son époux. La consternation devint générale, et l'on ne fut un peu rassuré que le 19 du même mois, jour où l'on apprit que le monarque était entré en convalescence. Alors toute la France se réjouit. On chanta dans la cathédrale un *Te Deum* suivi de fêtes publiques, de feux de joie et d'illuminations.

Les Jésuites firent illuminer le Mont-Fortin, ce qui se voyait de quatre à cinq lieues à la ronde. Il y eut des danses dans toutes les grandes maisons de la cité, et l'on fit couler des fontaines de vin au palais archiépiscopal, à l'hôtel-de-ville, et à celui du président de La Londe.

Le 27 août, l'église de Saint-Ouen était illuminée d'un double rang de lampions, de lustres entre les arcades, et de girandoles attachées avec des agrafes de glaces au sommet des colonnes. Le chœur et l'orgue étaient couverts de lampes et de bougies; dans la même soirée, on établit sur la place Saint-Ouen des feux représentant quatre bastions surmontés chacun d'un if resplendissant de lumière. Un feu d'artifice termina ces fêtes auxquelles toutes

les classes de la société s'empressèrent de prendre part. « Ces réjouissances furent trouvées très belles, dit le moine de Saint-Ouen, qui les rapporte, mais les plus sages prétendirent que ce n'était pas dans une église qu'il fallait donner un tel spectacle.. »

A cette époque, le Chapitre prit la résolution de faire quelques changements dans la forme et la tenue des registres capitulaires, pour valider des actes importants qui pouvaient être contestés devant la justice.

Avant de rien entreprendre, on consulta M. Le Merre, avocat du clergé, à Paris; voici sa réponse à la série de questions que le Chapitre lui avait posées.

« Le Conseil soussigné, qui a lu le présent mémoire, est d'avis que le défaut de signature des registres capitulaires peut exposer à des inconvénients considérables les actes et délibérations qui y sont contenus. On ne peut qu'approuver la forme des quatre registres dont il est parlé dans ce mémoire, outre que le nouvel usage qu'on se propose d'introduire est conforme aux bonnes règles, et quoique l'on soit dans une possession immémoriale de tenir les registres sans que les actes insérés soient attestés par aucune signature, pas même de celle du greffier ou secrétaire, cette pratique n'est aucunement régulière, et le Chapitre, en continuant cet usage, s'exposerait à être réformé sur quelque plainte ou 1744.

quelque contestation portée en justice. Au surplus, on ne voit pas qu'en rétablissant les règles à cet égard, cela puisse porter préjudice à l'authenticité des précédents registres non signés, auxquels on ne pourrait refuser d'ajouter foi, vu l'usage qui subsistait alors ; mais il convient que le Chapitre, en réglant la signature qui sera observée à l'avenir, exprime, dans sa délibération, l'ancienne habitude de son église à ce sujet, l'authenticité toujours reconnue de ses registres quoique non signés, et que ce n'est que pour une plus grande régularité qu'il s'est porté à établir cette signature.

« A l'égard du double registre des actes d'inhumations et des baptêmes des catéchumènes, le Chapitre pourrait difficilement s'en défendre, suivant ce qui est ordonné par la dernière délibération. »

La Compagnie, se conformant aux prescriptions de son conseil, arrêta que ses décisions seraient toujours signées par le président et le secrétaire du Chapitre, sans préjudicier à l'authenticité des anciens registres, et que le mémoire adressé à M. Le Merre et sa réponse seraient placés en tête de cette délibération, ce qui fut exécuté le même jour, 21 août 1744.

Le 9 octobre suivant, le roi annonça à l'archevêque la prise du Château-Dauphin.

Le 9 novembre, il écrivit de nouveau pour

apprendre que son frère et cousin le roi des Deux-Siciles, à la tête de l'armée combinée des Espagnols et des Napolitains, avait remporté de grands avantages sur le prince de Sobkowits à Veletri, et que l'Alsace venait d'être délivrée de la présence des Autrichiens par les troupes placées sous le commandement du maréchal de Noailles. Ce bulletin n'était que le prélude de celui qui fit bientôt connaître la prise de Fribourg. Plusieurs *Te Deum* furent chantés dans la cathédrale, à l'occasion de ces victoires.

M. Louis, chanoine, décéda peu après avoir fait son legs à la Bibliothèque; M. Routier donna au même dépôt un livre dont il était l'auteur, intitulé : *Pratiques bénéficiales, suivant l'usage général de la province de Normandie*. On fit imprimer le catalogue des manuscrits que possédait l'église.

Le 15 avril 1745, l'archevêque prit part aux délibérations capitulaires, et fit voter des remercîments à M. Lyard pour la magnifique lampe dont il avait fait présent à la cathédrale.

Un historiographe anglais demanda copie du Bénédictionnaire manuscrit de Robert, archevêque de Cantorbéry, qui était dans la bibliothèque du Chapitre. On permit au savant étranger de voir ce livre, sans le déplacer, et l'on rechercha, pour lui, les faits les plus importants qui s'étaient passés dans l'Eglise de Rouen, au sujet de l'archevêque Robert. 1745.

Le 6 juin, un *Te Deum* fut chanté dans la cathédrale pour le gain de la bataille de Fontenoy.

Cette victoire et la prise de plusieurs places des Pays-Bas terminèrent la campagne de 1745.

1746. L'année 1746 ne fut pas moins heureuse; les registres du Chapitre mentionnent successivement la prise de Bruxelles par le maréchal de Saxe, et celle d'Anvers, où les assiégés s'étaient fait des remparts de la Dîle et de la Nèthe. Mais, ajoute le roi, « tous les obstacles ont disparu; le fort de Sainte-Marguerite s'est rendu, et la ville d'Anvers, abandonnée de sa garnison, m'a ouvert ses portes. Celle qui s'était retirée dans la citadelle a été obligée de capituler après un siége de six jours, dont j'avais donné la conduite à mon cousin le comte de Clermont, et de me remettre la place avec les forts de l'Escaut qui en dépendent. » Cette lettre est écrite du camp de Bouchout, à la date du 1er juin 1746.

1747. Le 3 octobre, le Chapitre assiste, dans le couvent des Jacobins, à la cérémonie faite au sujet de la canonisation de sainte Catherine de *Ricci*.

Le chanoine de Brinon, docteur en Sorbonne, décéda à Rouen le 13 décembre, léguant par son testament tous ses livres à la Bibliothèque, à condition qu'on ne les prêterait pas; il avait ajouté à ce legs 2,000 liv. pour faire une rente de 100 liv. annuelle destinée à acheter d'autres ouvrages sur

la science ecclésiastique; plus 1,000 liv. pour être employées à la décoration des églises de campagne appartenant à la juridiction de la cathédrale. M. de Boismont offrit, à son tour, quarante exemplaires du panégyrique de saint Louis, qu'il avait prononcé devant l'Académie française.

Le Chapitre fit une aumône de 48 liv. au père procureur général de l'Ordre de Saint-Antoine du mont Liban, maronite, pour aider à relever cet ordre persécuté par les infidèles.

M. de Clercy fut prié d'écrire à l'archevêque une lettre de condoléance au sujet de la mort de M. d'Aguesseau, son oncle. On nomma deux chanoines pour féliciter le grand archidiacre de Cérisy sur sa promotion à l'évêché de Lombez. Le nouvel évêque prêta serment dans la cathédrale, et fut remplacé par M. de Saint-Aulaire dans sa charge de grand archidiacre.

M. Malachie, *Mac Langhlin*, montagnard écossais, cavalier dans le régiment irlandais de Fitz-James, âgé de 25 ans, abjura la religion anglicane devant la chapelle du Vœu. 1749.

La misère était telle alors, que le Chapitre supprima le repas de l'Ascension, *à cause de la calamité présente et du besoin des pauvres*. Après avoir fait de grandes libéralités à ceux de la ville, il distribua des secours se montant à la somme de 632 livres, pour les paroisses d'Assigny, Grèges,

Londinières, Yébleron, La Feuillie, Beauvoir, Longchamp, Bézu, Morgny et Douville.

On célébra, le 16 et le 21 août, la béatification de Jeanne-Françoise de Chantal, dans les deux monastères de la visitation de Rouen.

Le 12 septembre, le doyen rapporta au Chapitre qu'ayant entendu un grand coup de tonnerre et vu le feu des éclairs contre la pyramide, il s'était transporté sur les voûtes de l'église, où se trouvaient déjà plusieurs chanoines et beaucoup d'ouvriers; que le maçon avait remarqué quelques pierres détachées par la foudre, et que des rondes avaient été faites pendant la nuit sur les plate-formes; que les réservoirs étaient pleins d'eau, mais qu'il n'existait point de seaux pour la transporter. Le doyen ajouta que l'église avait couru de grands périls, et demanda qu'on rendit des actions de grâces à Dieu pour l'avoir encore une fois préservée...

Nous avons laissé Louis XV gagnant la bataille de Fontenoi et s'emparant de toutes les villes des Pays-Bas. Il poursuit le cours de ses victoires, et mande bientôt à l'archevêque la mémorable prise de *Bergopsom* par le comte de Lovendal, qu'il a fait marcher sur le Bas-Escault. Il décrit l'investissement de la place, l'ouverture de la tranchée, l'approche des ennemis repoussés jusqu'au village de Woud, leurs campements renversés par une multitude de fourneaux, la mine s'avançant jus-

qu'à la contrescarpe, la muraille ouverte, et les Français s'introduisant par la brèche, et repoussant l'ennemi qui leur abandonne ses armes, ses bagages, ses équipages et une artillerie considérable. Ce succès qui assurait tout le cours de l'Escaut, fut suivi des conférences d'Aix-la-Chapelle et de la paix générale. Bientôt après, M. de Saint-Florentin demanda à l'archevêque de faire célébrer un service pour le repos de l'âme des Français morts dans la dernière guerre.

Le 15 septembre 1749, on donna avis au Chapitre que le roi allant au Havre, arriverait sous peu de jours à Rouen, entendrait la messe dans l'église de Saint-Paul, au bout du chemin neuf; qu'il se rendrait ensuite sur le port, et passerait au milieu de la ville, sans faire une entrée solennelle. M. de Saint-Florentin venu la veille de l'arrivée du prince, reçut une députation du Chapitre, composée de MM. Térisse, Caquemel et Desmoulins, qui lui présentèrent le pain et le vin de l'église. M. Térisse porta la parole au ministre.

Le roi arriva le 19; l'archevêque lui servit de grand aumônier. Louis XV, après avoir quitté Saint-Paul, vint dans son carrosse à la porte Grand-Pont, où les officiers de ville lui offrirent du vin et des confitures; il entra sur le pont à pied, se plaça sous une tente qu'on lui avait préparée, et y prit son café. Pendant ce temps-là, plusieurs

navires passèrent devant lui et firent de nombreuses salves d'artillerie. Il monta ensuite en voiture, suivit lentement les rues Grand-Pont, du Gros-Horloge et Cauchoise. Peu de personnes purent le voir, car les glaces de sa voiture étaient levées à cause du froid et du brouillard.

Il repassa peu de jours après, n'ayant que trois carrosses à sa suite. Il était dans le premier, avec un seigneur; le second renfermait quatre personnages de la Cour, et le troisième Mme de Pompadour et trois autres dames; le peuple aurait désiré jouir plus complètement de la présence du monarque, mais il ne descendit pas dans la ville (1).

Les guerres dont nous venons de sortir avaient tellement obéré les ressources de la France, qu'on songea à lever de fortes contributions sur le clergé. Pour arriver à ce but, M. de Machault, contrôleur général des finances, fit rendre une déclaration royale qui obligeait les ecclésiastiques à fournir l'état de tous leurs biens. Le ministre avait non seulement l'intention d'en connaître au juste l'importance, mais encore d'abolir les priviléges du clergé, en le taxant comme les autres citoyens; les ecclésiastiques, de leur côté, se plaignirent de la répartition inégale des décimes, prétendant que les prélats n'étaient pas assez imposés.

1752 Les Chapitres réclamèrent contre les nouvelles

(1) Manuscrit de Saint-Ouen. (Arch. départ.)

taxes, et adressèrent leurs doléances aux délégués de l'église; l'évêque de Marseille écrivit au contrôleur général : « Ne nous mettez pas dans la nécessité de désobéir à Dieu ou au roi; vous savez lequel des deux aurait la préférence. » Les Jésuites s'étaient rangés du côté des évêques, et leurs inspiraient ces remontrances hautaines et ces refus. Le clergé, comme on le voit, éluda, traîna en longueur et manœuvra si bien qu'il ne paya pas, et que le contrôleur général fut disgracié. L'Eglise resta, comme auparavant, chargée de fournir *le don gratuit* que son assemblée générale votait tous les dix ans.

Cette attaque du contrôleur des finances n'avait pas laissé que de causer de graves inquiétudes au clergé. Afin d'éviter de nouvelles tentatives, il imagina d'occuper le gouvernement par une diversion embarrassante, et de le mettre en alarme sur le spirituel pour faire respecter le temporel.

Les évêques savaient que la fameuse bulle *Unigenitus* était exécrée de la France et de la majorité des ecclésiastiques; ils résolurent d'exiger des mourants des billets de confession signés par des prêtres adhérents à la bulle, et même de refuser l'extrême-onction à ceux qui en auraient appelé au futur concile pour aplanir les difficultés que cette œuvre de discorde avait engendrées.

On se figurerait maintenant difficilement ce qui se passa pendant les dix années qui suivirent. De

vieux prêtres *opposants* moururent sans viatique, des individus de toutes les classes éprouvèrent les mêmes rigueurs. Le désespoir était dans toutes les familles, lorsque le Parlement intervint, cassa les mandements des évêques, les fit brûler par la main du bourreau, et, chose singulière, rendit des arrêts pour faire administrer les sacrements. Le roi, qui aurait voulu mettre fin à ces disputes, manda l'archevêque de Paris et les parlementaires; il ne put obtenir aucunes concessions des deux partis; des évêques furent exilés, et, pour tenir la balance égale, le Parlement de Paris éprouva le même sort.

Cette fièvre se répandit dans la province. Le Parlement assigna l'évêque d'Orléans à comparaître pour refus de sacrements, et fit brûler, par le bourreau, tous les écrits dans lesquels sa juridiction était contestée prétendant qu'on ne pouvait séparer le *spirituel* du *civil*, puisque les querelles spirituelles entraînaient toujours des querelles d'état.

M. de Tavannes fut plus réservé dans son diocèse; l'Eglise de Rouen ne se montra pas intolérante et tracassière comme beaucoup d'autres Eglises de France. Il n'en fut pas de même dans les évêchés d'Evreux et de Bayeux. César de La Rochechouard, qui occupait le siége d'Evreux, donna à ses curés des ordres très sévères, par suite desquels les sacrements furent refusés à un prêtre septuagénaire attaché à l'église de Verneuil.

Le Parlement de Normandie, marchant sur les traces de celui de Paris, décréta d'ajournement personnel l'évêque d'Evreux, et le condamna à payer 6,000 liv. d'amende. Le roi prit fait et cause pour l'évêque, et ordonna de biffer cet arrêt des registres de la Cour; des conseillers furent exilés; le Parlement cessa ses fonctions et ne les reprit que sur l'ordre exprès du monarque. Il y avait une telle irritation entre les évêques et les Parlements, que le roi se crut obligé d'en référer au Pape Benoît XIV. Le Saint-Père décida très sagement que « les curés devaient avertir les mourants, soupçonnés de jansénisme, qu'ils seraient damnés, s'ils n'abjuraient pas, et les faire communier à leurs risques et périls. » 1753.

Cette décision, qui devait calmer l'ardeur des *bullistes*, fut pourtant sans efficacité; les querelles devinrent plus vives que jamais, et perdirent les Jésuites. En effet, les Parlements, qui craignaient de violentes représailles, restèrent sur la brèche, furent ardents contre leurs adversaires, et acquirent la force d'opposition et la popularité qui ne leur a jamais fait défaut jusqu'à nos troubles politiques de 1789, accidentellement dus, comme on voit, au jésuite *Le Tellier* et à la bulle *Unigenitus*.

Ces disputes, si grosses de révolutions, étaient mal jugées à l'étranger; on s'étonnait que les Français s'occupassent de querelles théologiques, quand

l'Europe était en feu, et quand l'intérêt de la France était si gravement compromis; on ne voyait pas l'opposition, avec ses diverses transformations, marchant à la conquête d'un autre ordre social, et devant bientôt y arriver sur des cadavres et les débris de nos antiques institutions.

1754. Ce que l'on accorda au parlement irrité, fut le changement de siége de l'évêque d'Évreux, qu'on envoya à celui de Bayeux. Il fut remplacé par Arthur Richard de Dillon, simple chanoine de Rouen, connu par sa modération, que partageait du reste tout le Chapitre de la cathédrale.

1755. M. de Motteville, conseiller au parlement, donna pour la bibliothèque de l'église 500 livres et l'aumusse provenant de la succession de son frère, *à charge au Chapitre de faire dire des messes pour le défunt abbé.*

On chanta, le 28 novembre, un *Te Deum* à l'occasion de la naissance du troisième fils du Dauphin, le comte de Provence, qui montera un jour sur le trône sous le nom de Louis XVIII.

Les bois du collége d'Albane, situés à Londinières, ayant été pillés, le Chapitre présenta une requête au conseil pour obtenir que les chapelains pûssent user de la réserve. On fit faire des réparations au clocher de Londinières après s'être entendu avec les principaux propriétaires du pays.

1756. L'ordre que M. de Saulx Tavannes avait main-

tenu dans son diocèse lui valut d'être élevé au cardinalat. C'était toujours un grand événement qu'une pareille promotion; aussi quand ce prélat vint à Rouen, le 28 juillet, sa réception eut lieu avec des cérémonies dont on se rendrait peu compte à l'époque où nous vivons. Outre les autorités civiles et militaires, les hautes Cours, les ordres religieux et les gentilshommes de la province qui allèrent à sa rencontre, il s'y rendit un peuple immense *faisant retentir l'air de ses cris de joie et de ses virat.* Après le compliment d'usage fait par le doyen, le cardinal s'avança dans le chœur suivi d'un nombreux cortége, et s'assit dans la chaire pontificale, recouverte de tapis de velours cramoisi, ornés de galons et de crépines d'or. L'évêque de Rodez fut placé dans la première stalle vers l'autel, en face du cardinal.

Messieurs du Parlement, de la Cour des comptes et du corps de ville occupaient leurs siéges ordinaires dans le chœur, où les chanoines ne s'étaient réservés que douze places; les autres restèrent dans le sanctuaire avec les supérieurs des communautés et *plusieurs personnes de considération.*

Lorsque le cardinal fut assis, le grand vicaire chanta le *Te Deum*, le *Domine salvum fac regem* avec accompagnement de la musique de l'église.

Le soir, on illumina, avec une infinité de terrines et de pots-à-feu, la partie extérieure du

chœur et les parapets de la galerie de l'église, du côté du palais archiépiscopal. Les maisons des chanoines, les communautés et un grand nombre d'habitations particulières furent pareillement illuminées.

« Ainsi, ajoutent les registres du Chapitre, a eu lieu cette fête, encore plus remarquable par les sentiments de joie et d'affection qui animaient toute la ville, que par la pompe et l'ordre avec lesquels elle a été exécutée. »

Ces pompes qui avaient été si solennelles, se terminèrent par un singulier incident. Le Chapitre ayant remarqué que le cardinal avait fait porter la queue de sa robe dans le chœur de la cathédrale, lui fit dire que ce cérémonial était contraire aux usages de l'église de Rouen. Le prélat ne tint pas compte de cet avis et traversa dès le lendemain le chœur de la même manière que le jour précédent. Alors le doyen se dirigea vers le caudataire de Monseigneur, et lui secoua si fortement le bras qu'il lui fit lâcher prise. Le cardinal témoigna son mécontentement d'un pareil procédé ; à quoi le doyen répondit : Monseigneur, on vous a prévenu. — Je ne remettrai jamais le pied dans votre église, répliqua l'archevêque. En effet, il n'y reparut plus, pas même aux grandes fêtes qu'il était tenu de célébrer.

Le cardinal reçut bientôt une missive du roi annonçant la prise de Port-Mahon par le maréchal

de Richelieu; nous transcrirons cette lettre, pleine de sentiments patriotiques, comme savaient les exprimer les rois de France, lorsqu'ils s'adressaient à leurs peuples :

« Mon cousin, après avoir longtemps et vainement attendu la satisfaction que je m'étais promise de l'équité du roi d'Angleterre, en réparation des excès que sa marine a commis contre mes vaisseaux et ceux de mes sujets, au grand scandale de toute l'Europe, je me suis trouvé forcé de recourir à la voie des armes pour venger l'honneur de ma couronne, et protéger le commerce de mes États. C'est par de si justes motifs que j'ai fait passer, au mois d'avril dernier, un corps de mes troupes dans l'île de Minorque, sous le commandement de mon cousin le maréchal de Richelieu, avec une escadre commandée par le marquis de la Galissonière, lieutenant-général de mes armées navales, pour chasser les Anglais d'un port dont ils s'étaient emparés *par l'esprit de domination générale qu'ils voulaient étendre dans les deux mondes*. A la suite des travaux pénibles et dangereux d'un long siége, pendant lequel l'escadre anglaise, qui s'était avancée pour secourir Minorque, a été repoussée par la mienne, le maréchal de Richelieu, après une disposition aussi hardiment méditée que l'exécution en devait être rapide, a donné enfin l'essor à la valeur française, et, lorsque les ennemis se

fiaient sur la force de leurs remparts, mes troupes ont emporté d'assaut, la nuit du 27 au 28 du mois dernier, les ouvrages extérieurs des forts de Mahon; la terreur a fait le reste. La garnison a été contrainte de capituler et de se retirer à Gibraltar, abandonnant plus de deux cents pièces de canon et quatre-vingts mortiers. »

Après avoir fait exécuter plusieurs travaux dans l'église, le Chapitre ordonna de placer une pierre, portant une marque distinctive, sur le puits de la nef, existant contre le pilier, vis-à-vis de la chapelle de Sainte-Cécile.

1758. Le 8 juillet 1758, on posa la première pierre de l'Hôtel-de-Ville situé près du Gros-Horloge. L'hôpital de la Madeleine fut, peu après, transféré de la place de la Caleade à l'hospice du *Lieu-de-Santé*.

On apprit l'année suivante et presque en même temps la maladie et la mort de M. de Saulx Tavannes, décédé à Paris le 10 avril 1759, dans la soixante-neuvième année de son âge. La douceur de ses mœurs, dit une narration de l'époque, la sagesse de son gouvernement dans son diocèse l'avaient rendu digne d'être honoré de la confiance du roi et de celle de la reine dont il était grand aumônier (1).

(1) *Mercure de France*, avril 1759, p. 215.

L'ÉGLISE DE ROUEN

Depuis le pontificat du cardinal de La Rochefoucauld jusqu'au concordat de 1802, avec un précis jusqu'à nos jours.

Le Chapitre sut bientôt que le roi avait disposé de l'archevêché de Rouen en faveur de Dominique de La Rochefoucauld, archevêque d'Albi. Dominique de la Rochefoucauld. 1759.

Ce prélat était né à Elpis, en 1713, d'une branche iguorée de sa famille, et fut tiré de l'obscurité par son parent l'archevêque de Bourges, qui le plaça à Saint-Sulpice et le prit pour son grand vicaire. Ce fut delà qu'il devint archevêque d'Albi en 1747. Dix ans après, il obtint la riche abbayede Cluny, et, en 1759, le siége archiépiscopal de Rouen. Le 28 juillet de la même année, le chanoine Térisse prit possession de l'archevêché au nom de monseigneur de la Rochefoucauld, qui ne tarda pas lui même à venir se faire installer dans son église.

A cette époque, le Chapitre et les paroisses de Rouen envoyaient un don gratuit pour subvenir aux défenseurs du Havre, que l'amiral anglais Rodney était venu bombarder avec 17 vaisseaux de ligne et 7 frégates.

Après avoir essuyé un feu de 52 heures, vu cribler de boulets ses maisons et ses églises, la ville du Havre fut sauvée par le vent et les courants qui contraignirent l'escadre anglaise à se retirer.

Il nous est impossible de compléter ici une lacune de 18 mois qui existe dans la collection des registres du Chapitre. Nous passons de 1760 à 1762, où nous trouvons la mort du chanoine de Courbesastre, inhumé dans une des sous-ailes de l'église. On sait que ce chanoine est compté au nombre des bienfaiteurs de l'Académie de Rouen, pour un legs qui fut toutefois déclaré nul, au profit de ses héritiers.

1762. M. de Berville, lieutenant général des armées du roi, décéda à Rouen en sa maison rue d'Écosse; son gendre, le marquis du Hallé, demanda qu'il fût inhumé dans la cathédrale. Le Chapitre accorda cette faveur, considérant que M. de Berville était un officier général aussi recommandable par ses vertus de citoyen que par les talents militaires dont il avait fait preuve en défendant le Havre-de-Grâce contre les Anglais.

Cette inhumation donna lieu à de graves contestations entre le Chapitre métropolitain et le curé de Saint-Godard, soutenu des marguilliers de sa paroisse. Le curé prétendit qu'il lui appartenait de faire la levée du corps; les chanoines soutenaient le contraire. Le doyen proposa de consul-

ter un jurisconsulte, d'*interjeter haro*, et de sommer le desservant de Saint-Godard de se trouver chez le premier président, pour s'en rapporter à sa décision. Pendant tous ces débats, le clergé de Saint-Godard faisait la levée du corps, et le Chapitre n'eut plus qu'à protester pour le maintien de ses droits et de ses prérogatives.

Le 8 août, on décida de faire construire des réservoirs dans les quatre tours qui accompagnent les portes latérales de l'église, et de se munir d'une pompe susceptible d'être transportée dans les galeries supérieures, afin de pouvoir remédier aux incendies.

Un facteur d'orgues proposa de donner à l'orgue *déjà excellent*, qu'il venait de réparer, une perfection étrangère à toutes celles du royaume, et non encore essayée par les gens de l'art.

Ce projet consistait à augmenter la pédale de six touches, pour faire jouer à l'orgue tous les chants de l'église d'une octave plus bas qu'il n'avait fait jusqu'à ce jour. Ces six touches nouvelles au-dessous de l'*ut* devaient être le *si*, le *bémol*, le *la*, le *sol*, le *sol-dièze* et le *fa*. » Cet organiste désirant laisser dans sa patrie un monument de son zèle pour l'office divin et de son dévouement pour le vénérable Chapitre, prit l'engagement de ne rien exiger de l'église, s'il ne réussissait pas, et de s'en rapporter, dans le cas contraire, à l'es-

timation de commissaires, pour la gratification qu'on jugerait à propos de lui accorder. Cette requête fut acceptée par le Chapitre, et l'orgue, par sa perfection nouvelle, devint l'instrument le plus complet de ceux alors existants dans la plupart des cathédrales de France.

L'hiver se présentant, cette année, avec toutes ses rigueurs, on décida de faire réparer, au printemps, les cintres des croisées de la nef, du côté du nord; de couvrir en plomb les galeries qui surmontent ces croisées, pour arrêter l'infiltration des eaux; d'enlever les chapiteaux de pierre placés au-dessus des statues des saints, en dehors de l'église, sur les galeries des sous-aîles, ainsi que leurs petites colonnes latérales; enfin *de supprimer tous les ornements qui étaient en ruine* et menaçaient d'écraser les passants. On voit comment ont disparu ces belles décorations qu'on n'avait ni la volonté ni les moyens de réparer.

1763. Le mois de février 1763 vit une nouvelle inondation des paroisses de Saint-Maclou, de Saint-Sever, de Saint-Martin-du-Pont et de Saint-Éloi. Le Chapitre accorda 100 pistoles aux pauvres de cès paroisses : 400 liv. à Saint-Maclou, 200 liv. à Saint-Martin-du-Pont, 100 liv. à Saint-Éloi, et 300 liv. à Saint-Sever.

Le 8 mars, M. d'Audigné, grand archidiacre de la cathédrale, fut nommé à l'évêché de Saint-

Paul-de-Léon ; le Chapitre lui envoya une députation pour le féliciter

Le duc de Harcourt, ayant été nommé gouverneur de la province, fit son entrée solennelle dans Rouen, par la porte Grand-Pont, la rue du Change, et pénétra dans la cathédrale par le portail de la Calende. Le clergé, dont faisait partie l'évêque de Poitiers, chanoine honoraire de la métropole, alla processionnellement à sa rencontre.

Le doyen le complimenta et se plut à lui rappeler, au nom du Chapitre, « que l'un de ses ancêtres, Louis d'Harcourt, avait été l'un des plus illustres prélats de cette église ; issu, par sa mère, de l'auguste tige des Bourbons, et aussi recommandable par sa piété que par un attachement inviolable envers le Seigneur, dans ces temps de troubles et d'horreur qui virent la province et sa capitale désolées par des armées etrangères. » Le doyen n'avait pas oublié que l'archevêque d'Harcourt avait préféré quitter la Normandie que de se soumettre aux Anglais. Le duc fut conduit à l'archevêché où son logement était préparé.

Alors, les querelles qui avaient mis aux prises le clergé, les jésuites et les Parlements, n'étaient pas encore assoupies ; les ministres usaient toujours de rigueur envers les membres de la Cour, car nous voyons M. de Canappeville, chanoine, conseiller, aller en exil dans sa terre, et le Chapitre prendre

une décision pour le considérer *comme présent.* Ce n'était cependant qu'une reproduction affaiblie des anciennes luttes ; on se reposait un instant pour reprendre haleine et revenir avec plus d'ardeur au combat. Le ministre Choiseuil, voyant de quel côté se trouvait la popularité, s'était entouré de parlementaires, d'économistes, et de ces hommes aux opinions hardies qui prenaient le nom de philosophes. Les Cours souveraines voulant rendre impossible tout revirement de fortune, chose peut-être facile à l'habileté des Jésuites, prirent le parti de faire, à cet ordre, une guerre à outrance et des plus injustes.

On peut dire que le moment était assez mal choisi ; car les pères s'occupaient paisiblement de l'éducation de la jeunesse, et s'attachaient leurs nombreux élèves par une certaine aménité, par des délassements mêmes qui rendaient l'étude amusante et facile. Leurs écoliers se trouvaient heureux, et regrettaient moins la famille que chez les austères oratoriens qui prenaient le contre-pied des jésuites.

Ce fut pourtant à cette époque que tomba sur l'Ordre le plus rigoureux des châtiments. Voici quel en fut le prétexte. Le Père de La Valette, chef de la mission de la Guadeloupe, et le plus fort commerçant des Iles, fit une banqueroute de plus de trois millions, et fut poursuivi devant le Parlement de Paris. C'était une bonne fortune pour la magis-

trature que de fouiller dans les affaires des jésuites, elle examina leur constitution, et rendit le général, qui était à Rome, et tous les membres de la Société solidairement responsables de la dette du Père La Valette.

Cette enquête, dirigée dans un esprit des plus hostiles à l'Ordre, fit trouver ses constitutions incompatibles avec le gouvernement des États. Le Parlement de Normandie, étudiant, à son tour, l'institution de la Compagnie, ses doctrines, et jusqu'à ses livres censurés, faits la plupart par des jésuites étrangers, alla plus loin encore que le Parlement de Paris. Il rendit, en 1763, un arrêt par lequel il cassait et annulait les règlements de la Société, défendait à tous les sujets du roi de vivre sous ses règles, et enjoignait aux jésuites de vider les maisons de l'Ordre.

Les Pères et leurs écoliers furent exclus de toutes les fonctions, à moins qu'ils ne prêtassent serment « d'être inviolablement fidèles au roi, de tenir et observer les quatre propositions de l'assemblée du clergé de 1682, et les libertés de l'Eglise gallicane. » Leurs livres repris furent brûlés dans la cour du palais; le fanatisme qui les poursuivait devait se terminer par des *auto-da-fé*.

Si le Parlement et la secte anti-religieuse s'enorgueillissaient de leur triomphe, il n'en était pas de même des bourgeois de Rouen; tous désespéraient

de l'avenir de leurs fils, et ne voyaient pas qui pourrait continuer l'œuvre de la malheureuse et savante congrégation. Il y eut des pamphlets de répandus, des réclamations qui ne furent pas écoutées; le désespoir était au comble lorsqu'il fallut se séparer de ces hommes calomniés, dépouillés, et qu'on renvoyait sans aucune espèce de compensation.

Leurs biens et leur mobilier furent confisqués, leur argent fut donné aux pauvres; on ne s'embarrassa même pas de pourvoir à leurs premières nécessités.

La Cour ne se conduisit pas franchement à leur égard; tantôt elle semblait les prendre sous sa protection; tantôt elle paraissait les abandonner. Après de longues hésitations, le monarque suivit le torrent, et, par un édit de 1764, il abolit, dans son royaume, cet Ordre malheureusement trop puissant, et composé d'hommes estimables et du plus grand mérite, parmi lesquels s'étaient trouvés quelques brouillons, la plupart désavoués, qui avaient eu le tort grave d'entretenir la discorde pendant deux cents ans dans l'État.

Les jésuites congédiés, que restait-il pour lutter avec la société la plus légère et la plus corrompue du monde? Depuis le régent, les extravagances se succédaient pour démoraliser la France. C'étaient les soupers de Ninon de Lenclos, remarquables par la dépravation des idées qu'on y émettait, où le

jeune Voltaire faisait applaudir, par des abbés, sa tragédie d'Œdipe, dans laquelle il disait hardiment *que notre crédulité fait toute la science des prêtres*.

C'étaient les soupers de la duchesse du Maine à Sceaux, où les poètes faisaient, en son honneur, des vers empreints de galanterie et de débauche qui auraient pu être aussi bien adressés à des filles de l'Opéra. On y rencontrait Fontenelle, Lamotte, et Jean-Baptiste Rousseau mettant en honneur des impiétés mordantes, et se riant des mystères chrétiens.

Dans la littérature politique et philosophique, Montesquieu, chef de l'école anglaise en France, prônait les lois, les coutumes et les mœurs républicaines de l'Angleterre; et, chose incroyable; quand le roi de France remportait des victoires sur les Anglais, les Français en étaient moins énorgueillis que de la conquête des modes et des institutions britanniques.

Les idées de Montesquieu ne tardent pas à faire école : Voltaire, Jean-Jacques Rousseau, le baron d'Holbac, Helvétius et d'Alembert exploitent ce champ fertile qui donnait carrière aux spéculations de leur esprit. Cette réunion formait, à proprement parler, la secte philosophique qui attaquait nos vieilles croyances par le sarcasme et la plaisanterie, moyen puissant de se faire lire et de s'in-

troduire dans le cœur de générations frivoles qui n'avaient jamais entendu s'exprimer avec autant de liberté sur des questions aussi graves.

L'Encyclopédie fut le livre auquel ces rêveurs confièrent leurs utopies. A côté de ces philosophes politiques marchaient les philosophes économistes, écrivant sur les matières agraires et sur l'administration intérieure, espèce d'émanation des encyclopédistes, avec lesquels ils entrèrent bientôt en rivalité. Ils réussirent d'abord si bien qu'on crut presque à leur science, dans certaines années de disette où la France périssait de misère et d'inanition. Ils parvinrent à faire nommer au ministère, M. Turgot, l'un de leurs adeptes, et la liberté que celui-ci donna au commerce, toute favorable aux étrangers, ne tarda pas à porter des fruits amers pour la France qu'elle faillit ruiner entièrement.

Les coryphées les plus éminents de la secte furent MM. Quesnay, médecin de madame de Pompadour, Mirabeau, les abbés Beaudeau et Morellet, qui ne cessaient de proclamer en France, avec leurs amis les encyclopédistes, le règne de la raison et de la philosophie.

Pour tenir tête à ce débordement de doctrines hasardées, les jésuites avaient créé le journal de Trévoux, puits de science où les aberrations de la secte étaient chaudement réfutées, au grand désespoir des encyclopédistes; savante revue qui fit

passer de mauvais jours à Voltaire, et qui dut s'effacer avec la société des jésuites.

Les jansénistes avaient aussi leur journal religieux. Il tomba sous le ridicule que lui avaient valu les prétendus miracles du diacre Pâris.

Quels moyens de défense avait alors le parti catholique? L'abbé Nonotte, à l'esprit mordant et acéré, publia sa *défense de l'ancien testament contre la philosophie de l'histoire*, et d'autres critiques qui auraient fait fortune de nos jours où les esprits sont plus positifs qu'alors, et moins prévenus en faveur des élucubrations de la secte.

Un abbé Clémence, du Havre, fit paraître sa *Réfutation de la Bible par M. de Voltaire*. Les gens pieux lisaient ces ouvrages, la masse en connaissait à peine le titre, et s'amusait des épigrammes que Voltaire lançait contre ceux qui se permettaient de l'attaquer; les rieurs restaient du côté des philosophes.

On avait bien encore la ressource des assemblées du clergé, mais elles étaient dirigées par des prélats malhabiles et déconsidérés par la secte. C'était, selon elle, un La Roche-Aymon, archevêque de Rheims, désirant le chapeau de cardinal, et sacrifiant à Rome les libertés de l'église gallicane; un cardinal de Bernis, entré à l'épiscopat par la faveur de madame de Pompadour; un Dillon, ancien chanoine de Rouen, ne s'occupant que de ses

équipages de chasse; enfin, d'autres plus désireux de rechercher les jouissances du siècle que d'édifier le monde par les bons exemples qu'ils devaient à leur troupeau.

Les philosophes, en un mot, peignaient les abbés commendataires comme des étrangers chargés de manger les revenus d'un bénéfice sans y vaquer, ne portant pas même les *livrées* de l'ordre qu'ils dévoraient, et scandalisant leurs moines par le récit public de la licence de leurs mœurs.

Les ordres religieux étaient presque tous avilis par les épithètes les plus injurieuses. Des écrivains d'obscénités prenaient leurs héros chez les chartreux et chez les carmes; on disait : *ivrogne comme un cordelier*, *puant comme un capucin*, *friand comme un bernardin*, et l'on inventait des omelettes *à la célestine*. On ne tenait plus compte de leur dévouement près des malades, dans les incendies, dans les temps de peste, et au milieu des maux qui affligeaient l'humanité.

Comment, en face d'une telle déconsidération, des hommes de quelque valeur auraient-ils consenti à entrer dans ces ordres, malgré le lustre que leur donnaient encore les frères Martial, Livoire, Miraçon, Côme, et le célèbre prédicateur Elisée. Aussi le nombre des moines était-il réduit à seize mille sur toute la surface de la France, et ne comptait-on

à peine que deux cents novices sur la fin du règne de Louis XV.

C'était avec de pareils éléments qu'il fallait lutter contre les cours souveraines et les passions les plus véhémentes. Les parlements, énorgueillis de l'espèce de populatité que leur opposition leur avait acquise, flattaient les penchants des philosophes et de la haute bourgeoisie, en se montrant hostiles au gouvernement et à l'église.

Les assemblées du clergé, impuissantes, se contentaient de signaler le mal ; l'évêque de Tréguier, dans un discours d'ouverture, prêcha sur les progrès de l'impiété en France, la regardant comme un crime national, puisqu'elle était tolérée par l'autorité ; il soutint que la religion faisait tout pour l'état et que l'état ne faisait rien pour elle. Il ne manqua pas d'attribuer les malheurs de la patrie *aux philosophes incrédules qu'elle renfermait dans son sein.*

Le dictionnaire anti-philosophique disait que les sarcasmes de Voltaire étaient un poison empesté qui s'insinuait dans toute la masse du sang : « Saillies ingénieuses, plaisanteries légères, mots piquants, antithèses brillantes, contrastes frappants, peintures riantes, réflexions hardies, expressions énergiques, toutes les grâces du style, tous les agréments du bel-esprit y sont prodigués, toujours tournant contre Dieu les talents reçus de sa libéralité. »

De son côté, l'avocat général Fleury, dans un réquisitoire contre l'encyclopédie, s'écriait : « Qu'il est triste pour nous de penser au jugement que la postérité portera de notre siècle, en parlant des ouvrages qu'il produit ; qu'il est sensible à la religion de voir sortir de son sein une secte de prétendus philosophes qui, par l'abus de l'esprit le plus capable de dégrader l'humanité, ont imaginé le projet insensé de réformer, disons mieux, de détruire les premières vérités gravées dans nos cœurs par la main du créateur, d'abolir son culte et ses ministres, et d'établir enfin le déisme et le matérialisme. »

Les grands vicaires de Paris lancèrent un mandement contre la réimpression des œuvres de Voltaire et de Jean-Jacques Rousseau ; il n'eut pour résultat que de donner une vogue extraordinaire à ces éditions.

Laissons s'accomplir les décrets de la Providence, bornons-nous à constater ce mouvement social qui brise la pensée religieuse et la foi dans le pouvoir ; mouvement qui commence à la régence et s'accomplit à la révolution française. Revenons maintenant aux choses de l'église de Rouen.

1764. L'archevêque de La Rochefoucauld fit présent à la cathédrale d'un ornement complet, composé d'une chasuble, de deux tuniques et de six chapes de velours violet.

Les bénédictins de Saint-Ouen se plaignirent de ce que le Chapitre envahissait, dans les grandes fêtes, toutes les stalles du chœur de leur église. Pour éviter, de leur part, le même inconvénient dans la cathédrale, ils déclarèrent qu'ils renonçaient à l'association formée depuis des siècles entre la métropole et leur monastère. Le Chapitre ne pouvant reculer devant une pareille missive, accepta, à l'unanimité, la proposition du prieur de Saint-Ouen, décida que, dans les cérémonies publiques, il n'irait plus à cette abbaye, et que les religieux ne seraient pas admis dans le chœur de la cathédrale.

Le 22 mai 1765, les intendants de la fabrique établirent un grillage en fer devant le sarcophage de M. de Brézé. Ils firent aussi nettoyer et réparer quelques tableaux, notamment celui qui ornait l'autel de la Vierge, ouvrage de M. Descamps, peintre et professeur à l'école de dessin de Rouen. 1765.

On fit confectionner, dans la même année, les deux tambours des portes d'Albane et de la cour des Maçons; travail lourd et disgracieux qui dépare évidemment l'intérieur de la cathédrale.

On sut, dans le mois de novembre, que le Dauphin était atteint d'une grave maladie. La Cour ordonna « des prières générales dans toutes les cathédrales du royaume, en l'honneur de l'immaculée conception de la sainte Vierge, pour deman-

der à Dieu, par son intercession et celle des saints anges et des saints patrons de ces églises, la conservation de M. le Dauphin, dont la dangereuse maladie causait les plus vives alarmes. »

1766. En effet, ce prince mourut quelques jours après, de chagrin, disent certains journaux du temps, du renvoi des jésuites. On célébra, un service solennel dans la cathédrale pour le repos de son âme.

La maison du noviciat des Pères fut cédée, par ordre du roi, à l'intendant de la généralité de Rouen, pour y établir un dépôt de mendicité.

Le jour où la confrérie du Saint-Sacrement célébrait sa procession, quelques jeunes gens qui portaient des drapeaux s'étant introduits dans le cortége, le Chapitre décida qu'on ne souffrirait pas cette nouveauté, *contraire à la simplicité et dignité convenables à cette sainte cérémonie*.

On désigna une députation pour saluer, de la part du Chapitre, M. l'abbé de Marbœuf, comte de Lyon, vicaire général de l'archevêché, nommé évêque d'Autun.

Le sieur Sietty, peintre italien, fit des propositions pour blanchir l'intérieur de la cathédrale; on renvoya, pour en délibérer, aux chapitres généraux.

La multiplicité des fêtes étant habituellement onéreuse pour le peuple qu'elle enlevait à ses travaux, l'archevêque proposa la suppression de la troisième fête de la Pentecôte, de la troisième de

Noël, de celles de saint Jacques, de saint Philippe, de saint André et de saint Michel, demandant qu'elles fussent remises au dimanche le plus voisin.

Le Chapitre adressa une lettre de condoléance à l'archevêque sur la mort de M. le comte de La Rochefoucauld, frère unique du prélat; il assista ensuite à la cérémonie de la canonisation de Jeanne Françoise de Chantal, célébrée dans les monastères de la Visitation, dont la nouvelle sainte était fondatrice. 1767.

Le 27 mai, le doyen exposa que lors de la démolition du temple que les prétendus réformés avaient à Quevilly, le feu roi Louis XIV avait donné aux jésuites, tenant le collége de Rouen, tous les livres qui s'étaient trouvés dans ce temple; que, dans la vente récemment faite de la bibliothèque du collége, MM. de l'Administration avaient excepté ces livres; que le dépôt du Chapitre était le lieu le plus sûr et le plus convenable pour les garder, et empêcher qu'ils ne passâssent à des personnes pouvant en faire mauvais usage; que, dans ces circonstances, le Chapitre devrait les demander au roi pour la bibliothèque de l'église. Ces observations furent accueillies; on pria le doyen d'écrire à l'archevêque de Rheims, grand aumônier de France, et à MM. de Saint-Florentin et Bertin, ministres d'état.

Nous trouvons ici que le Chapitre tient encore

à l'ombre de juridiction que lui ont laissée les agents royaux. Il se plaint de ce que les officiers du bailliage avaient empiété sur ses droits, en autorisant les créanciers d'un sieur Angrand, locataire d'une maison de la fabrique, rue du Change, à y vendre ses meubles et marchandises; et de ce que le procureur du roi avait assisté à plusieurs vacations de ladite vente; il proteste contre cette entreprise, « les officiers royaux ne devant prescrire pour la compétence contre ceux des hautes justices. »

On s'occupait alors de la construction de l'église de la Madeleine, d'après les dessins de l'architecte Le Brument. Les décors en étaient exécutés par le sculpteur Jadoulle, qui a laissé des travaux fort estimés dans plusieurs églises du diocèse. (1)

1768. Le 12 septembre 1768, la foudre tomba sur la pyramide de la cathédrale, au moment où l'on chantait *laudes*; elle n'y causa aucun dommage.

Le Chapitre reçut deux exemplaires imprimés, contenant les oraisons funèbres de la reine et du dauphin, composées par l'abbé de *Boismont*, chanoine honoraire de l'église de Rouen, et par lui prononcées en présence de MM. de l'Académie dont il était un des quarante. Ces deux pièces, offertes par l'auteur, furent déposées à la biblio-

(1) Nous citerons la *Gloire* qui existe dans l'église de Guerbaville.

thèque du Chapitre. On y mit pareillement un ouvrage donné par le doyen, intitulé : *De l'Institut des Jésuites*, édition de Prague, en deux volumes *in-folio*.

M. Rosset, chanoine, fut nommé intendant de la bibliothèque, et le chapelain Guillaume-Etienne Baudouin, bibliothécaire.

Le Chapitre décida que la place de la Calende serait définitivement employée à faire un cimetière pour la paroisse de Saint-Étienne, *après qu'on aurait pris les précautions nécessaires*. Cette décision fut rendue par suite de la nouvelle destination donnée aux terrains de l'ancien cimetière, sur lesquels la fabrique avait fait élever des maisons, et à cause de l'élargissement de la rue du Change.

Le 23 mars 1769, le Chapitre, présidé par l'archevêque, décida qu'on s'abstiendrait provisoirement de faire des réparations d'embellissement à l'église, pour s'occuper exclusivement de celles qui en concernaient la solidité. Toutefois, le 28 avril suivant, les propositions du peintre italien furent examinées, et l'on fit blanchir, pour essai, les voûtes de la chapelle de Saint-Sever; le résultat ayant paru satisfaisant, on convint de réparer l'intérieur de l'édifice, d'en reboucher les crevasses et de le blanchir en entier. 1769.

Cet ouvrage fut fait en six mois; le Chapitre, satisfait des premiers travaux, avait payé un à-

compte de 300 liv. *aux ouvriers italiens*, et réservé 600 liv. pour la fin de leur entreprise, suivant les conditions faites avec eux. C'est à ce malencontreux badigeonnage que l'on doit la disparition des belles peintures murales du XIII[e] siècle, qui ornaient le dedans et le dehors de l'édifice, et dont le hasard vient de procurer la découverte. Espérons que l'art et le bon goût s'empresseront de les faire revivre.

Alors on décida de laisser en place les statues mutilées qui existaient aux deux côtés des portes latérales de la Calende et des Libraires, en y faisant remettre des têtes; d'enlever seulement des sousîles les statues qui ne seraient *pas décentes* ou en bon état, de supprimer les tombeaux de la chapelle de la Vierge, à l'exception de ceux d'Amboise et de Brézé. L'archevêque approuva ce projet, et demanda quelle dépense exigeraient la réparation de ces deux tombeaux et la fourniture de six bénitiers en marbre.

Le Chapitre fit pratiquer une ouverture pour accéder à la sacristie des messes, à côté de l'autel du grand saint Romain. C'est la porte qui sert encore maintenant au même usage.

1770. On permit, le 19 mars 1770, au révérend père Nador, maronite, abbé du mont Liban, de dire la messe à la chapelle du Vœu, et de faire quêter au profit de sa communauté.

On apprit la mort de M. de Cérisy, ancien chanoine de la cathédrale, élu évêque de Lombez; il avait légué 2,000 livres à l'église de Rouen, en se recommandant simplement aux prières du Chapitre.

Le gouvernement versatile de Louis XV avait rendu les assemblées de notables très fréquentes. Dans les réunions des trois Ordres, la haute bourgeoisie témoignait déjà la volonté de s'affranchir de la suprématie des ordres supérieurs; des amours-propres avaient été blessés, quand survinrent des lettres-patentes du roi, portant que, dans les assemblées municipales, soit de députés, soit de notables de la ville de Rouen, ceux du clergé et de la noblesse auraient la préséance, et la priorité de suffrages et de signature avant les autres.

D'un autre côté, l'affaiblissement des croyances avait fait dissoudre plusieurs congrégations ou confréries de bourgeois qui, jusque là, avaient tenu à honneur de figurer dans les cérémonies religieuses et d'occuper une place distinguée dans l'église. La confrérie de Saint-Romain, accompagnement obligé de la fierte, demanda sa dissolution par l'organe des maîtres, qui se permirent même d'enlever les ornements de la congrégation, sans consulter le Chapitre. Plainte fut portée au Parlement, qui décida que les biens de la Société appartiendraient à l'hospice général de la ville.

Bien que les Parlements triomphassent depuis le renvoi des jésuites, ils craignaient cependant que les membres épars de la congrégation ne parvinssent à obtenir leur rappel, désiré par un grand nombre de pères de familles qui se plaignaient avec raison du déclin des études. Ils savaient en outre qu'une grande princesse, madame Louise de France, retirée dans un monastère, faisait tous ses efforts pour réhabiliter la compagnie. Il fallait donc que les Parlements s'attendissent à succomber, s'ils ne se jetaient dans une opposition violente, et ne déployaient une énergie qui imposât au pouvoir. Cette opposition se manifesta à l'occasion d'une foule d'édits dont les hautes cours refusèrent l'enregistrement, ou ne l'accordèrent qu'après de longs débats, funestes à la tranquillité de la France.

Le roi voulant obvier à cet état de choses, nomma un grand conseil pour brider les cours souveraines et les remplacer au besoin. L'indignation des Parlements fut au comble; celui de Rouen se montra tellement hostile aux volontés du monarque, qu'il fut mandé à Versailles et sévèrement réprimandé; il en revint toutefois peu corrigé, car il ne parla, à son retour, que de remontrances, de démissions, et se déclara en permanence.

1771. Devant une pareille agitation, le chancelier Maupou, alors au pouvoir, cassa le Parlement de

Paris, en créa un nouveau, et six conseils supérieurs. Le Parlement de Normandie réclama en faveur de celui de Paris, et demanda la convocation des *États généraux*.

Cet acte d'hostilité lui valut sa propre suppression; et la Haute-Normandie fut placée dans le ressort du conseil supérieur de Paris. Ce fut alors qu'on vit tous ces parlementaires, aux idées prétendues avancées, réclamer, à l'appui de leurs usurpations, les antiques priviléges de la province et la *charte aux Normands*. Les alliés des philosophes se mettaient, comme on voit, sous la protection de choses bien surannées, à mille lieues du goût de ce siècle tourmenté par le besoin des innovations; ce que n'avaient pas prévu les parlementaires, avec leur morgue aristocratique, leurs charges vénales et héréditaires.

Peu de temps après, le chancelier Maupou établit à Rouen un Conseil supérieur, présidé par l'intendant de Crosne et composé de membres pris dans la magistrature inférieure de la province. M. Fiquet de Normanville et le chanoine Perchel furent les seuls membres de l'ancien Parlement qui consentirent à faire partie de ce Conseil, le premier en qualité de second président, le second de simple conseiller. L'avocat Perchel fut nommé procureur-général.

On ne saurait imaginer l'opposition que ren-

contra, dans Rouen, parmi les hautes classes et la robe, la création de cette nouvelle magistrature; il y eut, contre elle, plus de quatre cents pamphlets, dans lesquels on traitait avec la dernière indignité tous les membres qui en faisaient partie. Le procureur-général fut au nombre des plus flagellés; aussi se vit-il contraint de sévir et de faire exiler plusieurs avocats et même le prieur de Saint-Lô qui, après avoir été enlevé et conduit à l'hôtel de la maréchaussée, fut gardé à vue jusqu'au soir et transféré à la Bastille.

La haine qu'on portait au procureur-général s'étendit jusqu'au chanoine Perchel, son frère, auquel la Fronde adressa les vers suivants :

Ainsi bravant l'ignominie
Trahissant bassement ta foi,
De ton frère tu suis la loi
Et l'imites en sa perfidie.

Infidèle à tes sermens,
Infidèle à tes confrères,
Au milieu de ces brigands
Cesse de te contrefaire.

Des Perchel le nom infâme
N'était point assez détesté,
De ton frère on connaissait l'âme
La bassesse et la lâcheté.

Mais tu couronnes son ouvrage
Tu te montres digne de lui,
Du mépris qui fit son partage
Tu brûles d'être poursuivi.

Eh bien! contente ton envie,
Trahis ton Dieu, trahis ton roi;
Que faire aux monstres tels que toi,
Sinon les couvrir d'infamie.

Nous ne voyons pas que les bourgeois aient pris une part bien active à ce soulèvement de gens de robe contre l'autorité royale. Cette révolte d'amours-propres et de passions n'avait rien de bien libéral, puisque les plus vives apostrophes, adressées aux nouveaux conseillers, n'ont trait qu'à leur naissance obscure qui ne pouvait être mise en parallèle avec celle des hauts seigneurs du Parlement.

Quant au Chapitre, toujours grave au milieu du déchaînement des partis, nous trouvons dans ses registres que le chantre et les chanoines Ruellon et Papillon furent désignés pour aller saluer M. de Crosne, *premier président du Conseil supérieur, nouvellement établi dans la ville.*

Dans le mois d'avril 1772, Esther Pimentel, 1772.
née à Montpellier, fille de Judas Pimentel, juif Portugais, fut baptisée solennellement dans la cathédrale, ayant pour marraine Madame de Crosne,

épouse du premier président, et pour parrain l'archevêque lui-même qui présidait à la cérémonie. On a écrit que l'*archevêque méprisait beaucoup le Conseil supérieur* (1); cependant, le prélat se rapprochant, par des relations baptismales, de Madame de Crosne, le Chapitre rendant ses devoirs au premier président, ces deux faits n'annoncent pas de mauvais rapports entre l'Eglise et les nouveaux magistrats.

Dans le mois de mars de l'année précédente, on avait conçu l'idée de faire ouvrir le chœur de la cathédrale en face de la nef, et d'y placer deux chapelles. Ce projet plut à l'archevêque qui donna deux grilles en fer pour clore les sous-ailes collatérales. Ces grilles ont existé jusqu'à l'époque de la révolution de 1789; elles avaient remplacé des clôtures en bois que le Chapitre fit enlever et vendre au prix de 61 livres. A ce don, M. de La Rochefoucauld ajouta celui de son portrait que le Chapitre fit placer dans sa bibliothèque.

On se rappelle, et la loterie royale, et le legs de M. Hüe de La Roque, et les colonnes en marbre cipolin venues d'Afrique et gisant dans un coin de l'église; enfin, l'abandon d'un projet d'autel avec baldaquin. On jugea opportun d'employer cet argent et ces marbres à la confection d'un somp-

(1) *Coup d'œil Purin*. (Biblioth. de Rouen).

tueux jubé, pour lequel on demanda des plans aux artistes de la capitale.

Le 8 juin 1772, M. de La Rochefoucauld, présidant le Chapitre, soumit le dessin d'un rouennais, M. Carpentier, de l'Académie royale d'architecture de Paris, et de celle des Sciences et Belles-Lettres de Rouen : *lequel désirait*, d'après sa lettre aux chanoines, *laisser, dans sa ville natale, un monument de son art et de son habileté*. Ce plan fut approuvé séance tenante ; seulement on demanda à M. Carpentier de placer au-dessus de la façade du jubé, du côté de la nef, un crucifix qui manquait à son dessin.

On en resta là jusqu'au 2 janvier de l'année sui- 1773
vante ; alors le doyen annonça que l'archevêque, voulant orner l'entrée du chœur d'une manière convenable à la beauté de l'église, offrait une somme considérable pour cette œuvre, si la fabrique voulait y contribuer de son côté. Le Chapitre vota 20,000 livres pour lesquelles on autorisa l'intendant de la fabrique à faire un emprunt.

Tout le monde n'était cependant pas d'accord au sujet du plan de M. Carpentier. On consulta, comme de coutume, l'opinion des artistes et des gens de goût. Le Chapitre demanda l'avis de M. Tierce, peintre de Rouen, et le pria de représenter en peinture la décoration qu'on projettait de placer au-devant du chœur. Cet artiste joignait à

son travail une série d'observations dont voici le résumé :

L'ordonnance d'architecture ionique que présente le modèle, peut-elle s'allier avec l'architecture gothique de l'église ?

Il trouva que les proportions voulues par les règles de l'art n'étaient pas observées, qu'il y avait excès d'ouverture eu égard à la hauteur des colonnes, que l'entablement était trop petit, qu'on ne pouvait faire du tabernacle le piédestal des statues, que le jubé, par sa hauteur excessive, masquerait l'effet des colonnes du rond-point du chœur, et qu'il serait impraticable pour les cérémonies auquel on le destinait.

Cette judicieuse critique n'empêcha pourtant pas que, le 15 août, on ne prît une délibération pour faire démolir l'ancien jubé, après l'octave de la Fête-Dieu. Il fut, en outre, décidé que les deniers qui proviendraient de la vente des statues et des décorations de ce monument, seraient employés aux dépenses nécessitées par le nouveau travail. On vendit le grand Christ qui était sur le jubé, et les deux statues qui l'accompagnaient, au prix de 96 liv. Les autres images furent mises à l'encan et données au plus offrant.

Alors l'archevêque ayant annoncé qu'il donnerait une statue de la Vierge en marbre blanc pour être placée sur l'autel du vœu, attenant à la porte du

chœur, le Chapitre décida de faire mettre une statue de sainte Cécile sur l'autel opposé (1).

Au moment de démonter le très regrettable *jubé* gothique de la cathédrale, on avisa aux moyens de le remplacer par celui qu'on prétendait être de meilleur goût. On avait eu le projet d'y employer les six fameuses colonnes en marbre cipolin, mais il aurait fallu en retrancher trois pieds sur la hauteur et en diminuer la grosseur. Ce système causait une perte considérable de cette riche matière, qui aurait d'ailleurs manqué pour l'entablement et les autres ornements. On décida de les couper en tranches pour faire les revêtements, et de se procurer du marbre blanc veiné pour la colonnade.

On fit venir ce dernier marbre d'Italie; les blocs énormes, dont furent extraites les six colonnes, étaient si pesants, que, d'après le rapport de vieillards qui le tiennent de leurs pères, le charriot sur lequel on les transporta depuis le quai jusqu'à la cathédrale, enfonça, sur son passage, les pavés de la rue Grand-Pont et du parvis de Notre-Dame.

Le 2 avril 1774, l'archevêque posa la première 1774.
pierre du nouveau *jubé*, pierre servant de base à la colonne placée entre la porte du chœur et l'autel

(1) La statue de la Vierge fut faite par M. Le Comte, et celle de sainte Cécile par M. Clodion.

du voeu. Sous cette dalle, on renferma, dans une boîte de plomb, une plaque de cuivre portant cette inscription :

Regnante Ludovico XV
Sum. Pont. Clemente XIV
Hujus ambonis
Presente venerabili capitulo
Primarium lapidem posuit
Reverendissimus in Christo Pater
Dominicus de La Rochefoucauld,
Archiepiscopus Roth. Norm. Primas,
Abbas Clunionencis.

Nous terminerons par une remarque qui prouve que l'ancienne chaire archiépiscopale était alors très voisine du *jubé*, car les travaux de construction ne permettant pas à l'archevêque de l'occuper, on le pria de se placer à la seconde chaire du côté de son trône, *jusqu'à ce que les travaux de l'édifice fussent finis, et que Monseigneur pût reprendre sa place ordinaire.* Ainsi se trouva exécuté cet œuvre dont le style grec, sans harmonie avec le monument auquel il appartient, a été l'objet de la critique des hommes de goût et des archéologues.

Le 1er mai 1774, le ministre Bertin écrivit de Versailles la lettre suivante au Chapitre : « Je ne crois pas, Messieurs, devoir perdre un moment à vous faire part de la maladie du roi; la petite vérole

s'est déclarée avant-hier au soir. Comme cet état peut causer de l'inquiétude et alarmer, avec raison, les sujets de Sa Majesté, je joins ici le bulletin de sa maladie qui est à son troisième jour, et j'aurai soin de vous en adresser régulièrement de nouveaux. »

On récita les prières des quarante heures; et, le 13 mai, Louis XVI annonçait la mort du roi, arrivée le 10, à Versailles. Le Chapitre fit célébrer, le 11 juin, un service solennel pour le monarque, et le lendemain une messe à l'occasion de l'avènement du nouveau roi. On remarqua, dans la cathédrale, l'ancien Parlement que Louis XVI venait de rétablir, croyant faire une chose agréable à la nation, et conquérir une popularité qui avait échappé à son aïeul.

Messieurs d'Osmont, Carrey de Saint-Gervais et de Maisonval, précédés de l'huissier du Chapitre, et suivis de deux chapelains, allèrent en députation au palais, pour féliciter la Cour de son rétablissement.

Les intendants de la fabrique furent autorisés à acheter un *vêtement neuf* pour le suisse, à faire réparer son habit de grande livrée, et à lui abandonner l'*ancien surtout, à son profit.* On fit alors un règlement touchant les obligations de cet employé subalterne du Chapitre. Il lui fut ordonné d'interdire le passage dans la cathédrale avec des

seaux d'eau, de briser les vases de ceux qui en seraient munis, de renvoyer de l'église les gens qui s'y présenteraient avec des vivres, les pauvres qui y mendieraient, les femmes vêtues de robes de chambre ou qui auraient leurs cheveux en papillotes; enfin *ceux et celles qui s'y donneraient des rendez-vous*, sans respect pour la majesté du saint lieu.

1775 Le 4 avril 1775, on reçut le serment de M. de Narbonne, en qualité d'évêque d'Evreux. Le 19 juin, on chanta un *Te Deum* à l'occasion du sacre du roi, sacre très brillant d'après les relations qui en existent, et très blâmé par l'opposition de l'époque, à cause des dépenses énormes qu'il entraîna. L'archevêque de Rouen y occupait une des premières places parmi les prélats du royaume.

1776 Le 8 mars 1776, on publia le jubilé de l'année sainte, accordé par le Pape Pie VI. Toutes les paroisses devaient faire des stations dans la cathédrale. Quand vint le tour du monastère de Saint-Ouen, les religieux se rappelèrent la scission qui existait entre eux et le Chapitre. Dom Follin, leur prieur, écrivit pour qu'on accordât l'entrée du chœur à sa communauté; les chanoines accédèrent à cette requête, « désirant donner une marque de leur attention pour la communauté de Saint-Ouen; *le tout sans attribution de droit.* »

Le grand archidiacre Térisse était alors haut-

doyen de la cathédrale ; voulant être agréable au Chapitre qui l'avait élu, il fit présent à l'église d'une portion des reliques de saint Romain, concédées à son abbaye de saint Victor par Guillaume Bonne-Ame.

Le 25 février 1777, l'archevêque manda à la compagnie que le roi venait de disposer, en sa faveur, du chapeau de cardinal. Le prélat fut remercié de cette communication, et reçut les félicitations empressées du Chapitre. 1777.

Le 31 mai, à cinq heures du soir, l'empereur Joseph II arriva à Rouen, sous le nom de comte de Falkenstein. Il descendit à *l'Hôtel de France*, et partit le lendemain pour le Havre.

On prêta le portrait de l'archevêque de Croismare à M. Descamps, ce peintre ayant le désir d'en faire une copie.

Les religieux du mont Liban, Abraham *Haun*, supérieur général de la congrégation, et le père Serge *Evodio*, abbé du monastère de sainte Isaïe, obtinrent permission de dire la messe et de faire quêter dans la cathédrale, au profit des maisons de leur Ordre. On accorda en outre au père Haun 72 livres sur la messe du Chapitre, et 95 livres provenant d'une cotisation particulière des chanoines.

Le 14 août, on chanta pour la première fois les leçons de matines, l'épître et l'évangile au nou-

veau *jubé*. L'archevêque consacra les deux autels latéraux et put reprendre son ancienne place dans le chœur. On avait mis, à l'autel du Vœu, la statue en marbre qui lui était destinée en remplacement d'une autre en plomb qui fut vendue 400 livres au curé de Saint-Vivien.

La Bibliothèque s'enrichit de l'*Histoire du Peuple de Dieu*, par le père Berruyer ; de l'ouvrage de M. Le Pecq de La Clôture, intitulé : *Collection d'observations sur les maladies et constitutions épidémiques* ; de la suite des *Bollandistes*, depuis le 43ᵉ volume ; et des œuvres de Pothier, conseiller au présidial d'Orléans.

La ville de Dieppe ayant obtenu des lettres-patentes du roi, le 24 janvier 1778, pour faire un canal de navigation, se dirigeant de cette ville à Arques ; MM. Rondel et Bridel eurent charge d'aller à Dieppe afin de s'entendre avec les commissaires de la cour, dans l'intérêt du Chapitre, au sujet de la seigneurie de Martin-Église, puis de mettre opposition à l'enregistrement des lettres-patentes, *si le cas y échéait*.

1778 Le 1ᵉʳ juillet, on reçut la déclaration du roi, qui défendait les inhumations dans les églises. Le Chapitre arrêta de destiner à la sépulture des dignitaires et des chanoines une cave placée au-dessous du bâtiment de la cirerie, à droite du chœur, laquelle ayant une issue commode par dehors et un escalier

en dedans, permettait de pratiquer une ouverture à la sous-aile du chœur. On convint d'inhumer les chapelains le long du mur de l'église, du côté de la cour d'Albane, sous une galerie que l'on pratiquerait à cet effet; ces nouvelles dispositions ne furent pourtant pas exécutées.

Le Parlement nomma, dans le même temps, des commissaires pour la visite des lieux destinés aux sépultures; le Chapitre chargea les chanoines Gaillard et Dangerval de les recevoir et de les accompagner.

Il y eut à l'Hôtel-de-Ville une réunion de notables pour s'occuper du soulagement des pauvres de l'Hospice-Général. Le Chapitre fut prié d'y envoyer ses représentants. Voici comment se fit l'invitation. MM. Bouvier et de Boisville, échevins, furent introduits dans la salle capitulaire, suivis de deux *galonniers* couverts de leurs toques et de leurs habits de cérémonie. Le trésorier les invita à s'asseoir et à se couvrir. Ils exposèrent l'objet de leur visite, après quoi le trésorier les remercia et leur dit qu'il nommerait des députés pour assister à l'assemblée.

Le 17 juin, l'archevêque fut nommé abbé de Fécamp; le Chapitre chargea le doyen de lui écrire pour le complimenter.

On chanta, le 10 janvier 1779, un *Te Deum* pour la naissance d'une princesse dont la reine 1779.

était accouchée à Versailles, le 19 décembre de l'année précédente. Il est ici question de madame la duchesse d'Angoulême, jouet en tout temps des caprices de la fortune, et qui semble n'avoir vu le jour que pour être témoin des catastrophes de sa famille.

L'archevêque n'était pas encore venu à Rouen depuis sa promotion au cardinalat. On se proposait de lui faire une entrée solennelle, lorsqu'on reçut une lettre de lui dans laquelle il disait que les maux du peuple ne s'accordant pas avec la pompe d'une semblable cérémonie, il était dans l'intention de verser dans le sein des pauvres les dépenses que sa réception aurait occasionnées.

Le 17 juillet, le parlement rendit un arrêt pour faire inhumer, à Saint-Maur, les corps de ceux qui décéderaient sur la paroisse de Saint-Etienne dans la grande église. Les trésoriers de cette paroisse réclamèrent; la Cour décida que nonobstant leur opposition, son arrêt serait provisoirement exécuté.

Le parlement, qui avait pris fort à cœur ces nouvelles mesures, fit consulter les curés et les marguilliers des paroisses; leurs avis furent partagés; les uns s'en rapportaient à la décision de la Cour pour éloigner les sépultures des églises; d'autres trouvaient leurs cimetières suffisants; enfin quelques-uns en demandèrent la suppression,

convenant, qu'après trente-deux mois, on y mettait les corps l'un sur l'autre.

Ce qui vint corroborer l'utilité de cette dernière mesure, fut la sentence de police qui condamnait le bedeau d'une paroisse à l'amende, pour avoir enterré un enfant à trois pieds de profondeur, sur un cadavre inhumé depuis six mois. D'autres bedeaux avaient enlevé des cercueils pendant la nuit, et les avaient entassés dans des fosses communes pour faire place aux inhumations à venir; actes répréhensibles, compromettant la vie des citoyens.

On prouva que certains cimetières étaient tellement encombrés, qu'une paroisse avait été obligée de faire porter vingt-six de ses morts dans ceux appartenant à d'autres églises.

Ces choses considérées, le Parlement ordonna « de former autour de la ville, hors des faubourgs, cinq cimetières de grandeur suffisante, à raison du calcul des morts et du nombre de paroisses auquel chacun de ces cimetières serait assigné; de séparer la ville en quatre quartiers dont la carrefour de la Crosse serait le point central; d'établir un cimetière à la porte Bouvreuil pour le quartier à droite de la Crosse, un second au-dessus du faubourg Cauchoise, un troisième au-dessus des Capucins, vers Saint-Hilaire, un quatrième au bas de la côte du Mont-Gargan, sous le fort de Sainte- 1780.

Catherine, enfin un autre pour Saint-Sever, sur les bruyères de Saint-Julien (1). » Ainsi se trouvèrent établis les cimetières actuels qui permirent aux églises d'augmenter les revenus des fabriques, en élevant des maisons sur les anciens lieux de sépulture de la ville.

Le Chapitre, renonçant alors à son premier projet de faire une galerie dans la cour d'Albane pour inhumer les chapelains, décida qu'ils seraient déposés dans la cave placée sous la bibliothèque.

Le cardinal de La Rochefoucauld présida l'assemblée du clergé qui eut lieu dans la même année; ensuite il entreprit une tournée pastorale dans laquelle il reçut l'accueil le plus empressé des populations. Dans les villes, les compagnies bourgeoises se portèrent à sa rencontre, au bruit du canon et des cloches de toutes les paroisses; à Fécamp, l'artillerie des remparts fit plusieurs salves jusqu'à son arrivée dans le monastère des Bénédictins.

M. de Saint-Gervais donna, pour la bibliothèque, l'*Histoire de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés*, écrite par le père Rouillard.

M. Bâton, autre chanoine, faisait de son côté hommage au Chapitre d'un exemplaire imprimé de trois *Traités de théologie* de sa composition. L'abbé Bâton n'était qu'à son début dans les lettres; on le verra, par sa science théologique, prendre une

(1) Archives de la Cour d'appel de Rouen.

part très importante aux affaires de l'Eglise, au commencement du siècle qui va s'ouvrir.

Le 30 octobre 1781, on chanta un *Te Deum* pour la naissance du Dauphin; la corporation des épiciers et les corps de commerçants s'empressèrent de suivre cet exemple. Jamais, à aucune naissance de prince, on n'avait remarqué de joie plus vive, augmentée qu'elle était par la nouvelle de nos incroyables succès d'Amérique. Le roi manda lui-même que le comte de Grasse, après avoir battu les Anglais dans les Antilles, les avait contraints d'évacuer la Virginie, et que Washington et le comte de Rochambeau avaient forcé l'armée anglaise à se rendre prisonnière de guerre, après la prise de la ville d'York. 1781.

On était alors revenu de l'anglomanie; nos admirations s'étaient tournées vers l'Amérique dont le gouvernement républicain plaisait, par une singulière anomalie, à nos grands seigneurs dont les priviléges ne pouvaient pourtant subsister qu'avec les errements et les institutions de l'ancien régime.

On s'était aperçu, depuis quelques temps, que la somme de rentes allouées par divers fondateurs de messes, n'était plus en rapport avec les engagements pris dans les anciens temps Ainsi les deux cent-huit messes dites pour la fondation de Charles V, moyennant 275 livres de rentes, furent réduites au nombre de quatre-vingts; les cin-

quante-deux messes célébrées pour les innocents des Andelys, annuellement payées 40 liv., furent fixées à vingt, plus une messe haute; celles du cardinal d'Estouteville furent réduites à quatre, et les frères de Saint-Mellon, au lieu de trois messes hautes, n'en eurent plus qu'une et deux messes basses.

1782. Le 15 mai 1782, tous les ornements de l'église de Grèges furent volés; le Chapitre accorda 120 livres pour en acheter de nouveaux.

Il y eut à Gisors une émeute violente au sujet des moulins dont la population ne voulait plus reconnaître la bannalité. Plainte fut portée devant le bailliage de cette ville et au procureur-général, en le priant d'interposer son autorité *pour contenir les mutins de Gisors* qui voulaient porter atteinte aux droits féodaux de l'Eglise.

Le 4 juillet, arrivèrent à Rouen, sous le nom de comte et comtesse du Nord, l'héritier du trône de Russie, Paul Ier et son épouse; ils partirent le lendemain pour le Havre.

1783. Le 22 janvier 1783, M. de La Rue fut prié de bénir le caveau existant sous le bâtiment de la bibliothèque, destiné à la sépulture des chapelains et autres gens d'église.

Le cardinal archevêque fit présent au Chapitre du livre intitulé : *Caractères du Messie vérifiés en Jésus-Christ de Nazareth*, et composé par M. Clément, chanoine de la cathédrale.

Un *Te Deum* fut chanté le 14 décembre, par suite de la lettre suivante du roi :

« Mon cousin, après avoir posé les fondements de la paix par les articles préliminaires que j'ai signés avec le roi de la Grande-Bretagne, je n'ai point différé à la conclure définitivement. Les conférences tenues à cet effet ont eu le succès que je pouvais désirer, et le traité définitif de paix auquel l'empereur, roi de Hongrie et de Bohême, et l'impératrice de toutes les Russies ont concouru comme médiateurs, a été signé à Versailles le 3 du mois de septembre. Les ratifications de ce traité ayant été solennellement échangées et l'ouvrage de la paix étant par là entièrement consommé, mon intention est de rendre à Dieu de nouvelles actions de grâces de la tranquillité qu'il veut bien accorder à mes peuples. »

Signé : Louis. — Gravier de Vergennes.

L'hiver venant ajouter à la misère des pauvres, le Chapitre donna 1,200 livres à ceux de la ville; les aumônes qu'il distribua dans les paroisses se montèrent à 1,691 liv.; il y ajouta 24 livres pour les incendiés de Gisors.

Le 12 décembre 1784, Jules-Basile Feron de La Feronnaie, nommé évêque et comte de Lisieux, prête, dans l'église, serment de fidélité au cardinal de La Rochefoucauld. C'est le dernier acte inscrit sur le livre d'ivoire de la cathédrale. 1784.

Le 15, le feu se déclara pendant la nuit dans le palais archiépiscopal, et fut promptement éteint. Le Chapitre envoya, le matin, féliciter l'archevêque de n'avoir pas couru plus de dangers.

1785. Nous trouvons, le 8 juillet de l'année suivante, la mort du haut-doyen M. Térisse, décédé dans sa maison de Rouen, rue *des Cinq Cerfs*, laissant pour unique héritier, son neveu M. Drouet des Fontaines, avocat au Parlement de Normandie. On procéda à la nomination du remplaçant de M. Térisse; M. François-Augustin Carrey de Saint-Gervais fut élu et installé le 16 avril. C'est le dernier doyen du Chapitre, avant la révolution de 1789. (1)

Théodore Barabé fut nommé greffier du Chapitre pour la haute-justice criminelle, en remplacement de son oncle Nicolas Barabé. On dispensa le récipiendaire, bien connu d'ailleurs, de l'information sur *sa vie, ses mœurs et sa religion*. Il se présenta bientôt au palais archiépiscopal, et mit un tel empressement en entrant dans le grand salon, qu'il glissa sur le parquet et se laissa choir aux pieds du prélat. *Il faut convenir*, dit un grand vicaire qui était présent, *que Monsieur ne*

(1) Ce doyen descendait de Jean Carrey, bourgeois de Rouen, sieur de Saint-Gervais, patron de saint Jean-d'Asnière, maître des comptes de Rouen, ennobli en 1651. (*Reg. de la Chambre des comptes*, t. XLIX, fol. 86.)

pouvait saluer Monseigneur avec plus d'humilité. L'archevêque sourit avec bonté, s'avança au devant du jeune homme fort embarrassé de sa contenance, et lui fit une réception des plus bienveillantes.

Vers 1786, dit M. l'abbé Langlois, le Chapitre admet au chœur de la cathédrale un jeune enfant nommé Adrien Boïeldieu, fils d'un employé de l'archevêché. A cinquante ans de là, 250 musiciens faisaient retentir les voûtes de la cathédrale de la *Marche* de Beethowen et du *Requiem* de Chérubini; ils célébraient les funérailles de ce même Adrien Boïeldieu, qui avait rempli l'Europe de sa renommée musicale. 1786.

Le 28 juin 1786, Louis XVI revenant de Cherbourg, passa quelques heures à Rouen. Les maisons de la rue Grand-Pont étaient ornées de tapisseries et de feuillages. Le roi ne suivit pas cette direction; il prit les boulevards, entra par la rue Beauvoisine, et descendit à l'archevêché. Le cardinal de La Rochefoucauld le reçut et l'introduisit dans la cathédrale où il fit sa prière. Toutes les cloches des églises étaient en branle, et la fameuse Georges d'Amboise fut fêlée sous les coups de son lourd marteau.

Après le dîner qui eut lieu à l'archevêché, Louis XVI alla visiter le pont de bateaux et assista au passage d'un navire. Avant de partir pour Gaillon, il remit à l'archevêque 2,000 livres destinées aux hopitaux de Rouen.

Louis XVI fit, peu de temps après, une ordonnance pour établir des assemblées provinciales, départementales et communales, chargées d'asseoir l'impôt, de confectionner les routes, et de s'occuper des détails concernant l'administration.

1787. L'assemblée provinciale tenue à Rouen en 1787, se réunit dans le palais archiépiscopal, sous la présidence du cardinal de La Rochefoucauld; elle était composée de vingt-six membres, dont sept représentaient le clergé, six la noblesse, et treize le Tiers-État.

Les assemblées municipales devenant très fréquentes, le Chapitre jugea qu'il était de l'intérêt de la compagnie de s'y faire représenter non seulement à Rouen, mais encore dans les paroisses dont il était seigneur. Il désigna à cet effet M. Tavache, pour assister aux réunions de Roumare, et MM. Osmont, Réné, Bâton, Picot et Bataillerd'Omonville, pour être présents à celles des paroisses de Grèges, Londinières, Clayes et Baillolet.

1788. L'assemblée provinciale de 1788, où assistèrent, de la part de l'église, MM. Mesnager, de Boisville et Le Ber, donna lieu à quelques contestations au sujet du rang que devaient occuper les chanoines. Les députés du Chapitre, rapportèrent qu'après avoir été introduits dans la réunion, ils n'avaient été placés qu'après les ecclésiastiques alors en séance.

Pensant toutefois que le rang ne pouvait tirer à conséquence *pour le moment*, ils ne jugèrent pas à propos de faire des réclamations, bien résolus à l'avenir de ne céder le pas qu'aux évêques et aux abbés, et de réclamer au besoin les droits et prééminences des cathédrales.

Ces débats, bien que fondés sur l'ordre hiérarchique et sur le droit canonique, paraîtront mesquins au moment où de si graves événements se préparaient; le Chapitre s'en préoccupa néanmoins, car à l'assemblée suivante, le prieur de la Madeleine s'étant placé avant les chanoines, on ordonna à ceux-ci de se retirer, si pareille irrévérence se commettait.

Le Chapitre se composait alors de M. de Saint-Gervais, haut-doyen; de MM. Davoust, grand-chantre; de La Rue, trésorier; de Goyon, Bridelle, de Prad, de Panat, Duleau et Osmont, archidiacres; de M. Cornet, chancelier; et des chanoines Gresil, de Menibus, d'Osmont, Duval, Ruellon, de Bonissent, Perchel, Le Rat, Gaillard, de Sozay, d'Angerval, Le Clerc de Bauberon, Desmoulins, Papillault, grand pénitencier; de Maisonval, de Goyon, de Quiefdeville, Rondel, Baillif-Mesnager, Bourgaux, de Luriennes, de La Bruyère, de Morlet, Sevestre, Clémence, d'Omonville, de Marbœuf, Manoury, Tuvache, de Lacroix, Decan de Villeneuve, Bâton, Duboc, Ravette, de Boisville,

de Cindrieux, de Launey, Le Manissier, Picot, Crespin, Quevremont, Marion, Le Ber, de Saint-Leger et Baroche. Ce dernier a été, dans l'église de Rouen, le seul représentant de ce Chapitre, jusqu'en 1847, époque où il est mort, âgé de quatre-vingt-seize ans. (1)

Tels furent les chanoines qui subirent les dures épreuves de la révolution. Leurs destinées furent diverses, comme l'apprendront la suite des événements, et la recomposition du Chapitre, dans les temps qui suivront nos longues et sanglantes agitations (2)

1789. On reçut dans la même année des lettres pour prendre part aux élections des sénéchaussées où la cathédrale possédait quelques seigneuries; il était question de nommer des députés aux *États généraux* qui devaient s'ouvrir à Versailles dans le courant du mois de mai 1789. Les ecclésiastiques du Bailliage de Rouen nommèrent pour les représen-

(1) Ce chanoine était oncle de M. Baroche, avocat, et président de la Société d'Émulation de Rouen.

(2) Les chanoines honoraires étaient : MM. de Dillon, archevêque de Narbonne; de Saint-Aulaire, évêque de Poitiers; de La Rochefoucauld, évêque de Beauvais; de Belbœuf, évêque d'Avranches; Benières, curé de Paris; de Roucy, et Bourlier grand vicaire à Reims, devenu évêque d'Evreux après le concordat de 1802.

Les petits chanoines ou chanoines de 15 marcs étaient MM. Gouel, Désaunée, Robin, Dyville, Crevel, Houlbrèque, et Cordonnier maître de musique des enfants de chœur.

ter, le cardinal de La Rochefoucauld, l'abbé de Saint-Ymer et le curé de Lyons-la-Forêt.

Ces élections furent très agitées, et firent déjà prévoir le commencement de notre révolution, provoquée par l'opposition janséniste des parlements, l'ambition turbulente de la bourgeoisie, et le malaise du peuple qui ne voyait la fin de ses maux que dans l'abolition de la dîme, des redevances seigneuriales, et surtout dans l'équitable répartition de l'impôt entre toutes les classes de citoyens.

Cette révolution est maintenant si étudiée et si connue que nous ne la considérerons qu'au point de vue du sujet spécial dont nous nous occupons. On sait les grandes luttes qui s'élevèrent au sein de l'Assemblée, lorsque le Tiers-État réclama et obtint, avec l'appui des masses, que les délibérations seraient prises à la majorité des voix, et non d'après le vote individuel de chaque ordre. Pendant que cette exigence, toute vitale pour la révolution, s'agitait à Versailles, les églises de Normandie se crurent obligées d'intervenir en appuyant les prétentions de la noblesse et du clergé qui réclamaient le vote par ordre. Les chanoines de Rouen nommèrent une députation qui s'entendit avec les délégués des Chapitres de la province, pour rédiger une protestation que MM. de Luriennes et de Marbœuf furent chargés de présenter

aux Etats. Vaine démarche, car le cardinal de La Rochefoucauld, président de l'assemblée du clergé, apprit à ces députés qu'il avait reçu l'ordre exprès du roi de se réunir au Tiers-Etat.

Ces nouvelles, rapportées, firent faire de sérieuses réflexions aux chanoines; leurs craintes furent bientôt augmentées par les événements de Paris dont le contre-coup ne tarda pas à se faire ressentir à Rouen. Nous voulons parler de l'émeute du mois de juillet, occasionnée par la disette des subsistances. Le régiment de Navarre fut obligé de faire feu sur les mutins, dont cinq ou six restèrent sur place.

On n'était plus à l'époque où l'Eglise pouvait faire de grands sacrifices pour la nourriture des indigents. Les nécessités de toutes les classes étaient trop pressantes, on voulait d'ailleurs autre chose que du pain; les esprits étaient travaillés par le besoin de réformes et surtout par les manœuvres de la faction d'Orléans qui, dénuée de tout sentiment patriotique, n'avait pour but que d'élever son chef au pouvoir, sur les ruines de l'ancienne constitution du pays.

La prise de la Bastille fut essentiellement son ouvrage, et ses agents ne tardèrent pas à se répandre dans les principales villes du royaume. Bordier et Jourdain, chargés de soulever le peuple de Rouen, s'entourèrent de plus de cinq cents individus des

bas quartiers de la ville pour s'emparer de M. de Maussion, intendant de la Généralité. Ne l'ayant pas trouvé à son hôtel, ils brisèrent ses meubles, brûlèrent ses papiers, puis entrèrent dans la maison des Jacobins où ils exercèrent toutes sortes de profanations. On craignit un instant le pillage des églises, la cathédrale fut barricadée, et l'on ne fut rassuré que par la présence de la garde nationale qui parvint à faire cesser le désordre.

La sécurité publique ne pouvant être rétablie que par le châtiment des coupables, l'administration municipale fit arrêter les deux étrangers, provocateurs de l'émeute. Bordier, comédien de profession, était descendu chez un traiteur de la rue des Charrettes nommé Prieur, devenu depuis avocat à Lisieux. Ce fut là qu'il rencontra son ami Jourdain, capitaine d'une compagnie de volontaires patriotes, et qu'il dressa avec lui des plans pour soulever la ville, la piller et faire couper la tête des principaux négociants qu'il accusait, devant le peuple, d'avoir du grain caché dans leurs greniers.

Bordier fut arrêté chez Pricot, rue des Charettes, pendant qu'il dînait avec un chirurgien de ses amis. Jourdain, prévoyant le sort réservé à son complice, l'enleva de la Conciergerie à la tête d'une bande d'émeutiers, et le fit partir pour Paris. Arrêté à Magny, il fut réintégré dans les prisons avec Jourdain qui avait été livré par ses

propres soldats. Ces deux émissaires furent condamnés à mort et pendus sur le quai, à l'entrée du pont, le 21 août 1789.

1789. Ces troubles n'avaient causé que peu d'interruption dans le service des églises. La fête de l'Ascension fut célébrée comme de coutume, et le Chapitre fit jouir de son privilége Nicolas Béhérie, de Boissay-sur-Ry, et Marie-Anne Pinel son épouse, qui avaient tué un sieur Buquet dans une querelle occasionnée par des rapports de mauvais voisinage. Ces deux individus furent les derniers qui recueillirent le bénéfice du privilége de Saint-Romain.

Bien que le pouvoir dût bientôt lui échapper, le Chapitre nommait encore, le 28 juillet, Jacques-Jean Petit à l'office de greffier civil, criminel, et de haute police de sa Cour ecclésiastique de Martin-Eglise, et donnait à bail, pour neuf années, les chaises de la cathédrale, au prix de 3,700 livres par an, et 370 livres pour le vin, à raison de 2 sols pour livre.

Alors les événements se pressaient à Paris, et la révolution marchait avec un entraînement que rien ne pouvait arrêter; les ecclésiastiques devaient bientôt en ressentir les effets.

1790. L'Assemblée nationale avait décrété, en juillet 1790, sa fameuse constitution civile du clergé, qui n'était pas passée sans opposition. Le royaume était divisé en quatre-vingt-trois évêchés, nombre

égal à celui des départements, et les électeurs de chaque département avaient droit de nommer les évêques sans qu'il fût besoin de l'institution canonique. Cet ordre de choses était une véritable révolution dans l'Eglise, et changeait le mode d'élection que l'on pratiquait depuis des siècles.

Le roi hésita longtemps avant de sanctionner cette constitution; il écrivit au pape en le priant d'en approuver provisoirement sept articles, qui lui paraissaient le moins blesser sa conscience de roi très chrétien. Le Saint-Père trouva que ces articles étaient contraires à la doctrine de l'Eglise; il promit cependant de les faire examiner par le collége des cardinaux, et consulta l'opinion des évêques de France. Alors le cardinal de La Rochefoucauld, l'archevêque d'Auch, et une trentaine d'autres prélats envoyèrent au Saint-Père leur *exposition sur les principes de la constitution civile du clergé*, en lui demandant son avis.

Dans le même temps, la garde nationale de Rouen s'était fédérée avec les gardes nationales du royaume et surtout avec celles du département de la Seine-Inférieure. La cérémonie eut lieu sur les bruyères *Saint-Julien* où s'étaient réunis dix mille hommes de l'armée fédérative. L'abbé Dury, prieur des Cordeliers, acquis aux idées nouvelles, était aumônier de cette armée, et dit la messe sur un autel élevé au milieu de la plaine. Il prononça

ensuite un discours dans lequel il prit pour texte ces paroles de Jérémie : *vociferare in civitatibus Juda et foris Jerusalem dicens : audite verba pacti hujus et facite illa.* On prêta serment à la constitution, après quoi le cortége se rendit à la cathédrale où se termina la cérémonie. La révolution ne dédaignait pas encore d'admettre le clergé dans ses fêtes.

Alors l'Assemblée nationale, sans respect pour l'opinion de Rome, porte la main sur les domaines de l'Eglise dont elle avait exigé l'état général. Elle les déclare tous acquis à la nation, rendant la liberté aux cloîtrés, permettant toutefois, à ceux qui le voudraient, de continuer la vie monastique, et suppléant par des pensions à la confiscation de leurs biens; tel fut l'objet de la loi du 2 septembre 1790, adoptée sur la proposition de l'évêque d'Autun.

Beaucoup d'églises furent supprimées par la même loi; à Rouen, on en réduisit le nombre à dix-huit : treize paroissiales et cinq succursales. Les premières furent : Notre-Dame, Saint-Ouen, Saint-Godard, Saint-Patrice, Saint-Jean, Saint-Vincent, Saint-Nicaise, Saint-François, Sainte-Madeleine et Saint-Sever; les secondes : Saint-Paul, Saint-Hilaire, Saint-Gervais, Saint-Romain et Saint-Benoit.

Ce fut une révolution religieuse dans la ville que

le licenciement de toutes les communautés. Les vieillards, qui avaient blanchi dans le cloître, en sortaient les larmes aux yeux, les femmes retournaient dans leurs familles avec des sentiments divers; de jeunes moines se placèrent dans les paroisses, d'autres, en petit nombre, emportés par des passions longtemps comprimées, abandonnèrent leur état et se répandirent dans le monde.

On mit immédiatement le scellé sur les portes des couvents, des églises supprimées, et des presbytères dont on renvoya les curés. Les chanoines de la métropole quittèrent leurs maisons canoniales pour se réfugier dans celles de la ville, et vécurent, comme on dit, au jour le jour, jusqu'à l'époque où l'Assemblée nationale, ayant contraint le roi d'accepter la constitution civile du clergé, l'on exigea de tous les ecclésiastiques le serment d'être fidèles à cette œuvre irréfléchie, source de la plus affreuse tourmente que l'Eglise ait endurée.

Prévoyant les tracasseries qui allaient les at- 1790.
teindre, et ne se trouvant plus abrités par des priviléges depuis si longtemps invoqués, les chanoines songèrent à mettre ordre à leurs affaires, en touchant l'arriéré de ce qui leur était dû, pour payer les chapelains, les musiciens et les serviteurs de l'église. C'était régler leurs comptes avec la nation qui les dépouillait. Dans l'assemblée capitulaire, te-

nue le 22 décembre, ils décidèrent que, *dans le cas de leur séparation forcée*, il serait bon de nommer des fondés de pouvoir pour s'occuper du recouvrement des sommes qui leur étaient dues, comme : *arrérages de fermages, de loyers, de rentes, treizièmes, amendes ou autrement.* Ils donnèrent, à cet effet, leur procuration à MM. Perchel, Roudel, de Marbœuf, Ravette et Baroche.

Cette procuration ne remplit pas le but qu'on s'était proposé; car, deux jours après, le Chapitre fermait ses registres par le don d'une bourse au collége de justice, fait à M. Charles-Robert Alexandre, du diocèse de Bayeux. Tel fut le dernier acte de l'ancien Chapitre de Rouen, porté sur son dernier registre, dont les dernières feuilles, restées en blanc, ont aussi leur éloquence, et attestent, par leur silence même, les malheurs de notre Eglise, et le plus grand événement historique des temps modernes.

1790. En effet, six jours après, le 28 décembre 1790, les administrateurs du département prirent possession de la cathédrale devenue propriété de la nation; des officiers municipaux, en écharpe, montèrent en chaire pendant la grand'messe, et publièrent la constitution civile du clergé.

Cependant tous les évêques, sauf quatre, et la majorité des ecclésiastiques, refusèrent de se soumettre à la loi nouvelle. A Rouen, sept curés

succombèrent, soit par entraînement, soit pour conserver leurs paroisses. Quelques prêtres subalternes, des moines, le chanoine Davoust, grand chantre, suivirent leur exemple, ainsi que l'abbé Pottier, supérieur du grand séminaire. Ce dernier fit, peu de jours après, une rétractation solennelle qui lui valut, plus tard, d'être assassiné dans la prison des Carmes de Paris.

Pendant que ces choses se passaient, l'Assemblée nationale contraignait le roi à sanctionner de nouveaux décrets par lesquels il était décidé que si les métropolitains se refusaient à consacrer les évêques constitutionnels, tout autre évêque pourrait remplir cette fonction. En effet, on savait très bien que les évêques orthodoxes ne se prêteraient pas à ces consécrations; mais on avait sous la main le fameux Talleyrand, évêque d'Autun, à la conscience plus élastique que ses confrères, lequel s'était associé pour cette œuvre, Miroudot, évêque de Babylone, et Gobel, évêque de Lydda; le premier acheté par l'Assemblée nationale, bien que pensionné par le Pape; le second, schismatique, et séparé de la doctrine de l'évêque de Bâle dont il était suffragant.

Ces trois apôtres de l'Eglise constitutionnelle commencèrent par consacrer évêques, Alexandre Expilly, pour le Finistère, et François Marolles, pour l'Aisne; puis Gobel, après s'être attribué le

siége de Paris, consacra, avec les deux évêques de sa création, le curé Massieu, pour l'évêché de Beauvais; le curé Lindet, pour celui d'Evreux; le curé Laurent, pour le siége de Moulins; et le curé Héraudin, pour l'évêché de Châteauroux; les trois premiers étaient membres de l'Assemblée nationale.

1791. Ce fut, d'après ce principe, que, vers la fin de janvier 1791, on nomma M. Verdier, curé de Choisy-le-Roi, métropolitain *des Côtes de la Manche*; nouvelle dénomination donnée à la circonscription de l'Eglise de Rouen.

Pendant que les électeurs procédaient à leurs choix, le cardinal de La Rochefoucauld, qui avait refusé le serment, publiait une lettre pastorale pour représenter l'irrégularité de cette opération; il en faisait répandre une autre contre la constitution civile du clergé.

Le curé Verdier, d'un tempérament débile, était au lit, lorsqu'on lui annonça sa promotion. Cette nouvelle ne lui rendit pas la santé; il écrivit néanmoins pour faire connaître son acceptation; mais, dès le mois de mars, il dut renoncer à sa dignité, et manda aux électeurs que son désistement n'avait d'autre cause que son état maladif; restant attaché, plus que jamais, aux libertés publiques et à la constitution.

Le 20 mars suivant, les électeurs, réunis, nom-

mèrent M. Charrier de La Roche, en remplacement de M. Verdier. Ceux qui ont été à même de connaître ce nouvel évêque, ont fait l'éloge de la fermeté et des soins qu'il prit pour maintenir l'ordre et la piété dans le diocèse. Son installation eut lieu le 17 avril ; on chercha à lui donner quelque relief, mais on ne put réussir. La conscience religieuse est susceptible ; les catholiques intelligents firent défaut à la cérémonie.

Les vicaires-généraux et les chanoines furent remplacés par douze ecclésiastiques désignés sous le titre de vicaires épiscopaux. Voici les noms de ces nouveaux titulaires : MM. Le Blanc, doyen, Hubert, Mareat, Yvelin, Godefroy, Lelen, Collet, Corniquet, Blanche, Goube, Levitre et de Gourney-Mainville.

Le Pape, affligé des malheurs du trône, s'irrita des profanations de l'autel ; il déclara que toutes les nominations d'évêques étaient illégitimes, sacriléges, et devaient être regardées comme non avenues. Il imposa aux ecclésiastiques qui auraient prêté serment, de se rétracter dans l'espace de quarante jours, sous peine de suspension de leurs ordres ; puis engagea tous les Chapitres à suivre la voie véritable, en ne souffrant pas que des étrangers s'emparassent de la dépouille des évêques (1).

Les seuls prêtres assermentés furent choisis 1791.

(1) Bref du 13 avril 1791.

choisis par les électeurs du district et du département pour occuper les paroisses. Les élus furent MM. Selot à Saint-Ouen, Dumesnil à Saint-Godard, Perrier à Saint-Patrice, Durand à Saint-Jean, Filleul à Saint-Eloi, Auvray à Saint-Vincent, Lemonnier à Saint-François, Digard à Saint-Vivien, Lefranc à Saint-Maclou, Langlois à Saint-Nicaise, Valentin à Saint-Sever, et Dossier à Sainte-Madeleine. Les desservants furent MM. Carpentier à Saint-Romain, Gavelle à Saint-Paul, James à Saint-Hilaire, Ferment à Saint-Gervais, et Chevalier à Saint-Benoît.

MM. Auvray, Dumesnil, Valentin, Filleul et Lemonnier, étaient les anciens curés de Saint-André-de-la-Ville, de Saint-Laurent, de Saint-Sever, de Saint-Michel et de Saint-Hilaire. C'étaient les seuls parmi leurs confrères, qui avaient prêté serment, et, par suite, conservé leurs emplois. Ils furent tous installés le 1er mai. On les vit alors dans les rues portant d'énormes cocardes tricolores, symbole du schisme qui régnait entre les catholiques, et du pacte qu'ils venaient de contracter avec les idées du jour.

Les curés de campagne furent généralement pris parmi les religieux renvoyés de leurs couvents, les vicaires, les prêtres habitués ou rejetés comme incapables de remplir les fonctions du saint ministère. D'autres individus qui n'auraient jamais été

admis aux ordres, soit à cause de leur ignorance ou de fautes contre les mœurs, furent ordonnés par les évêques constitutionnels et placés dans les paroisses abandonnées.

Bien que protégés par la loi, les curés assermentés n'en eurent pas moins de longues luttes à soutenir avec l'opinion des gens pieux qui les repoussait. L'opposition, contre eux et leurs doctrines, fut des plus acerbes; elle les accabla de quolibets qui leur firent plus de tort sur l'esprit du peuple que le dégoût même qu'ils inspiraient aux catholiques éclairés. Ainsi les sept curés-jureurs de Rouen furent appelés les sept péchés capitaux : l'orgueil était la personnification du curé de Saint-André, rue aux Ours; l'avarice, du curé de Saint-Herbland; la luxure, du *beau* curé de Saint-Amand; l'envie, du curé de Saint-Laurent; la gourmandise, du curé de Saint-Jean; la colère, du curé de Saint-Sever; et la paresse, du curé de Saint-Cande. Le curé de Saint-Michel ne pouvant trouver place parmi les sept péchés capitaux, on prétendit qu'il les réunissait tous.

Un des premiers actes de M. Charrier de La Roche fut d'accompagner lui-même un criminel au supplice. Cette nouveauté attira l'attention de la foule qui ne tarda cependant pas à dire : « Cet acte portera de bons fruits, mais ce n'est pas du *Bon-Chrétien*. »

On voit que le retour aux usages de l'Eglise primitive n'avait pas fait fortune à Rouen, et que l'Assemblée nationale s'était rendu peu compte de l'abandon, par l'Eglise elle-même, de ce mode qui, possible dans les temps de ferveur, était devenu impraticable aux époques de brigues, de schismes et de discordes civiles.

Cet état de choses, qui provoquait l'existence de deux clergés en France, ne pouvait longtemps durer. Les *Intrus* administraient les paroisses, et les anciens curés continuaient à exercer les fonctions du ministère dans des chapelles particulières, dans des maisons, et souvent dans les églises où le peuple se présentait pour entendre la messe des *bons*, dénomination que chacun appliquait, indifféremment, aux prêtres dont il adoptait les principes.

Ceux qui assistaient aux offices des assermentés étaient généralement des personnes peu éclairées, que les idées nouvelles avaient séduites, et des acquéreurs de biens d'Eglise. Ces derniers croyaient que leur exemple entraînerait les masses, moyen de consolider le nouvel ordre de choses qui n'était pas pour eux sans profit.

Les gens véritablement pieux se tournaient vers les prêtres orthodoxes et persécutés; ils assistaient à leurs messes, et se plaçaient sous leur direction spirituelle. De là, des collisions sans nombre, et un

esprit de faction qui devait avoir les conséquences les plus funestes. . . . .

Cet esprit fut d'abord peu saisissant dans les grandes villes où la masse des gens de bien pouvait imposer aux révolutionnaires qui prétendaient mieux servir Dieu que ceux qui répudiaient leurs principes. Il n'en fut pas de même dans les campagnes: il y en eut où le peuple chassa les curés de leurs paroisses, et maltraita indignement des religieuses et des femmes qui venaient d'assister à leurs saints offices. . . . .

Les écrits se multipliaient à l'infini pour entretenir le zèle des fidèles. Parmi ces brochures, que nous avons sous les yeux, et qui furent répandues avec profusion en Normandie, nous trouvons: *Le Catéchisme d'un Intrus.* — *Le Catéchisme pratique adopté par la majorité des évêques de France.* — *Le Testament d'une bonne Mère à ses Enfants.* — *M. Charrier convaincu d'erreur.* — *Quel mal ont donc fait les prêtres?* — *Adresse aux Normands, par un Normand.* — Enfin un grand nombre de *Lettres pastorales.* Mais la brochure qui nous a paru la plus curieuse porte pour titre: *La grande Question résolue, tout ecclésiastique jureur devenu huguenot.* 1791.

Dans cet écrit, en forme de catéchisme, on demande si les *jureurs* se sont faits huguenots.

Oui, répond-on, parce qu'ils ont abandonné la

religion catholique, apostolique et romaine, et embrassé les principales erreurs des religionnaires.

En quoi ont-ils abandonné la religion catholique ?

En plusieurs points, mais surtout en ne professant plus la vraie foi, et ne reconnaissant plus les légitimes pasteurs, deux choses essentielles à la religion catholique, apostolique et romaine; en abandonnant le principe que l'Eglise romaine a le droit de se gouverner elle-même, de choisir et de régir ses ministres, de leur donner les pouvoirs nécessaires sans le concours et la participation des empereurs, des rois, des sénats ou *assemblées quelconques temporelles.*

En effet, on conviendra que l'Assemblée nationale avait dépassé les bornes dans sa malencontreuse constitution civile du clergé; œuvre d'esprits entêtés, de Jansénistes ardents, qui saisissaient cette occasion de raviver de vieilles disputes théologiques depuis longtemps oubliées. Quoi! Supprimer la consécration des évêques par le Pape, donner à la nation, composée d'hommes de toutes les croyances, ou n'en ayant peut-être aucune, le droit d'élire les ministres du culte catholique, de les interdire même de leurs fonctions, n'était-ce pas chose dérisoire et contraire à toutes les règles du christianisme pratiquées jusqu'à ce jour ?

De leur côté, les anciens évêques comprirent

bien que l'état de rivalité dans lequel vivaient les deux clergés ne pourrait durer longtemps, puisque l'Assemblée nationale ne reconnaissait et ne soutenait que les assermentés. Ils écrivirent au Pape pour savoir « quelle conduite ils devaient tenir relativement aux baptêmes, mariages et sépultures des catholiques, étant persuadés que si ces fonctions n'étaient pas exercées par les curés *intrus*, les fidèles seraient poursuivis par l'Assemblée nationale. »

Le Pape fit examiner cette question en sa présence, dans une réunion de cardinaux, tenue le 18 août 1791; puis, lança un bref dans lequel il disait, qu'ayant examiné les décrets de l'Assemblée nationale, il n'y avait pas trouvé de déclaration expresse privant de droits civils ceux qui s'adresseraient à tout autre qu'aux curés *intrus*; que ces derniers étant schismatiques, leur intervention était vicieuse, mauvaise et défendue; « fuyez, disait-il à tous les catholiques de France, fuyez les usurpateurs, soit qu'ils s'appellent archevêques, évêques ou curés, en sorte qu'il ne vous reste rien de commun avec eux surtout dans les choses saintes. »

Devant une pareille autorité, que pouvait faire le clergé vraiment catholique? Sa mission était toute tracée: se dévouer pour l'accomplissement des devoirs que lui imposaient sa conscience et le

père des chrétiens, donner des secours spirituels à ceux qui s'adresseraient à son autorité, puis éluder les décrets de l'Assemblée constituante en ce qui concernait la discipline intérieure de l'Eglise.

Le Pape, dans le même bref, annonça qu'il accorderait, vu les circonstances, les pouvoirs les plus étendus aux évêques de France qui lui en feraient la demande.

Ces pouvoirs furent presque illimités pour le cardinal de La Rochefoucauld. Il les conféra lui-même, à son ancien grand-vicaire, l'abbé Papillault qui fut chargé d'administrer le diocèse, avec l'aide de deux chanoines qu'on lui adjoignit pour conseillers.

Pendant que ces choses se passaient, M. *Charrier de La Roche*, dégoûté de son éphémère épiscopat et cédant aux obsessions de sa famille, donnait sa démission et se rétractait pour vivre dans la retraite, d'où il n'est sorti qu'à l'époque de sa promotion au siége épiscopal de Versailles, après le concordat de 1802.

1792. On le remplaça par M. Gratien, vicaire de l'Eglise de Chartres, qui fit tous ses efforts pour diriger son diocèse dans la voie nouvelle où il était entré. Il fut sacré le 18 mars 1792, dans la cathédrale, par les évêques constitutionnels de Beauvais, de Chartres et d'Evreux, et prit presque aussitôt l'abbé Dury pour un de ses vicaires épiscopaux.

L'évêque Gratien s'établit dans une petite maison de la rue Croix-de-Fer (1), car les évêques salariés de l'État durent, à l'avenir, se loger à leurs frais.

Le palais de l'archevêché, devenu propriété nationale, fut habité par le commandant de la division militaire. Comme les meubles en avaient été vendus, on exempta du logement des gens de guerre les citoyens qui voulurent bien contribuer à son ameublement (2).

La vente des églises et des monastères, sauf ceux réservés à des établissements publics, devint la conséquence forcée de leur suppression; mais avant d'y procéder, on donna l'ordre aux administrateurs du département de faire transporter au chef-lieu tous les livres et objets d'art que les églises et les couvents renfermaient dans leur sein.

Les citoyens Gourdin, religieux Bénédictin de Saint-Ouen, et Osmont, furent chargés de classer les livres à leur arrivée à Rouen, et d'en faire les catalogues.

Les peintres Le Monnier, de l'Académie nationale, et Carpentier, de Rouen, reçurent la même mission pour les tableaux.

Alors des délégués furent envoyés sur tous les

(1) Elle porte aujourd'hui le n° 14.

(2) Il fut longtemps occupé par le général de Saint-Hilaire, mort glorieusement sur le champ de bataille de Marengo.

points du département, pour présider à l'emballage et au transport de ces précieux objets.

Le citoyen Bréard vida les monastères d'Auchy-lès-Aumale et les Pénitents.

Le citoyen Rabion eut la même charge pour le Tréport; Le Breton pour Dieppe; Boulay, Le Cerf et Bignon pour Fécamp; et Cacheux pour le Valasse. Toutes les églises et communautés de la province reçurent, dans le même temps, la visite de leurs commissaires.

C'était un travail immense à bien faire, et au-dessus des forces du petit nombre de personnes envoyées dans chacun de ces établissements. Aussi les statues, les archives, les livres, les tableaux furent-ils entassés sur des charriots, dispersés ou volés par ceux qui daignaient se les approprier comme un hochet sans valeur. Pendant plusieurs mois, on ne vit sur les routes que charrettes transportant les richesses de nos églises, à Rouen, où elles étaient provisoirement déposées dans quelques monastères supprimés. Les maisons religieuses de la ville fournirent leur contingent à cet immense bazar des produits de l'esprit humain.

Les livres furent trillés sous la direction de l'ex-moine Gourdin, et formèrent le fond principal de la Bibliothèque actuelle de Rouen, dont il fut nommé conservateur.

On recueillit 734 tableaux provenant des com-

munautés d'hommes, et plus de 500 de celles de femmes.

Tout était réuni le 1er novembre 1792 dans la maison des Jacobins. On classa cette collection d'après le mérite des peintres. L'école italienne fut mise à part, ainsi que 150 tableaux de Jouvenet, de Le Tellier, de Saquépée et de Lemonnier, artistes de Rouen. Les grandes toiles furent déposées dans l'église de Saint-Ouen; on conserva les plus petites et celles de grand prix dans les salles des Jacobins. Le reste, au nombre de plus de 1200, et d'un mérite qui parut médiocre, fut mis au rebut et vendu à l'encan (1). 1792.

On devine que la totalité des objets d'art conservés devint la propriété du Musée de Rouen, où se voient un certain nombre de tableaux de la cathédrale, et les portraits de quelques doyens célèbres par leur mérite et leurs vertus (2).

On décida de réunir à Saint-Ouen les sarcophages des églises supprimées, surtout ceux *dont le travail pouvait honorer le génie de leurs auteurs.*

(1) *Rapport des travaux du département de la Seine-Inférieure*, 1792, tome IV.

(2) Le plus grand nombre des tableaux du Chapitre fut dérobé ou vendu. Le portrait de M. Hüe de La Roque était devenu la propriété de M. l'abbé Denize, chanoine, mort en 1849. Il le tenait de M. Hende, curé de Saint-Patrice.

C'est ce portrait que les chanoines obtinrent de leur haut-doyen, en 1722. La tête en est très belle, et il serait à désirer qu'il redevînt la propriété du Chapitre actuel de la cathédrale.

Les archives furent plus maltraitées : chartes, registres de Chapitres, pouillés, contrats de diverse nature, tout fut entassé dans des greniers, exposé à la chaleur et à l'humidité, confondu dans un pêle-mêle qui est à peine débrouillé à l'époque où nous écrivons, malgré le zèle et le talent bien connu de nos archivistes.

C'était alors une rude tâche pour l'abbé Papillault que la direction qui lui avait été confiée par le cardinal de La Rochefoucauld. Il lui fallait pourvoir à tout : à l'établissement des chapelles dans les maisons et à l'administration des sacrements; il lui fallait agir dans l'ombre, au mépris des lois créées par le pouvoir le plus despotique du monde. Il se montra à la hauteur de sa mission, et l'on s'en aperçut à la désertion des églises où les *intrus* officiaient devant peu d'assistants, et prêchaient, comme on dit . . . dans le désert.

1792. Mais les événements postérieurs dérangèrent bientôt les combinaisons des prêtres fidèles ; la loi du 8 août 1792, la chute du trône et la captivité du roi les forcèrent de quitter la France sous huit jours, et Paris dans les vingt-quatre heures. On les contraignit de prendre des passeports, et à mesure que ceux de la capitale se présentaient pour en obtenir, on les constituait prisonniers dans le monastère des Carmes et dans plusieurs autres lieux de détention. Bientôt ces malheureux détenus

furent impitoyablement égorgés dans une émeute populaire, dirigée par les clubs et les meneurs de la commune. Notre Eglise perdit, dans cette boucherie : Louis-François Rosé, curé d'Emalleville, Claude-Gaspard Maignan, Nicolas Chaudet, prêtres ; Pierre Pottier, supérieur du grand séminaire, que nous avons vu prêter serment et se rétracter presque aussitôt ; et Pierre-Louis Gervais, de Montreuil près Tôtes, secrétaire de l'archevêque de Paris.

Les prêtres encore restés en Normandie sont saisis de terreur à la nouvelle de ces événements ; quelques-uns se cachent ; d'autres, traqués par le peuple, gagnent les bords de la mer, et s'embarquent furtivement pour les îles de Jersey et de Guernesey, où ils sont accueillis par les agents du gouvernement anglais ; d'autres s'expatrient par nos frontières du Nord, et vont demander à l'Allemagne une hospitalité remplie de toutes sortes de vicissitudes et de périls.

Quelques ecclésiastiques insermentés, encore résidants à Rouen et dans les environs, ayant été avertis par l'autorité qu'ils ne pouvaient y être tolérés plus longtemps, affrétèrent deux navires pour se faire transporter en Angleterre. Ces navires ayant échoué devant Quillebeuf, le bruit s'en répandit dans les campagnes, et bientôt on vit accourir des paysans armés de faulx, de piques et de bâtons:

Ils contraignirent ces malheureux prêtres à descendre à terre, les renfermèrent dans l'église, et les auraient massacrés si les autorités de Quillebeuf, aidées d'un détachement venu de Pont-Audemer, n'eussent protégé leur embarquement et leur départ.

Le cardinal de La Rochefoucauld était resté le dernier de son ordre dans la Chambre agitée par tant d'orages et de factions diverses. Toujours s'élevant contre les innovations de vive voix ou dans sa correspondance, une de ses missives fut interceptée. Cité pour ce fait devant ses collègues: *Messieurs*, dit-il, *j'ai écrit la lettre qu'on vous dénonce, et j'ai dû l'écrire, car elle renferme mes véritables sentiments.* Sa fermeté et sa droiture apaisèrent le violent orage qui s'était élevé contre lui. Il fit bonne contenance jusqu'au 10 août; voyant alors qu'il ne pouvait se soustraire à la loi de déportation, il s'embarqua à Boulogne le 20 septembre, déguisé en cocher, et se rendit à Munster, où le grand Chapitre l'accueillit avec la plus honorable distinction; il y vécut de peu, ayant refusé les bienfaits du Pape et de sa famille.

A cette époque, où l'étranger se coalisait contre nos fureurs, on transféra le curé constitutionnel Selot, de Saint-Ouen à Saint-Godard, et l'église de Saint-Ouen fut transformée en arsenal. On plaça sur sa façade un tableau où se voyaient des ca-

nons, des boulets et autres attributs de guerre, pour faire connaître au public l'emploi nouveau de la maison de Dieu; on y établit des forges, dont les traces se voient encore contre les parois du temple. C'est à la fumée de ces fourneaux que l'église doit cette teinte noirâtre dont on se rendrait difficilement compte, si l'on n'en connaissait pas l'origine. Afin de donner un dégagement à ces épaisses vapeurs, on enleva les panneaux inférieurs des croisées de la partie méridionale de la nef, opération qui a donné lieu au replâtrage que l'on y remarque encore aujourd'hui, et qui disparaîtra dans la grande réparation que l'on fait à ce monument.

Tous les prêtres ne prirent pas le parti de fuir à l'étranger; quelques-uns restèrent pour continuer leurs fonctions sacrées. Des chrétiens dévoués les recueillaient, leur faisaient des cachettes dans leurs maisons, malgré la peine de mort qui les menaçait. Ces zélés missionnaires du Christ changeaient souvent de demeures pour n'être pas découverts, et bravaient journellement la rigueur des lois pour satisfaire aux besoins de la société chrétienne.

A cette époque de terreur, l'abbé Papillault, qui donnait tant de preuves d'abnégation et de charité, avait encore à résoudre une foule de questions temporelles qui embarrassaient la conscience de son troupeau. Ainsi, quand vint la vente des biens nationaux, on lui demanda si les parents d'émigrés

pouvaient soumissionner ces biens pour les rendre un jour à leurs propriétaires.

L'abbé Papillault vit quelque chose qui blessait la morale dans cet acte, et annonça qu'il refuserait l'absolution à ceux qui le commettraient. Cette décision porta un instant de trouble parmi les malheureuses familles d'émigrés. On consulta les prêtres adjoints au vicaire général; ils ne partagèrent pas son opinion. L'affaire fut longuement discutée. Enfin, M. Papillault lui-même se rendit, et décida que la nation s'emparant injustement du bien des familles, celles-ci pouvaient user de tous les moyens légaux pour les conserver. On plantait partout des arbres de la liberté, et les sociétés populaires très menaçantes embarrassaient au plus haut point la marche des partis. La crise devint si violente que nobles, prêtres et bourgeois se virent confondus, et envoyés à ce même échafaud où, amis et ennemis de la révolution, devaient se trouver réunis.

Faut-il, qu'après tant d'utiles réformes opérées par nos pères, nous ayons à raconter leur aveuglement et leurs fureurs! Pourquoi ces aberrations que nous voudrions oublier, et que nous reproduirons cependant, ne fût-ce qu'à titre d'enseignement, et pour les éviter à jamais?

1793. L'évêque de Paris, Gobel et ses vicaires, donnent alors le signal d'une nouvelle défection; coiffés du bonnet rouge, ils déposent, le 1er novembre,

tous leurs ornements sacerdotaux, et reconnaissent devant l'Assemblée de la commune que le peuple ne veut plus de prêtres. Chaque jour la Convention reçoit de nouvelles abjurations des *intrus*, et toutes les sections de Paris viennent, l'une après l'autre, déclarer qu'elles ne reconnaissent qu'un seul culte, celui de la *Raison*; ce fut le signal de la fermeture de toutes les églises.

A l'occasion de l'accomplissement de cette mesure à Rouen, le comité de surveillance annonça qu'il n'avait pas trouvé de résistance, et que *la résignation des fanatiques devait être plutôt attribuée à la peur qu'à la conviction.* Cependant, l'esprit public s'étant vivement prononcé contre cette violence, le bureau municipal crut devoir laisser une église ouverte. Cette condescendance au vœu du peuple n'était qu'un piége, car le premier prêtre qui osa y entrer fut dénoncé au comité de surveillance comme suspect, par le citoyen Poret, agent national, et des espions rôdèrent autour de l'église pour voir ceux qui s'y rendraient.

L'évêque de Rouen ne donna pas le même scandale que celui de Paris; il sortit dignement de la cathédrale avec ses lévites, et prit le parti du silence, en attendant de meilleurs jours.

On exigea bientôt de tous les ecclésiastiques la renonciation à leurs lettres de prêtrise; beaucoup

s'y refusèrent ; l'un d'entr'eux même, l'abbé Corniquet, bien qu'assermenté, écrivit, de Saint-Yon à l'agent national, « que, loin de remettre ses lettres, il n'abandonnerait jamais son titre et ses opinions de prêtre. »

Vint ensuite la loi qui autorisait le mariage des ecclésiastiques. Alors, quand tant de prêtres souffraient le martyre pour la foi, on en vit qui épousèrent des femmes sans mœurs, leurs servantes et des religieuses mêmes ; alliances monstrueuses et affligeantes au point de vue de la religion et de la morale. Ces mariages furent communs à Rouen, l'arrondissement de Neufchâtel en était infesté ; nous avons vu en Normandie quelques-uns de ces prêtres vivant très pauvrement dans des villages, d'autres y exerçant les fonctions de secrétaires de mairies, de maîtres d'école ; d'autres, enfin, divers états. Un prêtre marié qui vendait de la faïence à Caen, reçut par dérision le nom de *curé des plats*.

Ce qui avait été conservé d'ornements et de vases sacrés dans les églises, fut de nouveau saisi et envoyé à la Convention. On en demanda un compte très fidèle aux desservants. L'abbé Filleul, ancien curé de Saint-Michel, ayant soustrait quelques ornements de Saint-Éloi, sa nouvelle paroisse, fut mis au carcan pour avoir voulu entrer en partage avec la nation. Son vicaire et son sacristain se trouvèrent compromis dans la même affaire ; le

premier fut acquitté, et le second envoyé aux galères.

Le citoyen Mabon fut plus heureux ; chargé de séquestrer l'argenterie des églises et de faire enlever les broderies et les galons des ornements, il passa subitement de la pénurie à l'aisance, et l'on sut que sa femme avait occupé, pendant trois mois, des ouvrières pour faire approprier le linge des sacristies à l'usage de sa maison. 1793.

Toutes nos églises de campagnes furent dépouillées à la même époque ; les linges, les ornements, les vases sacrés et les meubles furent portés au chef-lieu du district. Pour donner plus de solennité à ces enlèvements, les chapes couvraient les chevaux, et l'agent national, qui marchait en tête du cortége, était revêtu d'une chasuble. Des tableaux couvraient la voiture surmontée de la bannière du saint qui servait d'enseigne, et l'escorte chantait des chansons les plus dégoûtantes de cynisme et d'impiété. (1)

Le jugement et la mort du roi (2) vinrent mettre

(1) Manuscrit de M. l'abbé Dumesnil, curé de Guerbaville.

(2) La condamnation de Louis XVI excita une sédition dans Rouen. M. Aumont, avocat distingué de cette ville, reçut, sous la grande porte de sa maison située sur la place de la Rougemare, au n° 18 actuel, les signatures des citoyens qui réclamaient l'appel au peuple. M. Aumont et plusieurs autres honorables citoyens payèrent de leur tête ce noble dévouement au salut du monarque.

le comble à tant de fureurs insensées : alors on fit arracher de la devanture des maisons et des églises, les statues ayant le culte catholique pour objet; et le mot *saint* fut supprimé des noms propres des rues et des édifices.

La cathédrale de Rouen, comme toutes les autres églises de la ville, se vît envahie par cette tourbe de désœuvrés qui viennent on ne sait d'où, et qui, par instinct, se trouvent toujours réunis dans les lieux où il y a quelque chose à dérober. Tous les coins de l'enceinte sacrée sont irrévérentieusement visités; les précieuses boiseries et les tombeaux sont brutalement mutilés; quelques ornements du culte sont portés dans les rues par d'ignobles mascarades, chantant des *Alleluia* et dansant la *Carmagnôle*.

Tous les jours, les motions les plus hardies se faisaient à la municipalité et dans les clubs contre les choses de la cathédrale. Le 11 février 1793, un membre de la commune, le citoyen de St-V., qui avait repris le nom de Robert, anciennement porté par sa famille, représenta à ses collègues qu'il ne pouvait plus y avoir de *trône* en France, et que cependant il en existait un, surmonté d'un baldaquin, dans le lieu le plus apparent de la cité; il voulait parler de la chaire archiépiscopale.

Les bourgeois-citoyens qui présidaient à l'administration de la ville, eurent égard à la motion du

gentilhomme, et cette élégante chaire, due au cardinal d'Estouteville, fût condamnée et détruite, comme *blessant le bon goût et les préceptes de l'égalité* (1).

Tous ces actes se passaient sous l'administration du maire Pillon et d'une municipalité presque entièrement dévouée aux hommes de sang qui gouvernaient la France. Pillon, garde-livres au greffe de la cour des comptes, et récemment nommé avocat à Rouen, n'était pas un de ces personnages éminents qu'un fatal égarement jette dans les factions, où ils compromettent, en un jour, le fruit mérité de toute une vie d'honneur et de glorieux travaux. C'était, au contraire, une des médiocrités de l'Ordre qui comptait alors dans ses rangs les Thouret, les Duhamel, les Vimar, les Thieulent, les Aumont et les Dutronchet. Il avait la conviction de sa propre impuissance, ce dont s'irritait son orgueil. Audacieux, frondeur, et doué d'une certaine facilité de parole, il était encore servi par une physionomie sévère, un teint noir et bazanné convenant parfaitement au rôle de tribun auquel l'appelaient ses instincts et l'exagération de ses idées. Avec d'aussi tristes avantages, il résolut de dominer par la terreur des collègues qui le surpassaient en mérite, et des concitoyens qui avaient méconnu ses prétendues capacités.

(1) Regist. des délibérat. municip. de Rouen.

La Convention ayant rétabli la mémoire de Bordier et de Jourdain, la Commune procéda à la cérémonie de réhabilitation; une longue file de *Jacobins*, suivis d'une foule de femmes de théâtre vêtues de blanc et couronnées de guirlandes de roses, allèrent au bout du pont où les deux prétendus martyrs de la liberté avaient été pendus. On prononça des discours, on jeta des fleurs sur leurs restes équivoques, sur leurs têtes qu'un chirurgien de Rouen disait avoir conservées; ensuite on se rendit à la cathédrale, où le député Saint-Amand monta dans la chaire qu'il appelait *tribune de mensonge, devenue désormais chaire de vérité.* Après avoir déclamé contre la religion et les prêtres, il s'en prit au grand Christ qui existait encore sur le *jubé*, l'engagea à descendre et à faire des miracles s'il était réellement le fils de Dieu. Le Christ, on le pense bien, ne bougea pas, ce qui donna lieu au malheureux Saint-Amand de le traiter d'*imposteur*.

1793. Peu de jours après cette scène qui fit horreur aux plus dépravés, la cathédrale fut dépouillée de ses beaux grillages en cuivre et de ses plombs qui furent utilisés pour les besoins de la nation. Les cloches surtout qu'on voulait employer à faire des canons, particulièrement la fameuse *Georges d'Amboise*, virent fondre sur elles une nuée de marteaux qui les mirent en pièces. Ce travail projetait sur

la ville et au loin, non plus ces tons sonores qui appelaient à la prière, mais un bruit aigre et sourd, une espèce de mugissement qui semblait le glas funèbre de la cité.

L'église de Saint-Laurent fut ouverte au club où se faisaient les dénonciations contre les prêtres et les aristocrates. Alors, par ordre du comité révolutionnaire, composé du président Bouvet, du maire Pillon, des citoyens Lambert, Grandin, Le Febvre, Signol, Pinel, Lamine, Poret, Andrieux, Budeline, Gaillon, Denis, Harender et Bernays, on fit des battues patriotiques et des visites domiciliaires dans toutes les maisons, pour y rechercher les *fanatiques*. Des prêtres furent découverts et jetés dans la maison de Saint-Vivien, dans l'ancien couvent des Gravelines, et dans celui de Saint-Yon.

L'agent national Camus trouvant, dans le cours de ses perquisitions, une religieuse d'Ernemont couchée et revêtue de son jupon, voulut procéder sur elle à une indécente visite, prétendant que c'était un prêtre déguisé; celle-ci pousse des cris, et le prie de respecter la pudeur; un des compagnons de Camus dit alors à cette fille : *ne crains rien, c'est un homme marié.* La religieuse fut conduite aux Gravelines, après la saisie de tous les objets de dévotion trouvés dans sa cellule.

La maison de Saint-Vivien s'emplit de prêtres

insermentés. L'agent national Plasse qui en était le surveillant, se livre à mille atrocités envers les malheureux détenus : il frappe un vieillard âgé de 80 ans, qui s'était permis de pleurer en présence d'un ami; il accuse tous ces prêtres vieux et paralysés d'avoir formé des danses dans la cour de la prison, en réjouissance du massacre des patriotes; il leur défend de manger des mets trop délicats, et les réprimande sur leur gourmandise anti-républicaine. . . . .

Yvetot, Neufchâtel, eurent aussi leurs maisons de détention; les châteaux de Mesnières, du Bec, de Bâclair, et beaucoup d'autres, furent appropriés à cet usage. On y entassait les prêtres et les aristocrates appartenant à toutes les classes de la société. On remarquait à Yvetot beaucoup de détenus de la plus haute distinction, au nombre desquels se trouvaient mesdames les marquises de Nagu et de Mortemart; puis, parmi les prêtres, le malheureux bénédictin Mauger, qui fut appelé devant le Tribunal révolutionnaire de Paris, et guillotiné.

Il y avait aussi un marchand de toile de Bolbec, nommé Dranguet; cet homme exalté par la fermeture des églises, avait affiché en gros caractères, sur la porte de son jardin : *Ici on prie Dieu.* Les jacobins l'accusèrent de fanatisme; les rieurs l'appelèrent : *le curé des jardins.* (1)

(1) Manuscrit de l'abbé Dumesnil, curé de Guerbaville.

Pendant ce temps-là, des révolutionnaires de Paris écrivaient à leurs frères de Rouen : « Hier, cinq têtes sont tombées sur l'échafaud; il y avait beaucoup de sans-culottes à cette fête de la liberté!..... Vous pouvez être sûrs que les prêtres sont à l'agonie.... On savonne Houchard ce matin, en attendant le rasoir national. »

A Rouen, les fureurs et les impiétés du petit nombre se perdaient généralement dans l'enceinte des murs de Saint-Laurent, où se tenaient les clubistes; elles étaient moins aperçues que dans les petites villes où tout se voyait, où souvent des gens sages étaient obligés d'applaudir, par crainte des mauvais traitements et la perspective de l'échafaud. Des cavalcades d'hommes, de femmes même, revêtus de surplis et de chasubles, munis de croix, d'encensoirs, de bénitiers et de goupillons, imitant grossièrement les cérémonies de l'église, partaient de Caudebec ou d'Yvetot, et venaient jusqu'à Rouen pour fraterniser avec les jacobins, leurs frères. On appelait ces orgies des promenades patriotiques. 1793.

Si le sang n'avait pas coulé sur les échafauds, on aurait ri de cet esprit de vertige qui semblait être, aux yeux des penseurs, une réaction du paganisme contre la société chrétienne. En effet, on remit bientôt à la mode ces fêtes payennes de l'antiquité, qui n'avaient valu à l'homme qu'esclavage et dégradation.

La cathédrale fut transformée en temple de la *Raison;* la municipalité livra *quelques dépouilles du fanatisme pour l'embellir*, et l'on s'occupa d'y célébrer la fête de cette singulière divinité avec toute la pompe des anciennes cérémonies de l'église. Afin d'y placer convenablement les assistants, on avait construit, le long de la basilique, depuis le bas de la nef jusqu'à la croisée, deux rangs de loges : le premier rang était en avant des colonnes, et le second en arrière, entre chaque pilier, avec des gradins en amphithéâtre. Les escaliers qui y conduisaient se trouvaient dans les bas-côtés où la circulation était libre. Une tribune, d'un style analogue à la décoration des loges, servait aux orateurs. Ces échafaudages interdisaient l'entrée de la cathédrale par les portes du parvis. . . . .

Les corps constitués se plaçaient sur une estrade élevée à l'extrémité de la nef, et adossée au jubé devant lequel était tendue une immense toile peinte qui dérobait la vue du chœur. Le couronnement du jubé était décoré de trois faisceaux de drapeaux tricolores avec cette inscription : *L'union fait la force.* (1) . . . .

La garde nationale occupait l'espace vide entre les galeries, le jubé et le grand portail. L'orchestre était placé en face de l'estrade des autorités.

(1) De La Quérière, *Rouen, revue monumentale.*

Paris donna l'exemple de la première fête de *la Raison*. La Commune, le département, les fonctionnaires publics, les sections armées, se rendirent à la cathédrale, précédés d'une *déesse* que représentait une jeune et belle femme, vêtue d'une draperie blanche, d'un manteau bleu céleste, les cheveux flottants, et coiffée du bonnet de la liberté. Elle était assise sur un siége antique que portaient quatre citoyens, et entourée de jeunes filles en robes blanches, suivies des bustes de Marat, de Lepelletier, et d'une troupe de musiciens. 1794.

Le cortége ne fut pas plutôt introduit dans la cathédrale, qu'on déposa la *déesse* sur une estrade en forme de *montagne*, et les artistes de l'Opéra chantèrent devant elle des hymnes dont nous avons extrait la strophe suivante :

A tant de siècles d'imposture
Succède un jour de vérité ;
De l'erreur la cohorte impure
Rampe aux pieds de la liberté.
Sur les ruines du despotisme
Nos mains ont placé ses autels,
Français, dressons-en de pareils
Sur les débris du fanatisme.
Offrons à la raison notre hommage et nos vœux,
Un peuple qui l'invoque est digne d'être heureux.

A Rouen, on voulut imiter cette cérémonie par une fête en l'honneur de la *Liberté* et de l'*Égalité*.

Les acteurs étaient prêts, sauf les deux déesses qu'on eut quelque peine à trouver ; beaucoup de jeunes personnes déclinèrent l'honneur équivoque d'y prendre part, sachant que la modestie convient aux femmes, et que l'opinion abaisse toujours celles qu'environnent trop d'éclat et d'ovations mondaines. . . . .

Enfin, on s'adressa aux parents de quatre demoiselles de treize à quatorze ans, trouvées plus belles que leurs compagnes. Ceux-ci n'osant refuser, leurs jeunes filles devinrent, bien qu'innocemment, les héroïnes de cette folie du jour, ayant regretté toute leur vie de s'être prêtées au rôle païen qu'on leur avait fait jouer. . . .

Mademoiselle Ribié, fille du directeur du petit théâtre, paraît avoir résisté longtemps à la séduction de ce jour d'apothéose et d'hommages, bien que son père fût un des plus énergiques jacobins de la cité. On fut obligé de beaucoup insister auprès d'elle; le bruit de son refus avait même acquis assez de consistance pour que la municipalité, en publiant le programme de la fête, se crût obligée d'ajouter l'avis suivant :

« Il est faux et très faux que la citoyenne Ribié ait répondu par un refus à l'offre qui lui avait été faite, de se charger *de l'emploi honorable de figurer la Raison*. Le venin de la calomnie n'a pu être distillé que par une insigne méchanceté. Dans

tous les temps, la citoyenne Ribié se fera un devoir de consacrer son respect, et de consigner son dévouement pour tout ce qui tient à la gloire, à l'illustration et à la prospérité de la chose publique. »

Cette espèce de mascarade, qui avait excité plus de curiosité que de sympathie, eut lieu le 24 mai 1794; en voici le détail d'après une relation de l'époque :

« Dès huit heures et demie du matin, neuf coups de canon avaient signalé l'ouverture de la fête; les corps administratifs et judiciaires, les juges de paix et assesseurs, l'état-major, la garde nationale, la Société Populaire, les professeurs et instituteurs de la jeunesse s'étaient réunis, les uns à la maison commune, les autres dans la salle du Palais-de-Justice. A midi, un piquet de cavalerie de Rouen et de la gendarmerie nationale, précédés d'une partie des tambours, ont ouvert la marche; venaient ensuite un détachement de la garde nationale, l'état-major et les officiers de divers grades, un groupe de jeunes garçons portant une bannière sur laquelle se lisaient ces mots : *Espoir de la République*, et un groupe de vétérans sur la bannière desquels on lisait : *Nous n'avons plus que des vœux à vous offrir*. Derrière les vieillards était un troisième groupe non moins intéressant, celui des jeunes filles, ayant une bannière sur laquelle ces mots étaient écrits : *Voilà la récompense*; venait à la 1794.

suite la Société Populaire : *Nous sommes l'effroi des tyrans*, telle était la légende inscrite sur sa bannière. La musique militaire marchait immédiatement après.

« Ici était le symbole de la Liberté, porté sur un brancard par quatre sans-culottes, et figuré par une jeune fille vêtue de blanc; le bonnet du peuple franc surmontait le fer de sa lance, un groupe de femmes lui servait de cortége. Alquier, représentant du peuple, les corps administratifs du département, du district, du Conseil général de la commune, le bureau de conciliation, les juges de paix, leurs assesseurs, marchaient après le groupe, et précédaient celui de l'*Égalité*, figurée par une jeune fille comme la *Liberté*, et entourée de citoyennes vêtues de blanc. Elle était assise sur un tronc de chêne, emblême de la force, et portée sur un pavois par des sans-culottes; les présidents des autorités constituées, les plus anciens d'âge de chaque grade de la garde nationale et six vieillards pris dans la Société Populaire, les commissaires des vingt-six sections de la commune, portant chacun leur bannière, entouraient le groupe fraternel. La marche était fermée par un détachement de gendarmerie et un autre de la légion rouennaise.

« Le cortége, qui présentait dans son ensemble un spectacle imposant, est parti de la maison commune et s'est porté sur la place dite de la Rouge-

mare, en chantant des hymnes patriotiques. La veille, on avait invité tous les citoyens, propriétaires de meubles portant des signes de royauté ou de féodalité, tels que tapisseries, figures, etc., à en faire, sur la place, un sacrifice expiatoire, et à les livrer à un feu civique, allumé en l'honneur de ceux qui ont le plus concouru à briser les fers du peuple. Une grande quantité de tapisseries fleurdelysées est devenue, en un moment, la proie des flammes, au milieu des acclamations d'un peuple immense; un nouvel arbre de liberté a été élevé, sur le champ, pour purifier et sanctifier la place, souillée par un ancien attentat. Pillon, officier municipal, a improvisé un discours analogue à la circonstance et a proclamé le nom que portera désormais cette place, celui de *place de la Révolution*. Des danses en rond ont été formées et les cris de *Vive la République et la Montagne* ont accompagné cette proclamation; le cortége a repris sa marche et s'est rendu au Champ-de-Mars par la porte Saint-Hilaire.

« Au milieu de cette place, on avait élevé une montagne sur laquelle allèrent se placer Alquier, représentant du peuple et les présidents des autorités constituées. Des parfums brûlaient dans une cassolette. Le représentant, les magistrats du peuple donnèrent la liberté à des colombes et firent prêter serment de vivre ou de mourir libres. On

brûla ensuite un drapeau souillé des armes de France et une bannière sur laquelle on avait peint tous les écussons des tyrans coalisés contre nous, depuis l'évêque de Rome jusqu'au petit roi de Sardaigne. Pendant cette cérémonie, des danses se formèrent et furent continuées par le peuple. Le cortége reprit l'ordre de sa marche et se rendit au temple de la *Raison*. Alquier, Pillon et Galbois, commissaires du pouvoir exécutif, y parlèrent successivement et furent fort applaudis. Alquier prit place sur une estrade élevée dans la nef, en forme de montagne, et s'exprima en ces termes :

« Ils paraissent enfin ces jours de raison et de philosophie, où la superstition ne dégradera plus la divinité, où le fanatisme ne tourmentera plus les hommes.

« Dix-huit siècles d'erreur et d'esclavage avaient accrédité ces préjugés si funestes qui fondaient la domination des prêtres; quelques jours de règne de la liberté ont suffi pour les anéantir.

« La révolution seule pouvait, en rectifiant nos idées, détruire tant d'impostures, et la religion qui, si longtemps, ne fut utile qu'aux prêtres qu'elle nourrissait, et aux despotes dont elle garantissait la puissance, la religion, elle-même, devait s'épurer par la chûte du trône. La hache, qui a fait tomber la tête du dernier des tyrans, a brisé le chêne de toutes les superstitions, et la

liberté est assise sur la tombe du fanatisme et de la royauté.

« Il est temps que nous nous dégagions enfin de ce long amas d'erreurs où la main des prêtres nous avait enlacés; mais gardez-vous de croire que, donnant aux principes de la philosophie une latitude exagérée, et que, confondant la cause de Dieu et celle des prêtres, j'ose exposer des doutes sur l'existence de l'auteur bienfaisant de la nature; cette opinion, je le déclare comme citoyen, n'est pas la mienne, et comme législateur je la réprouve. Mais c'est contre la superstition, qui outrage la Divinité et tyrannise les hommes, qu'il faut armer votre raison; voyez autour de vous tous les maux qu'elle a faits : C'est en abusant du nom de la religion que les aristocrates ont ensanglanté la révolution; c'est en son nom que furent massacrés les patriotes de Nîmes et de Montauban; c'est en son nom enfin que les brigands de la Vendée déchirent la France par les horreurs de la guerre civile. Tous ces maux, produits par la superstition et l'imposture, la liberté les effacera. Déjà ces promesses ridicules et mensongères dont les prêtres repaissent notre faiblesse, ces préceptes absurdes et tyranniques dont ils ont surchargé la philosophie de Jésus, s'évanouissent devant les préceptes de la raison et les maximes du droit social.

« Soyez soumis aux grands, disaient les prêtres.

« Ne sois soumis qu'aux lois, dit la déclaration des droits.

« Vous aurez l'égalité dans l'autre monde, ajoutaient-ils.

« Vous êtes égaux dans celui-ci, dit la raison.

« Bienheureux les pauvres qui meurent de faim, ils auront le royaume des Cieux, crialent les prêtres, au sein de l'opulence et de la mollesse.

« Les sans-culottes auront de quoi vivre, disent les décrets.

1794. « Ainsi, lorsque, par une secousse universelle de l'opinion, les autels de la superstition sont brisés, qu'auriez-vous à regretter? Serait-ce, pour quelques esprits, l'effet produit par le spectacle du culte religieux? Quelle loi gêne vôtre liberté et vous ôte le droit de payer de votre fortune cet objet de votre attachement ou de votre faiblesse? Mais, chez un peuple libre, la morale et la raison doivent avoir leurs temples; et, sans doute, il ne faut pas que, semblable à quelques pratiques religieuses, leur culte soit triste et ridicule, et qu'il ne porte dans les sens que le dégoût ou la terreur. Les prêtres ont presque toujours honoré Dieu par des cérémonies lugubres et des cantiques insignifiants ou funèbres. C'est avec des couronnes de fleurs que nous fêtons la liberté, c'est sous un emblême flatteur que nous aimons à nous représenter la raison..

« Ah! soyons libres dans nos opinions, mais dégageons nos vœux de l'habitude des superstitions, et ne confondons point le Dieu bienfaisant qui féconde la terre et qui nous fait tous égaux, le Dieu des patriotes, avec le Dieu du pape et de la Vendée. »

Après ce discours, très applaudi des assistants placés dans les tribunes, le jeune Boïeldieu donna le signal d'un chant patriotique dont il avait composé la musique, et Noël, rédacteur du *Journal de Rouen*, les paroles.

Nation libre, peuple franc,
Vois de la liberté triompher le génie,
Forgé de tes fers teints de sang,
Que l'acier des combats frappe la tyrannie.

La liberté sourit aux menaces du sort,
En s'armant d'une pique aux jours de ses batailles,
L'épouvante au teint pâle et l'inflexible mort,
Semant devant ses pas de longues funérailles.

Le bronze vomit le trépas,
Le vil sang des hordes d'esclaves
Rougit le fer de nos soldats.
Courage, amis, peuple de braves,
Tout à la fois Franc et Romain,
Émule des héros du Tibre,
Si tu dois vaincre, sois humain,
Mais s'il te faut mourir, meurs libre.

Du triomphe déjà n'entends-je point les chants ?
L'injuste pouvoir tremble, il se trouble, il chancelle,
Il voit les légions de ses guerriers mourants,
Descendre à flots pressés dans la nuit éternelle.
Nation libre, etc.

Le cortége dirigea ensuite sa marche vers *la place des Montagnards*, précédemment celle du Marché-Neuf. Là, on fit l'inauguration des bustes de *Le Pelletier*, *Marat*, *Beaurepaire et Beauvais*, qui furent placés aux quatre faces de l'obélisque; un discours ayant pour texte les martyrs de la révolution, y fut prononcé; on entonna l'hymne, *Veillons au salut de l'Empire*, et l'on revint à la maison commune. Les deux théâtres donnèrent, le soir, une représentation gratis aux citoyens.

Le *Decadi*, qui se fêtait tous les dix jours, avait remplacé le dimanche des catholiques; on le célébrait dans le *Temple de la Raison* par des discours, des chants, et des lectures dont le programme était imprimé dans les journaux, ou affiché à tous les coins de rues de la ville.

1794. Ainsi, la veille du 2 floréal, on lisait : « Demain à 11 heures, *dans le Temple de la Raison*, pour la fête du *Décadi*, on exécutera les morceaux suivants : *Lecture des lois*, par Chouquet; *Une nouvelle ouverture*, de Martigny; *Un nouveau morceau de musique* de Broche, organiste (1); *Rapport de*

(1) C'était le dernier organiste de la cathédrale.

Billaud-Varennes; *Couplets sur la mort du tyran*, musique de Champain; *Lecture de quelques actions héroïques; Nouveaux couplets patriotiques*, musique de la citoyenne Thiémé, fille. On finira par l'hymne, à grand chœur, de Gossec, *Veillons au salut de l'Empire*; *Allons enfants de la patrie.* »

Ainsi, comme disait Alquier, les cérémonies lugubres du christianisme étaient remplacées par *des choses plus mondaines*, et les femmes, parées de rubans aux trois couleurs, se rendaient au temple de la Raison, comme elles seraient allées au concert.

Pour donner cependant une apparence religieuse à cette fête, le citoyen *Pillon* avait composé la prière suivante, qui fut lue dans le temple, par *Ribié*, membre de la Société populaire :

« O Père de lumière, éternelle puissance, toi qui fais marcher le soleil devant la liberté pour éclairer ses augustes travaux; toi qui donnes aux uns des chaînes, et des vertus aux autres et des vices; toi qui nous donnes le courage de rompre nos fers, de punir le crime, toi seul à qui nous devons des hommages, toi seul à qui nous parlons debout pour ne point avilir ton ouvrage, et nous rapprocher de ces globes célestes que tu fais rouler sur nos têtes; toi qui te caches sans doute sous les traits de la Liberté, puisqu'elle est l'âme de toutes les vertus, c'est à elle seule que, désormais, les républicains adresseront leurs vœux et leur amour.

Tu l'as placée dans nos cœurs; ah! tu y vis, tu y respires avec elle. C'est toi, c'est elle, c'est vous qui nous préparez des succès, c'est vous qui développez notre énergie, notre courage, et prenez soin de notre gloire; c'est vous qui nous conduisez aux combats et nous ramenez vainqueurs. C'est vous qui tenez le niveau sur l'humanité et qui laissez tomber le glaive des vainqueurs sur les têtes de l'hydre qui cherchent à se reproduire, en voulant s'élever au-dessus de la ligne de démarcation sur laquelle sont écrits ces mots : *Égalité, fraternité*. L'Éternel et la Liberté habitent sans doute les célestes voûtes d'où l'astre de la lumière vivifie la nature. Oui, la véritable Trinité, Dieu juste, tu n'as pas d'autre demeure; auguste Liberté, tu dois être sa compagne; et toi, soleil bienfaisant, tes divins rayons n'échauffent nos plaines fertiles qu'en fertilisant nos campagnes, ne murissent nos moissons qu'en parcourant la route tracée par ta toute puissance. Eh! faibles mortels que nous sommes, nous errons sans doute en cherchant ta demeure et ta sublime essence, mais tu ne peux en vouloir à tes enfants de demander leur père. Ah! qui que tu sois, nous sommes ton ouvrage, puisque nous sommes libres, et que nous ne connaissons d'autre maître que toi.

« Vive le cri du républicain : *Dieu, ma patrie, ma loi. Vive la République!* »

Telles furent, à Rouen, les pieuses jongleries inventées par la commune de Paris, adoptées par la Convention pour remplacer le christianisme et ses fêtes; elles durèrent peu dans toute la France, et tombèrent d'elles-mêmes par leur froideur et leur stupidité. Le peuple ne put s'habituer à vénérer longtemps ces divinités équivoques, ayant à ses yeux toutes les faiblesses de l'humanité. Les inventeurs n'en recueillirent que du mépris, les acteurs du ridicule; la honte en fut pour la nation. 1794.

Ces fêtes qui avaient également lieu dans les campagnes, et qui donnaient aux Français l'apparence du peuple le plus doux et le plus heureux du monde, masquaient néanmoins de profondes misères et de sanglantes exécutions.

Rouen, jusqu'ici, n'avait encore vu que des reclusions de prêtres et d'aristocrates, ce qui mécontentait le comité révolutionnaire; aussi écrivit-il bientôt aux comités de la capitale: « Jacobins, soyez sûrs qu'il ne nous manquera plus que quelques bonnes opérations de la *sainte-guillotine*, et les Rouennais deviendront dignes à tous égards de leurs frères de Paris »; ces souhaits impies ne tardèrent pas à se réaliser.

Bien que la charité redoublât de zèle pour diminuer le nombre des victimes, toutes ne parvinrent cependant pas à se soustraire à l'échafaud.

Un pauvre prêtre nommé Briche, ancien précepteur des enfants de M. de Menibus, fut découvert le 3 avril à Dieppe, où il exerçait secrètement les fonctions du saint ministère. Le représentant du peuple Siblot manda le Tribunal révolutionnaire et la guillotine dans cette ville; l'abbé Briche fut condamné à mort et décapité le 22 avril 1794.

Comme l'exécuteur versait des larmes sur le sort de la victime : *Fais ton devoir*, lui dit l'accusateur public Le Clerc, *un bourreau ne doit point avoir d'ame* (1).

Rouen vit peu après un pareil supplice dans ses murs. L'abbé d'Anfernet de Burel ayant été reconnu à Déville, malgré son déguisement, fut arrêté et conduit dans les prisons. On ne sait pourquoi l'accusateur public le choisit pour victime au milieu de tant d'autres détenus.

Le père Vigor, ex-gardien des Capucins, alors greffier de la Cour criminelle, donnant à cet ecclésiastique, pendant son jugement, la qualification de *ci-devant prêtre*, celui-ci répliqua : « c'est vous qui êtes un ci-devant prêtre; moi je meurs, parce que je tiens à honneur de l'être encore, et d'avoir conservé ma foi» ; sa tête tomba le lendemain sur l'échafaud.

Beaucoup d'autres prêtres normands payèrent

(1) Rapport des commissaires des sections de Rouen, pour la recherche des crimes et délits des terroristes.

de la vie, leur dévouement aux croyances orthodoxes ; nous citerons Georges-Charles de Lurjennes, chanoine de la cathédrale ; Jean Freret, curé de Saint-Aubin-lès-Elbeuf ; Louis Croisy et Pierre-François de Caix, tous enfermés à Paris dans la maison du Luxembourg. Ils furent condamnés à mort et exécutés, accusés d'avoir conspiré dans leur prison.

Barnabé Dupré, capucin des Andelys, et Martin Guereult, directeur du séminaire de Saint-Nicaise 1794.
de Rouen, furent aussi guillotinés, le premier à Amiens, le second à Évreux.

Les prêtres constitutionnels et insermentés étaient entassés dans les mêmes prisons. L'évêque Gratien éprouva le sort commun, et les détenus l'entourèrent de plus de respects qu'ils ne le firent pour certains membres de l'aristocratie qui avaient brûlé leurs titres et fraternisé avec les *jacobins*.

L'abbé Papillault, lui aussi, était sous les verroux ; la Providence seule put le soustraire aux inimitiés dont il était l'objet, et au régime de terreur qui planait en tous lieux.

La Basse-Normandie eut, à la même époque, son jour d'ivresse et de sanglante tragédie. L'abbé Gombaud, curé de Saint-Gilles de Caen, poursuivi de cachette en cachette, alla se réfugier chez un sieur Courtois, habitant le village de Mathieu, auquel il avait rendu quelques services. Il croyait

y être en sûreté, lorsque les gendarmes se présentèrent ; le prêtre proscrit se jette dans le bois voisin, les gendarmes fouillent ce bois, accompagnés du citoyen Courtois. Ce dernier avait eu la fatale imprudence de se laisser suivre par son chien, qui fut bientôt sur la trace du prêtre et servit à le faire arrêter. . . . . .

La population du pays fut indignée de cette capture; elle se rappela les services rendus par l'abbé Gombaud au sieur Courtois; elle savait que ce dernier, révolutionnaire ardent, fréquentait les clubs ; personne n'admettait que les circonstances de cette arrestation fussent naturelles et dues à l'effet de l'imprévoyance ou d'une aveugle fatalité.

L'abbé Gombaud, traduit devant le Tribunal révolutionnaire de Caen, présidé par un maître d'écriture nommé Gambey, fut condamné à mort, et l'exécution eut lieu le lendemain. L'échafaud était entouré d'une foule immense, agitée de sentiments divers. La masse aurait voulu sauver son ancien curé, et, dans l'impossibilité d'en venir à ses fins, elle crut devoir venger le sang innocent et faire compensation, en immolant d'autres victimes dont le sang lui paraissait moins pur.

Deux malheureux voleurs, *Cadence* et *Allais*, expiaient à Bicêtre la condamnation dont ils venaient d'être frappés ; le peuple ne trouvant pas la justice égale, réclama les têtes de *Cadence* et

d'*Allais*. Ce fut un cri général sur la place publique. Des groupes se forment autour de l'échafaud, et le maintiennent en permanence, tandis que d'autres se portent à Bicêtre, pour en extraire les deux prisonniers qui se croient un instant délivrés. Ils ne tardèrent pas à être détrompés à la vue de la fatale machine, qui fit sauter leurs têtes aux acclamations barbares de la foule.

A cette époque, la Convention elle-même était dominée par des factions qui s'envoyaient alternativement à la mort. Les Hébertistes poussant tout à l'extrême, proposent de détruire les saints qui existent sur le portail des églises, et d'abattre les clochers qui semblent contrarier les principes de l'égalité. Robespierre se voyant dépassé par l'exagération de ses rivaux, frémit de cette motion. Il cherche alors un appui dans la masse des gens qui détestaient le régime de la terreur, blâme l'abolition du christianisme, la fermeture des églises, le culte de la *Raison*, et l'intervention prise à ce sujet par la Commune de Paris.

Le Tribun fait plus; à quelques jours de là, le 7 mai 1794, il prononce à la Convention son fameux discours dans lequel il proclame *l'existence de l'Être suprême*; discours peu rempli, il est vrai, d'idées neuves, mais remarquable par la sagesse des pensées et par l'immense retentissement qu'il eut dans toute la France. Nous ne pouvons 1794.

nous dispenser d'en faire connaître l'extrait suivant à nos lecteurs :

« Que vous importent à vous, législateurs, que vous importent les hypothèses diverses par lesquelles certains philosophes expliquent les phénomènes de la nature ; vous pouvez abandonner tous ces objets à leurs disputes éternelles. Ce n'est ni comme métaphysiciens, ni comme théologiens que vous devez les envisager ; aux yeux des législateurs, tout ce qui est utile au monde et bon dans la pratique est la vérité. L'idée de l'Être suprême et de l'immortalité de l'ame est un rappel continuel à sa justice ; elle est donc sociable et républicaine ..... Qui donc a donné à qui que ce soit la mission d'annoncer au peuple que la divinité n'existe pas ? O toi qui te passionnes pour cette aride doctrine, et qui ne te passionnes jamais pour ta patrie, quel avantage trouves-tu à persuader à l'homme qu'une force aveugle préside à ses destinées et frappe au hasard le crime et la vertu ? Que son ame n'est qu'un souffle léger qui s'éteint aux portes du tombeau ? L'idée de son néant lui inspirera-t-elle plus de respect pour ses semblables et pour lui-même, plus de dévoûment pour la patrie, plus d'audace à braver la tyrannie, plus de mépris pour la mort et pour la volupté ! Vous qui regrettez un ami vertueux, vous aimez à penser que la plus belle partie de lui-même a échappé au trépas ? Vous qui

pleurez sur le cercueil d'un fils ou d'une épouse, êtes-vous consolé par celui qui vous dit qu'il ne reste plus d'eux qu'une vile poussière? Malheureux qui expirez sous les coups d'un assassin, votre dernier soupir est un appel à la justice éternelle! L'innocence sur l'échafaud fait pâlir le tyran sur son char de triomphe; aurait-elle cet ascendant, si le tombeau égalisait l'oppresseur et l'opprimé? «

La Convention décréta la reconnaissance de *l'Être suprême*, et la mise en liberté de tous les prêtres détenus qui purent se retirer dans leurs paroisses. Cet élargissement n'était pas du goût des jacobins; aussi le firent-ils apercevoir aux prêtres auxquels ils ouvraient les portes des prisons. L'agent national d'Yvetot leur disait, dans son langage grossier : *Eh bien, mes b...., vous voilà donc libres, vous êtes bienheureux que Robespierre vous protège, car vous êtes des b..... qui fanatiserez encore vos paroissiens.*

L'évêque Gobel et quelques membres de la Commune, ses complices, furent envoyés à l'échafaud, accusés, qui le croirait? d'avoir aboli le christianisme en France. La Commune de Paris arrêta que les catholiques pourraient pratiquer leur culte sans aucune opposition et par des prêtres payés par eux.

La doctrine de *l'Être suprême* impressionna tellement les révolutionnaires, qu'ils s'empressèrent d'annoncer à Rouen, dans le programme du *dé-*

cadi, célébré peu de jours après, que l'on y ferait la lecture du *Rapport de Robespierre sur les idées religieuses et morales.*

1794. Notre basilique métropolitaine étant dédiée à la *Raison*, dont tant de gens usaient si peu, on la dépouilla de ce patronage pour en faire le *Temple à l'Eternel*, mots que l'on inscrivit sur sa façade, en y ajoutant : *Le Peuple français reconnaît l'existence de l'Être suprême et l'immortalité de l'ame.*

Cette réaction inattendue fut à Paris l'objet d'une grande fête patriotique dont le peintre David avait été l'ordonnateur. Elle eut lieu le 31 mai, anniversaire de la chûte du fédéralisme.

Les habitants de Rouen reçurent ordre de célébrer une pareille fête et d'orner l'extérieur de leurs maisons de drapeaux tricolores et de guirlandes de feuillages; sous peine d'être déclarés *suspects*. Des bataillons de la garde nationale élevèrent, sur la place du Champ-de-Mars, un autel à l'*Être suprême*. Le jour de cette démonstration patriotique, les corps administratifs, le comité de surveillance, les tribunaux et la société populaire se rendirent dans le *Temple de l'Éternel*, où l'on exécuta une symphonie composée par *Martin*; le maire Pillon prononça un discours suivi de la lecture du *serment de Miltiade à Marathon*, du *Rapport* de Barrère sur l'époque du 31 mai 1793, et l'on chanta des couplets patriotiques sur *les Devoirs de l'époux et du soldat*

républicain. Après l'exécution de ces différents morceaux, le cortége se porta, en ordre, sur la place du Champ-de-Mars. Ceux qui le composaient se mirent à travailler à l'autel de la patrie, dans l'intervalle qui s'écoula entre le départ du bataillon du matin et l'arrivée de celui du soir.

Pour honorer la vieillesse, on promena, dans un char, un vieillard et une vieille femme centenaires qu'on avait trouvés à l'Hospice des Près. Comme on craignait pour eux le résultat de trop vives émotions, on contraignit le doyen des médecins de la ville de les accompagner, afin de leur porter des secours au besoin. La fête finie, ces deux héros de la journée furent réintégrés à l'Hôpital.

Après le chant des hymnes, l'audition des discours, les danses patriotiques et la détonation de l'artillerie, le cortége quitta la place du Champ-de-Mars pour rentrer à la maison commune, en suivant le quai *Bordier*.

On voit à quelles humiliantes corvées s'assujétissaient nos pères. A coup sûr, ils en sentaient le ridicule, ils composaient la masse éclairée de la nation, ils étaient armés et ils obéissaient. C'est que la terreur était là, glaçant tous les esprits; c'est que, insensibles aux maux qu'ils croyaient ne devoir pas les atteindre, ils avaient d'abord laissé établir, pour quelques-uns, un régime sanglant qu'on ne tarda pas à appliquer à tous.

1794. Le quatrième jour des *sans-culotides*, an II, une fête eut lieu en l'honneur de Marat, dont on transporta le buste, de l'autel de la Patrie au temple de l'Être suprême. Marat était alors le dieu des jacobins, et sa fête fut célébrée jusque dans les plus petites localités. Le maire, suivi des officiers municipaux, déposait le buste du martyr de la liberté sur un autel élevé dans l'église, se mettait à genoux devant lui en disant : *Marat, mon cher Marat ; je n'ai pas d'autre dieu que toi.* On a vu même des femmes, connues jusqu'alors par une conduite fort réservée, se prosterner devant cet autel et s'écrier avec amour : *Marat, tu es mon dieu ; tu es mort pour nous.* Un maître d'école du pays de Caux avait appris à ses élèves à faire le signe de la croix en l'accompagnant de ces paroles : *au nom de Marat et de Lepelletier, amen.* (1)

Pour n'être pas témoins de ces exécrables profanations, les curés se retiraient dans les bois, s'enfermaient dans leurs oratoires, où ils récitaient le *Miserere* pour ce peuple malheureux qui avait renié son Dieu.

On célébrait aussi, en floréal, des fêtes en l'honneur de la jeunesse. Des filles, aux mœurs décriées, portant des drapeaux tricolores, se réunissaient dans le temple de l'Éternel pour chanter des hymnes, où l'on exaltait l'heureuse fécondité des

(1) Manuscrit de l'abbé Dumesnil, curé de Guerbaville.

mères qui donnait des enfants à la patrie, des défenseurs à la République.

Robespierre était alors à l'apogée de son pouvoir et de sa popularité. Pour consolider sa dictature, il fait disparaître chaque jour de la scène ceux qui lui portent ombrage; des listes de proscription sont dressées, mais son plan est déjoué par ses collègues qui le renversent lui-même au 9 thermidor (28 juillet 1794), et chargent sa mémoire de tous les excès de la révolution.

Il était temps que cet événement arrivât pour le salut des citoyens de Rouen, entassés, comme aristocrates, à Saint-Yon. Huit jours auparavant, les membres du Comité de Salut-Public avaient décidé, dans une séance de nuit, le massacre général de tous ces détenus (1). De grandes fosses étaient préparées, et deux cents cercueils enduits de goudron avaient été commandés pour recevoir leurs cadavres. Le drame de Paris déconcerta ces féroces exécuteurs. Les cercueils n'en furent pas moins faits et transportés dans les bâtiments de la Cour d'appel, puis après brûlés dans le jardin, car le peuple s'était ému à la vue de ces lugubres préparatifs.

Ce projet, connu des seuls meneurs de la Commune, avait néanmoins transpiré; les détenus furent

(1) Nous tenons ce fait du secrétaire du Comité de Salut-Public, présent lorsque fut prise cette sanguinaire délibération.

avertis de se tenir sur leurs gardes; une fausse patrouille se présenta devant Saint-Yon, et l'on ne sait ce qui serait arrivé si le geôlier n'eût refusé de lui en ouvrir les portes.

Ainsi tombèrent pour un temps, à Rouen, les mesures des terroristes; les bustes de Marat et de Chaslier furent enlevés des places publiques, mis en pièces et jetés dans la Seine. On détruisit la montagne élevée sur le Champ-de-Mars avec tant d'enthousiasme révolutionnaire, et l'on démonta les échafaudages qui obstruaient la nef du ci-devant temple de l'Être suprême.

1795. Ce fut alors que l'évêque Gratien et ses lévites, dispersés par la terreur, rentrèrent dans la cathédrale; ils reprirent leurs fonctions avec les ornements les plus simples et les vases sacrés du métal le plus commun. D'autres églises furent ouvertes à Rouen et dans les campagnes.

On permit aussi de fermer, les jours de dimanche, les boutiques qui n'avaient pû l'être que les jours de *décadi* et de solennités nationales; les rues de la ville reprirent leurs anciens noms.

Disons cependant que les églises furent médiocrement fréquentées, car le peuple avait été tellement démoralisé qu'il se montra peu disposé à prendre part aux cérémonies du culte. De leur côté, les hautes classes, toujours attachées à l'orthodoxie, se rendaient ostensiblement à l'ancien

prieuré de Saint-Louis et à Saint-Pierre-l'Honoré; où les saints offices étaient célébrés par des prêtres réfractaires ou rentrées de l'exil. Il s'en trouvait à la tête des pensionnats qui se réorganisaient, et dont la plupart, pour les filles, étaient dirigés par des religieuses portant l'habit séculier.

Dans beaucoup de lieux on rouvrait les églises; 1796.
on les meublait d'autels et de tableaux provenant des anciennes abbayes qu'on démolissait. La réaction était saisissante. Au théâtre et dans les rues de Rouen, on chantait des chansons royalistes, et l'on faisait une guerre acharnée aux jacobins dont les biographies imprimées étaient répandues de tous côtés; des Commissions avaient été instituées pour rechercher les crimes des terroristes, afin de les faire connaître et d'en empêcher le retour. Cet état de choses était dû aux nouvelles élections qui avaient introduit un grand nombre d'hommes de bien dans la Chambre législative, et à la coopération de Barthélemy et de Carnot, membres du Directoire, tous deux dévoués à la réaction.

On croyait voir bientôt la France sortir de ses 1797.
longues agitations, lorsque vint le coup d'État inattendu du 18 fructidor (4 novembre 1797). Le corps législatif fut renversé, la plupart de ses membres furent exclus, déportés, ou jetés dans les

prisons. On réforma les municipalités de canton, les élections cessèrent d'être libres, et le Directoire et la Chambre ne furent plus composés que de terroristes ou de républicains exaltés.

Alors, tout signe extérieur de la religion catholique fut de nouveau proscrit; on fit cesser le son des cloches, les églises orthodoxes furent fermées, et les exigences de la loi devinrent telles, qu'on ne voyait que prêtres escortés de gardes nationaux et conduits dans les prisons, parce qu'on avait aperçu, sous leurs manteaux, un coin d'étole ou de surplis, au moment même où ils faisaient des inhumations. Les moins compromis étaient renfermés pour quelques années; on envoyait les autres aux îles d'Oléron, de Rhé et de Saint-Michel, en attendant la déportation. Nous trouvons au nombre des ecclésiastiques de notre Église, qui furent soumis à ces rigueurs : MM. Ravette et Bataillet-d'Omonville, chanoines de la cathédrale; Mazurier et Roussel, prêtres habitués de Saint-Michel et de la Croix-Saint-Ouen; Vallée, capucin de Rouen; Lefebvre, Caulle, de La Rue et Doulé, habitués de Sainte-Marie-la-Petite, de Saint-Maclou, de Saint-Eloi et de Saint-Herbland; enfin Nicolas Buquet, chapelain de Saint-Amand; tous furent entassés sur des frégates et envoyés périr de misère à l'île de Cayenne et dans les déserts de Sinamary. Quelques-unes de ces expéditions furent

arrêtées, et les déportés eurent le bonheur de passer le temps de leur exil en Angleterre.

La religion, qui s'était un instant relevée, se vit proscrite encore une fois, mais d'une manière plus machiavélique que sous Robespierre : de son temps, on disait ouvertement qu'il ne fallait plus de culte ; les nouveaux dominateurs de la France, sachant combien cette abominable doctrine avait révolté les esprits, se servirent d'un stratagème plus adroit pour arriver à leurs fins. Ils imaginèrent une religion nouvelle. La Réveillère-Lepaux, membre du Directoire, en fut le grand-maître et lui donna le nom de *Théophilanthropie*. Cette secte eut des ministres qui s'installèrent à Saint-Sulpice et dans les principales églises de Paris, d'où ils se répandirent dans la province. Un prêtre renégat vint occuper, en leur nom, les églises de Saint-Patrice de Rouen et du Mont-aux-Malades ; l'histoire de ce prêtre, très pénible à raconter, met bien à nu les faiblesses et les tergiversations de l'esprit humain. D'abord vicaire à Saint-Vigor, il refusa le serment et s'enfuit à l'étranger. Il avait bravé les menaces du pouvoir le plus despotique du monde, il fut assez faible pour succomber aux séductions d'une jeune et belle femme qu'il finit par épouser. Alors, dénué de la grâce, il revint en France, et se mit au service de la Théophilanthropie. Son acolyte, ancien-

tisserand, était toujours revêtu d'une robe de lin pendant les cérémonies.

Ce culte consistait surtout dans la lecture des lois civiles, des actions des braves, et dans une prière adressée à la *Nature*. Pour apprivoiser le peuple, au moins par la ressemblance des noms, les théophilanthropes avaient adopté un livre intitulé: *Épitres et Évangiles du républicain pour toutes les décades de l'année, à l'usage des jeunes sans-culottes*. Ce livre avait été présenté à la Convention nationale par *Henriquez*, citoyen de la section du Panthéon français. Voici un évangile que nous en avons extrait :

« En ce temps là, éclairé par le flambeau de la raison, l'homme, dans tous les pays, avancera à pas de géant dans le chemin de la liberté; il s'élèvera à sa véritable hauteur; il deviendra universellement *libre ou dieu, qui est la même chose*. »

C'était, à coup sûr, une doctrine très séduisante, mais comme le peuple n'y comprenait rien, le nouveau culte fut encore plus délaissé que celui de la *Raison* qui avait eu l'avantage d'attirer la foule par le charme d'une belle femme fraîchement parée, traînant à sa suite les clubistes, leurs bannières, et les autorités constituées de la grande nation.

L'exercice de cette religion qui avait lieu le jour

des *Décadès*, fut ordonné dans toutes les églises de canton. Personne n'y allait; mais pour y attirer au moins quelques assistants, on forçait la garde nationale d'accompagner les magistrats du peuple, devenus pontifes de la secte. Le drapeau tricolore précédait le conseil municipal allant à l'église; un enfant portait le *livre de la loi*, c'est-à-dire de la constitution, qui était déposé comme un grand Missel sur l'autel de la Patrie. Le maire et ses adjoints avaient le dos tourné à l'autel; le premier procédait aux mariages et faisait la lecture des lois. La cérémonie finissait par des chansons. A Rouen, les théophilanthropes célébrèrent plusieurs *décadi* dans l'église de Saint-Ouen.

L'évêque Gratien mourut au commencement de l'année 1798. Le clergé constitutionnel lui fit de modestes funérailles et l'inhuma dans le cimetière du Mont-Gargan où le lieu de sa sépulture est ignoré. On peut dire, à la louange de ce prêtre, qu'il gouverna sagement son Eglise au milieu de la plus affreuse tourmente qu'elle ait endurée; que l'amour seul d'une impossible fusion le jeta dans le schisme, qu'il eut de bonnes intentions, de la religion même, des mœurs pures, et qu'il ne donna pas le mauvais exemple de ces apostasies si communes à cette époque. 1798.

M. Le Blanc de Beaulieu, curé constitutionnel de Saint-Séverin de Paris, succéda, quelques mois

après, à M. Gratien (1). La paroisse d'où il sortait l'aurait fait soupçonner de jansénisme, si toutes ces petites nuances n'avaient été effacées par le schisme beaucoup plus important de la nouvelle Eglise, engendré par la révolution. Prenant au sérieux ses fonctions épiscopales, il voulut mettre de l'ordre dans les affaires du culte, mais il éprouva de grandes difficultés tant que durèrent le règne de la *Théophilanthropie*, et les haineuses récriminations des jacobins.

1799. Le commencement de l'année 1799 apporta peu de soulagement à nos misères; il fallait toujours fêter les *décades*, travailler les jours de dimanche, apostasier au moins en apparence, pour n'être pas en butte aux révolutionnaires. Cette situation dura jusqu'au retour du général Bonaparte, ramené d'Egypte par une Providence qui n'abandonne jamais au hasard la direction des choses de ce monde. L'arrivée de cet homme, à jamais célèbre, nous valut le 18 brumaire (9 novembre 1799), la chûte de Barras, de Merlin, de La Réveillère, des théophilanthropes et des jacobins. La constitution de l'an III fut abolie, Bonaparte, Sieyès et Ducos se constituèrent consuls de la République; les chrétiens purent espérer de meilleurs jours.

(1) Il habita une petite maison située dans la rue Saint-Romain, au coin de la rue des Chanoines, portant aujourd'hui le n° 26.

On vit alors célébrer dans la cathédrale un *Te Deum* à l'occasion du traité de paix de Lunéville.

Au commencement de l'année suivante, M. Le Blanc de Beaulieu convoqua un concile dans sa ville métropolitaine; plusieurs évêques se rendirent à son appel. L'abbé Godquin exerça les fonctions de promoteur dans cette assemblée, dont les actes laissent évidemment apercevoir la fausse position du clergé constitutionnel et de son Eglise. 1800.

Voulant rétablir le culte en France sur des bases propres à réunir les deux partis, le premier consul proposa un concordat au Saint-Père. En attendant la conclusion de ce projet dont les articles devaient être longuement discutés, on permit aux ecclésiastiques émigrés de rentrer en France, en prêtant un simple serment d'obéissance aux lois.

Cet acte portant le nom de *promesse* introduisait une nouvelle catégorie parmi les prêtres; 1801.
ceux qui s'y soumirent furent blâmés violemment par les ecclésiastiques *assermentés* : Quoi, leur disaient ces derniers, vous nous reprochez le serment fait par nous dans l'intérêt du culte en France, et vous prêtez serment d'obéissance aux lois. Oubliez-vous que la constitution civile du clergé n'est point effacée des lois de la République; ce n'était pas la peine de subir huit années d'exil pour en revenir au point d'où nous sommes partis, et nous avons

sur vous l'avantage d'avoir bravé le régime de la terreur et les échafauds.

Ce raisonnement était spécieux et passionné, car le serment de pure obéissance aux lois avait été justement imaginé pour épargner aux *rentrants* l'ancien serment, qu'aucun d'eux n'eût voulu prêter.

A cette époque d'indécision, où les deux partis se disputaient la direction du monde religieux, les catholiques orthodoxes risquèrent la réouverture d'une église dans Rouen; ils se réunirent sans bruit dans celle des Gravelines, et assistèrent pieusement aux saints offices; mais bientôt, fatigués de cet état précaire, ils se décidèrent à réclamer une existence officielle. Trois députés, MM. Quillebœuf, Marchand et Malandrin se rendirent auprès du préfet, M. Beugnot, qui se prêta volontiers à leur désir; l'église de Saint-Ouen leur fut accordée, et devint la métropole de l'ancien clergé.

Alors reparurent ostensiblement quelques débris du Chapitre et l'abbé Papillault, gouvernant toujours au nom du cardinal de La Rochefoucauld. L'église de Saint-Ouen fut solennellement bénite; on y plaça des chaises, et, le jour des Rameaux, les fidèles s'y portèrent en foule pour entendre la messe de leurs anciens prêtres. Le chanoine de Boisville prononça un sermon analogue à la circonstance, et les dames firent des quêtes qui produi-

sirent des sommes considérables. Les enterrements, les mariages et les baptêmes ne se célébrèrent plus qu'à Saint-Ouen.

Le cardinal de La Rochefoucauld mourut à Munster le 2 septembre, à l'âge de 87 ans. Cette circonstance eut cela de singulier, qu'on lui fit un service solennel dans les deux métropoles. M. Le Blanc de Beaulieu officia lui-même dans la cathédrale.

Alors les prêtres exilés rentraient en grand nombre, prêtaient serment *d'être fidèles à la loi*, et recevaient une petite pension, en attendant le concordat qui devait leur procurer de nouvelles positions. 1801.

Ceux qui étaient passés en Angleterre, y vécurent d'un traitement que leur faisait le gouvernement de ce pays. Quelques-uns furent adoptés par de grandes familles dont ils instruisirent les enfants, d'autres y exercèrent diverses professions. Nous en avons connu qui s'étaient créé d'honnêtes ressources dans le commerce de la librairie; tous, avec de l'ordre, vécurent honorablement, et n'eurent point à se plaindre de l'hospitalité britannique.

Cet accueil inattendu dans un pays hérétique fit écrire le passage suivant à l'abbé Châtel, curé de Belleville-sur-Mer, dans une lettre pastorale qu'il adressait à ses paroissiens : « Vous souvenant toujours de nos peines, de nos tribulations, tou-

jours inquiets de notre sort dans l'exil, vous avez invoqué en notre faveur le Dieu de patience et de consolation, et sa miséricorde s'est manifestée sur nous; non-seulement il nous a comblé de paix et de joie dans notre foi, mais il nous a fait encore trouver grace aux yeux d'une nation que la disparité de son culte semblait devoir rendre indifférente à nos malheurs. »

L'émigration d'Allemagne est moins connue; nous sommes heureux de pouvoir reproduire une lettre qu'un de ces exilés écrivit de Varsovie à son frère, M. Brunel, ancien curé de Biville-la-Baignarde; elle peint bien l'état précaire et la vie, mélangée de consolations et de misères, du pauvre prêtre proscrit et errant à l'étranger :

« Mon frère, il doit vous ennuyer de ne pas recevoir de mes nouvelles, mais avant de vous écrire, je devais avoir un asile, et, après avoir fait 200 lieues, je ne pouvais pas encore me flatter d'en avoir trouvé un. Nous ne sommes point reçus dans les pays de l'Empereur, ni en Russie; nous ne pouvons demeurer en Prusse qu'avec une permission signée de la main du roi. Or, vous pouvez penser qu'il faut de puissantes protections pour l'obtenir, et tout le monde n'en a pas. J'ai quitté l'Allemagne à la fin de juillet, j'ai traversé la Bohême, et en cela j'ai été un des élus, car on a refusé des passeports même aux Français qui demeuraient à Ratis-

bonne. J'ai passé par Prague; la princesse, sœur de l'Empereur, nous a donné quelques secours. Je n'ai pu rester que cinq jours dans cette ville; j'étais déjà si fatigué que je ne pouvais plus marcher. J'ai fait prix avec un voiturier pour me porter jusqu'à Breslau. La Silésie est un bon pays. J'ai fait connaissance d'un noble français, qui est chanoine de la cathédrale; il m'a donné des secours: J'ai aussi visité quelques riches catholiques qui m'ont donné quelque chose. Une communauté de religieuses m'a fort bien nourri pendant trois jours, donné des honoraires de messe et une bouteille de liqueur. Nous nous sommes trouvés beaucoup de Français dans cette ville. M. le ministre est arrivé, et nous a fait partir pour la Pologne prussienne; j'ai choisi Varsovie qui en est la capitale. Y étant arrivé un des premiers, j'ai trouvé aisément à me placer dans une communauté. Envoyés dans ce pays par ordre de M. le ministre, nous avions lieu d'espérer de pouvoir y rester; point du tout; huit à dix jours après notre arrivée, nous avons été mandés à la police, et là on nous a intimé l'ordre de partir. Où aller, avons-nous demandé? Au moins donnez-nous le temps de présenter une supplique à Sa Majesté le roi de Prusse; ce qui nous a été accordé. Plusieurs d'entre nous ont profité de ce délai pour se placer. Beaucoup de seigneurs polonais en ont pris chez eux; ceux qui ont trouvé des

éducations gagnent beaucoup d'argent. J'en aurais aussi une, si je n'étais pas un peu malade; l'air de la Pologne est trop vif et trop froid pour une poitrine délicate; au printemps, j'espère voyager du côté du Midi. Enfin, au bout de trois semaines, la réponse du roi est arrivée à la régence; elle est en notre faveur; nous restons à Varsovie, mais ceux qui avaient choisi d'autres villes, et qui sont venus ici depuis la réponse, ont été renvoyés impitoyablement; la plupart retournent en Allemagne et en Westphalie. Voyez combien je suis heureux. J'ai été un mois en route; j'ai dépensé en tout 118 liv., et j'ai reçu 70 liv. Ceux qui ont fait le voyage à pied, et qui sont passés par la Bohême, ont fait de bonnes affaires. Les curés nous recevaient très bien et se montraient généreux, mais moi, j'ai été obligé d'aller en charrette. et je n'ai pu en profiter. J'ai eu un jour le temps d'aller à un château; on me donna un ducat, et on paya toute ma dépense à l'auberge.... Si je me portais bien, je gagnerais aisément ma vie, et j'amasserais encore de l'argent. Je suis avec de bons religieux, mais bien pauvres, et qui vivent misérablement; je suis obligé d'acheter bien des choses, les aumônes y suppléent. Une comtesse m'a envoyé 120 liv.; une autre 12 liv.; une autre m'a donné un habit et une veste, des religieuses blanchissent mon linge. J'ai fait douze chapelets, je les vends 12 liv., 8 liv.,

4 liv. la pièce ; par malheur, je ne trouve plus de matière, car j'y ferais bien mon compte...... Si vous êtes toujours dans la résolution de passer au Canada, je vous fais mes adieux et vous souhaite d'heureux succès ; pour moi, je suis décidé à rester en Europe. Je ne quitterai le royaume de Prusse que pour retourner en France, quand nous en aurons la liberté. On trouve partout des secours. Nous avons ici trois prêtres que l'on nourrit, loge, blanchit, à qui on donne encore 25 louis d'or par an, uniquement pour dire la messe; si je n'étais pas malade j'aurais une bonne place. *Fiat voluntas* (1) »

A cette époque parut le fameux concordat tant 1802.
attendu ; il n'est pas de notre sujet d'entrer dans le détail des nombreux débats qu'il avait occasionnés; disons seulement que le Pape demanda aux évêques orthodoxes de se démettre de leurs siéges sous peine de déchéance, et aux constitutionnels, non une démission, mais l'abjuration de leurs anciennes erreurs et leur rentrée dans le sein de l'Eglise.

Presque tous les prélats des deux partis obéirent, et donnèrent ce grand exemple de piété et de soumission évangéliques. Treize évêques, pourtant, sur dix-huit retirés en Angleterre au sein de l'émigration, se montrèrent d'abord récalcitrants, et ne

(1) Cette lettre nous a été obligeamment communiquée par M. l'abbé Malais, curé de Saint-Martin-Eglise.

surent échapper aux influences hostiles qui les circonvenaient de toutes parts.

M. Le Blanc de Beaulieu se soumit sans difficulté, ce qui lui valut d'être appelé à l'évêché de Soissons. Nous remarquons, de son temps, une nouvelle organisation parmi le clergé constitutionnel de la cathédrale : *les vicaires épiscopaux* avaient été supprimés et remplacés par les curés de la ville qui formaient le conseil de l'évêque.

L'erreur mise à part, M. de Beaulieu emporta l'estime générale de tous les habitants de Rouen. Il fit plusieurs tournées pastorales dans son diocèse, visita les établissements civils et les prisons, montrant partout le désir de ramener les idées religieuses au sein des populations qui les avaient depuis longtemps oubliées.

1802. Les registres de la geôle de Rouen rapportent ainsi la visite qu'il fit dans cette maison, le 10 nivôse an X (1802.)

« L'évêque métropolitain, le citoyen de Beaulieu, est admis à la séance. Il témoigne à la commission le désir qu'il a de concourir avec elle au rétablissement de la morale parmi les détenus (1). »

Disons maintenant que le concordat admit tout ce que la révolution avait fait contre le temporel de l'Eglise, posa une barrière infranchissable entre

(1) Note communiquée par M. le docteur Vingtrinier, médecin des prisons de Rouen.

l'ancien ordre de choses et le nouveau, considéra les ecclésiastiques comme salariés de l'État ; et rétablit les Chapitres, avec les mêmes droits spirituels et administratifs que les anciens.

Voici le serment que les évêques durent prêter entre les mains du premier Consul : « Je jure et « promets à Dieu, sur les saints évangiles, de « garder obéissance et fidélité au Gouvernement « établi par la constitution de la république fran-« çaise ; je promets aussi de n'avoir aucune intelli-« gence, de n'assister à aucun conseil, de n'entre-« tenir aucune ligue, soit au-dedans, soit au-dehors, « qui soit contraire à la tranquillité publique, et « si, dans mon diocèse ou ailleurs, j'apprends qu'il « se trame quelque chose au préjudice de l'État, « je le ferai savoir au Gouvernement. »

Nous laisserons à ceux qui entreprendront l'histoire de la nouvelle Eglise, le soin de faire connaître les autres articles du concordat, cet acte devant servir de base à leur travail.

Tous les prêtres furent placés sur la même ligne aux yeux de la loi nouvelle. On choisit dans toutes les nuances les hommes modérés qui mettaient la tranquillité de l'Eglise au-dessus de leur entêtement religieux ou révolutionnaire ; on demanda seulement aux assermentés de se soumettre au concordat, ce qui était regardé comme l'abjuration de leurs fautes passées, et la reconnaissance de

l'autorité du St-Siége. Ajoutons que les orthodoxes se montrèrent plus exigeants que la loi, en demandant à leurs confrères des rétractations authentiques et motivées. Le plus grand nombre des assermentés se rétracta, d'autres persistèrent jusqu'à la mort, ce qui devint un sujet de mésintelligence et de disputes entre les deux partis. Les curés constitutionnels qui furent placés à Rouen, suivirent constamment les inspirations de l'abbé Selot, curé de la Madeleine, et de l'abbé Godquin, curé de Saint-Sever. Ces deux ecclésiastiques liés d'amitié et d'opinions, encouragèrent l'obstination de quelques prêtres subalternes qui les avaient pris pour guides. M. Gervais de La Prise, curé constitutionnel de Saint-Pierre de Caen, joua le même rôle dans la Basse-Normandie ; sa disparition amena quelques conversions. Maintenant, ces nuances n'existent plus depuis que la mort a tout confondu dans son domaine, et prêtres orthodoxes et prêtres assermentés.

Le concordat, qui terminait l'ancien schisme, en fit naître un nouveau, qui doit être éteint à l'heure où nous écrivons. Des ecclésiastiques, qui ne s'étaient pas mal trouvés de leur séjour au milieu de familles où ils avaient été recueillis et choyés, préféraient ce genre de vie à l'exercice du saint ministère dans de pauvres paroisses, avec des ressources bien inférieures au produit de la dîme et des anciens bénéfices. Réunis à quelques

prêtres rentrants, aigris par les rigueurs de l'exil ; ils contestèrent au Pape le droit de faire un arrangement qui passât condamnation sur l'enlèvement des biens et des antiques prérogatives de l'Eglise. Ils blâmèrent la *promesse* arrachée aux ecclésiastiques, les démissions forcées des prélats titulaires, et refusèrent de reconnaître les évêques du concordat. Un abbé Clément forma, avec eux, la secte des *Clémentins*, connue sous le nom de *petite Eglise*. Elle ne manqua pas de faire des prosélytes, surtout parmi les personnes qui, depuis plusieurs années, s'étaient laissé diriger par ces prêtres dont elles admiraient la constance et la fermeté.

Ce qui fit encore progresser la secte, fut la résistance momentanée des évêques restés en Angleterre ; mais ces prélats, craignant d'entretenir un schisme en France, ne tardèrent pas à la désavouer. L'un d'eux cependant, M. de Thémines, évêque de Blois, suivit jusqu'à sa mort les principes de la petite église, et vint plusieurs fois en France pour lui ordonner des prêtres. Ce prélat obstiné ne pouvant seul consacrer des évêques, le petit troupeau se vit condamné à l'impuissance de se perpétuer, et dut, par conséquent, s'éteindre à la mort de ses premiers adeptes.

Nous avons encore vu, vers 1842, des époux mariés depuis 40 ans par les Clémentins, faire re-

bénir leur union par l'église actuelle. L'épouse le faisait pour mettre sa conscience à l'abri ; le mari qui se prêtait à cet acte n'était pas convaincu, et ne voulut faire, sur ce point, aucune concession au curé qui le maria néanmoins avec l'autorisation de son évêque.

A la même époque, quelques Clémentins de Rouen allaient encore faire leurs pâques aux environs de Bolbec, où existait un prêtre de la secte. Passé ce temps, nous ne trouvons plus trace de la petite église.

1802. Le premier archevêque de Rouen, nommé à l'époque du concordat, fut monseigneur Étienne-Hubert Cambacérès. La cérémonie de son sacre eut lieu solennellement dans la cathédrale ; M. de Boisville prononça un discours dans lequel on ne remarqua aucune allusion au clergé constitutionnel ; car les orthodoxes, ne tenant aucun compte des faits passés, considéraient tout simplement le nouveau prélat comme successeur immédiat du cardinal de La Rochefoucauld.

Le Chapitre qui se composait, avant la révolution, de cinq vicaires généraux et de cinquante chanoines, éprouva une grande réduction dans son personnel. Il n'y eut plus que trois vicaires généraux et neuf chanoines, presque tous pris parmi les membres de l'ancienne compagnie.

Les trois vicaires-généraux furent M. de Carrey

de Saint-Gervais, doyen(1), MM. Papillault et de Boisville (2), et les neuf chanoines MM. Avrillon, de Belmesnil, Manoury, Bâton(3) official, Baroche secrétaire, Fizellier de La Feuillie, Jobard, Burgault et Crespin.

La mort de M. de Carrey de Saint-Gervais fit passer, l'année suivante, M. Bâton au nombre des vicaires-généraux.

Les chanoines honoraires furent MM. Tuvache, Duboc, Quevremont, Malleux, Grenet, Aroux, de La Croix et Maille.

Les autres ecclésiastiques attachés à la cathédrale reçurent le nom d'*habitués d'honneur*. Les membres de l'ancien Chapitre qui ne purent faire

(1) Il eut pour successeurs au décanat, MM. Tuvache, Fayet, Just et Surgis pourvu maintenant de cette dignité.

(2) M. de Boisville fut appelé, en 1825, à l'évêché de Dijon.

(3) M. Bâton était un théologien du premier mérite et qui ne pouvait rester longtemps à l'écart. On sait les efforts que fit Cambacérès pour terminer les difficultés qui s'élevèrent dans le concile de Paris, tenu au commencement du XIXe siècle. Ce prélat n'agissait que d'après les conseils de l'abbé Bâton qui le suivait en qualité de théologien. Napoléon, auquel Cambacérès ne laissa pas ignorer le mérite de ce chanoine, le nomma, en 1811, évêque de Seez ; mais les lois canoniques s'opposant à ce qu'il reçut ses bulles du saint Père, il gouverna seulement ce diocèse jusqu'en 1814, avec le titre de vicaire général capitulaire.

L'abbé Bâton resta chanoine de Rouen jusqu'à sa mort arrivée à Pont-Audemer, en 1834. Ses grands travaux lui occasionnèrent la maladie dont il mourut. On connaît ses œuvres théologiques, et sa réfutation de quelques livres de l'abbé de La Mennais, dans laquelle il ne resta pas inférieur à son brillant adversaire.

partie du nouveau, y arrivèrent successivement, à mesure des extinctions.

Le cardinal Cambacérès pourvut immédiatement aux cures de la ville de Rouen. Les titulaires furent M. Jobard (1), à la cathédrale; M. Deschamps (2), à Saint-Ouen; MM. Heudes et Blanquet, à Saint-Patrice et à Saint-Maclou, leurs anciennes cures; M. Godquin, à Saint-Sever; M. Selot, à Sainte-Madeleine; M. Langlois, à St-Vincent; M. Boyeldieu à Saint-Vivien; M. Picot, à Saint-Romain; M. Desauney, à Saint-Paul; M. Collet, à Saint-Hilaire, et M. Le Monnier, à St-Yon; MM. Godquin, Selot et Collet, faisaient partie des prêtres constitutionnels amnistiés par le concordat.

L'archevêque Cambacérès donna tous ses soins à l'administration du diocèse qu'il avait pris après les temps difficiles de la révolution, et s'acquitta de sa tâche en homme de bien et d'une piété non équivoque. On lui doit le grillage de la cathédrale, et la chaire archiépiscopale actuelle qui lui coûta 10,000 fr.

Monseigneur Pierre de Bernis lui succéda, le 27 novembre 1819; il ne fit que passer sur le siége de Rouen, et mourut en 1823. Ce fut durant son pontificat que la flèche en bois de la métropole,

(1) Ancien curé de Notre-Dame-de-la-Ronde; M. l'abbé Motte lui succéda à la cathédrale.

(2) M. Deschamps était l'ancien curé de Saint-Martin-du-Pont.

chef-d'œuvre de Robert Becquet, fut incendiée, dans la nuit du 14 au 15 septembre 1822 (1).

(1) Voici un extrait des comptes du receveur de la maison d'Amboise, que nous eussions désiré connaître à l'époque où nous avons parlé de la construction de cette flèche, en 1544 :

A Marion Desserville, veuve, marchande de bois à Rouen, pour les plates-formes de la pyramide..... LXVI liv.

A Jehan Daubenesque, brouetier, pour avoir transporté le bois, depuis le quai jusqu'à l'atelier de Monseigneur.................... LXIII s. 6 d.

A ladite Marion, pour bois servant à parachever les plates-formes de ladite pyramide. XXVII liv. VI s.

Au brouetier Jehan Benesque, et à ses consorts, pour transport dudit bois............ XXXVIII s. VIII d.

A Nicolas Fumière, pour avoir fait une armoirie de mondit seigneur, en tôle, avec deux anges tenant l'écusson, dorés et enrichis de fin or, pour poser contre ladite tour du côté du manoir archiépiscopal.................. XXXVI liv.

A maître Toussaint Dubusc, l'un des charpentiers de la tour, pour le montage du bois jusque sur la lanterne de pierre............. IIIcc XXXV liv.

Au brouetier Benesque, pour le brouetage du restant du bois qui était encore à l'atelier. XXVIII liv.

Audit, pour le brouetage du bois du degré, des terraces et autres agréments de ladite tour. XL sols.

A Jehan Blaquetot, feronnier, pour dix-huit cent livres de feraille fournie pour la croix de la pyramide et pour le clou qui a servi à attacher ladite croix...... .... IIIcc XLVII l. X s. VI d.

Pour la visite de ladite tour faite par les ouvriers de Rouen........... .... IIII liv. XVI s.

A Jehan Dufrenes, orfèvre de Rouen, pour façon d'un coq, trouvé trop grand et les pommes trop petites, et qui n'a pas servi.... XXIII liv.

A Étienne Lefebvre, fondeur, qui a fait un autre coq, et 3 pommes pour ladite pyramide. XX liv. I s. III d.

Aux maîtres et compagnons charpentiers,

Monseigneur le cardinal prince de Croï, grand aumônier de France, fut appelé au même siége en 1824. Ceux qui ont connu ce pieux archevêque ne tarissent pas d'éloges sur sa bonté, et le considèrent comme un des prélats les plus consciencieux qui aient gouverné le diocèse. Il est mort le 1er janvier 1844, et a été inhumé dans la chapelle de la Vierge, auprès du cardinal Cambacérès.

Monseigneur le prince de Croï a élevé, sur la côte de Bonsecours, la grande maison destinée à recevoir les anciens prêtres que leurs infirmités empêcheraient de pouvoir continuer les fonctions sacerdotales. Ce genre d'établissement n'ayant pu réussir en aucun temps, la maison a été appropriée à usage de pensionnat. C'est dans les premières années du pontificat de monseigneur de Croï que l'on a commencé la flèche en fer de la cathédrale, d'après les dessins de M. Alavoine, architecte de Paris.

pour avoir levé ladite croix sur la pyramide de ladite tour, assis les pommes et mis le coq en place.............................. viii liv.

Aux maîtres charpentiers et autres ouvriers qui ont besogné par journées, pour faire la dite tour, par cinquante deux semaines, à compter depuis le pénultième jour de septembre 1543, jusqu'au 26e jour dudit mois 1544.......................... xiiic iiiixx iiii l. viii s. x d.

Summa hujus capituli..... iim iic iiiixx vii l. iiii s. ix d. ob.

(*Archiv. départ.*)

Le 4 mai 1840, le même archevêque posa et bénit la première pierre de l'église de Bonsecours, élevée par les soins de M. l'abbé Godefroy, curé de cette paroisse, à l'aide de la libéralité des fidèles, et sur les plans de M. Barthélemy, maintenant architecte de la cathédrale.

Monseigneur Louis-Marie-Edmond Blanquart de Bailleul, ancien évêque de Versailles, occupe le siége de Rouen, depuis la mort du cardinal de Croï. Le zèle de ce prélat pour le bien de l'Eglise, la sagesse de son administration, ses mœurs pleines d'aménité, tout fait augurer favorablement d'un pontificat dont les actes, si louables à tous égards, sont hautement appréciés par les fidèles et les nombreux ecclésiastiques de la province. Nous nous en tiendrons à ce peu de mots touchant monseigneur de Bailleul, nous étant imposé le devoir d'être sobre d'appréciations à l'égard des prélats vivants.

A son arrivée à Rouen, monseigneur de Bailleul a trouvé que la maîtrise de la cathédrale ne répondait pas à la splendeur de sa nouvelle église; par ses soins, le nombre des jeunes choristes a été plus que doublé; un orgue d'accompagnement a été placé dans le chœur, et les cérémonies religieuses se célèbrent avec toute la pompe que réclame le service d'une grande métropole. On peut dire, au sujet de ces améliorations, que monseigneur de Bailleul a consacré à la gloire de Dieu des talents

qu'il avait acquis pour le monde, au milieu duquel tant de titres l'appelaient à briller.

M. l'abbé Langlois, qui s'est fait connaître par plusieurs œuvres académiques fort estimées, et récemment, par son *Histoire du prieuré du Mont-aux-Malades*, a été nommé directeur de la Maîtrise, M. Vervoitte, artiste distingué, né à Boulogne, maître de chapelle (1), et M. Klein, organiste du chœur.

Il faut aussi espérer que les grands travaux qu'exigent la restauration de la cathédrale et l'achèvement de la flèche en fer, auront lieu sous le pontificat de Monseigneur de Bailleul.

On se rappelle qu'un bourdon fut fondu, en 1686, par Jean Aubert de Lisieux, avec le métal provenant de quatre cloches, ce qui fut indiqué par l'inscription suivante : *Ex quatuor una diviso quondam nunc conjuncto metallo* : 1° *Guill. card. d'Estouteville*; 2° *Romanus*; 3° *Maria minor*; 4° *Completorium*.

Cette cloche, qui pesait 5,186 kil. 7 décag., fut fêlée le 15 mai 1845. Elle a été remplacée par une autre fondue chez M. Ernest Bollée, à Sainte-Croix-du-Mans. Le métal a été chauffé le 21 décembre 1850 à deux heures de l'après-midi,

(1) M. l'abbé Langlois et M. Vervoitte sont, l'un et l'autre, membres de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Rouen.

et coulé dans le moule à cinq heures du soir; ce bourdon pèse 6,669 kil. ou 1,482 kil. 3 décag. de plus que l'ancien. C'est aujourd'hui la plus grosse cloche de toute la Normandie. On y lit ces inscriptions : *Audite et attendite populi de longe. Isaïæ* 49.

Au-dessous :

Ann. Dni. 1686. Ex quatuor conflata scilicet, Guill. card. d'Estouteville, Romano, Maria minore, et Completorio, vulgo vocabatur *quatr'une, sive la reunie* at anno 1850, mense Dec. piis d. d. archiep. Rothom. largitionibus aucta pondere, repetito que conflationis opere, nominor Ludovicus Maria de Bailleul; unanimi cleri populique applausu nomen imposuere venerabilis et discretus vir Antonius Lecœur S. theologiæ doctor et professor ecclesiæque Rothom. canonicus, et nobiliss. dna Anna Sidonia Joseph Maria de Montmorency, comitissa de La Chastre.

Arrivé à Rouen, le 6 janvier 1851, à 7 heures et demie du matin, ce bourdon a été béni le jeudi, 9 janvier, à 10 heures du matin, par Monseigneur l'archevêque. Il a été ensuite monté dans la tour Saint-Romain par les soins de M. Barthélemy, architecte de la cathédrale, puis mis en branle, pour la première fois, le vendredi 21 février 1851, de quatre à cinq heures de l'après-midi.

Mais l'événement le plus remarquable du passage

de Monseigneur de Bailleul sur le siége de Rouen, sera, sans contredit, le concile provincial convoqué par lui en 1850, et dont les décisions ne sont pas encore connues au moment où nous écrivons.

Les vicaires généraux de l'église métropolitaine, au commencement de l'année 1851, sont : MM. Surgis, doyen ; Caumont, grand chantre ; Blanquart de La Motte et Le Gros ; et les chanoines, au nombre de dix, MM. Lévy, Lebel, Eliot, Juste, Picard, Lecœur, Blanquart de La Motte, Couillard, Beuzelin et Jeulin (1).

Le nombre des chanoines honoraires est illimité (2).

Il y a maintenant à Rouen, douze cures et deux succoursales.

(1) Voici les noms des ecclésiastiques qui ont fait partie du Chapitre depuis le Concordat : Vicaires-généraux : MM. Carrey de Saint-Gervais, Papillault, de Boisville, Bâton, Malleux, Turgard, Tuvaché, Holley, le Surre, Libert, Le Boulleux, Coudrin, Vauquelin, Fayet, Surgis, Caumont, Juste et Le Gros.

Chanoines titulaires : MM. Bâton, Avrillon, de Belménil, Manourry, Baroche, Fizellier de La Feuillie, Jobard, de Burgault, Crespin, Quillebœuf, Malandrin, Holley, Motte, de Chevanne, Ancelin, Melissent, Fayet, Malleux, Lévy, Lebel, Fremin, Leudet, Eliot, Dénize, Le Ber, Saint-Léger, Lecœur, Picard, Blanquart de La Motte, Couillard, Beuzelin et Jeulin.

(2) Ceux qui existent au commencement de l'année 1851, sont MM. Malleville, Lejeune, Calmet, Maccartan, Doudement, Gaillot, X. Labbé, P. Labbé, Motte, Adam, Bonic, Lainé, Boulen, Levasseur, Lanchon, Courty, Courtine, Labrousse, Godefroy, Lemasurier, Vieillés-Cases, Barré, Bobée, Gruchy, Varet et Leuvel.

Le curé de la cathédrale est M. Picard (1), archiprêtre, qui a succédé à M. Motte. Ses vicaires sont MM. Gambet, Quertier et Vannier.

On doit faire remarquer que la cure de la cathédrale étant unie au Chapitre, c'est un chanoine titulaire qui est chargé de faire les fonctions curiales. Il n'est pas curé proprement dit, mais vicaire spécial de Monseigneur l'archevêque (2).

Les curés titulaires actuels des autres paroisses sont : MM. Doudement à Saint-Maclou, Maccartan (3) à Saint-Ouen, Dumesnil à Saint-Vincent, Lanchon à Saint-Godard, Guyant à Saint-Patrice, Vallée à Sainte-Madeleine, Grouet à Saint-Sever, Mainé à Saint-Romain, Forbras à Saint-Vivien, Prévost à Saint-Nicaise, et Motte à Saint-Gervais. Les deux succursales sont desservies par M. Fiquet à Saint-Paul, et par M. Delaporte à Saint-Hilaire.

Le supérieur du grand séminaire est M. l'abbé Vieille-Cases, chanoine honoraire.

(1) Membre de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Rouen.

(2) Administrateurs de la cathédrale : MM. Caumont, Lebel, Picard, F. Baudry, Néel, Cosserat, Jourdainne, Delafontaine et Jore.

(3) Au moment de mettre sous presse, nous apprenons l'affreuse catastrophe, qui est venue mettre un terme à l'existence de ce digne curé ; M. l'abbé Maccartan s'est fendu la tête en descendant de la chaire de son église, où il venait de faire le prône.

Cet événement à eu lieu le 13 avril 1851, pendant la célébration de la messe des Rameaux. L'abbé Maccartan n'était âgé que de cinquante-trois ans.

M. l'abbé Neveu, prédicateur distingué, membre de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Rouen, est aumônier du Lycéè de cette ville. Les aumôniers de l'Hospice-Général sont : MM. Leïtao Joakim et Lequesne; et ceux de l'Hôtel-Dieu MM. Papillon et Leclerc.

Si nous avons empiété sur les temps modernes, nous ne l'avons fait que très succinctement, car notre tâche finissait au Concordat, point de départ de ceux qui s'occuperont des annales de la nouvelle Eglise. Il ressort de ce grand tableau de l'histoire de la métropole de Rouen, que les travaux de nos premiers pasteurs ont été rudes en présence du polythéisme, des schismes, des vices des faux pasteurs, et surtout des invasions de la barbarie qu'il était urgent d'arrêter. Par leurs soins, le Christianisme a fait surgir une civilisation nouvelle, émancipé des races abâtardies, changé la face des empires, effacé jusqu'aux noms mêmes des plus grandes familles du monde ancien. Convenons toutefois que, sans l'appui de la Providence, ce grand édifice se serait mille fois écroulé sous le poids de nos infirmités et de nos misères. Combien de chûtes partielles sont rachetées par des résultats si féconds pour le genre humain !

Nous le disons maintenant avec conviction : la pratique des grands exemples, laissés par les plus vénérables pasteurs des temps passés, fait la gloire

de la nouvelle Eglise. Les membres qui la composent ont sagement compris que d'importants devoirs leur étaient imposés après le grand cataclysme religieux et politique du dernier siècle, et qu'ils avaient plus gagné que perdu dans l'estime publique, par la suppression de ces avantages temporels exagérés, qui étaient devenus l'écueil de leurs devanciers, un objet perpétuel de jalousies et de récriminations contre l'Eglise.

La résignation du clergé de notre époque, sa piété, sa tenue dans le monde, lui ont valu de nombreuses sympathies, et la plus précieuse entre toutes, celle du grand pape Grégoire XVI qui se plaisait à dire : que l'*Église de France est celle qui donne le plus de consolations à la chrétienté.* Puisse le peuple reconnaître cette vérité, et trouver son bonheur dans les enseignements de tant d'hommes dévoués à ses progrès moraux, à l'éducation de sa famille, et au soulagement de toutes les misères inhérentes à l'humanité.



LISTE CHRONOLOGIQUE

DES ARCHEVÊQUES DE ROUEN.

PREMIER VOLUME.

1 Saint Nicaise, vers l'année 100 (1).
2 Saint Mellon, vers 260.
3 Saint Avidien. 311 — 325.
4 Sevère. 325 — 341,
5 Eusèbe. 341 — 366.
6 Marcellin. 366 — 385.
7 Pierre. 385 — 393.
8 Saint Victrice. 393 — 417.
9 Innocent. 417 — 426.

(1) Nous avons suivi pour cette date, dom Pommeraie, qui s'est appuyé sur la tradition constante de l'Église de Rouen, sur les anciens bréviaires et martyrologes qui font mention de ce saint. Le savant abbé Delanoë, chanoine d'Évreux, nous a fait observer que cette date doit être inexacte, qu'il est impossible d'admettre la prédication de saint Nicaise avant 287, temps du martyre de saint Denis, non l'aréopagite, qui n'est jamais venu à Paris, mais de l'autre saint Denis qui fut envoyé de Rome, avec plusieurs missionnaires, dans les Gaules, vers 250. C'est maintenant, ajoute M. Delanoë, chose avérée, et tout porte à croire que saint Mellon est venu à Rouen aussitôt après la mort de saint Nicaise.

10 Silvestre. 426 — 442.
11 Maison. 442 — 451.
12 Germain. 451 — 462.
13 Crescence. 462 — 488.
14 Saint Godard. 488 — 525.
15 Flavius. 525 — 542.
16 Saint Evode. 542 — 550.
17 Saint Prétextat. 550 — 589.
18 Mélance. 589 — 602.
19 Idulphe. 602 — 631.
20 Saint Romain. 631 — 646.
21 Saint Ouen. 646 — 689.
22 Saint Ansbert. 689 — 695.
23 Grippo. 695 — 719.
24 Roland. 719 — 732.
25 Saint Hugues. 732 — 740.
26 Robert. 740 — 744.
27 Grimo. 744 — 748.
28 Rainfroy. 748 — 753.
29 Saint Remi. 753 — 762.
30 Saint Hugues II. 762 — 770.
31 Mainard. 770 — 800.
32 Gilbert. 800 — 828.
33 Ragnoard. 828 — 836.
34 Gombaud. 836 — 849.
35 Paul. 849 — 855.
36 Venilon. 855 — 869.
37 Adalard. 869 — 872.
38 Riculphe. 872 — 876.
39 Jean Ier. 876 — 888.
40 Saint Léon. 888 — 889.
41 Vitton. 889 — 910.

42 Francon. 910 — 919.
43 Gonthard. 919 — 942.
44 Hugues. 942 — 989.
45 Robert de Normandie. 989 — 1037.
46 Mauger. 1037 — 1055.
47 Maurile. 1055 — 1067.
48 Jean II. 1067 — 1079.
49 Guillaume. 1079 — 1110.
50 Geoffroy. 1110 — 1130.
51 Hugues d'Amiens. 1130 — 1165.
52 Rotrou. 1165 — 1184.
53 Gautier-le-Magnifique. 1184 — 1208.
54 Robert Poulain. 1208 — 1222.

SECOND VOLUME.

Robert Poulain (*suite*).
55 Thibaut d'Amiens. 1222 — 1231.
56 Maurice. 1231 — 1237.
57 Pierre de Colmieu. 1237 — 1245.
58 Odon Clément. 1245 — 1247.
59 Odon Rigaud. 1247 — 1276.
60 Guillaume de Flavacourt. 1276 — 1306.
61 Bernard de Fargis. 1306 — 1311.
62 Gilles Ascelin. 1311 — 1319.
63 Guillaume de Durfort. 1319 — 1331.
64 Pierre Roger. 1331 — 1338.
65 Aimeric Guenaud. 1338 — 1342.
66 Nicolas Roger. 1342 — 1347.
67 Jean de Marigny. 1347 — 1351.
68 Pierre de La Forêt. 1351 — 1356.
69 Guillaume de Flavacourt. 1356 = 1369.

70 Philippe d'Alençon. 1369 — 1375.
71 Pierre de La Montre. 1375 — 1375.
72 Guillaume de l'Estrange. 1375 — 1388.
73 Guillaume de Vienne. 1388 — 1406.
74 Louis d'Harcourt. 1406 — 1422.
75 J. de La Roche-Taillée. 1422 — 1430.
76 Hugues d'Orges. 1430 — 1436.
77 Louis de Luxembourg. 1436 — 1443.
78 Rodolphe Roussel. 1443 — 1453.
79 Guillaume d'Estouteville. 1453 — 1482.

TROISIÈME VOLUME.

80 Robert de Croismare. 1482 — 1494.
81 Georges d'Amboise. 1494 — 1510.
82 Georges d'Amboise II. 1510 — 1550.
83 Charles Ier de Bourbon. 1550 — 1582.
84 Charles II de Bourbon. 1582 — 1594.
85 Charles III de Bourbon. 1594 — 1604.

QUATRIÈME VOLUME.

86 François de Joyeuse. 1605 — 1614.
87 François II de Harley. 1614 — 1651.
88 Harley de Chanvallon. 1652 — 1672.
89 François Rouxel de Médavy. 1672 — 1691.
90 Jacques Nicolas de Colbert. 1691 — 1707.
91 Claude Maurice d'Aubigné. 1708 — 1719.
92 Armand Bazin de Bezons. 1719 — 1720.
93 Louis de La Vergne de Tressan. 1724 — 1733.
94 Nicolas de Saulx-Tavannes. 1734 — 1759.
95 Dominique de La Rochefoucauld. 1759 — 1790.

ÉVÊQUES CONSTITUTIONNELS.

1° *Verdier, seulement élu.*
2° *Louis Charrier de La Roche.* 10 *avril*, 1791 1792.
3° *N. Gratien.* 1792 — 1798.
4° *Le Blanc de Beaulieu.* 1798 — 1801.

96 Etienne-Hubert Cambacérès. 1802 — 1818.
97 Pierre-François de Bernis. 1819 - 1823.
98 Gustave-Maximilien-Just. cardinal, prince de Croï. 1824 — 1er janvier 1844.
99 Louis-Marie-Edmond Blanquart de Bailleul, 3 mars 1844.

✱

LISTE CHRONOLOGIQUE

Des Évêques suffragants de la métropole de Rouen.

ÉVÊQUES DE BAYEUX.

1 Saint Exupère, vers 390.
2 Saint Rufinien.
3 Saint Loup, entre 458 et 463.
4 Saint Patrice, meurt en 469,
5 Saint Manvieu, vers 480.
6 Saint Contest, date inconnue.
7 Saint Vigor, idem.
8 Saint Leucade, entre 538 et 549.
9 Lascif. 557 — 565.
10 Leudovald, vers 585.
11 Saint Gertrand.
12 Saint Renobert, vers 625 — vers 666.
13 Saint Gerbold.
14 Saint Frambauld.
15 Saint Hugues 1er. 726 — 8 avril 730.
16 Leodening. 765.
17 Thior. 809.
18 Carevillus, mentionné en 833.
19 Harimbert, mentionné en 837.
20 Saint Sulpice, tué par les Normands. 844.
21 Balfroy, mentionné en 846 — 858.
22 Tortold, déposé en 859.

23 Erchembert, mentionné en 860 et 876
24 Henri Ier, vers 933.
25 Richard Ier, vers 950.
26 Hugues II, vers 965.
27 Raoul, vers 967 — vers 1006.
28 Hugues III, vers 1010 — 1049.
29 Odon Ier, de Conteville. 1049 — fév. 1097.
30 Turold d'Envermeu. 1097 — 1104.
31 Richard II. 1107 — avril 1133.
32 Richard III. 1135 — 1142.
33 Philippe d'Harcourt. 1142 — fév. 1164.
34 Henri II. 1164 — 1205.
35 Robert des Ablèges, 26 fév. 1206 — 29 janv. 1231.
36 Thomas de Fréauville. 1231 — mai 1238.
37 Guy, mentionné en 1241 — 27 fév. 1260.
38 Odon II, de Lory. 1263 — août 1274.
39 Grégoire de Naples. 1274 — 11 juillet 1276.
40 Pierre de Berneis. 1276 — janv. 1300.
41 Guillaume Ier, Bonnet. 1386 — 1312.
42 Guillaume II, de Trye. 1212 — 1324.
43 Pierre II, de Levis. 4 novemb. 1324 — 1330.
44 Guillaume III, de Baujeu. 1331 — 1337.
45 Guillaume IV, Bertrand. — 1338 — juin 1347.
46 Pierre III, de Villaines. 1347 — septemb. 1360.
47 Louis Ier, Tézart. 24 décembre 1360 — 1373.
48 Milon de Dormans. 7 août 1373 — 1374.
49 Nicolas Ier, Dubosc. 1375 — 19 sept. 1408.
50 Jean Ier, de Boisset. 1408 — 1412.
51 Jean II, Langret. 1412 — juillet 1419.
52 Nicolas II, Habart. 1421 — 29 septembre 1431.
53 Zanon de Castiglione. 1432 — 1459
54 Louis II, d'Harcourt. 1460 — 1479.

55 Charles Ier de Neufchâtel. 1480 — 1498.
56 René Ier, de Prye. 1498 — 1516.
57 Louis III, comte de Canossa. 1517 — 1531.
58 Pierre IV, de Martigny. Mai 1531 — sept. 1531.
59 Augustin Trivulse. 1531 — 18 mars 1548.
60 Charles II. d'Humières. 1548 — 1571.
61 Bernardin de Saint-François. 1573 — 1582.
62 Mathurin de Savonnieres. 1583 — 1586.
63 Charles III, cardinal de Bourbon. 1586 — 1590.
64 René II, de Daillon du Lude. 1591 — 1600.
65 Arnaut, cardinal d'Ossat. 1600 — 1604.
66 Jacques d'Angennes. 1606 — 1647.
67 Edouard Molé. 1649 — 1652.
68 François Ier, Servien. 1655 — 1659.
69 François II, de Nesmond. 1662 — 1715.
70 François Armand de Lorraine. 1719 — 1728.
71 Paul d'Albert de Luynes. 1729 — 1753.
72 Pierre de Rochechouart. 1753 — 1775.
73 Joseph-Dominique de Caylus. 1776 — 1790.
Claude Fauchet, évêque constitutionnel. 1er mai 1791 — 1793.
74 Charles IV, Brault. 16 mai 1802 — 1822.
75 Charles-François du Perrier. 1823 — 1827.
76 Jean-Charles-Richard Dancel. 1827 — 1836.
77 Louis-François Robin, ancien curé du Havre, nommé en 1836

ÉVÊQUES D'AVRANCHES.

1 Nepos, souscrit au concile d'Orléans en 511.
2 Saint Sever, mentionné en 523.
3 Perpetue, mentionné de 533 à 541.
4 Gilles, mort en 550.
5 Saint Paterne, assiste au concile de Paris en 557.
6 Saint Sénier, élu en 563.
7 Saint Léonard, siégeait en 578.
8 Childoald, assiste au concile de Reims en 624.
9 Saint Fragaire.
10 Ragertran, vers 682
11 Saint Aubert, fonde l'église du Mont-Saint-Michel.
12 Jean Ier, mentionné en 840.
13 Andegard, mentionné en 847.
14 Remi, mentionné en 857.
15 Walbert. 859 — vers 862.
16 Norgaut, vers 990 — 1018.
17 Maingise, vers 1020 — vers 1027.
18 Hugues Ier, vers 1028 — vers 1058.
19 Jean II, de Bayeux. 1061 — à Rouen en 1069.
20 Michel Ier, vers 1070 — 1094.
21 Turgise. 1094 — 7 janv. 1133.
22 Richard Ier, de Baufou. 1134 — vers 1138.
23 Richard II, de Subligni. 1142 — 1153,
24 Herbert. 1154 — 6 septemb. 1161.
25 Achard. 27 mars 1162 — 29 mars 1171.
26 Richard III. 1171 — 27 juillet 1182.
27 Guillaume Ier, Burel. 1182 — vers 1195.
28 Guillaume II, Tollerment. 1199 — 31 août 1210.
29 Guillaume III, d'Otelles. 1212 — 1236.
30 Guillaume IV, de Sainte-Mère-Eglise. 1236—1253.
31 Richard IV, Saine ou Sauge. 1253 — 1269.

32 Raoul de Thiéville 1269 — 1292.
33 Geoffroy Boucher. 1293 — 1306.
34 Nicolas de Luzarches, 1307 — 1311.
35 Michel II, de Pontorson. 1311 — 1312.
36 Jean III, de La Mouche. 1312 — 1327.
37 Jean IV, de Vienne. 1328 — 1331:
38 Jean V, Hautfune. 1331 — 4 juin 1358.
39 Foulque Bardoul. 1358 — 1359.
40 Robert Ier, de La Porte. 1359 — 1379.
41 Laurent de Faye. 1379 — 1391.
42 Jean VI. de Saint-Avit. 1391 — 1442.
43 Martin Pinard. 1442 — 1453.
44 Jean VII, Bochard: 1453 — 1484.
45 Louis Ier, de Bourbon-Vendôme. 1484 — 1510.
46 Louis II, Herbert. 1511 — 4 avril 1526.
47 Jean de Langeac 1526 — 1532.
48 Robert II, Cenalis. 1532 — avril 1560.
49 Antoine Le Cirier. 1561 — 17 janv. 1575.
50 Augustin Le Cirier 1575 — mars 1580.
51 Georges de Péricard. 1583 — 22 juillet 1587.
52 François de Péricard. 1588 — 25 novemb. 1639.
53 Charles Vialard. 1642 — septemb. 1644.
54 Roger d'Aumont. mai 1645 — 1651.
55 Gabriel Boislève. 1652 — 3 décemb, 1667.
56 De Froulay de Tessé. 1669 — 1689.
57 Pierre-Daniel Huet. 1692 — 1699.
58 De Kerhoen de Coettenfau. 1699 — 1719.
59 César Le Blanc. 1720 — 1746.
60 Durand de Missy. 1746 — 1764.
61 Raimond de Durfort. 1764 — 1766.
62 François de Malide. 1766 — 1774.
63 Pierre-Auguste-Godard de Belbœuf. 1774 — 1790.

Évêché supprimé.

ÉVÊQUES D'ÉVREUX.

1 Saint Taurin, vers 380.
2 Saint Gaud, vers 440, se démet vers 480.
3 Maurusius, mort en 512.
4 Licinius, mentionné en 538 et 549.
5 Ferrocinctus, siégeait en 557.
6 Viator, vivait sur la fin du VIe siècle.
7 Saint Landulph, succéda à Viator.
8 Déodat. 613 — 628.
9 Ragneric, siégeait vers 648.
10 Concessus, vers 658 — vers 666.
11 Saint Eterse, succéda au précédent.
12 Saint Aquilin, siégeait en 689.
13 Didier, gouvernait vers 695.
14 Etienne, années inconnues.
15 Maurin, siégeait en 765.
16 Saint Gervold, abbé de Saint-Wandrille en 788.
17 Ouin, douteux.
18 Joseph, vers 840.
19 Gombert, vers 847 — vers 862.
20 Hilduin, vers 864 — vers 869.
21 Sébar, siégeait en 892.
22 Cerdegaire, vers 909.
23 Hugues Ier, vers 928.
24 Guichard, vers 950 — 970.
25 Gerard, vers 990 — vers 1006.
26 Gilbert Ier, vers 1012.
27 Hugues II, vers 1015 — vers 1046.
28 Guillaume Ier, vers 1046 — vers 1066.
29 Michel, seulement élu et mort en 1066.
30 Baudouin, vers 1066 — vers 1070.

31 Gilbert II. — 1071 — 29 août 1112.
32 Audin. 1113 — 2 juillet 1139.
33 Rotrou de Warwich. 1130 — 1165.
34 Gilles Ier, du Perche. 1170 — 1179.
35 Jean Ier. 1181 - 1er juin 1192.
36 Garrin de Cierrey. 1193 — 1201.
37 Robert Ier, de Roye. 1201 — 1203.
38 Luc. 1203 — 30 janv. 1220.
39 Raoul Ier, de Cierrey. 1220 — 1223.
40 Richard de Saint-Léger. 1223 — 1236.
41 Raoul II, de Cierrey. 1236 — 1243.
42 Jean II, de La Cour. 1244 — 1256.
43 Raoul III, de Grosparmy. 1256 — 1261.
44 Raoul IV, de Chevry. 1263 — 1269.
45 Philippe Ier, de Chaource. 1270 — 21 août 1281.
46 Nicolas Ier, d'Auteuil. 1281 — 1298.
47 Geoffroy Ier, de Bar. 1298 — 18 avril 1299.
48 Mathieu des Essarts. 1299 octobre 1310.
49 Geoffroy II, du Plessis. 1311 — 1327.
50 Jean III, du Prat. 1329 — 1333.
51 Guillaume II, des Essarts. 1333 — 1334.
52 Vincent des Essarts. 1334 — 1335.
53 Geoffroy III, Faé. 1335 — 1340.
54 Robert II, de Brucour. 1340 — 1374.
55 Guillaume III, d'Estouteville. 1374 — 1375.
56 Bernard Carité. 1376 — août 1383.
57 Philippe II, de Moulins. 1383 — 1388.
58 Guillaume IV, de Vallan. 1388 — 1400.
59 Guillaume V, de Cantiers 1400 — 1418.
60 Paul Capranica. 1420 — 1427.
61 Martial Formier. 1427 — 13 août 1439.
62 Pasquier de Vaux. 1439 — 28 janv. 1442.

63. Pierre Ier, de Comborn. 1443 — 1463.
64 Guillaume VI, de Floques. 1464 — 1464.
65 Jean IV, Balue. 1465 — 1467.
66 Pierre II, Turpin. 1470 — 1473.
67 Jean V, Héberge, 1474 — 1479.
68 Raoul V, du Fou. 1479 — fév. 1510.
69 Ambroise Le Veneur 1511 — 1531.
70 Gabriel Le Veneur. 1532 — 1574.
71 Claude de Saintes. 1575 — 1591.
72 Jacques Duperron. 1595 — 1606.
73 Guillaume VII, de Péricard. 1608 — 1613.
74 François Ier, de Péricard. 1613 — 1646.
75 Le Noel du Perron. 1648 — 1649.
76 Gilles II, Boutaut. 1650 — 1661.
77 De Maupas du Tour. 1661 — 1680.
78 Potier de Novion. 1682 — 1709.
79 Jean VI, Le Normand. 1710 — 1733.
80 De La Rochechouart. 1734 — 1753.
81 Richard de Dillon. 1753 — 1759.
82 De Lèzé de Marnesia. 1759 — 1773.
83 De Narbonne Lara. 1773 — 1790.
Robert-Thomas Lindet, évêque constitutionnel. 6 mars 1791 — 1793.
84 Jean-Baptiste Bourlier. 1802 — 1821.
85 Salmon du Chatellier. 1822 — 1841.
86 Nicolas-Théodore Olivier, ancien curé de Saint-Roch de Paris, élu le 6 août 1841.

ÉVÊQUES DE SÉEZ.

1 Saint Latuin, établit une église à Séez, en 400.
2 Saint Sigisbaud, chassé par les Saxons. 469.
3 Saint Landry, fuit la brutalité des Saxons. 480.
4 Hyle, assiste au sacre de Clovis.
5 Saint Hubert, mort en 511.
6 Saint Létarède, assiste au concile d'Orléans. 511.
7 Saint Passif, assiste au concile d'Orléans en 549, meurt peu après.
8 Saint Leudebaud, meurt en 573.
9 Hildebrand, siégeait en 575.
10 Rodobert, se voit à Saint-Evroult, en 596.
11 Geoffroy, date incertaine.
12 Robert Ier, date incertaine
13 Saint Maillard, assiste au concile de Châlons. 644.
14 Saint Raverin, mort en 682.
15 Robert II, siége peu de temps.
16 Saint Annobert, réforme les monastères.
17 Saint Loyer, se fait ermite, meurt en 756.
18 Saint Godegrand, assassiné par Crodebert.
19 Hugues Ier, date incertaine.
20 Benoit, date incertaine.
21 Ragenfroy, siége pendant quarante ans.
22 Reginald, ses actes sont inconnus.
23 Patratus, ses actes sont inconnus.
24 Ingelnon, vers 833 — vers 835.
25 Saxobode, vers 840 — vers 849.
26 Hildebrand II, vers 850 – vers 880.
27 Saint Adelhelme, captif des Normands, 890.
28 Azon, construit Saint-Gervais, vers 1006.
29 Sigefroy, vivait en 1026.

30 Richard, consacre l'église de Bellesme.
31 Radebod, siégeait en 1032.
32 Yves, relève la cathédrale incendiée. 1070.
33 Robert II, siégeait en 1078.
34 Girard 1er. 1082 — 3 janv. 1092.
35 Serlon, exilé par Robert de Bellesme.
36 Jean Ier. Dédicace de sa cathédrale. 1143.
37 Girard II. Louis VIII brûle Séez. Mort en 1157.
38 Froger. Décemb. 1158 — 1184.
39 Lisiard, s'occupe de la Croisade, meurt en 1202.
40 Sylvestre. 1202 — 26 juin 1220.
41 Gervais Ier. Juillet 1220 — 10 févr. 1228.
42 Hugues II. 1228 — 1240.
43 Geoffroy, official de Rouen, meurt en 1258.
44 Thomas. 1259 — 15 juin 1278.
45 Jean II. 1278 — 15 avril 1294.
46 Philippe Le Boulanger. 1295 — 1er avril 1315.
47 Richard, prieur de Séez, meurt en 1319.
48 Guillaume Ier, répare sa cathédrale, meurt en 1356.
49 Gervais II, bénit Saint-Pierre de Séez, meurt en 1363.
50 Guillaume II de Rancé. 1363 — 1378.
51 Grégoire Langlois. 1379 — 13 mai 1403.
52 Pierre de Beaublé. 1404 — 1408.
53 Jean III. 1408 — vers 1420.
54 Robert du Rouvre. 1422 — 4 mars 1433.
55 Jean IV, Chevalier. 1434 — 1438.
56 Jean de Pérouse. 1440 — vers 1454.
57 Robert Cornegrue, se démet en 1478.
58 Gilles de Laval. 1478 — 1502.
59 Claude Husson, passe à Poitiers en 1510.
60 Jacques de Silly, élève le château de Fleury.

61 Nicolas de Dangu, appelé à Mende en 1545.
62 Pierre Duval. 1545 — 1563.
63 Louis du Moulinet. 1564 — 1601.
64 Claude de Morennes. 1601 — 2 mars 1606.
65 Jean Bertaud, 1606 — 8 juin 1611.
66 Jacques Suarez. 1611 — 1614.
67 Jacques Camus de Pontcarré. 1614 — 1650.
68 Rouxel de Médavy, appelé à Rouen en 1671.
69 Jean Forcoul. 1671 — 27 févr. 1682.
70 Mathurin Savary. 1692 — 1698.
71 Louis d'Aquin. Juin 1699 — mai 1710.
72 Dominique Turgot. 1710 — 1727.
73 Jacques Lallemand. 1729 — 1740.
74 Louis Néel de Cristot. 1740 — 1775.
75 Jean du Plessis d'Argentré. 1775 — 1799.
Jacques-André-Simon le Fessier, évêque constitutionnel. 3 avril 1791 — 1793.
76 Hylàrion-François de Chevigné de Boischollet. 16 mai 1802 — 1811.
77 Alexis Saussol (1). 3 octob. 1819 — 1836.
78 Mellon Jolly. 21 août 1836 — 19 nov. 1843.
79 Charles-Frédéric Rousselet, né à Saint-Amand, diocèse de Bourges, le 15 sept. 1795 ; ancien vicaire-général d'Autun, sacré évêque de Séez le 25 fév. 1844.

(1) Le siége demeura vacant de 1811 à 1819. M. Bâton, vicaire-général de Rouen, l'administra jusqu'en 1814.

ÉVÊQUES DE LISIEUX.

1 Theudebaud, vers 538 — vers 549.
2 Ætherius, vers 560.
3 Launebaud, 644.
4 Hinchon, meurt en 658.
5 Leusebald, vers 662.
6 Fréculf, vers 825 — vers 850.
7 Airard, assiste à plusieurs conciles.
8 Roger, est, en 990, à la dédicace de Fécamp.
9 Robert, passe à Coutances en 1026.
10 Herbert. 1022 — 1050.
11 Hugues d'Eu. 1050 — 17 juillet 1077.
12 Gilbert Maminot. 1077 — août 1101.
13 Foucher. Juin 1102 — janv. 1103.
14 Jean Ier. 1107 — 21 mai 1141.
15 Arnould. 1141 — 1181.
16 Raoul de Varneville. 1182 — 1191 ou 1192.
17 Guillaume Ier, de Ruffière. 1192 ou 1193 — 1201.
18 Jourdain du Houmet. 1202 — 1218.
19 Guillaume II. 1218 — 16 mars 1250.
20 Foulques d'Astin. 26 juin 1250 — 1267.
21 Guy Ier, du Merle. 21 août 1267 — 1285.
22 Guillaume III, d'Asnières. 1285 — août 1298.
23 Jean II, de Samois, 1299 — décemb. 1302.
24 Guy II, d'Harcourt, Fév. 1303 — 24 avril 1336.
25 Guillaume de Chermont. 1336 — octob. 1349.
26 Guillaume V, Guitard, 1350 — 1358.
27 Jean III, de Dormans. 1359 — 1361.
28 Adhémar Robert. 1361 — 11 octobre 1368.
29 Alphonse Chévrier. 1369 — 26 juillet 1377.
30 Nicolas Orême. 26 janv. 1378 — 11 juillet 1382.

31 Guillaume d'Estouteville. 1382 — 21 déc. 1414.
32 Pierre Ier, Fresnel. 28 janv. 1415 — 12 juin 1418.
33 Mathieu Dubosc. 1418 — 1419.
34 Branda de Castiglione. 1420 — juin 1424.
35 Zénon de Castiglione. 1424 — 1430 ou 1432.
36 Pierre II, Cauchon. 8 août 1432 — 18 déc. 1442.
37 Pasquier de Vaux. 28 janv. 1443 — 11 juill. 1447.
38 Thomas Bazin. 11 octobre 1447 — 1474.
39 Antoine Raguier. 10 janv. 1475 — 10 juin 1482.
40 Etienne de Carouges. 1482 — 1505.
41 Jean IV, Le Veneur. 1505 — août 1530.
42 Jacques d'Annebaut. 1539 — 7 juin 1558.
43 Jean V, Hennuyer. 11 janv. 1561 — 12 mars 1578.
44 Jean VI, de Vassé. 3 mai 1580 — 16 mars 1583.
45 Anne de Pérusse. 28 janv. 1585 — 1598.
46 Rouxel de Médavy. 1600 — 8 août 1617.
47 Guillaume VII, du Vair. 1618 — août 1621.
48 Guillaume VIII, Allaume. 1622 — 1634.
49 Philippe Cospean. 25 juill. 1636 — 8 mai 1646.
50 Léonor Ier, Goyon de Matignon. 1648 — 1677.
51 Léonor II, Goyon de Matignon. 1677 — 1714.
52 Henri-Ignace de Brancas. 1715 — 1760.
53 Jacques-Marie de Condorcet. 1761 — 1783.
54 Jules-Bazille de la Ferronaye. 1783 — 1790.

Evêché supprimé.

ÉVÊQUES DE COUTANCES.

1 Saint Ereptiole, mort vers 475.
2 Saint Exupère, succède à Saint Ereptiole.
3 Saint Léoncien, souscrit au concile d'Orléans. 511.
4 Saint Possesseur, mort vers 525.
5 Saint Lô, gouverneur de la ville, sacré vers 528.
6 Saint Romphaire, mentionné en 586.
7 Ulfobert, époque inconnue.
8 Lupicien, époque inconnue.
9 Nepi, ne figure pas dans le *Gallia Christiana*.
10 Chairibon, souscrit au concile de Châlons. 650.
11 Baudemer, mentionné en 653.
12 Hilderic, mentionné en 658.
13 Saint Fromond, siégeait en 679.
14 Guillebert, douteux.
15 Agathée, connu de nom seulement.
16 Livin, époque inconnue.
17 Godefroy, époque inconnue.
18 Aubert, époque inconnue.
19 Josué, époque inconnue.
20 Léonce, époque inconnue.
21 Anglon, époque inconnue.
22 Hubert, époque inconnue.
23 Guyard, mentionné en 829 et 837.
24 Erloin, nommé depuis 843 jusqu'à 863.
25 Séginaud, nommé en 866 et 877.
26 Liste, mentionné en 890.
27 Régnard, époque inconnue.
28 Herlebaud, siégeait en 905.
29 Agebert, année inconnue.
30 Thierry, siégeait dans une église de Rouen, en 913.

31 Herbert Ier, mentionné en 914.
32 Algeronde, année inconnue.
33 Gillebert, année inconnue.
34 Hugues Ier, vers 980 — vers 1020.
35 Gerbert II. 1021 — 1022.
36 Robert Ier, vers 1024 — vers 1045.
37 Geoffroy de Montbray. 1049 — 2 fév. 1094.
38 Raoul. 3 avril 1094 — 1110.
39 Roger, assiste au concile de Rheims, m. en 1123.
40 Richard de Bruix, 1124 — 1131.
41 Algar. 1132 — 1151.
42 Richard II, de Bohon. 1151 — 1178 ou 1179.
43 Guillaume de Tournebu. 1179 — 1202.
44 Vivien, consacré en 1202, mort en 1208.
45 Hugues II de Morville. 1208 — 29 oct. 1238.
46 Gillien de Caen. 1245 — 1250.
47 Jean d'Essay. 26 fév. 1251 — 31 octob. 1274.
48 Eustache Ier de Rouen. Nov. 1292 — 8 août 1291.
49 Robert II d'Harcourt. Nov. 1291 — 7 mars 1315,
50 Guillaume II de Thiéville. 1315 — 1345 ou 1347.
51 Louis d'Erquery. 1345 ou 1347 — 1371.
52 Sylvestre de La Cervelle. 1371 — sept. 1386.
53 Nicolas Ier de Toulon. 1386 — sept. 1387.
54 Guillaume III de Crèvecœur. sept. 1387 — 1408.
55 Gilles des Champs. 1408 — 15 mars 1414.
56 Jean II de Marle. 2 avril 1414 — mai 1418.
57 Pandolphe Malateste. 1418 — 10 mai 1424.
58 Philibert de Monjeu. Mai 1424 — juin 1439.
59 Gilles de Duremont. Oct. 1439 — juillet 1444.
60 Jean de Castiglione. 2 sept. 1444 — 1453.
61 Richard Olivier, cardinal. 1453 — 1470.
62 Benoît de Monferrand. 1470 — 1476.

63 Julien, cardinal de La Rovère. 1476—1478.
64 Geoffroy II, Herbert. 1478 — 1er fév, 1510.
65 Adrien, cardinal Gouffier. 1510 — 1519.
66 Bernard Diviti, cardinal. 1519 — 1520.
67 René de Brèche. 1525 — 19 nov. 1529.
68 Philippe de Cossé Brissac. 1530 — 1548.
69 Payen Le Sueur d'Equetot. 1549 — 1551.
70 Etienne Martel, 1552 — mai 1560.
71 Arthur de Cossé Brissac. 1561 — oct. 1587.
72 Nicolas II de Briroi. 1589—1620.
73 Nicolas III de Bourgoing. 1623 — 1625.
74 Léonor Goyon de Matignon. 1625 — 1646.
75 Claude Auvry. 15 fév. 1647 — sep. 1658.
76 Eustache Le Clerc. 1658 — 3 déc. 1665.
77 De Loménie de Brienne. 1666 — 1720.
78 Léonor II de Goyon Matignon. 1722 — 1757.
79 Jacques Lefèvre du Quesnois. 1757 — 1764.
80 Ange de Talaru de Chalmazel. 1765 — 1790.
François Bécherel, *évêque constitutionnel*. Le 20 mars 1791 — 1793.
81 Claude-Louis Rousseau. 25 avril 1802 — 1807.
82 Pierre Dupont de Poursat. 6 janv. 1808 — 1835.
83 Louis II, Jean-Julien Robiou, ancien curé de Saint-Etienne, de Rennes, élu en 1835.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE QUATRIÈME ET DERNIER VOLUME.

L'Église de Rouen depuis la fin des troubles religieux jusqu'à l'apparition du Jansénisme.

Pages 33 — 188.

L'Église de Rouen depuis le commencement du Jansénisme jusqu'au pontificat du cardinal de La Rochefoucauld.

Pages 189 — 363.

FIN DE LA TABLE DU QUATRIÈME ET DERNIER VOLUME.

ERRATA.

TOME PREMIER.

Page 29. Au lieu de : que le *pape* saint Ambroise, lisez : que *l'archevêque* saint Ambroise.

Page 30. Note première. Au lieu de *de Claude sanctorum*, lisez : *de Laude sanctorum*, et ajoutez : *in st Ambros. oper.*

Page 79. Nous avons dit qu'on remarquait au Concile de Rouen, tenu en 694, *Taurin*, *évêque d'Evreux* ; nous avons été trompé par la ressemblance des noms, car c'est évidemment de Taurin, évêque de Bayeux, dont il est question. Ce que nous ajoutons en parlant de ce dernier, doit donc s'appliquer à l'évêque d'Evreux, dont le pontificat eut lieu au commencement du ve siècle. Nous devons cette recticafition au savant abbé Delanoe, chanoine d'Evreux.

Page 95. On lit que Pepin, après son couronnement, passe les monts, délivre *Rouen*, lisez : *Rome*.